



GÉOSTRATÉGIQUES N° 62

Publication trimestrielle de l'Académie de Géopolitique de Paris

Quel avenir pour la Palestine, Al-Qods et Jerusalem ?



CONSEIL SCIENTIFIQUE

Président

Ali Rastbeen, *Fondateur et président de l'Académie de géopolitique de Paris, AGP (Paris)*

Membres

Jean-Paul Bled, *Sorbonne Université (Paris)*

Patrick Brunot, *avocat à la cour de Paris*

Jean-Paul Charnay (†), *Sorbonne Université (Paris)*

Thierry Coville, *Institut de Relations internationales et stratégiques (IRIS, Paris)*

Recteur Jean-Pierre Doumenge, *CNRS, Université Paul Valéry (Montpellier III)*

Bruno Drweski, *Institut National des Langues et Civilisations orientales (INALCO, Paris)*

Recteur Gérard-François Dumont, *Sorbonne Université (Paris)*

Caroline Galactéros, *Géopragma (Paris)*

Hall Gardner, *Université américaine de Paris*

Matthieu Grandpierron, *Institut catholique d'Enseignement supérieur, ICES (La Roche sur Yon)*

Aissa Kadri, *Université Paris VIII*

John Laughland, *Institut catholique d'Enseignement supérieur, ICES (La Roche sur Yon)*

Général Henry Paris (†)

Patrick Platov, *Institut National des Langues et Civilisations orientales (INALCO, Paris)*

Michel Raimbaud, *Ambassadeur de France*

Christophe Réveillard, *Sorbonne Université, CNRS, (Paris)*

David Rigoulet-Roze, *Institut Français d'Analyse Stratégique, IFAS, et Institut de Relations internationales et stratégiques, IRIS, (Paris)*

Jure Georges Vujic, *Institut de géopolitique et de Recherche stratégique, IGRS, Université de Zagreb*

Directeur de publication : Ali Rastbeen

Publier dans *Géostratégiques*

- Le comité de rédaction sollicite des articles rédigés en français selon les instructions du protocole de rédaction ci-dessous. La revue ne publie que des textes inédits, qui ne sont pas sous évaluation par une autre revue. Tout article soumis qui ne correspond pas suffisamment aux exigences critiques et linguistiques et au protocole de présentation de la revue sera renvoyé à son auteur(e) pour modifications avant d'être évalué. L'accord éventuel de publication peut être subordonné à des modifications sur le fond ou sur la forme. Lorsqu'un article est accepté pour publication dans la revue, l'auteur(e) est informé(e) par une lettre signée par le directeur des publications.

Le contenu des textes publiés et l'exactitude de leurs références bibliographiques sont de la responsabilité exclusive des auteurs, et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. Toutefois, les droits de traduction, de reproduction et d'adaptation sont réservés pour tous pays (code de la propriété intellectuelle).

- Les articles soumis pour publication dans la revue peuvent être envoyés par courrier électronique à la rédaction de *Géostratégiques*: academiedegeopolitiquedeparis@gmail.com. Les articles doivent être inédits, l'auteur s'engage à conserver l'exclusivité de son texte à *Géostratégiques*, et la revue ne permet pas d'y faire figurer des articles déjà parus ailleurs.
- Les articles ne dépassent pas 40 000 signes (espaces et notes compris), doivent être accompagnés d'un résumé en français et en anglais de 5 lignes au maximum. Les règles de mise en forme des références bibliographiques sont celles en usage à l'Imprimerie nationale (cf. *Lexique des règles typographiques*). La rédaction signale aux jeunes chercheurs (doctorants et post-docs) qu'une attention toute particulière est réservée à leurs envois.

ISSN: 1627 - 6639

Sommaire

LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN PALESTINE	5
Ali RASTBEEN	
LA QUESTION PALESTINIENNE ENTRE PASSÉ ET AVENIR	19
Maître Élie HATEM	
AL-QODS : LE PROTOTYPE D'UN SYSTÈME D'APARTHEID	97
Haytham MANNA	
JÉRUSALEM : CŒUR DU PROBLÈME ET CLÉ DE LA SOLUTION	105
Général (retraité) Elias FARHAT	
PALESTINE, LA DANGEREUSE IMPASSE	113
Jacques MYARD	
L'ÉTAT PALESTINIEN : RECUK VERS OSLO OU ÉVOLUTION VERS UN SEUL ÉTAT ?	121
Jana NASRALLAH	
LE RÔLE DU RELIGIEUX ET DU SACRÉ DANS LES NOUVELLES RECOMPOSITIONS GÉOPOLITIQUES ET IDENTITAIRES : UN DÉFI MAJEUR POUR L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME INTERNATIONAL	141
Jure Georges VUJIC	
LA QUESTION PALESTINIENNE ENTRE DÉFAITE DU DROIT INTERNATIONAL ET DÉSINTÉRÊT ARABE	163
Mohamed TROUDI	
ISRAËL ET LES TROIS BOULEVERSEMENTS DE SA GÉOPOLITIQUE DES POPULATIONS	183
Le recteur Gérard-François DUMONT	
RECENSIONS	201
ADRESSES LIBRAIRIES	221
NUMÉROS PRÉCÉDENTS	222
BULLETIN D'ABONNEMENT	257

Ali RASTBEEN¹



LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN PALESTINE

Résumé : La France a historiquement joué un rôle majeur dans le combat juridique visant à soutenir la juste application par les États du Droit international public, tout particulièrement en ce qui concerne la résolution du conflit israélo-arabe. La position française est toujours restée la même (colonisation inadmissible, création d'un État palestinien viable, reprise du processus de paix) mais son effacement au Moyen-Orient – au profit des USA – ainsi que son alignement sur la vision anglo-américaine ont contribué à déséquilibrer la situation au profit d'Israël. Cet effacement international de la France représente une grande perte pour l'équilibre stratégique et humanitaire mondial.

Mots-clefs : France, Droit international public, Organisation des Nations Unies, États-Unis, Conflit Israélo-Arabe, Résolutions, Moyen-Orient, Effacement international, Palestine, Solution à Deux États, État unique, Colonisation, Jérusalem, Quatuor, Processus de Paix.

Abstract: *Historically, France has played a major role in the legal fight aiming to support the fair application of Public international law by the states, especially concerning the resolution of the Israeli-Arab conflict. The French position has always remained the same (colonization is unacceptable, creation of a viable Palestinian state, resumption of the peace process) but its erasing in the Middle East – for the benefit of the USA – and its alignment on the Anglo-American vision of the world, have contributed widely to unbalance the situation in favor of Israel. This international erasing of France represents a big loss for the strategic and humanitarian global equilibrium.*

Keywords: *France, Public international law, United Nations Organization, United States, Israeli-Arab Conflict, Resolutions, Middle East, International erasing, Palestine, Two-States solution, Unique State, Colonization, Jerusalem, Quartet, Peace process.*

1. Fondateur et Président de l'Académie de Géopolitique de Paris.

AU MOYEN-ORIENT, C'EST NOTAMMENT L'EFFACEMENT de l'acteur français par l'investissement massif des Américains qui a déséquilibré, au profit du gouvernement d'Israël, une situation conflictuelle récurrente et explosive.

Historiquement, au niveau international, la France a joué auprès d'autres États et lors de débats sur les propositions de résolutions à l'ONU, un rôle essentiel pour rappeler la nécessité de l'application du Droit international public² concernant les territoires arabes et palestiniens occupés ainsi que la création d'un État palestinien viable comme solution à la crise israélo-arabe.

En effet, la France a régulièrement agi en vue d'une solution au conflit israélo-palestinien et, ce, dès la première résolution du Conseil de sécurité de l'ONU sur le sujet.

La langue française a soigneusement exprimé par sa précision, toute latine, la réalité de l'occupation israélienne suite à la Guerre des Six jours par laquelle Israël s'était emparée du Sinaï jusqu'au canal de Suez, de la bande de Gaza, de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est et du plateau du Golan.

Par la Résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité et surtout son texte en Français, ces territoires vont prendre le nom de « *territoires occupés* ». Israël et les États-Unis ont systématiquement pris le contrepied du français « *retrait des territoires occupés* » par « *from occupied territories* » pour pouvoir en conserver une partie, alors que la version française implique que c'est de la totalité des territoires occupés en 1967 qu'Israël doit se retirer, tout comme la Résolution 476 du 30 juin 1980 en français, laquelle exprime que le Conseil de sécurité exige « *de mettre fin à l'occupation prolongée des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem* » avec la locution « *of Arab territories* ». Devant la non-application par Tel-Aviv de cette résolution, la Résolution 478 du 20 août 1980 exprimera la même exigence pour mettre fin à l'occupation de Jérusalem³.

L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force a toujours représenté pour la France sa ligne de conduite dans le combat juridique mené au cœur de l'application du Droit international public, notamment dans le fait de n'avoir jamais relâché sa volonté de voir appliquées les résolutions après tant d'années.

2. Antonius Rachad, *La pertinence des principes de droit international pour le règlement du conflit israélo-palestinien*, Montréal, Département de sociologie, UQAM, mars 2003.

3. Henry Laurens, *Paix et guerre au Moyen-Orient*, Paris, Armand Colin, 2005.

La France a participé à l'ensemble des dispositifs diplomatiques pour l'application de ces principes, comme par exemple la « *Déclaration conjointe de Madrid* » du 10 avril 2002, le « *Quatuor pour le Moyen-Orient* » créée en 2002 et dont elle avait poussé l'Union européenne à faire partie, ou encore la Feuille de route du 30 avril 2003 proposée par le Quatuor (composé des États-Unis d'Amérique, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations unies).

Il faut notamment rappeler les résolutions du Conseil de sécurité suivantes :

242 du 22 novembre 1967 (La situation au Moyen-Orient) :

Par cette résolution, le Conseil de sécurité souligne « *l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque État de la région de vivre en sécurité* », affirme que l'accomplissement des principes de la Charte « *exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient* » devant comprendre le « *retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit* » ainsi que la « *cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance, et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force* ». La résolution affirme en outre la nécessité de garantir la liberté de navigation dans les eaux internationales de la région, de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés, de garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région, par des mesures comprenant notamment la création de zones démilitarisées. Un représentant spécial est désigné pour se rendre au Moyen-Orient pour « *favoriser un accord et les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté* ». La résolution fut adoptée à l'unanimité au cours de la 1382^e séance avec 15 voix pour. Pas d'abstentions.

338 du 22 octobre 1973 (Cessez-le-feu au Moyen-Orient) :

Par cette résolution, le Conseil de sécurité demande à toutes les parties prenantes au combat de « *cesser le feu et de mettre fin à toute activité militaire immédiatement* » (douze heures au plus tard après la présente décision et dans les positions qu'elles occupent « *maintenant* »), et leur demande également de « *commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la résolution 242 dans toutes ses parties* » et décide qu'immédiatement après le cessez-le-feu commenceront des négociations entre les parties « *sous des auspices appropriées et en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient* ». La résolution fut adoptée au cours de la 1747^e séance avec 14 voix pour, 0 contre et aucune abstention.

446 du 22 mars 1979 (Territoires occupés par Israël) :

Dans cette résolution, le Conseil de sécurité souligne la « *nécessité urgente de parvenir à une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient* » et affirme « *une fois encore* » que la Convention de Genève (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949) est « *applicable aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem* ». Le Conseil de sécurité considère que « *la politique et les pratiques israéliennes consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes n'ont aucune validité en droit* » et font « *gravement obstacle* » à l'instauration de la paix. Il déplore « *vivement* » le fait qu'Israël ne respecte pas ses résolutions 237 (1967), 252 (1968), 298 (1971), non plus que la déclaration de consensus faite par le Président du Conseil le 11 novembre 1976, ni les résolutions 2253 (1976), 2254 (1976), 32/5 (1977) et 33/113 (1978) de l'Assemblée générale (des Nations Unies) et demande « *une fois encore* » à Israël, en tant que puissance occupante, de respecter scrupuleusement la Convention de Genève, de rapporter les mesures déjà prises et de s'abstenir « *de toute mesure qui modifierait le statut juridique et le caractère géographique des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et influencerait sensiblement sur leur composition démographique* », et en particulier de ne pas « *transférer les éléments de sa propre population civile dans les territoires arabes occupés* ». La résolution prévoit en outre la création d'une commission de trois membres du Conseil de sécurité chargée d'étudier la situation des colonies de peuplement israéliennes, « *y compris Jérusalem* », qui devra se voir fournir les moyens de sa mission et présenter un rapport au Conseil de sécurité, qui décide de suivre la situation dans les territoires occupés « *de manière constante et attentive* ». La résolution fut adoptée au cours de la 2134^e séance avec 12 voix pour, 0 contre, et 3 abstentions (USA, Royaume-Uni, Norvège).

452 du 20 juillet 1979 (Territoires occupés par Israël) :

Prenant acte du rapport et des recommandations de la Commission (créée en application de la résolution 446, et dont les travaux sont contenus dans le document S/13450 et Add.1), le Conseil de sécurité « *déplore vivement le manque de coopération d'Israël avec la Commission* », considère que « *la politique d'Israël consistant à établir des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés n'a aucune validité en droit et constitue une violation de la Convention de Genève* » et se dit « *profondément préoccupé* » par la manière dont les autorités israéliennes appliquent leur politique de colonisation et « *par ses conséquences pour la population locale arabe et palestinienne* ». Par conséquent, le Conseil souligne la nécessité d'aborder « *de front* » la question des colonies de peuplement existantes, d'envisager des mesures visant à

assurer une protection « *impartiale* » des biens saisis et, gardant présent à l'esprit le statut particulier de Jérusalem, confirme la nécessité de « *protéger et préserver la dimension spirituelle et religieuse unique des Lieux saints de cette ville* », avant d'appeler l'attention sur « *les conséquences graves* » que la politique de colonisation « *ne peut manquer d'avoir* » sur toute tentative de parvenir à une solution pacifique. Le Conseil de sécurité félicite par ailleurs la Commission pour son rapport et accepte les recommandations qui y sont énoncées, et demande donc au Gouvernement et au peuple israéliens de « *cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem* ». Un nouveau rapport est demandé à la Commission et il lui est demandé de suivre de près l'application de la présente résolution, « *vu l'ampleur du problème des colonies de peuplement* ». La résolution fut adoptée au cours de la 2159^e séance avec 14 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention (USA).

465 du 1^{er} mars 1980 (Territoires occupés par Israël, « *Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables* ») :

Prenant acte des rapports de la Commission (instituée par la résolution 446 et dont les travaux sont contenus dans les documents S/13450 et Corr.2 et Add.1 et S/13679), et des contributions de certains États, le Conseil de sécurité « *déplore vivement le refus d'Israël de coopérer avec la Commission* » et son rejet formel des résolutions 446 et 452. Il a réaffirmé l'applicabilité de la Convention de Genève « *aux territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem* » et déploré « *la décision du Gouvernement israélien de soutenir officiellement l'installation d'Israéliens dans les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967* », exprimant sa préoccupation quant à la manière dont les autorités israéliennes appliquent leur politique de colonisation, et quant aux conséquences pour la population locale arabe et palestinienne. Tenant compte de la nécessité d'assurer une protection « *impartiale* » des terres et biens, privés et publics et des ressources en eau, et gardant à l'esprit le statut particulier et la nécessité de préserver la dimension spirituelle et religieuse unique des Lieux saints de Jérusalem, le Conseil de sécurité a appelé l'attention sur les conséquences « *graves* » que la politique de colonisation « *ne peut manquer d'avoir* » sur toute tentative de paix et a rappelé ses résolutions pertinentes (237, 252, 267, 271, 298 et déclaration du 11 novembre 1976). « *Toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux qui n'ont aucune validité en droit et la politique et les pratiques d'Israël consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans*

ces territoires constituent une violation flagrante de la Convention de Genève et font en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient », a encore estimé le Conseil de sécurité dans cette résolution, déplorant vivement que l'État hébreu « *persiste et s'obstine dans ces politiques et pratiques* ».

Il demande donc « *au Gouvernement et au peuple israéliens de rapporter ces mesures, de démanteler les colonies de peuplement existantes, et, en particulier, de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem* » et demande également à tous les États de ne fournir à Israël « *aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés* ». La Commission est priée de continuer à étudier les colonies, d'enquêter sur les informations relatives à la grave diminution des ressources en eau en vue d'assurer leur protection dans les territoires occupés, et de remettre un nouveau rapport sur la situation. La résolution fut adoptée au cours de la 2203^e séance par 15 voix pour, 0 voix contre, et aucune abstention.

476 du 30 juin 1980 (Territoires occupés par Israël) :

Dans cette résolution, le Conseil de sécurité « *réaffirme que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible* » tout en gardant à l'esprit la nécessité de protéger le statut particulier de Jérusalem, ainsi que ses précédentes résolutions pertinentes, l'applicabilité de la Convention de Genève et la persistance d'Israël à prendre des mesures pour « *modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut de la Ville sainte* », notamment par les mesures législatives entamées à la Knesset israélienne « *modifiant le caractère et le statut de la ville* ». Le Conseil de sécurité réaffirme la nécessité « *impérieuse* » de mettre fin à l'occupation prolongée par Israël des territoires palestiniens et arabes occupés (depuis 1967, y compris Jérusalem) et son refus continu de se conformer aux résolutions. Il confirme que toutes ces mesures prises par Israël à propos de Jérusalem n'ont « *aucune validité en droit* » et sont « *nulles et non avenues* » et constituent une « *violation flagrante de la Convention de Genève* » et un grave obstacle à l'instauration de la paix. En conséquence de quoi il a été demandé à Israël de se conformer « *instamment* » à la présente résolution ainsi qu'aux précédentes, et également de cesser la poursuite de leur politique, et le Conseil a réaffirmé sa détermination « *d'examiner, dans le cas où Israël ne se conformerait pas à la présente résolution, des moyens pratiques en vue d'assurer son application intégrale* ». La résolution a été adoptée au cours de la 2242^e séance avec 14 pour et 0 voix contre, et 1 abstention (USA).

478 du 20 août 1980 (Territoires occupés par Israël) :

Rappelant la résolution 476, le Conseil de sécurité réaffirme de nouveau dans la présente résolution le caractère « *inadmissible* » de l'acquisition de territoires par la force, ainsi que la grave menace pour la paix et la sécurité que constitue la « *loi fondamentale* » votée par la Knesset israélienne (proclamant modification du statut et du caractère de Jérusalem). Le Conseil a réaffirmé sa détermination à examiner des moyens pratiques d'assurer l'application de la résolution 476, déplorant qu'Israël ne s'y soit pas conformé. Le Conseil de sécurité décide donc en conséquence de censurer l'adoption de la « *loi fondamentale* » israélienne « *dans les termes les plus énergiques* » car elle n'affecte pas le maintien en application de la Convention de Genève dans les territoires occupés et parce que toutes ces mesures, législatives comme administratives, sont considérées « *nulles et non avenues* » et représentent une « *violation du droit international* » ainsi qu'un obstacle à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité demande à tous les États membres d'accepter cette dernière décision et à ceux ayant établi des missions diplomatiques à Jérusalem de les retirer. Un nouveau rapport est demandé, et le Conseil de sécurité décide de rester saisi de cette « *grave question* ». La résolution fut adoptée au cours de la 2245^e séance par 14 voix pour et 0 contre, et 1 abstention (USA).

1397 du 12 mars 2002 (La situation du Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine) :

Le Conseil de sécurité, après avoir rappelé ses résolutions pertinentes, son attachement « à la vision d'une région dans laquelle deux États (Israël et la Palestine) vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres » et sa « *profonde préoccupation* » quant à la poursuite des événements tragiques et violents survenus depuis septembre 2000 (en particulier les attaques « *récentes* » et l'augmentation du nombre de victimes), a souligné la nécessité pour les parties de respecter les normes « *universellement reconnues* » du droit international humanitaire et félicité les « *efforts diplomatiques* » déployés par les envoyés spéciaux des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et par le coordinateur spécial des Nations Unies ainsi que d'autres, en vue de parvenir à une paix « *complète, juste et durable* » au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité « *exige* » dans cette résolution « *la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions* » et demande aux parties et leurs dirigeants de « *coopérer* » à la mise en œuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell visant la reprise des négociations en vue d'un règlement politique. Le Conseil de sécurité décide de rester saisi de la question. La résolution fut adoptée au cours de la 4489^e séance, par 14 voix pour et 0 contre 0, et 1 abstention (Syrie).

1515 du 19 novembre 2003 (La situation au Moyen-Orient, y compris de la Palestine) :

Le Conseil de sécurité, après avoir rappelé toutes ses résolutions antérieures pertinentes (242, 338, 1397) ainsi que les principes de Madrid, s'est dit « profondément préoccupé par la poursuite des événements tragiques et violents au Moyen-Orient, exigeant de nouveau la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terrorisme et toutes provocations, incitations et destructions » et s'est déclaré de nouveau « *attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États (Israël et la Palestine) vivent côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues* », soulignant « *la nécessité de parvenir à une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, y compris sur les volets israélo-syrien et israélo-libanais* ». Dans cette résolution, le Conseil de sécurité se félicite également des efforts diplomatiques déployés par le Quatuor international (USA, Russie, UE, ONU) ainsi que par « *d'autres* », il les encourage, et il approuve la « *Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, établie par le Quatuor* » et « *demande aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route, en coopération avec le Quatuor* ». Le Conseil de sécurité a décidé de rester saisi de la question. La résolution fut adoptée au cours de la 4862^e séance à l'unanimité par 15 voix, 0 contre et pas d'abstentions.

1850 du 16 décembre 2008 (La situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine) :

Le Conseil de sécurité rappelle ici toutes ses résolutions antérieures sur la question (242, 338, 1397 et 1515 en particulier) ainsi que les principes de Madrid, réitère son ambition d'une région où cohabiterait « *deux États démocratiques* » en paix et dans des frontières sûres et reconnues, et se félicite de la déclaration faite le 9 novembre 2008 par le Quatuor et l'Entente israélo-palestinienne, annoncée lors de la Conférence d'Annapolis (Maryland) en novembre 2007, y compris en ce qui concerne l'application de la Feuille de route établie par le Quatuor, et note « *qu'une paix durable ne peut être fondée que sur un attachement constant à la reconnaissance mutuelle, à l'élimination de la violence, de l'incitation à la terreur, et sur la solution des deux États, sur la base des accords et obligations précédents, prenant acte de l'importance de l'Initiative de Paix arabe de 2002, encourageant le Quatuor en ce qu'il entreprend pour appuyer les parties dans leurs efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient* ».

Le Conseil de sécurité déclare donc soutenir les négociations lancées à Annapolis ainsi que son « *attachement à l'irréversibilité des négociations bilatérales* »,

et il appuie les principes convenus par les parties, leurs efforts visant à atteindre la conclusion d'un traité de paix, et leur demande de s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou remettre en cause l'issue des négociations. Tous les États et organisations internationales sont invités à « *contribuer à une atmosphère propice aux négociations*, à appuyer le Gouvernement palestinien – qui est attaché aux principes (définis par le Quatuor et dans l'Initiative de paix arabe) et respecte les engagements pris par l'Organisation de Libération de la Palestine –, à aider au développement de l'économie palestinienne, à optimiser les ressources mises à disposition de l'Autorité palestinienne et à contribuer au programme de renforcement des institutions palestiniennes dans la perspective de l'accession au statut d'État ». Une intensification des efforts diplomatiques est « *instamment* » demandée « *en vue de promouvoir parallèlement (...) la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique de tous les États de la région* » afin de parvenir à la paix. Le Conseil de sécurité se félicite que le Quatuor envisage d'organiser, en consultation avec les parties, une réunion internationale à Moscou en 2009, et décide de rester saisi de la question. La résolution fut adoptée au cours de la 6045^e séance avec 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Lybie).

Et enfin 2334 du 23 décembre 2016 (La situation au Moyen-Orient, y compris la question de la Palestine) contre les nouvelles colonies et les activités de peuplement en « Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est » :

Après avoir rappelé les résolutions précédentes (242, 338, 446, 452, 465, 476, 478, 1397, 1515, 1850), et « *guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies* », le fait que l'acquisition de territoires par la force est « *inadmissible* », que l'État hébreu, « *puissance occupante* », est tenu de respecter « *scrupuleusement* » ses obligations et responsabilités juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève, ainsi que l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (« *condamnant toutes les mesures visant à modifier le caractère, le statut, la composition démographique du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment dans la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes* »), le Conseil de sécurité constate avec une « *vive préoccupation* » que la poursuite des activités de peuplement israéliennes met gravement en péril la viabilité de la solution des deux États. Il rappelle l'obligation faite à Israël de geler toutes ses activités de peuplement, y compris par « *croissance naturelle* », et de démanteler tous les avant-postes de colonie établis depuis mars 2001, rappelant également l'obligation faite aux forces de sécurité de l'Autorité

palestinienne dans la Feuille de route du Quatuor de continuer de mener des opérations efficaces en vue de s'attaquer à tous ceux qui se livrent à des activités terroristes et de démanteler leurs moyens. Le Conseil de sécurité condamne tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction, réitérant sa vision d'une région en paix, « *aux frontières sûres et reconnues* », soulignant au passage que le « *statu quo n'est pas viable* » et que des mesures importantes doivent être prises « *de toute urgence* » en vue de stabiliser la situation et « *inverser les tendances négatives sur le terrain* » mais aussi pour créer les conditions d'un succès des négociations sur le statut final et faire progresser la solution des deux États par la voie de négociations sur le terrain.

La résolution stipule que les colonies israéliennes ne sont « *pas fondées en droit et sont une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la solution des deux États, donc à l'instauration de la paix* ». Le Conseil de sécurité exige l'arrêt immédiat et complet des « *activités de peuplement* » israéliennes en territoire occupé, souligne qu'« *aucune modification aux frontières du 4 juin 1967 ne seront reconnues y compris pour Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations* » et demande à tous les États de faire une distinction entre « *État d'Israël* » et « *Territoires occupés depuis 1967* ». Des mesures immédiates sont demandées pour prévenir « *tous les actes de violence, terreur, provocation, destruction visant des civils* » et que les responsables de tels actes en répondent, et pour veiller au respect des obligations qu'impose le droit international « *de renforcer l'action menée pour lutter contre le terrorisme* », et en matière humanitaire. Il est demandé aux deux parties de faire preuve de « *calme et retenue* » pour désamorcer la situation sur le terrain et de « *montrer par leurs politiques et actes un véritable attachement* » à la solution des deux États. Toutes les parties sont invitées à continuer à engager des négociations crédibles sur les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et selon le calendrier établi par le Quatuor dans sa déclaration du 21 septembre 2010. À cet égard, le Conseil de sécurité préconise vivement « *l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient* » sur les bases mentionnées précédemment, « *y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix* » et de mettre fin à l'occupation israélienne. Le Conseil souligne enfin à cet égard « *l'importance que revêtent les efforts déployés pour faire avancer l'Initiative de paix arabe, l'initiative prise par la France de convoquer une conférence de paix internationale, les efforts récemment entrepris par le Quatuor ainsi que ceux déployés par l'Égypte et la Fédération de Russie* ». Il rappelle

ensuite sa détermination à apporter son appui aux parties, réaffirme sa résolution à examiner les moyens « concrets » de faire pleinement appliquer ses résolutions, prie le Secrétaire général de lui faire un rapport tous les trois mois sur la mise en œuvre des dispositions précédentes, et décide de rester saisi de la question.

La France : un positionnement juste et inchangé, mais qui perd de son poids avec l'alignement systématique sur la diplomatie de Washington

Pour relancer le processus de paix, la France a également organisé une Conférence ministérielle pour la paix au Proche-Orient le 3 juin 2016, et avait réussi à mobiliser près de 30 États et organisations internationales. Puis avait aussi eu lieu la *Conférence internationale pour la paix au Proche-Orient*, organisée le 15 janvier 2017 à Paris, qui avait cette fois réuni plus de 70 États, toujours dans l'objectif de l'application du Droit international public exprimé par les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, non-appliquées par Israël.

Cette constance a pu être payante par le passé, comme lors de l'abstention américaine du 23 décembre 2016 pour la Résolution 2334 quand le président Obama avait choisi de ne pas opposer son *veto* à la condamnation par le Conseil de sécurité « *de toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion de colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la destruction de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes* » et au constat suivant : « *avec une vive préoccupation que la poursuite des activités de peuplement israéliennes met[tait] gravement en péril la viabilité de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967* ».

À New York, le 28 octobre 2022, la représentante permanente adjointe et chargée d'affaires de la France auprès des Nations Unies intervenait au Conseil de sécurité lors du débat ouvert sur le Moyen-Orient pour rappeler la position française, demeurée inchangée, quant à la « *nécessité impérieuse de respecter le droit international et particulièrement le droit international humanitaire* ». Elle ajoutait : « *Nous le savons, l'une des causes profondes de la constance de la violence, c'est la poursuite de la politique de colonisation, illégale au regard du droit international, et qui compromet un règlement politique du conflit israélo-palestinien, elle met en péril la possibilité d'une solution à deux États* ». Dénonçant la violence croissante des colons, elle a évoqué à

la fin la nécessité pour les responsables de « *répondre de leurs actes devant les autorités compétentes* ».

La France condamne fermement l'avancement des plans d'extension, de création de colonies, et notamment dans la zone E1 (Une zone ultra-sensible à l'est de Jérusalem. Coincée entre la Ville Sainte et Maalé Adoumim, une importante colonie de Cisjordanie dont l'appellation évoque davantage un territoire militarisé qu'un lieu de vie pour civils, s'apprête à accueillir 3 000 logements israéliens), elle condamne les évictions de familles palestiniennes, elle condamne les démolitions. Elle est également très inquiète des derniers développements à Massafer Yatta ».

La représentante française appelait donc également à suspendre les évictions, à suspendre les démolitions, qui constituent des violations de la 4^e convention de Genève. Elle indiquait enfin que la montée des tensions s'explique également par « *les difficultés croissantes de circulation et d'accès des Palestiniens dans les territoires occupés. Ces restrictions, qui s'appliquent désormais également aux étrangers qui séjournent en Cisjordanie, ne sont pas acceptables* », ajoutait-elle.

La France invitait donc l'ensemble des membres du Conseil à contribuer activement à la reprise du processus de paix, se tenait « *prête pour sa part à y contribuer aux côtés de ses partenaires, comme elle l'a réaffirmé à plusieurs reprises* ». Toujours au niveau diplomatique, si le 31 octobre 2011 la Palestine est devenue le 195^e membre de l'UNESCO, si le 29 novembre 2012 elle fut admise en tant qu'État observateur non-membre au siège des Nations-Unies et le 1^{er} avril 2015 la Palestine est devenue le 123^e membre de la Cour pénale Internationale de La Haye, ce fut beaucoup en raison de l'implication diplomatique et juridique de la France.

Au regard de l'évolution politico-diplomatique de ces vingt dernières années durant lesquelles les équipes gouvernementales françaises ont progressivement laissé dépérir tout l'acquis que la France avait fondé sur sa politique arabe et le respect du droit international au profit d'un alignement sur la vision anglo-saxonne, très simplifiée des enjeux moyen-orientaux et systématiquement favorable aux intérêts israéliens⁴, on se rend compte combien manque à l'équilibre stratégique et humanitaire du monde la position et l'autorité françaises traditionnelles dont on doit espérer au plus vite le retour sur la scène internationale pour le règlement de la paix et la justice apportée au peuple palestinien. ■

4. Peyronnet Arnaud, *Les accords Abraham, véritable rupture géopolitique au Moyen-Orient ?* FMES, 23 septembre 2020.

Références

- Antonius, Rachad, *La pertinence des principes de droit international pour le règlement du conflit israélo-palestinien*, Montréal, Département de sociologie, UQAM, mars 2003.
- Henry, Laurens, *Paix et guerre au Moyen-Orient*, Paris, Armand Colin, 2005.
- Peyronnet Arnaud, *Les accords Abraham, véritable rupture géopolitique au Moyen-Orient ?* FMES, 23 septembre 2020.
- Résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) condamnant Israël : n° 242 (22 novembre 1967), 338 (22 octobre 1967), 446 (22 mars 1979), 452 (20 juillet 1979), 465 (1^{er} mars 1980), 476 (30 juin 1980), 478 (20 août 1980), 1397 (12 mars 2002), 1515 (9 novembre 2003), 1850 (16 décembre 2008), 2334 (23 décembre 2016) du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Maître Élie HATEM¹



LA QUESTION PALESTINIENNE ENTRE PASSÉ ET AVENIR

Résumé : La question palestinienne ne se résume pas à un conflit religieux (juifs contre musulmans), et oppose en réalité deux nationalismes diamétralement opposés : le sionisme, conception ethnique et religieuse fondée sur la « judéité », et le nationalisme palestinien, conception culturelle, prônant un État laïc où juifs, chrétiens, musulmans, sont égaux. D’abord minoritaires, les sionistes se sont implantés après 1945 en exploitant les horreurs commises par les nazis, en instrumentalisant la religion, en commettant assassinats et opérations sous faux drapeau, grâce à une collusion avec le pouvoir israélien etc. – éveillant ainsi au passage le nationalisme palestinien. La victoire des sionistes fut de réussir à progressivement asseoir dans l’opinion internationale leur récit – fictif – d’après lequel un pays démocratique et civilisé (Israël) est attaqué par des terroristes islamistes aux méthodes barbares (Palestiniens), décrédibilisant ainsi la cause palestinienne, qui semble aujourd’hui en voie de marginalisation.

Mots-clés : Sionisme, Israël, Colonisation, Jérusalem, Proche-Orient, Palestine, Nationalisme, Chrétiens d’Orient, Résistance palestinienne, Laïcité, Judéité, Islamisme, Accord du siècle.

Abstract: *The question of Palestine cannot be summarized as a religious conflict (Jews against Muslims), and opposes in reality two diametrically opposed nationalisms : Zionism, an ethnic and religious conception based on “Jewishness”, and the Palestinian nationalism, a cultural conception, which promotes a secular state in which Jews, Christians and Muslims are equal. Initially a minority, the Zionists have implanted themselves after 1945 by exploitation of the horrors committed by the Nazis, by instrumentalization of religion, by commitment of murders and false-flag operations, thanks to a collusion with the Israeli political power, etc. – thus wakening by the way the Palestinian nationalism. The victory of Zionists was to manage to gradually establish in international opinion, their – fictional – tale according to which a democratic and civilized country (Israel) is attacked by*

1. Avocat au Barreau de Paris et près de la Cour Pénale Internationale, Officier dans l’Ordre du Cèdre, Chevalier dans l’Ordre des Palmes Académiques, Chevalier dans l’Ordre de l’Étoile de Mohéli et Docteur en Droit.

Islamist terrorists with barbaric methods (Palestinians), discrediting thereby the Palestinian cause, which seems today on the way of marginalization.

Keywords: *Zionism, Israel, Colonization, Jerusalem, Near East, Palestine, Nationalism, Eastern Christians, Palestinian resistance, Secularism, Jewishness, Islamism, Deal of the century.*

TRAITER DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN a de tout temps suscité des réactions démesurées aussi bien de la part de ceux qui soutiennent les Palestiniens que de ceux qui soutiennent les Israéliens. Ce sujet est devenu encore plus délicat à évoquer en France, en raison de l'assimilation de toute critique du sionisme à de l'antisémitisme. Et pourtant, le sionisme est de plus en plus remis en cause par des personnes de religion juive, aussi bien séfarades, juifs arabes (donc sémites) qu'ashkénazes (qui n'ont pas nécessairement d'ascendance sémite). Par ailleurs, faut-il rappeler que le sionisme était un courant politique minoritaire, combattu par la plupart des communautés juives dans le monde ? Que le premier congrès sioniste mondial devait se tenir initialement à Munich et qu'il a été déplacé à Bâle, en Suisse, en raison des troubles que les Allemands de religion juive allaient provoquer si cette manifestation s'était tenue en Allemagne² ?

2. Voir à ce sujet *Au nom de la Torah. Une histoire de l'opposition juive au sionisme*, M. RABKIN Yakov, Sainte – Foy, Les Presses de l'Université de Laval, 2004.

Dans un entretien accordé au Professeur Pascal Boniface, publié dans la *Revue Internationale et Stratégique*, en 2004 (2004/4), Yakov Rabkin souligne : « *Lorsqu'à la fin du XIX^e siècle, les sionistes ont appelé les juifs à se rassembler en Palestine dans le but d'y former « une nation nouvelle », cette idée radicale en a rebuté la grande majorité, tant laïcs que pratiquants, qui ont rejeté comme absurde le concept sioniste de la nation, pastiche tardif du nationalisme européen du XIX^e siècle. Par exemple, pour le rabbin Isaac Breuer (1883-1946), l'un des penseurs éminents de l'orthodoxie moderne, ce nouveau mouvement politique « est l'ennemi le plus terrible qui ait jamais existé pour le peuple juif. [...] Le sionisme tue le peuple et élève ensuite son corps au trône ». Comme le montre mon livre, cette opposition ne s'est guère éteinte de nos jours.*

Les accusations qui font l'amalgame entre l'antisionisme et l'antisémitisme sont, en outre, cyniques parce que ce sont les sionistes qui ont accepté la thèse centrale des antisémites selon laquelle les juifs constituent un corps étranger au sein des nations européennes. Depuis le début, il existe une confluence d'intérêts entre les antisémites, qui veulent se débarrasser des juifs, et les sionistes, qui veulent les concentrer tous sur un territoire. C'est à l'État d'Israël que profite avant tout l'antisémitisme, en augmentant sa population juive, en y attirant tous ceux qui se sentent menacés par les antisémites. De nos jours, les leaders israéliens s'inquiètent ouvertement de ce qu'ils appellent « la bombe démographique », c'est-à-dire la perspective que les juifs redeviennent une minorité au sein de l'État sioniste. Pour pallier cette menace, ils ont besoin de l'aliya (immigration de juifs en Israël). Or c'est l'antisémitisme plutôt que l'idéalisme qui encourage d'habitude l'aliya. C'est également l'antisémitisme qui justifie le sionisme, pour lequel l'existence de communautés juives libres et prospères à travers le monde constitue un problème idéologique fondamental. » (...) « *L'association automatique des juifs à l'État d'Israël est fondamentale pour les sionistes qui, depuis les origines de ce mouvement politique il y a plus d'un siècle, se présentent comme les représentants du peuple juif tout entier. En se proclamant « l'avant-garde du peuple juif dans son ensemble », en parlant « au nom*

Ce n'est qu'à l'issue de la Seconde guerre mondiale que ce mouvement a réussi à s'implanter au sein des communautés juives, en exploitant les horreurs commises par les nazis durant cette période de l'histoire pour parachever son projet politique³ : le remplacement d'une population par une autre, en procédant progressivement à une immigration de communautés de religion juive et à la déportation des autochtones⁴. Les premières victimes du sionisme sont donc les communautés juives et non pas les Palestiniens⁵.

En effet, les sionistes ont instrumentalisé la peur et le désarroi des Européens de religion juive pour les retirer de leurs pays et faire germer chez eux un sentiment d'allégeance à un État fort, situé au Proche-Orient⁶, appelé à les défendre au cas où une nouvelle hystérie politique, surtout européenne et occidentale, chercherait à les attaquer⁷. Cette initiative est compréhensible dans l'absolu, avec les données historiques dont nous disposons actuellement sur les méandres de la Seconde guerre mondiale⁸. L'attitude des pays occidentaux qui n'avaient le choix, lors de la proclamation de l'État d'Israël, que de reconnaître cette entité pour se faire pardonner ce qu'on leur reprochait durant la guerre, est tout autant compréhensible. Néanmoins et compte tenu de la remise en cause du sionisme par bon nombre d'Israéliens⁹ et

du peuple juif » les sionistes renforcent l'association automatique des juifs avec l'État Israël. Cela ne fait qu'encourager l'antisémitisme dans le monde en tribalisant le conflit et en l'exportant hors des frontières d'Israël. Or il est grave que les juifs – minorité avant tout religieuse que la tradition oblige à la pudeur, la miséricorde et la bienfaisance – soient de plus en plus associés aux images de soldats et de colons armés qui remplissent les écrans de télévision du monde entier. »

3. Voir *Shoah Business*, Finkelstein Norman, éd. La Fabrique.

4. Voir *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Pappe Ilan, éd. Fayard.

5. Voir *Le sionisme du point de vue de ses victimes juives*, Shohat Ella, éd. La Fabrique, 2006.

6. Voir à ce sujet *Exil et souveraineté, judaïsme, sionisme et pensée binationale*, Raz-Krakotzki Amnon, éd. La Fabrique, Paris, 2007.

7. Les croyants juifs n'ont jamais subi d'inquisition, de pogroms ou de massacres dans leurs pays, au Proche et au Moyen-Orient. Leurs coreligionnaires, victimes de ces actes, sont venus trouver refuge au Proche-Orient.

8. Qu'il nous soit permis d'exprimer un doute, non pas sur l'évidence des crimes graves qui ont été commis lors de cette période dramatique de l'histoire, mais sur les motifs des difficultés que rencontrent certains chercheurs et historiens qui travaillent sur ce sujet. Il est certain qu'il s'agit d'une période récente et, qu'avec le temps, l'exploitation de toutes les archives permettra aux chercheurs de plonger plus en profondeur pour apporter les réponses à toutes les interrogations. Il faut rappeler que les archives françaises relatives à cette période de l'histoire n'ont été ouvertes qu'en 2015. Voir par ailleurs à ce sujet la polémique à l'issue d'un entretien accordé par le professeur émérite d'histoire contemporaine Jean-Marc Berlière à *Ouest-France*, le 1^{er} février 2020.

9. Le courant post-sioniste se développe en Israël, remettant en cause les fondements ethno-religieux et fondamentalistes du sionisme originel.

d'individus de religion juive dans le monde¹⁰, de leur condamnation du sionisme qui n'est qu'un courant politique fondé sur une idéologie pseudo-nationaliste exacerbée et raciale qui a provoqué une catastrophe¹¹ à tout un peuple mais aussi aux communautés de religion juive, les Occidentaux et une large partie des pays arabes à majorité musulmane – qui sont en phase de normalisation avec Israël – font preuve soit d'une ignorance de la réalité de ce conflit, soit d'une complicité des exactions commises par cet État et ses dirigeants.

La vidéo, largement diffusée dans les médias, d'un citoyen américain malmené et tué par un policier aux États-Unis a ému l'opinion publique mondiale. Et pourtant, les Palestiniens subissent quotidiennement des traitements aussi inhumains, sur leur propre territoire. Non seulement les combattants ou les suspects sont arrêtés mais aussi les civils et les religieux, tel un prêtre orthodoxe traîné par terre à Jérusalem dont les images n'ont pas bénéficié de la même publicité que celle de George Floyd, devenu le symbole des victimes d'actes racistes et des violences policières.

Dans un article du *Figaro* publié le 12 mai 2014, Cyrille Louis souligne à ce sujet : « *Pneus crevés, graffitis blasphématoires ou racistes, évêque menacé de mort : l'Église catholique de Terre sainte a haussé le ton ce week-end après la récente série d'actes antichrétiens, mais aussi antimusulmans, perpétrés à Jérusalem ainsi que dans le nord d'Israël. Ces dégradations, imputées à des extrémistes juifs, "empoisonnent l'atmosphère de coexistence et de coopération, tout spécialement à deux semaines de la visite du pape François", a déploré Mgr Fouad Twal. "Le gouvernement doit s'inquiéter parce que cela nuit à l'image d'Israël à l'étranger", a en outre estimé le patriarche latin de Jérusalem, qui dénonce la passivité de l'État hébreu et l'impunité dont bénéficie, selon lui, les auteurs de troubles. (...) Selon le décompte opéré par la police israélienne, plus d'une vingtaine d'actes antichrétiens ou islamophobes ont été perpétrés depuis le début de l'année. L'église de Tagbha, édifiée à l'endroit où Jésus aurait multiplié les pains, a été profanée fin avril. Peu auparavant, des vandales avaient tenté de mettre le feu à une mosquée d'Umm al-Fahm. À Nazareth, l'évêque Giacinto-Boulos Marcuzzo a reçu une missive le menaçant de mort tandis qu'à Jérusalem, le graffiti "Mort aux Arabes, aux chrétiens et à tous ceux qui haïssent Israël", a été inscrit sur un édifice propriété du Vatican. »*

Les Occidentaux, y compris les Américains, ignorent-ils cette situation ou manifestent-ils une hypocrisie non seulement à l'égard des Palestiniens mais aussi

10. Oz Amos, Sand Shlomo, Menuhin Yehudi, Rabkin Yakov, Atzmon Gilad, Norman Finkelstein, Michel Warschawski, Michael Chabon, Ilan Pappé, Jacob Cohen, Noam Chomsky, etc.

11. Voir infra sur « la catastrophe », *Al Nakaba* en arabe ou *Shoah* en hébreu.

des Chrétiens d'Orient qu'ils sacrifient au profit de médiocres calculs ? Comment prétendent-ils être hostiles au racisme, être défenseurs de la laïcité et de la démocratie, tout en soutenant un régime qui tolère la ségrégation contre une catégorie de ses citoyens, les *Falachas*, et instaure une ethnocratie qui privilégie certaines communautés par rapport aux autres, depuis la loi du 19 juillet 2018 ?

Le Président américain, Donald Trump, s'est récemment contenté de brandir l'évangile (dans la main) quelques mois après avoir proposé un projet de règlement du conflit israélo-palestinien, à la manière dont on traite une transaction commerciale. Il a d'ailleurs surnommé cette initiative, dépourvue de tout réalisme, le « *deal* » du siècle (« Accord du Siècle » ou Plan Trump). Ce projet porte particulièrement atteinte aux intérêts des communautés chrétiennes alors que le Président Trump prétend être une figure chrétienne, un défenseur de la chrétienté.

Loin des clichés et de la propagande médiatique, il convient de rappeler la nature de ce conflit que les puissances occidentales semblent oublier, en retournant à ses origines et en examinant son évolution politique depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. La question palestinienne ne se résume pas à un conflit entre les Israéliens de religion juive et les Palestiniens de religion musulmane, dirigés par une organisation classée « *terroriste* » – le *Hamas* – comme cela tend à être démontré d'une manière évidente et que, par conséquent et compte tenu de l'émergence de l'islamisme dans le monde, il faudrait soutenir une partie des protagonistes contre les autres.

La question palestinienne oppose, en réalité, deux nationalismes diamétralement opposés : le sionisme qui a conduit à la création de l'ethnocratie israélienne et le nationalisme palestinien qui prône un État laïc avec une société multiconfessionnelle (I).

L'instrumentalisation de la religion à des fins politiques encouragée par Israël et conduisant à l'émergence du *Hamas* a-t-elle modifié ce combat nationaliste palestinien, inspiré de la lutte et de la résistance française contre l'occupant ? (II)

Les développements qui suivent tenteront d'y apporter quelques éléments de réflexion.

I - L'émergence du nationalisme palestinien

À l'instar de l'ensemble des pays du Proche-Orient, à l'exception du Mont-Liban qui a bénéficié d'un statut particulier, la Palestine fit partie de l'Empire ottoman à partir de 1516. Sa population était composée de populations d'origines et de

religions diverses, comprenant notamment des juifs arabes qui se sont mélangés aux juifs autochtones, voire aux séfarades qui s'y étaient installés au cours du xv^e siècle après avoir quitté l'Espagne.

Dès la deuxième partie du xix^e siècle, des émigrés ashkénazes vinrent progressivement s'ajouter à cette mosaïque sans provoquer, dans un premier temps, aucun soupçon ni de réaction de la part des autochtones. La plupart de ces populations venaient de l'Europe de l'Est au cours des conflits qui ont surgi à cette période de l'histoire au sein des pays de cette région du monde, conduisant certains Ashkénazes à emprunter le chemin de l'exil soit vers l'Amérique, soit vers les pays de l'Europe occidentale, ou encore, comme l'a souligné François Georgeon dans son livre « *Abdulhamid II : le sultan Caliphe* »¹², vers la Palestine : « *une petite partie cherche à gagner la Terre sainte par la Mer Noire et Istanbul. C'est en 1882 qu'est fondée en Palestine la première colonie agricole par l'organisation nationaliste juive, les Amants de Sion. Elle devait être suivie de beaucoup d'autres, notamment par des implantations soutenues par le baron Edmond de Rothschild* ». En effet, la fortune des Rothschild contribua à l'achat de terres en Palestine depuis 1880, notamment à Rischon Lezion, bien avant la création officielle de l'*Organisation Sioniste Mondiale* en 1897.

La première vague d'immigration de populations européennes de religion juive vers la Palestine (« *Alya* »¹³) a été organisée par un mouvement fondé en Russie, dénommé *Bilou*. Ce mouvement prônait l'installation de juifs en Palestine en se donnant un aspect spirituel religieux, tout en dissimulant ses objectifs politiques et nationalistes : la création d'un État fédérant les différentes communautés juives de la planète. Parmi ceux qui ont participé à cette opération¹⁴ figurait le père de Moshé Sharett¹⁵. Mais cette émigration et installation de familles juives en Palestine n'avait pas abouti au résultat escompté. Arrivés sur place, ces *Bilouïms*¹⁶ se mélangèrent

12. « Abdulhamid II, le sultan calife (1876-1909) », Georgeon François. Ed. Fayard, Paris, 2003.

13. Retour en Terre Sainte.

14. L'installation de juifs en Palestine, dite *Yichouv*.

15. De son vrai nom « Moshé Shertok ». Journaliste ukrainien de confession juive. Il s'installa en 1882, à l'occasion de cette expédition, en Palestine. Il s'approcha des autorités ottomanes en profitant de ses relations avec les *Donmeh*, une communauté juive turque fondée par Sabataï Tsevi, un rabbin juif autoproclamé Messie au xvii^e siècle. Sharett servit l'armée turque durant la Première Guerre mondiale. En 1919, il est devenu le secrétaire du *Comité des représentants de la population juive en Palestine* et participa à l'acquisition massive de terres en Palestine. Sioniste socialiste, il joua un très grand rôle dans la création de l'entité sioniste dont il sera le Premier Ministre.

16. Membres du mouvement *Bilou*.

aux membres d'un ancien *Ychouv*, en majorité sépharades¹⁷, avec lesquels ils ont eu des relations très tendues, notamment en raison de leur mode de vie et de leurs cultures totalement différentes, mais aussi en raison de leurs discordances de mentalités. En outre, bon nombre de rabbins ashkénazes étaient opposés à cette initiative. Une grande partie des *Bilouïms* retourna alors en Europe tandis qu'une autre regagna le continent américain. Il a fallu attendre la création d'une autre organisation baptisée « *Les Amants de Sion* »¹⁸ pour que le projet d'implantation progressif de communautés juives en provenance des pays de l'Est s'intensifie en Palestine, sans que les autochtones n'y prêtent attention d'autant que ce phénomène d'implantation d'émigrés européens de religion juive était facilité par certains gouverneurs ottomans locaux, au cours de cette période de déclin de l'Empire ottoman, rongé notamment par la corruption.

Cette nouvelle organisation, « *Les Amants de Sion* », avait pour objectif de lutter contre l'assimilation des communautés juives en Europe. Elle s'est répandue au départ en Europe centrale et orientale, où la *Haskala* allait conduire à la dilution des Ashkénazes dans les sociétés européennes, avant de s'étendre à d'autres pays du monde où les communautés juives étaient présentes.

En effet, cette organisation mettait en place un projet politique prônant l'implantation des communautés juives de la planète en Terre Sainte : « *le retour vers Sion* ». Plusieurs penseurs du judaïsme politique participèrent à la mise en place de ce projet, tel que Moshé Hess, les rabbins Tsvi Hirsh Kalicher et Yéhouda Hay Alkalay, David Gordon, Peretz Smolenekin, Eliezer Ben Yehouda, etc... C'est d'ailleurs ce premier, Moshé Hess¹⁹, qui a esquissé la création d'un État consacré aux juifs, pour éviter leur intégration et leur assimilation aux diverses populations en Europe, dans son livre « *Rome et Jérusalem – La dernière question nationale* »²⁰.

« *Les Amants de Sion* » était le prélude au *Mouvement Sioniste Mondial*. Cette organisation s'était dotée d'un programme, d'une structure²¹, voire d'un hymne²², pour inciter à un « *nationalisme juif* » qu'elle favorisa également par l'encourage-

17. Environ 25.000.

18. Ce mouvement a été créé par le Docteur Léon Pinsker, un médecin ukrainien d'Odessa (l'Ukraine faisait alors partie de l'Empire russe). Le Dr Pinsker était l'auteur d'un livre dans lequel il exprima la nécessité du retour à Sion : « *Auto-émancipation* ».

19. Ou « Moses » HESS.

20. « *Rom und Jerusalem, die Letzte Nationalitätsfrage* », Hess Moshe, Leipzig, 1862.

21. Avec un Conseil central, baptisé « le Conseil d'Odessa ».

22. L'Hatikvah qui devint ensuite l'hymne national de l'État d'Israël.

ment au recours à l'hébreu comme langue « nationale », fédératrice des communautés juives, à l'issue de la résurrection de cette langue grâce à Eliezer Ben Yehouda²³.

Une association parallèle fut alors créée par « *Les Amants de Sion* » pour assurer cet objectif de la résurrection de l'hébreu : « *Langue Claire* ». De même, une autre association procurait des aides aux « *agriculteurs et aux artisans juifs en Palestine* »²⁴. D'autres organisations participèrent également à l'entreprise menée par « *Les Amants de Sion* » pour précipiter l'émigration des Ashkénazes en Palestine, à l'instar du *Groupe de Varsovie*²⁵. Un fonds spécial pour assurer l'achat de terres fut également mis en place, en 1884²⁶, avant la création de l'*Organisation Sioniste Mondiale* (l'OSM). Mais les dissensions internes au sein des différentes communautés juives regagnèrent très vite *Les Amants de Sion*. La tendance religieuse y prédomina avant d'être renversée par une tendance laïque prônée par le *Bnai-Moshé*, une société secrète créée au sein de cette organisation, en 1889, dont les principes et le fonctionnement sont similaires à ceux de la franc-maçonnerie²⁷, notamment le *B'naï B'rith*, et dont le nom fait référence au prophète Moïse qui, selon la mythologie biblique, permit l'émigration des Hébreux vers la Terre Promise en s'insurgeant contre ceux qui adorèrent le Veau d'Or et allaient rester en Égypte, en abandonnant le retour à cette terre²⁸.

23. Né Eliezer Isaac Perelman Elianov. Il était journaliste et penseur russe de culte israélite, originaire de Lituanie – Biélorussie (sous l'Empire russe à l'époque).

24. « Association pour l'Aide aux Agriculteurs et Artisans juifs en Palestine », fondée en 1890.

25. Les Polonais de religion juive jouèrent, à l'instar de leur coreligionnaires ukrainiens, un grand rôle dans l'édification de l'entité sioniste. Certains sont même allés jusqu'à collaborer avec les nazis allemand, croyant que l'Allemagne allait gagner la guerre et qu'il fallait donc se rapprocher des autorités nazies afin d'assurer la continuité du projet sioniste, à l'instar d'Abraham Gancwajc, fondateur du *Groupe 13*, une organisation juive de collaboration dans le ghetto de Varsovie, décrite comme « la gestapo juive ».

26. Le *Fonds National Juif*, lancé lors d'un congrès tenu à Katovitz en 1884.

27. À l'instar de la Franc-maçonnerie, du B'naï B'rith ou des Frères musulmans (par analogie avec l'islam politique), l'adhésion des membres à cette confrérie s'opérait par une cérémonie initiatique secrète, durant laquelle le futur membre prête allégeance aux règles et principes de cet Ordre dont l'existence, le fonctionnement et le règlement devaient rester secrets. Un Comité de cinq membres dirigeait le Bnai-Moshé (un Président et 4 conseillers) dont le bureau central se trouvait à Odessa avant d'être transféré à Varsovie (en Pologne) puis à Jaffa (en Palestine), en 1893.

28. Moïse alla jusqu'à offrir à Dieu un holocauste, celui de 3.000 hommes (un très grand nombre comparé à la démographie de l'époque) qui renoncèrent à la Terre Promise : « *Moïse dit : - Voici ce qu'ordonne l'Éternel, le Dieu d'Israël : Que chacun de vous mette son épée au côté ! Parcourez tout le camp, allez d'une tente à l'autre, que chacun tue, au besoin, son frère, son ami, son proche. Les lévites obéirent à Moïse de sorte que, ce jour – là, environ trois mille hommes du peuple perdirent la vie. Moïse dit aux lévites : En combattant chacun même contre son fils et son frère, vous vous êtes mis aujourd'hui au service de l'Éternel et nous accordé aujourd'hui sa bénédiction.* » (Exode 32)

Les objectifs du *Bnai-Moshé* étaient « *d'apporter au peuple juif l'idée de la nécessité de la Terre d'Israël et de ses implantations, de la langue de nos pères et de leurs écrits, du souvenir de nos aïeux et de leur vie* ». Cette confrérie œuvra également en vue d'apporter un soutien matériel à tous les juifs qui désiraient aller s'installer en Palestine, mais aussi à renforcer le sentiment nationaliste juif, en inculquant « *l'amour d'Israël comme valeur idéologique principale* » et en faisant propager l'hébreu dans les communautés juives, palliant le yiddish²⁹.

L'ensemble de ces mouvements influencèrent les fondateurs de l'*Organisation Sioniste Mondiale* qui est venue les fédérer. L'OSM³⁰ ne peut donc pas prétendre être une organisation fondée fortuitement par Théodore Herzl à l'issue de l'affaire Dreyfus en France. En effet, plusieurs auteurs et chercheurs s'accordent à affirmer que cette affaire ne constitua pas la motivation réelle de ce dernier pour le lancement de l'OSM. Ainsi, le Professeur de sciences politiques à l'Université hébraïque de Jérusalem et ancien directeur général du ministère des affaires étrangères israélien, Shlomo Avineri, souligne que « *quiconque chercherait dans le journal (de Herzl) – pourtant riche en introspection et fourmillant de références historiques – un quelconque indice de la centralité de l'affaire Dreyfus dans le réveil de l'identité juive (de Herzl), ou son développement vers le sionisme, serait extrêmement déçu* ». De même, dans son livre « *Essai sur le sionisme* »³¹, Claude Klein indique que « *la réalité est évidemment bien loin de cette fiction* », selon laquelle l'affaire Dreyfus a été le déclencheur de l'engagement de Théodore Herzl. Hanté par « *la question juive* » qui était au centre des débats politiques, particulièrement en Europe centrale et orientale³², ce dernier a même eu l'idée de convertir les juifs au catholicisme afin de leur permettre de s'assimiler et, de ce fait, d'en finir avec la question juive. Il avait d'ailleurs écrit au Pape à ce sujet³³.

L'*Organisation Sioniste Mondiale* accéléra le phénomène d'émigration massive de populations de religion juive vers la Palestine, surtout depuis la colonisation de cette dernière par les Britanniques à l'issue de la Première Guerre mondiale.

29. Les membres du *Bnai-Moshé* ne pouvait d'ailleurs s'exprimer qu'en hébreu.

30. L'Organisation Sioniste Mondiale.

31. « *L'État des Juifs* » suivi de « *Essai sur le sionisme* », Klein Claude, éd. La Découverte, Paris, 1990.

32. Voir supra.

33. Dans son Journal 1, à la page 14, il indiqua à ce sujet : « *voici environ deux ans, j'ai entrepris de résoudre le problème juif, au moins en Autriche, avec l'aide de l'Église catholique. J'ai demandé l'aide des hauts prélats de l'Église autrichienne, afin d'obtenir par leur biais, une entrevue avec le Pape, pour lui dire : « Aidez-nous avec les antisémites et je déclencherai un mouvement formidable parmi les juifs qui se convertiront de façon fière et spontanée au christianisme. »*

Ce n'est que tardivement que les Palestiniens se rendirent compte de l'ampleur de ce phénomène³⁴. À l'instar de la plupart des peuples occupés par les Ottomans³⁵, leur priorité était de s'émanciper de ces derniers. L'éveil nationaliste palestinien accompagnait alors le phénomène de l'émergence du nationalisme arabe, qui avait pour objectif la lutte contre l'Empire ottoman, avant de devenir un mouvement prônant l'indépendance des pays administrés par la France et la Grande Bretagne qui avaient obtenu, à cet effet, des mandats de la *Société des Nations* (SDN) à l'issue du démantèlement de l'Empire ottoman.

Le nationalisme palestinien prit un nouveau tournant, en 1948, lorsque les Palestiniens ont été expulsés de leurs terres et forcés à l'exil au moment même de la proclamation d'une entité étatique par l'*Organisation Sioniste Mondiale* sur leur territoire, dénommée Israël. La cause palestinienne naquit alors. Elle fut défendue non seulement par les Palestiniens mais également par l'ensemble des pays arabes.

C'est donc le sionisme qui a permis au nationalisme palestinien de se développer et de se concentrer sur la cause nationale (B) après avoir épousé les idées et différentes doctrines nationalistes qui ont émergé au Proche et au Moyen-Orient, dès la fin du XIX^e siècle (A).

A - L'éveil nationaliste palestinien

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, un courant littéraire et culturel émergea en vue de préserver voire de faire ressusciter la langue et la littérature arabes. D'où son nom « *Al Nahda* » : la « Renaissance » ou « *le Sursaut* ». Ce mouvement a été créé par deux écrivains chrétiens libanais de confession maronite : Boutros Al Boustani et Nassif Yaziji. Il s'agissait d'une renaissance et d'un réveil culturels mettant en exergue l'arabe comme vecteur culturel unissant les arabophones face

34. À la fois lors de la révélation des échanges entre Théodore Herzl et le sultan Abdulhamid II mais surtout à l'issue de la révélation de la promesse Balfour. En effet, Herzl avait adressé une lettre au sultan ottoman, en 1896, lui proposant une somme importante d'argent pour l'aider à réduire les dettes de son empire en contrepartie de mesures facilitant l'émigration de populations de religion juive en Palestine afin qu'elles puissent y établir un pouvoir autonome. Mais Abdulhamid II refusa cette proposition d'une manière catégorique : « *Dr Herzl, ne prenez pas de mesures décisives dans cette affaire car je ne peux pas sacrifier un seul pouce de la terre de Palestine. Elle ne m'appartient pas à moi mais à la nation musulmane. Mon peuple l'a conquise et l'a irriguée de son sang. Les juifs peuvent garder leurs millions. Si un jour l'État musulman est démembré, alors vous pouvez avoir la Palestine pour rien. Mais, tant que je vivrai, je préférerai être coupé en morceaux plutôt que de voir la Palestine détachée de l'État musulman. Je ne peux pas accepter cette dissection de nos corps encore vivants.* » Cité in « Palestine Assamida », Touili Ahmed, Ed. Sotepa Graphic, Tunisie 2014.

35. Les Grecs, les Arméniens, les Bosniaques, les Albanais, etc...

au phénomène de « *turquisation* » mené par les Ottomans, à cette période de l'histoire durant laquelle on assistait au déclin de leur empire. En imposant le turc comme langue mais aussi la culture turque à l'ensemble des populations de l'empire (tenue vestimentaire, etc.), les Ottomans ont réveillé un sentiment paradoxal chez les Arabes : celui de la défense de leur langue et de leur culture arabes, menacées alors de disparition.

Les auteurs et les écrivains appartenant à ce courant ont été pour leur grande majorité chrétiens. Ils ont été influencés par l'Occident : par son développement culturel et par les idées propagées par ses philosophes, notamment par le nationalisme qui se répandait alors dans le continent européen. La plupart d'entre eux ont étudié en Europe ou aux États-Unis, voire ont émigré vers ces destinations³⁶. Certains auraient fait partie de la franc-maçonnerie. Leur opposition à la Turquie et au phénomène de la turquisation, en faisant renaître la langue et la culture arabes, venait en réaction à la tournure islamique que prenait l'Empire ottoman, avant d'être une réaction au mouvement politique des « *Jeunes Turcs* »³⁷.

L'expédition de Napoléon Bonaparte en Égypte, suivie par la conquête par Mehmet Ali Pacha, ont permis à ce pays de sortir de l'emprise ottomane et de côtoyer la modernité occidentale³⁸. Le Caire devint alors le lieu où se développa une pléthore de journaux et de médias arabes, mais aussi une plate-forme intellectuelle et culturelle à cette « *renaissance* ».

Parallèlement, les Occidentaux favorisèrent ce courant pour affaiblir davantage l'Empire ottoman³⁹. Des orientalistes européens, travaillant sur la littérature et la culture arabes, contribuèrent à ce réveil, de même que les missions culturelles chrétiennes occidentales aussi bien protestantes que catholiques, établies essentiellement au Liban⁴⁰.

36. Gebrane Khalil Gebrane, N'aimé Mikhaïl, etc. Ces chrétiens libanais ont créé, à l'étranger (*Al Mahjar*), des organisations culturelles à l'instar de « *La Ligue de la Plume* » fondée par Nassib Arida et Abdelmassih Haddad (chrétiens). Cette institution à laquelle adhéra Mikhaïl N'aimé a été présidée, en 1920, par Gebrane Khalil Gebrane.

37. Les « *Jeunes Turcs* » est un parti politique créé en 1889, inspiré de la charbonnerie française et dont la procédure d'adhésion était identique aux rites initiatiques francs-maçons. Inspiré des idées de la Révolution française, ce parti avait pour objectif le renversement du sultan Abdulhamid II.

38. Voir à ce sujet « *Arab Awakening* », Antonius George, éd. Hamilton 1938. Pour cet auteur libanais de confession chrétienne (1891-1942), le nationalisme arabe trouve son origine dans l'action menée par Mehmet Ali Pacha d'Égypte qui avait esquissé l'idée d'un empire arabe.

39. Antonius G., Ibid.

40. L'Université Américaine de Beyrouth (American University of Beirut), l'une des plus prestigieuses universités américaines à l'extérieur des États-Unis, deviendra le berceau des mouvements nationalistes

Ce réveil linguistique et culturel constitua le fer de lance d'un nationalisme arabe conduisant les Ottomans à réprimer ses acteurs, notamment à Damas et à Beyrouth⁴¹ où des activistes ont été pendus, avant d'entrer en lutte armée avec les insurgés arabes du Chérif Hussein dans la péninsule arabique. Ce dernier était aidé par Lawrens d'Arabie et par le général Alenby.

Cette répression s'est accentuée sous les « *Jeunes Turcs* »⁴² qui perpétrèrent des massacres contre d'autres populations de l'empire : les Arméniens, les Araméens et les Grecs pontiques⁴³. Selon certains auteurs, ces exactions ont été téléguidés par les *Dönme*⁴⁴, des Ottomans de culte judéo-musulman⁴⁵, qui étaient alors très influents au sein du pouvoir et au sein de ce parti politique⁴⁶. C'est aussi l'une des raisons qui explique les mauvais rapports qui existaient entre les communautés juives et chrétiennes grecque-orthodoxe et melkite. Ces rapports s'étaient particulièrement dégradés depuis l'affaire de Damas relative à l'assassinat d'un moine capucin d'origine sarde, le Père Thomas Calangiano, et de son assistant, Ibrahim Amarach qui était de rite grec-orthodoxe. Ces deux hommes disparurent dans un quartier de Damas, le 5 février 1840. Une enquête fut alors diligentée pour les rechercher, à la demande du Consul de France qui a été alerté de cette disparition. Une rumeur dont la source a été attribuée à des chrétiens grecs orthodoxes circulait, accusant

arabes anglophones. L'université des Pères jésuites, Saint-Joseph, joua également un rôle auprès des catholiques francophones.

41. Une place a été érigée au centre de Beyrouth à la mémoire de ces activistes pendus : la Place des Martyrs. Voir à ce sujet également Antonius G., « *Arab Awakening* », *ibid*.

42. Voir supra.

43. Voir à ce sujet « *Les Dönme : le secret le plus chuchoté du Moyen-Orient* » de Wayne Madsen. Selon cet ouvrage, le génocide des Arméniens a été encouragé voire commandité par les Dönme pour deux raisons : l'une tenant au fait que les Arméniens étaient associés, dans la Bible, aux Amalécites qui seraient les vrais descendants des Israélites. L'autre raison serait stratégique : en perpétrant un génocide de cette ampleur, l'opinion internationale serait très sensibilisée et ferait le rapprochement avec un possible et éventuel génocide juif. Voir également « *The Jewish Genocide of Armenian Christians* », Bjerknæs Christopher Jon, 2016, CSIP. Voir aussi « *Talaat Pasha : Father of Modern Turkey, Architect of Genocide* », Kieser Hans-Lukas, Princeton University Press. Cité par O'Malley J.P. « Des Juifs ottomans soutenaient les « architectes » du génocide arménien », in *The Time of Israël*, 10 mars 2019. Voir aussi « *Le génocide des Arméniens, les Juifs et Israël* », Zomersztjn Nicolas, in Centre Communautaire Laïc Juif, 7 avril 2015, publié dans « Regards n°817 ».

44. Il s'agit d'un courant messianique développé au xvii^e siècle autour de Sabbataï Tzevi, un kabbaliste considéré par ses pairs comme un *Hakham* (un sage). Il s'était auto-proclamé le messie avant de se convertir à l'islam, à l'issue de sa persécution par ses coreligionnaires.

45. Sabbatéen. Voir supra.

46. Voir à ce sujet « *Le messianisme juif : essai sur la spiritualité du judaïsme* », Sholem Gershom, éd. Les Belles Lettres 1971. « *Souvenirs et réflexion d'une Aryenne* », Savitri DEVI, éd. Ce Cher Passé, 1976.

des juifs de les avoir tués d'une manière rituelle (en procédant à un sacrifice humain rituel).

Dans son livre « *Jewish Ritual Murders* » (meurtres juifs rituels) publié en 1938⁴⁷, Arnold Leese, homme politique britannique, relata cette affaire en établissant également cette hypothèse. Leese indique, en rappelant que cette disparition s'est passée dix jours avant la fête de Pourim, que : « *le Consul de France, le comte Ratti-Menton, s'inquiétait et demanda à Chérif Pacha de mener une enquête. Quelques temps après, sept juifs furent arrêtés. Ils avouèrent, certains après avoir été punis de coups de bâtons, avoir assassiné le Père Thomas pour récupérer son sang. Quatre d'entre eux se virent promettre l'amnistie s'ils confessaient toute la vérité ; il s'agissait de Moussa Abou el Afieh qui se convertit plus tard à l'islam, expliquant que cela était nécessaire avant qu'il puisse avouer les crimes des autres juifs ; Aslan Farkhi ; Souleyman, un coiffeur et Mourad el Fathal. Ils avouèrent tout. Seize juifs étaient impliqués et ils furent tous arrêtés. Plusieurs d'entre eux, y compris Mourad el Fathal, Moussa Abou el Afieh, Isaac Arari et Aaron Arari décrivirent comment le sang était nécessaire et avait été collecté de la gorge tranchée de la victime pour être envoyé à un rabbin afin de préparer les pains cérémoniaux (pains azymes). (...) Les restes (du Père Thomas) furent retrouvés où les prisonniers avaient dit qu'ils se trouvaient, c'est-à-dire dans un conduit d'évacuation fermé. Ces restes furent identifiés par des médecins européens comme étant ceux du Père Thomas* ». L'ensemble des accusés furent torturés par les enquêteurs. Deux parmi eux moururent sous la torture. Cette affaire provoqua une réaction populaire à caractère confessionnel à Damas : la synagogue de cette ville fut pillée (à Jobar) et les rouleaux de la Torah détruits. Par ailleurs, ce fait divers a suscité d'importantes réactions internationales ainsi qu'un écho médiatique surdimensionné. Les consuls des puissances rivales de la France, à l'instar du consul autrichien, mais aussi les Rothschild ainsi que Moïse Montefiore, un puissant financier britannique de confession israélite, ainsi qu'Adolphe Crémieux – pourtant de nationalité française – s'en mêlèrent en mettant la pression sur les autorités judiciaires locales en les obligeant à reconnaître l'innocence des accusés. Ces derniers furent ainsi relaxés. Cela accentua la colère des communautés grecques orthodoxe et melkite.

Néanmoins, il convient de rappeler que, durant cinq siècles, l'Empire ottoman tolérait et protégeait l'ensemble des communautés aussi bien musulmanes que chrétiennes et juives. Ces dernières affluèrent vers l'empire, en particulier depuis les persécutions dont elles firent l'objet en Espagne.

47. Cet ouvrage a été contesté mais il permet d'illustrer les mauvais rapports entre les communautés précitées, à partir de cette affaire.

Par ailleurs, il n'est pas inintéressant de souligner que sous l'Empire ottoman la quasi-totalité des nationalistes arabes – y compris les nationalistes palestiniens – étaient de religion chrétienne de rite grec-orthodoxe ou de rite melkite, à l'instar de Francis Marrache⁴⁸ qui était épris de la France et de sa culture. Prédécesseur d'Antoun Saadé⁴⁹, il a été le premier à faire une distinction entre la notion de patrie et celle de nation, ce qui l'a conduit à distinguer « *la Grande Syrie* » en tant que nation des autres nations arabophones. Marrache avait aussi mis l'accent sur la langue comme facteur essentiel des constructions nationales, mais aussi comme pouvant contrebalancer les différences religieuses et sectaires existantes au sein des populations qui se trouvaient au sein de l'Empire ottoman. Les Ottomans définissaient ces groupes sociaux comme des nations ou des communautés socio-culturelles, ethniques ou confessionnelles : des *millet*s⁵⁰.

À l'instar de Francis Marrache mais surtout sous l'influence des idées d'Antoun Saadé⁵¹, le Professeur d'histoire palestinien, Hisham Sharabi⁵², était aussi un défenseur de « *la Grande Syrie* »⁵³. Ce courant nationaliste pansyrien, né beaucoup plus tard après la mort de Marrache, était hostile au nationalisme arabe. Il a été créé et théorisé par Antoun Saadé⁵⁴, un chrétien libanais de rite grec-orthodoxe, qui considérait que la nation « *résulte d'une alliance entre un groupe humain et une terre* », nonobstant les facteurs linguistiques, ethniques ou religieux. Par conséquent, la « *nation syrienne* », constituée de la Syrie contemporaine, du Liban, de l'Irak, d'Israël, de la Palestine, de la Jordanie, d'une partie de la Turquie et Chypre⁵⁵ (le « *Croissant*

48. De rite grec-catholique (Melkite).

49. Voir infra.

50. Voir « *The Arabic Language and National identity : a study in ideology* », Yasir SULEIMAN, Edinburgh University Press, 2003.

51. Voir infra.

52. Sharabi Hisham, né à Jaffa en 1927, était professeur à l'université Georgetown aux États-Unis, avant de diriger le mensuel du Parti National Syrien (PNS) fondé par Antoun Saadé. Il a publié une dizaine d'ouvrages mettant l'accent sur le nationalisme pansyrien.

53. La notion de « *Grande Syrie* » a été établie aussi bien sur un facteur géographique développé par Antoun Saadé – le « *Croissant fertile* », une région en forme de croissant et connue par la fertilité de ses terrains – que sur un facteur historique, « *Grande Syrie* » étant l'appellation que donnaient les Romains à cette région jadis dominée par les Assyriens.

54. Saadé Antoun est né au Liban en 1904. Il émigra en Amérique latine (au Brésil) comme la plupart de ses compatriotes à l'issue de la Première Guerre mondiale, en raison de la famine et des épidémies qui ont frappé le pays du Cèdre et la région du Proche-Orient. Il retourna ensuite en Syrie et au Liban où il enseigna à l'Université américaine de Beyrouth au sein de laquelle il fonda le Parti National syrien (PNS), avec une équipe de ses étudiants.

55. Certains auteurs indiquent qu'Antoun Saadé y a même inclus la péninsule du Sinaï, bien qu'il ait exprimé l'exclusion de l'Égypte (de la Syrie).

fertile »), ne peut pas être confondue avec d'autres nations arabes ou arabophones, notamment les pays arabes du Golfe, l'Égypte ou les pays du Maghreb⁵⁶.

Le « *pansyrianisme* »⁵⁷, très anti-communiste, anti-marxiste et opposé à toute forme d'internationalisme nationaliste ou révolutionnaire, plaidait aussi et surtout pour la laïcité ou, pour être plus exact, pour la « *sécularité* » – expression plus appropriée bien qu'elle soit à connotation anglaise – ainsi que pour la séparation du politique et du religieux avec une interdiction faite aux membres du clergé de s'ingérer d'une manière ou d'une autre dans les affaires politiques⁵⁸.

La laïcité prônée par ce mouvement et son rejet des facteurs ethniques et religieux dans l'édification des entités nationales le rapprochent du nationalisme arabe (ou « *panarabe* ») qui émergea entre la deuxième moitié du xix^e et le début du xx^e siècle.

À ce sujet, il convient de rappeler les idées développées par l'une des grandes figures qui ont permis à ce mouvement de voir le jour : celles de Najib Azoury⁵⁹, un haut fonctionnaire palestinien de l'Empire ottoman en fonction à Jérusalem⁶⁰ avant de prendre le chemin de l'exil à Paris pour échapper à la répression ottomane en raison de ses positions nationalistes. Défenseur d'un État arabe indépendant, il réclama la sécession des peuples arabes de la Turquie ottomane et l'établissement d'un

56. Cette notion a conduit une grande partie des chercheurs sur le « *monde arabe* » à distinguer en son sein 3 sous-groupes : le Machrek (le Proche-Orient composé principalement par les pays du Croissant fertile), le Golfe et le Maghreb. En effet, le dialecte arabe parlé par les différentes populations de ces 3 sous-groupes se rapprochent respectivement. Autrement dit, on peut distinguer principalement 3 grands dialectes d'arabe parlé : celui des pays du Maghreb, celui du Proche-Orient comprenant l'Égypte et celui des pays du Golfe.

57. Ce courant politique nationaliste plaident en faveur de « la Grande Syrie ».

58. Pour certains auteurs, la laïcité prônée par Antoun Saadé était alimentée, en fait, par le souci d'éviter surtout une immixtion des religieux musulmans dans la politique. Pour d'autres auteurs, elle reflète l'influence maçonnique sur sa pensée. D'autres auteurs considèrent Saadé et son mouvement comme étant influencés par le fascisme, en mettant en exergue le symbole du parti (une croix gammée courbe appelée « *l'ouragan rouge* »), le salut entre les membres du parti similaire au salut hitlérien ou encore son hymne réglé sur le « *Deutschland, Deutschland über alles* ».

59. Né en 1873, Najib Azouri fit des études en Sciences politiques à Paris avant d'entrer à l'École d'Administration d'Istanbul.

60. En 1898, il était devenu l'assistant du gouverneur ottoman de Jérusalem. Mais il s'opposa aussitôt aux Ottomans après avoir fréquenté les « *Jeunes Turcs* ». Il quitta Jaffa en 1904 vers le Caire avant de gagner Paris. Il a été condamné à mort par contumace par les autorités ottomanes. Entre carrière et conscience, Najib Azouri favorisa sa conscience, en quittant ses fonctions et en alertant l'opinion aussi bien sur le danger sioniste que sur la nécessité de s'émanciper de l'Empire ottoman.

« *empire panarabe* » dans lequel la religion sera définitivement séparée de l'État⁶¹. Il appela également les autres peuples opprimés de l'Empire ottoman à se révolter.

Comme la plupart des nationalistes arabes, inspiré du mouvement *Al Nahda* mais aussi des idées nationalistes développées en Europe notamment par Maurice Barrès, son mentor⁶², Najib Azoury développa sa conception du nationalisme arabe.

Par « *nation arabe* », il entendait une nation fondée sur un dénominateur linguistique et culturel commun, hérité de la période qui a précédé la conquête ottomane, sans la prise en considération des origines ethniques ni des diversités religieuses de la mosaïque orientale. En effet, la majeure partie des arabophones de l'époque, qui se trouvaient au Proche et au Moyen-Orient sous l'Empire ottoman, était constituée de populations d'origine non-arabe : Assyriens, Chaldéens, Hébreux, Cananéens, Grecs, Croisés d'origine européenne, Perses arabisés⁶³, Égyptiens, Phéniciens, etc... L'ensemble de ces populations se sont croisées entre elles. Curieusement, ceux sont les juifs yéménites et certains chrétiens de Syrie, d'Irak et de Jordanie (contemporains), descendants des Ghassanides et des Lakhmides, qui sont ethniquement les plus proches des Arabes d'antan pour avoir préservé leur ethnicité grâce aux liens endogamiques qu'ils pratiquèrent.

Par ailleurs, avant la conquête ottomane et sous l'influence culturelle arabe, notamment sous les Abbassides, la langue arabe remplaça le grec qui a longtemps été le vecteur linguistique commun de communication entre ces populations, plus que le latin, en laissant subsister les langues locales (assyrien, chaldéen, néo-araméens, syriaque, copte, hébreux, persan, etc..).

Ainsi donc, pour Najib Azoury comme pour d'autres nationalistes de son époque, l'arabe permettait à ceux qui le parlaient de se différencier des Turcs et de créer un État détaché de l'Empire ottoman, étendu « *dans les limites de ses frontières naturelles, depuis la vallée du Tigre et de l'Euphrate jusqu'à l'isthme de Suez, et depuis la Méditerranée jusqu'à la mer d'Oman. Il sera gouverné par une monarchie constitutionnelle et libérale avec un sultan à la tête* ». Azoury mit également l'accent sur l'importance de la modernisation et sur la nécessité d'établir des liens forts avec l'Europe, tout en sauvegardant une autonomie culturelle et politique arabe pour éviter d'importer en Orient les rapports conflictuels qui surgissaient alors entre les

61. Voir « *The emergence of the Arab Movements* », Eliezer TAUBER, Routledge, 2006 (1993).

62. « Une Histoire de la violence au Moyen-Orient : de la fin de l'Empire ottoman à Al Qaeda », Bozarslan Hamit, Paris, éd. La Découverte, 2008.

63. Une partie des Perses (Iraniens) du sud de l'Irak contemporain.

empires du continent européen. Il appela à privilégier ces liens avec la France qui devra jouer un grand rôle au Proche et Moyen-Orient.

En effet, Azouri était influencé par le nationalisme français qui est à caractère culturel. C'est à Paris qu'il lança un mouvement politique nationaliste dénommé « *Ligue de la Patrie Arabe* »⁶⁴. Ce mouvement eût comme objectif la libération des populations arabes des Ottomans : « *Rien n'est plus libéral que le programme de la Ligue : la patrie arabe. Elle veut, avant tout, séparer, dans l'intérêt de l'Islam et de la nation arabe, le pouvoir civil d'avec le pouvoir religieux (...) Elle [la nation arabe] respectera les intérêts de l'Europe, toutes les concessions et tous les privilèges qui lui ont été accordés par les Turcs jusqu'à ce jour. (...) Elle offre le trône de l'Empire arabe au prince de la famille du khédiviale d'Égypte qui se prononcera ouvertement pour elle et qui dépensera son énergie et ses ressources dans ce but. (...) La patrie arabe offre aussi le califat religieux universel, sur tout l'Islam, au chérif (descendant du Prophète) qui embrassera franchement son parti et se consacrera à cette œuvre. (...) Ainsi, son pouvoir sera universel ; de sa résidence il gouvernera moralement tous les Musulmans de l'univers qui accourent en pèlerinage aux sanctuaires de Mohamed.* »⁶⁵

Les idées nationalistes de Najib Azoury ont été surtout développées dans son livre « *Le Réveil de la Nation arabe* » rédigé et publié à Paris en 1905 aux éditions *Plon-Nourrit et Cie*. Les idées et l'analyse développées dans cet ouvrage sont inspirés de la méthode de l'empirisme organisateur de Charles Maurras et du positivisme d'Auguste Comte. En expliquant et en délimitant la « *nation arabe dans l'Asie turque en présence des intérêts et des rivalités des puissances étrangères, de la curie romaine et du patriarcat œcuménique : partie asiatique de la question d'Orient et programme de la Ligue de la patrie arabe* »⁶⁶, il rappela qu'« *avant l'oppression ottomane, cette nation était la plus grande nation de l'Empire* » et qu'il s'agissait de la restaurer.

Par ailleurs, il publia trois ans plus tard une revue afin d'expliquer le problème arabe aux puissances européennes. Intitulée « *L'indépendance arabe* », cette revue aurait été financée par le ministère français des affaires étrangères⁶⁷.

Progressivement, Azoury se rendit compte des visées sionistes en Palestine. En sus de la nécessité d'émanciper les populations arabes de l'Empire ottoman, il alerta

64. En référence à la « *Ligue d'Action Française* ».

65. En 1904 et 1905, il publia deux manifestes, avec Eugène Jung, exprimant ces idées.

66. Ibid.

67. « *Diplomatie française, les Juifs et les Arabes* », Pryce-Jones David, in *Revue Commentaire* – 2005-4, p. 838.

l'opinion du danger sioniste⁶⁸ et prédit des altercations entre Arabes et Juifs. Selon lui, il existait deux mouvements nationalistes avec des fondements contradictoires. D'une part, le réveil nationaliste arabe, culturel, laïc et linguistique sans la prise en considération des facteurs religieux ou ethniques, et, d'autre part, celui des sionistes qui cherchent à construire une identité nationale fondée sur la « judéité », en mélangeant la religion à l'ethnicité. Ces deux visions et ces deux groupes entreront en conflit sans qu'un groupe ne sache vaincre l'autre : « *deux phénomènes importants, de même nature et pourtant opposés, (...) se manifestent en ce moment dans la Turquie d'Asie : le réveil de la nation arabe, et l'effort latent des Juifs pour reconstituer sur une très grande échelle l'ancienne monarchie d'Israël. Ces deux mouvements sont destinés à se combattre continuellement jusqu'à ce que l'un d'eux l'emporte sur l'autre. Du résultat de cette lutte dépendra le sort du monde entier.* »⁶⁹

Au-delà de la lutte contre les Ottomans prônée par les nationalistes arabes, cette prise de conscience du danger que présentait l'immigration de populations de religion juive en provenance des pays de l'Est de l'Europe et leur installation en Palestine a vite été partagée par d'autres penseurs nationalistes palestiniens – de confession chrétienne pour la quasi-totalité d'entre eux – à l'instar de Khalil Sakakini, Issa el-Issa, Najib Nassar, Georges Antonius, etc...

De confession grecque-orthodoxe, célèbre pour son nationalisme arabe, Khalil Sakakini est l'auteur d'un ouvrage consacré à la réforme de la communauté grecque-orthodoxe arabophone intitulé « *la Renaissance orthodoxe en Palestine* », qu'il publia en 1913 avant de rejoindre la révolte menée par le Chérif Hussein et dont il a écrit l'hymne. Éminent journaliste⁷⁰ et fondateur de plusieurs écoles⁷¹, il partagea son combat entre la libération des populations arabes de l'emprise ottomane et la lutte contre le sionisme dont il réalisa le danger.

De la même confession que lui, Issa Al-Issa, était journaliste, fondateur du célèbre journal « *Falastine* ». Cette publication était d'abord centrée sur les Grecs-orthodoxes de Palestine avant de devenir le média de référence du nationalisme

68. Voir à ce sujet « *The Arabs and Zionism before World War II* », Mandel Neville, Berkley, University of California Press, 1976, p. 49, cité par Mathilde Rouvel in « *Les Clés du Moyen-Orient* », 6 mars 2017.

69. Voir notamment à ce sujet « *Middle East Perspectives: personal Recollections* », Mardelli Bassil, New York Universe, inc. 2010.

70. Il collabora pour le journal Al Asma-i, Al-Mouktataf, Al Hilal, Al Siyassa al Ousbou-iyia.

71. École Al Dastouryia, Al Watanniya, Le Nahda College.

arabe de l'époque. Les cousins de Issa Al-Issa, les frères Youssef et David Issa⁷², le rejoignirent. Ce dernier créa le premier club arabe orthodoxe à Jaffa, en 1924.

Les Issa étaient fondamentalement opposés au sionisme et au projet d'implantation d'émigrés de confession juive et d'origine non-ottomane sur la terre de Palestine. Ils alertèrent l'opinion publique à ce sujet et critiquèrent les autorités ottomanes locales qui permettaient ce phénomène de prospérer, ce qui leur causa de sérieux problèmes judiciaires allant jusqu'à la suspension de leur publication, aussi bien par les Ottomans que par les Britanniques, à cause des interventions sionistes à cet effet⁷³.

Par ailleurs, un autre journaliste et penseur palestinien, également de confession grecque-orthodoxe, Najib Nassar, consacra en 1911 un ouvrage au sionisme, intitulé « *Sionisme : son histoire, objectif et importance* »⁷⁴. Après avoir alerté ses compatriotes et l'opinion publique sur le danger de l'implantation de communautés juives en Palestine par l'appropriation anormale de grandes parcelles de terrains – dans ses articles et pamphlets qu'il publiait dans le journal *Al Karmel*⁷⁵ –, il a effectué des recherches approfondies sur le sionisme⁷⁶, qu'il a décrit dans son ouvrage comme « *un mouvement raciste ayant pour objectif le remplacement des Palestiniens en Terre Sainte* »⁷⁷. Il a, de ce fait, été le précurseur de la Résolution 3379 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 10 novembre 1975⁷⁸.

Plus tard, en 1914, il indiqua dans son journal *Al Karmel*, que « *le sionisme est un grand danger pour la Palestine et ses habitants ainsi que pour la nation arabe. Si les Palestiniens en particulier et les Arabes en général restent les mains croisées et endormis (...) sans prendre des mesures pour lutter contre cette menace, les sionistes continueront*

72. David Issa publia un autre journal « *Al Bilad* » avant d'être nommé directeur de la publication du journal jordanien « *Al Dastour* ».

73. Voir à ce sujet « *From Ambivalence to Hostility: the Arabic Newspaper Filastin and Zionism, 1911-1914* », Emanuel BESKA, Slovak Academy Press, 2016.

74. Ouvrage publié en langue arabe.

75. Il avait fondé ce journal en 1908. Mais avant, il écrivait dans le journal égyptien, *Al Moukattam*, et le quotidien « *Lissan Al Hal* » libanais.

76. En étudiant notamment des textes qui n'étaient pas encore rendus publics par les auteurs et penseurs sionistes.

77. Ibid.

78. Cette résolution décréta « *que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale* ». Elle a été révoquée le 16 décembre 1991 par la Résolution 46/86, sous la pression du lobby sioniste, quelques mois avant la prise de fonction de Boutros Boutros-Ghali comme Secrétaire Général des Nations Unies.

à s'étendre de plus en plus en toute impunité. Ils vont acquérir ferme après ferme, terrain après terrain, en chassant les habitants et les remplaçant par des immigrants »⁷⁹.

En effet, Nassar a expérimenté et constaté de près les visées sionistes pour avoir travaillé dans une agence immobilière appartenant à ce mouvement – la « *Jewish Colonization Association* » – et pour avoir côtoyé de près des sionistes et gagné leur confiance, les conduisant à lui révéler leurs objectifs réels. Cette expérience a éveillé chez lui le sentiment nationaliste arabe. Il alerta alors l'opinion sur les mensonges sionistes qui faisaient croire que leur mouvement n'avait pas d'objectif politique⁸⁰ et qui communiquaient en faisant une fausse publicité selon laquelle les terrains qu'ils étaient en train d'acquérir étaient inoccupés. Il souligna à ce sujet : « *Attention : ces étrangers vont devenir la majorité (...) et ce (pays) sera affligé !* »⁸¹.

Il constata comment les sionistes imposèrent progressivement l'hébreu dans les écoles⁸², hissaient le drapeau de leur mouvement sur les bâtiments des immigrés européens ashkénazes, cantonnaient leurs chants à chaque occasion, comment ils établissaient des systèmes judiciaires parallèles illégaux, comment ils fanatisaient la jeunesse⁸³.

Dans *Al Karmel* du 22 mai 1914, il relata comment il avait rencontré des jeunes ashkénazes de religion juive dans la rue, tenant dans leurs mains droites un bouquet de fleurs et dans leurs mains gauches une boîte. Ils demandaient à chaque juif qu'ils croisaient de verser une contribution financière dans cette boîte, en échange d'une fleur qu'ils leur offraient. « *Quand j'ai demandé à quoi servait cette collecte d'argent, l'une des jeunes filles me répondit audacieusement que cette collecte d'argent sert à l'achat de terres en Palestine* », indiqua-t-il.

Nassar parlait de « *fanatisme et racisme sionistes* » qu'il avait expérimenté personnellement, tel son témoignage d'un fait troublant qui s'était déroulé devant lui et qu'il rapporta lors du Congrès de Nablous : il a vu des sionistes déguisés en

79. Ibid.

80. Tels étaient, entre autres, les arguments avancés par Nisim MALUL, journaliste sioniste installé alors au Caire. Malul prétendait que les allégations de Nassar étaient exagérées, que les sionistes n'avaient aucune ambition d'occuper la Palestine, ni de créer un État.

81. À ce sujet, il n'est pas inintéressant de citer davantage Claude Klein : « *Qu'il s'agisse de pure ignorance, de méconnaissance ou d'oubli, l'Autre n'existe pas, car il ne doit pas exister là-bas. Il n'y a pas de place pour l'Autre dans le discours sioniste, pas plus qu'il ne saurait y en avoir dans la réalité sioniste.* » Cité in « Un siècle d'Histoire : comment comprendre la persistance du conflit arabo-palestinien ? » Charif Maher, *Cahiers de la Méditerranée*, N°71, 2005, pp. 111- 128.

82. *Al Karmel* du 2 octobre 1914, p.1.

83. Ibid.

gendarmes forçant certains paysans à vendre leur terre, avec la complicité des autorités ottomanes qu'il n'hésita pas à dénoncer, ce qui lui coûta la suspension de son journal⁸⁴.

De même, le 29 mai 1914, il rapporta dans *Al Karmel* comment un paysan qui aurait volé 20 graines de semence d'orange avait été attrapé et fouetté sauvagement par des sionistes sans la moindre réaction des autorités ottomanes. Dans cet article, il lança un appel à ces dernières, celles de Jaffa et de Jérusalem, afin de prendre des mesures contre cette justice privée et de constater de leurs propres yeux les marques de fouets sur le corps de ce paysan. Il souligna dans cet appel : « *il est vrai que certains (sionistes) sont des citoyens ottomans, mais jusqu'à quand ? Leur fidélité à l'empire ottoman est sélective. Ils apprécient les fonctionnaires qui leur rendent service mais détestent les « officiels » honnêtes et patriotiques comme le quai'm-makam de Nazareth.* »

Nassar dénonça nommément des hauts fonctionnaires ottomans locaux qui permirent l'installation de ces immigrants de religion juive, venant principalement des pays de l'est : le *moutassarif* de Jérusalem, Muhdi Bey, celui de Akka⁸⁵, les *quai'm-makams* de Nazareth, Amin Abdallahi, celui de Haïfa, etc...

Après avoir rappelé que « *les sionistes ont commencé une guerre économique contre nous, sans armes. Il faut se réveiller et se rendre compte de leurs objectifs et aspirations* », en ajoutant dans un autre article que « *d'éminents auteurs occidentaux ont commencé à se rendre compte de ce dont nous les avons alertés depuis quelques années* », il lança des initiatives pour pallier le danger dont il était conscient. Il proposa la mise en place d'institutions financières en vue d'accorder des taux d'intérêts peu élevés aux emprunteurs, permettant aux entrepreneurs mais surtout aux agriculteurs de moderniser et de mieux exploiter leurs possessions, pour éviter la vente de leurs terrains, après avoir fait un constat relatif à cette situation : les paysans palestiniens étaient pauvres, tentés par l'argent que leur proposaient les sionistes. Ces derniers disposaient de fonds colossaux récoltés depuis plusieurs années en vue de réaliser leur projet politique. Le 17 avril 1914, il écrivait dans son journal : « *les sionistes savent que l'argent donne un pouvoir que les locaux (les Palestiniens) ne doivent pas obtenir parce qu'il les aidera à préserver leur existence.* »⁸⁶

84. *Al Karmel* du 27 mars 1914, p. 2

85. Il avait en effet été accusé de la vente de villages entiers : Oum el Alaq, Al Ghaba et Saaruma.

86. *Ibid.*

Il proposa également la création d'une association arabe pour le rachat de terrains afin d'éviter cette hémorragie, et appela les chrétiens de Haïfa à créer une organisation identique à l'*Organisation Sioniste Mondiale*, dans le but de lutter contre le projet sioniste avec une méthode similaire et pour le faire échouer⁸⁷. Le 12 juin 1914, il écrit à ce sujet que « *si les Palestiniens ne se rendent pas compte et s'ils n'éliminent pas le danger sioniste, ils perdront tous leurs foyers* »⁸⁸.

Il faut enfin souligner que malgré son antisionisme, alimenté par son désir légitime de sauver la Palestine et les Palestiniens de ce danger, Najib Nassar était admiratif de ce mouvement (le sionisme) qui a été le catalyseur voire l'instigateur d'une mobilisation arabe : « *le sionisme nous a permis de nous réveiller du long silence dans lequel nous avons été plongés depuis des générations* » (...) « *Nous devons prendre exemple sur les sionistes et agir comme eux ; c'est ainsi que le sionisme cessera d'être une affaire dangereuse.* »⁸⁹

Les idées de Nassar ont largement influencé d'autres théoriciens du nationalisme arabe comme Georges Antonius⁹⁰ ou Sati Al Hosri⁹¹ qui ont souligné l'importance de l'argent pour combattre le sionisme. Antonius remarqua que les populations déportées par les sionistes en Palestine grâce à une large propagande effectuée en Europe étaient utilisées comme un bouclier et qu'elles avaient peu d'intellectuels, en comparaison avec les Arabes et les Palestiniens. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui explique la stratégie sioniste d'appauvrir la masse populaire palestinienne en vue de lui réduire ses capacités intellectuelles et culturelles. Quant à Sati Al Hosri, il insista sur l'importance de la culture et conclut sur la nécessité d'éduquer davantage le peuple arabe et palestinien en vue de mener un véritable combat, en le poussant à apprendre davantage de langues, de s'ouvrir sur les cultures étrangères, en particulier sur la culture des pays européens. Parallèlement, il préconisa une levée de fonds pour contribuer au « *nerf de la guerre* » et permettre à la masse de se cultiver et de s'instruire davantage.

C'est ainsi que les intellectuels et les penseurs palestiniens se sont rendus compte d'un autre danger auquel les Palestiniens devaient faire face, en sus de l'oppression ottomane surgie depuis la deuxième partie du XIX^e siècle, au moment où l'empire se

87. Il organisa ainsi une conférence à Nablous à cet effet, en vue de lancer une organisation antisioniste et fût alors rejoint par un grand nombre de chrétiens de Haïfa.

88. Ibid.

89. *Al Karmel* du 17 avril 1914.

90. Ibid.

91. Voir infra.

fragilisait et avait besoin de se consolider en « turquisant » les *milletts* : le sionisme, qui risquait de leur faire perdre leur patrie. Cet éveil nationaliste se développa surtout sous le mandat britannique quand ce danger devenait de plus en plus apparent et évident.

B - Le danger sioniste : fer de lance du nationalisme palestinien

C'est sous le mandat britannique que les Palestiniens ont surtout réalisé le danger du mouvement sioniste, en particulier depuis la divulgation de la déclaration Balfour⁹². Le projet politique de ce mouvement leur a alors paru une évidence. Les intellectuels palestiniens – qui alertèrent parallèlement l'opinion publique sur ce danger⁹³ – n'étaient plus considérés comme des complotistes, ni comme des chrétiens viscéralement antisémites tel que leurs détracteurs les qualifiaient pour les discréditer, en alléguant que le mouvement migratoire de populations juives en Terre Sainte était animé d'un objectif purement religieux, sans arrière-pensée ni de plan politique.

Cette prise de conscience gagna l'ensemble des Palestiniens, y compris les communautés musulmanes, et conduisit à l'affinement du nationalisme palestinien qui s'affirma surtout à partir de 1948, date à laquelle la majorité de la population a été déportée à l'extérieur du territoire palestinien par la force des armes. Le nationalisme arabe céda progressivement le terrain à un nationalisme palestinien, et la cause palestinienne occupa le centre des revendications des nationalistes arabes.

En effet, les rapports entre les Britanniques et les populations arabes se sont détériorés progressivement après la Première Guerre mondiale. Ces derniers ont constaté que les Anglais n'ont pas tenu la promesse qu'ils leurs avaient faite lorsqu'ils les poussèrent à s'insurger contre l'Empire ottoman, en 1916 : leur permettre la création d'un empire arabe. Les accord Sykes-Picot suivis par la conférence de San Remo ont découpé la région en créant des États placés pour la plupart sous mandat anglais⁹⁴, à

92. Il s'agit d'une lettre adressée, le 2 novembre 1917, par le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, Arthur Balfour, à Lionel Walter Rothschild, (petit fils de Mayer Amschel Bauer, qui a changé son nom en « *Rothschild* ») et dont le père a été anobli par la Couronne britannique en raison de la très grande fortune dont cette famille disposait et qui, par cet intermédiaire, exerçait une très grande influence en Europe. Dans cette lettre, très brève, le ministre des affaires étrangères britannique promit au mouvement sioniste l'établissement d'un « *Foyer national pour les Juifs* » en Palestine. Autrement dit et selon la formule d'Arthur Koestler : « *une nation promet solennellement à une deuxième le pays d'une troisième* ».

93. Voir supra.

94. Toutes les régions riches en ressources.

l'exception de la Syrie et du Liban placés sous mandat français. Il en était de même pour la Palestine qui passa de la domination ottomane à celle des Britanniques.

La principale préoccupation des populations arabes était alors de lutter pour leur indépendance vis-à-vis des puissances mandataires. Quant aux Palestiniens, ils étaient voués à une double lutte : celle de l'indépendance de la Palestine des Anglais et celle de la protection de leur existence sur leur territoire, menacée par le projet politique sioniste. Chrétiens et musulmans (mais aussi certaines voix discrètes dans les communautés juives arabes de Palestine⁹⁵) s'associèrent à ce combat en vue d'établir un État laïc, respectant l'ensemble des communautés religieuses⁹⁶, de langue – et donc de culture – arabe. Ces principes et ces idées qui ont fait l'unanimité chez les nationalistes palestiniens ont été transmis aux nationalistes arabes, notamment aux théoriciens du baasisme⁹⁷. L'apport des intellectuels chrétiens et l'influence des idées occidentales ont constitué le fondement de cet essor nationaliste, en opposition au modèle islamique adopté par l'Empire ottoman durant la phase de son déclin, mais aussi à celui des courants islamiques qui émergèrent timidement⁹⁸. Les idées de Sati Al Hosri en témoignent.

De religion musulmane et de confession sunnite, influencé notamment par la culture française pour avoir effectué une partie de ses études à Paris⁹⁹, cet intellectuel dont les idées furent partagées par les fondateurs du parti *Ba'ath* était fondamentalement attaché à la laïcité et donc à la séparation des religions de l'État,

95. Les Arabes de religion juive ne composaient pas facilement avec leurs coreligionnaires immigrés qui ne partageaient avec eux ni les rites religieux, ni la culture, ni la mentalité, ni les traditions. Mais ils furent progressivement contraints à cohabiter avec eux pour deux raisons : une catégorie parmi eux se réjouissait de voir s'ériger un État juif dans lequel elles pourraient avoir des fonctions, tandis que l'autre catégorie craignait les pressions voire la violence que les groupes paramilitaires de la Haganah et plus tard l'Irgoun exerçaient sur eux. En effet, toute tentative de critique du sionisme par une personne de religion juive en Palestine était considérée comme un acte de trahison conduisant à des assassinats.

96. La laïcité prônée n'est pas identique à celle qui s'est développée en France depuis la Révolution de 1789, bien qu'elle en ait été inspirée. Il s'agit d'une séparation des religions de l'État, permettant ainsi aux différentes communautés religieuses de participer au pouvoir. La terminologie anglaise est plus appropriée pour définir cette notion, s'agissant d'une « *sécularisation* » de l'État et de la société. Sans tomber dans l'athéisme, cette laïcité socio-politique fait abstraction totale de la religion et du communautarisme. Le modèle prôné par les Palestiniens était donc différent de celui adopté au Liban : celui d'un État multiconfessionnel où le pouvoir et les fonctions étaient distribués entre les différentes communautés.

97. Courant nationaliste arabe qui a donné naissance au parti Ba'ath. Voir infra.

98. Le Wahhabisme et les Frères musulmans. Voir infra.

99. Ernest Renan exerça une influence particulière sur lui.

en excluant de ce dernier tout caractère religieux. Il était aussi et surtout opposé à toute forme de pan-islamisme qui, à ses yeux, conduira à la disparition de la nation arabe. Pour lui, le « *pan-islamisme* » diluera les Arabes, dont la culture et l'identité prennent leurs racines de la période pré-islamique, dans un « *monde* » musulman (*umma islamiya*) composé de groupements sociaux qui n'ont aucune affinité linguistique, historique, ethnique ou géographique¹⁰⁰.

Dans ses Mémoires¹⁰¹, il proclama : « *je professe de tout mon cœur la religion de l'arabité* ». Pour lui, la nation arabe est une entité culturelle vivante appelée à épouser le progrès en imitant l'Occident et en composant avec lui. Elle devra s'étendre du Golfe à l'Atlantique (d'Oman au Maghreb) et accueillir toute personne qui souhaite en faire partie, quelles que soient ses origines et sa religion : « *est arabe celui qui parle l'arabe, qui se veut arabe et qui se dit arabe.* »¹⁰²

Influencé par les idées de Charles Maurras, de sa méthode de penser et d'analyser d'une manière empirique la politique, il faisait la distinction entre la « *Nation globale* » (le monde arabe) et les « *nations particulières* » (ou la Nation particulière), autrement dit les États arabes pris individuellement. Il voyait donc, à la tête de la « *nation globale* », l'Égypte jouer un rôle majeur pour réaliser cette unité arabe, à l'instar de la Prusse qui joua ce rôle pour l'unité allemande ou le Piémont pour l'unité italienne.

L'éveil des nationalismes internes à chaque groupement ou État arabe commença ainsi à se développer dès la chute de l'Empire ottoman en constituant, selon la formule d'Al Hosri, des « *nationalismes particuliers* » caractérisés par la recherche et la renaissance des particularismes locaux mais aussi par l'émancipation des nouvelles autorités tutrices, celles de la Grande-Bretagne et de la France.

Le nationalisme arabe se transforma ainsi progressivement, surtout depuis l'échec du roi Fayçal en Syrie, en nationalisme « *pan-arabe* » avec la recherche d'un dénominateur commun à l'ensemble des populations et, ensuite, aux États arabes : la langue, qui a été un facteur culturel influent sur cet ensemble, avant la conquête ottomane au XVI^e siècle et après la disparition totale de la culture hellénique¹⁰³ qui y était restée longtemps ancrée malgré la domination romaine.

100. Les Perses, les Indiens, les Turcs, les Kurdes, les Asiatiques, les Européens de l'est (Bosniaques, Tchétchènes, Albanais), les Pakistanais, les Pachtounes, etc...

101. « *Mes Mémoires en Irak 1921-1941* », Beyrouth, 1967.

102. Ibid.

103. Le grec coexista avec les langues populaires locales : le syriaque (assyrien) et sa composante araméenne, l'hébreu...

Le nationalisme palestinien s'est donc inscrit dans ce contexte. Les intellectuels mettaient l'accent sur les particularismes culturels palestiniens, en rappelant l'histoire de la Palestine depuis l'antiquité et en faisant revivre les traditions palestiniennes (art culinaire, vestimentaire, folklore, etc.), en soulignant l'intérêt que ce pays offre à l'humanité d'un point de vue ethnique et religieux compte tenu du brassage culturel et civilisationnel qu'il a connu.

Parmi ces intellectuels, nous citons le Révérend Elias Marmura et Asaad Mansour. Le premier était Canon de l'Église anglicane Saint Paul de Jérusalem. Doté d'une très grande culture, il se consacra aussi bien à l'histoire de son pays qu'au réveil de sa culture, notamment de la musique chrétienne palestinienne, mais aussi aux rites et à la liturgie des Samaritains. Il consacra un ouvrage¹⁰⁴ à cette communauté¹⁰⁵ très ancienne où il rappela que sa religion monothéiste était la première en Israël antique.

Il avait par ailleurs consacré d'autres travaux à la liturgie samaritaine – qui est en araméen – et a traduit le Pentateuque samaritain en arabe. Ce prélat anglican pour qui la chrétienté est au centre de l'histoire de la Palestine créa en 1934 une organisation¹⁰⁶ dont il a été le président, œuvrant pour l'unité des communautés chrétiennes, et plaida en faveur de l'indépendance des Palestiniens de rite anglican vis-à-vis de l'Église anglaise, afin de la dissocier des autorités mandataires et de lui faire éviter toute suspicion d'y être inféodée. Défenseur de l'authenticité des chrétiens palestiniens, Elias Marmura voulait faire de l'intelligentsia palestinienne protestante un médiateur entre l'Occident, la Palestine et le monde arabe, tout en œuvrant pour l'accession de son pays à l'indépendance des Anglais.

Comme lui, Assa'ad Mansour¹⁰⁷ consacra un ouvrage à Nazareth, en racontant son histoire millénaire, son archéologie, son urbanisme, sa topographie et l'art de ses vestiges, caractérisé par le brassage de différentes cultures et civilisations où chrétiens, musulmans, juifs et samaritains se côtoyaient¹⁰⁸.

104. « *Les Samaritains : Histoire, Langue et Rites contemporains* », Nablus, 1934.

105. Il a surtout étudié l'histoire et les traditions des Samaritains de Nablus et dans une localité située à côté de cette ville, en détaillant leurs rites ancestraux.

106. « *L'Union Nationale des Églises en Palestine et en Jordanie* ».

107. Également de religion chrétienne.

108. Il a également fait état des Samaritains de Nazareth et mis l'accent sur les liens entre Nazareth et l'Europe, en développant l'influence européenne sur l'architecture notamment celle de l'Église de l'Annonciation. Les travaux d'Assa'ad Manour sont développés dans l'ouvrage de Laura Robson « *Colonialism and Christianity in Mandate Palestine* », University of Texas Press, Janvier 2011.

En effet, cette identité palestinienne construite durant des siècles – où plusieurs communautés coexistaient harmonieusement, partageant une histoire et un sort communs jusqu’à la chute de l’Empire ottoman – paraissait aux yeux des Palestiniens particulièrement menacée de disparition, en raison du projet politique sioniste. En reprenant certaines idées de Najib Nassar mais surtout de Najib Azoury¹⁰⁹, George Antonius¹¹⁰ souligna à ce sujet dans son livre *“The Arab Awakening”* que « *la logique des faits est inexorable. Elle montre qu’il n’y a pas de place en Palestine pour une autre nation, si ce n’est en déportant ou en exterminant celle qui y est actuellement implantée* »¹¹¹. Antonius s’insurgea particulièrement contre les Britanniques lors de la divulgation de la « *Déclaration Balfour* ». Dans son livre précité, il indiqua que cette promesse n’était pas valable « *d’une part parce que la Grande Bretagne s’était auparavant engagée à reconnaître l’indépendance arabe en Palestine et, d’autre part, parce que cette promesse implique une obligation qu’elle ne peut pas remplir sans le consentement arabe* »¹¹².

Ce que Najib Nassar n’a pas réussi à faire (ce qui l’avait conduit à se replier sur les communautés chrétiennes de Nablous), Antonius réussit à le réaliser : la mobilisation des Palestiniens de religion musulmane en vue de lutter contre le sionisme. Antonius exerça une grande influence sur le mufti de Jérusalem, Amin Al Hussein, en faisant de lui une figure du nationalisme palestinien. Al Hussein devint l’instigateur de la révolte arabe contre les autorités britanniques en 1936. Il avait préalablement participé aux regrettables émeutes de 1920 qui, avec un insidieux laisser-faire des Anglais, avaient conduit à des victimes arabes mais surtout juives pourtant anti-sionistes.

Il a été reproché au mufti Al Hussein de s’être rendu en Allemagne rencontrer Hitler, en 1941, sous l’impulsion de Georges Antonius. Or cette visite eût lieu avant que la communauté internationale, encore moins les Arabes, n’eût découvert les atrocités commises par les nazis. Déçus par les Britanniques et cherchant à tout prix l’indépendance de leur pays et l’arrêt du phénomène migratoire entamé par l’OSM, les Palestiniens crurent bon de s’ouvrir sur les adversaires de leur propre adversaire, dans une approche purement stratégique, selon la formule « *l’ennemi de mon ennemi est mon ami* ».

109. Il lui emprunta même le titre de son livre « *Le Réveil de la Nation Arabe* » : *“The Arab Awakening”*.

110. Voir supra.

111. Ibid.

112. Ibid.

En effet, dans son livre « *La Question de la Palestine, Mission sacrée de civilisation* »¹¹³, Henry Laurens souligna que le mufti Al Huseini, après avoir écouté Hitler au sujet de « *la question juive* » qui hantait les Européens lors de leur rencontre, lui répondit : « *Nous Arabes, pensons que c'est le sionisme qui est à l'origine de tous ces sabotages et non pas les Juifs* », ce à quoi Hitler avait répondu que les Arabes sont un peuple « *sentimental* », et que sa conviction est « *fondée scientifiquement* ». Par ailleurs, le mufti Al Husseini avait répondu dans ses mémoires aux accusations et à la campagne sioniste faites à son encontre relativement à cet épisode – pour le discréditer aux yeux de l'opinion publique – en indiquant qu'elles étaient mensongères : « *Durant le régime nazi, les Allemands réglèrent leurs comptes avec les Juifs bien avant mon arrivée en Allemagne et n'eurent besoin d'aucune incitation pour le faire.* »¹¹⁴ Il indiqua également que son « *intention n'était pas d'empêcher l'extirpation des Juifs mais plutôt d'empêcher un flot d'immigration agressive juive visant à inonder la Palestine et à la vider de ses natifs comme en fait cela se produisit plus tard.* »¹¹⁵

George Antonius exerça également une influence sur Aref Al Dajani, Aouni Abdelhadi et Mohamed Izzat Darwaza. Ces deux derniers étaient natifs de Naplous tandis que le premier était le maire de Jérusalem qui avait procédé au rassemblement de divers mouvements islamo-chrétiens au sein d'une organisation dont il devint Président, avant de contribuer avec Al Dajani et Darwaza à la création du « *Congrès arabe de la Palestine* ».

Al Dajani et Izzat Darwaza ont fait leurs études à Paris et baignèrent dans la culture française qui forgea leurs idées nationalistes, les conduisant à créer en 1911 un mouvement politique à Paris, dénommé « *Al Fatat* » (« *la jeune fille* »). Il s'agissait d'un nom de code pour garder un aspect secret à cette organisation compte tenu de son objectif indépendantiste réprimé par les Ottomans. Le vrai nom de cette organisation était « *La Ligue de la Jeunesse Arabe* », inspiré de « *La Ligue d'Action Française* ».

Abdelhadi et Darwaza tentèrent d'empêcher la réalisation du projet sioniste auprès des grandes puissances. Ils adressèrent un message à la Conférence de Paix de Paris de 1919, dénonçant la Déclaration Balfour et réclamant la protection des

113. « *La Question de Palestine, mission sacrée de civilisation* », Laurens Henry, Tome II, 1922-1947, éd. Fayard.

114. Voir également à ce sujet « *Hamufi Hagadol* », Elpeleg Svi, éd. Misrad habitachon, 1989, p. 74-75.

115. « *Les Arabes et la Shoah : la guerre israélo-arabe des récits* », Achkar Gilbert, Arles, Actes Sud (Sindbad), coll. « La bibliothèque arabe », 15 octobre 2009.

frontières palestiniennes, s'opposant au phénomène migratoire sioniste et insistant sur la nécessité de proclamer un État palestinien indépendant et laïc, respectant l'ensemble des communautés religieuses. Ils participèrent ensuite à la fondation du « *parti de l'indépendance* » palestinien en 1932, qui prônait ces mêmes principes.

Durant la grande révolte palestinienne contre les Britanniques entre 1936 et 1939, ce parti participa au « *Haut Comité Arabe* », dirigé par le mufti Amin Al Husseini, regroupant l'ensemble des partis politiques palestiniens et ayant pour objectif la mise en place d'un appareil gouvernemental palestinien avec une assemblée constituante, en vue d'élaborer les institutions politiques d'un État laïc, permettant à toutes les communautés religieuses d'y participer, y compris les arabes de religion juive. Malgré cette révolte qui dura trois ans, les Britanniques ne pouvaient pas critiquer ces revendications légitimes ni ces principes. Cela s'est traduit par le 3^e « *Livre blanc* » du 17 mai 1939 qui, comme le précédent « *Livre blanc* » du 21 octobre 1930, souligna la nécessité de freiner l'immigration juive en Palestine, mais surtout que la Grande Bretagne n'envisageait pas la création d'un « *État* » juif en Palestine : « *Le gouvernement de Sa Majesté déclare aujourd'hui sans équivoque qu'il n'est nullement dans ses intentions de transformer la Palestine en un État juif.* » Ce « *Livre blanc* » a été élaboré à l'issue d'une conférence tenue à Londres à laquelle Aouni Abdelhadi, Mohamed Izzat Darwaza et Georges Antonius¹¹⁶ ont activement participé. Après la parution de ce « *Livre blanc* », les relations entre les sionistes et les Anglais se sont détériorées.

En effet, ces derniers cherchaient avant tout à préserver leurs intérêts, en essayant de ne déplaire ni aux Arabes ni aux sionistes, ce qui n'était pas facile. Après avoir déçu les premiers, en ne tenant pas leur promesse de leur permettre la création d'un État arabe, ils déçurent les deuxièmes en élaborant ce dernier « *Livre blanc* ». Par ailleurs, la Déclaration Balfour, faite dans un contexte de dépendance financière de la Grande-Bretagne des financiers sionistes, notamment des Rothschild, était formulée d'une manière vague. Ce texte promettait aux sionistes un « *Foyer national juif* », ce qui ne signifie pas nécessairement un « *État juif* ». C'est la raison pour laquelle Chaïm Weizmann n'était pas satisfait complètement de ce texte.

À l'instar des Arabes, l'*Organisation Sioniste Mondiale* (l'OSM) était aussi déçue d'apprendre la conclusion des accord Sykes-Picot qui étaient en contradiction avec cette promesse. Ces accords ont permis à la Grande-Bretagne d'obtenir un mandat

116. Il a été reproché à Malcolm MacDonald de s'être longuement entretenu avec Georges Antonius, avant de se réunir avec la délégation arabe et que ce dernier l'aurait manipulé.

sur la Palestine via la *Société des Nations* (SDN). C'est la raison pour laquelle l'OSM multiplia son « *lobbying* » auprès des politiques et des décideurs en Grande-Bretagne. Mais le troisième « *Livre blanc* », établi sous l'impulsion de Malcolm MacDonald, démontra l'insuffisance de cette stratégie. Les organisations paramilitaires sionistes¹¹⁷ s'attaquèrent alors aux Anglais en Palestine, en commettant des actes terroristes à l'instar de l'attentat « *King David* » commandité par Menahim Begin¹¹⁸ qui était alors à la tête de la *Haganah*. Ils commirent également une série d'attentats à l'encontre des hauts fonctionnaires et soldats anglais. Ces opérations étaient exécutées par le *Lehi* et le « *groupe Stern* »¹¹⁹ dans lequel Ytzhak Shamir¹²⁰ joua un rôle important, notamment dans la tentative d'assassinat de Lord Moyne, ministre résident britannique pour le Moyen-Orient en 1944. Ytzhak Shamir dirigea et coordonna par ailleurs – avec d'autres organisations terroristes sionistes – des attaques contre des commissariats britanniques, des bases militaires, des voies ferrées, etc... conduisant les autorités anglaises à l'arrêter en août 1946 et à l'envoyer en relégation en Érythrée¹²¹.

Les actes terroristes des groupes paramilitaires sionistes se multiplièrent non seulement contre les Anglais, mais aussi contre les Palestiniens qui ne disposaient pas d'une force militaire de défense. L'internationalisation de la question palestinienne et l'inertie des Alliés vis-à-vis des revendications palestiniennes, compte tenu du sentiment de culpabilité chez les uns et de compassion chez les autres en raison de ce que les communautés juives ont subi en Europe, ont conduit à un plan de partage de la Palestine par l'ONU, légitimant la présence des immigrants juifs ashkénazes en les mettant au même pied d'égalité avec les autochtones. Les voies neutres de certains Occidentaux furent étouffées soit par la propagande, soit par des assassinats à l'instar de celui du Comte Folke Bernadotte.

Cette situation déclencha une insurrection palestinienne contre les sionistes qui étaient depuis longtemps préparés et disposaient de forces militaires avec des

117. Le *Lehi*, l'*Irgoun*, la *Haganah* et le *Palmah*.

118. Begin était devenu Premier ministre d'Israël. Il conclut ensuite un accord de paix avec l'Égypte et obtint même le Prix Nobel de la Paix.

119. Du nom de son fondateur Abraham Stern (1907-1942). Cette organisation était considérée comme un « *gang terroriste* » par les Anglais. Elle effectuait notamment des « *hold-up* » et des actes terroristes contre des civils palestiniens. Stern avait d'ailleurs été abattu par la police anglaise.

120. Itzhak Shamir est devenu Président de la Knesset puis ministre des affaires étrangères en Israël. Il joua un rôle lors de l'invasion israélienne du Liban en 1982 où les massacres de Sabra et Chatila ont eu lieu.

121. Il ne retourna dans ce qui est devenu l'État d'Israël qu'après mai 1948.

moyens disproportionnés par rapport à ceux des Palestiniens. Ces derniers cédèrent alors au prix d'un massacre qui sema la panique, celui de Deir Yassine (« *le couvent Yassine* ») commis en avril 1948. Cela a semé la panique et a conduit à la première vague de déportation des Palestiniens à l'extérieur de leur territoire¹²².

L'un des fondateurs de « *L'Institut des Études Palestiniennes* », Walid Khalidi, rapporta dans un article intitulé « *Plan Dalet : Master plan for the conquest of Palestine* »¹²³ que cette opération ainsi que l'ensemble des actes de violences perpétrés par les forces paramilitaires sionistes, entre avril et mai 1948, faisaient partie d'un plan sioniste intitulé « *Plan Dalet* »¹²⁴ par lequel l'OSM projetait la déportation des Palestiniens à l'extérieur de leur territoire en procédant à des offensives calculées pour terroriser les civils et les conduire à l'exode. Selon ce projet, cette situation devait permettre l'établissement d'un fait accompli aux yeux de la communauté internationale encore sous le choc du génocide commis en Europe à l'encontre des communautés juives, la conduisant à ne pas s'opposer à la création d'un « *État juif* ». Khalidi dénonça dans cette étude¹²⁵ la campagne sioniste qui se faisait prévaloir de la célèbre formule « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* », en démontrant que la Palestine n'était pas un désert avant l'arrivée des Ashkénazes et qu'il existait dans ce pays une société urbaine et rurale, dotée d'une identité propre, qui aspire à l'établissement d'un État laïc avec des institutions inspirées de celles des pays occidentaux.

Lors d'un colloque organisé à Paris sous le thème « *Le déni de Palestine, 100 années de "déclaration Balfour" 1917-2017* », Pierre Stambul, membre de l'*Union juive française pour la paix* (UJFP) rejoint l'analyse de Khalidi. Il souligne à ce sujet : « *Il n'y a pas un seul crime contre les Palestiniens dans lequel cette "gauche" ne soit pas compromise, quand elle n'a pas joué le rôle essentiel. On sait à présent de façon sûre que, tout comme les terroristes de l'Irgoun ou du groupe Stern, la Haganah a commis de nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité pendant la guerre de 1948. On sait que "les*

122. Certains auteurs, y compris israéliens, décrivent ce massacre comme un véritable nettoyage ethnique avec une véritable extermination de sa population. Voir Khalidi W., *ibid*. Des voix d'intellectuels sionistes s'élevèrent contre ce massacre à l'instar d'Albert Einstein ou Hannah Arendt, comparant ces agissements commandités par Menahem Begin à ceux des nazis, dans un article du *New York Times* du 4 décembre 1948.

123. *Journal of Palestine Studies*, 18, 1, « Palestine 1948 », 1988, pp. 4 – 33.

124. Ce nom aurait été donné par le haut commandement sioniste à un plan général d'opérations militaires.

125. *Ibid*.

Arabes ne sont pas partis d'eux-mêmes” et que le plan Daleth prévoyait le nettoyage ethnique de tous les Palestiniens pour fabriquer un État juif ethniquement pur. »

« Le sionisme a proclamé, il y a 120 ans, que Juifs et non Juifs ne pouvaient pas vivre ensemble, ni dans le pays d'origine, ni dans le futur État juif. Le sionisme a été négationniste dès le début vis-à-vis de l'existence, des droits et de la dignité du peuple palestinien. Des slogans comme “la terre sans peuple pour le peuple sans terre” ou “les Arabes sont partis d'eux-mêmes en 1948” ont eu pour but de justifier une entreprise coloniale. L'expulsion des Palestiniens et leur dépossession ont commencé bien avant la création de l'État d'Israël ou le génocide nazi. Le “roman national” sioniste avec la fable de l'exil et du retour des Juifs, a eu pour fonction de souder les Israéliens, toutes origines et toutes classes sociales confondues. »¹²⁶

Le 15 mai 1948 marqua un trait définitif aux aspirations indépendantistes palestiniennes, lors du retrait des Britanniques et la déclaration d'indépendance de l'État d'Israël. Le lendemain de ce départ, une guerre fut déclenchée, marquée par un déséquilibre des forces et conduisant, un an après, à la déportation *manu militari* de la quasi-majorité des Palestiniens à l'extérieur de leur territoire¹²⁷.

II - De la laïcité à l'instrumentalisation religieuse de la cause palestinienne

La réalisation du projet de déportation des Palestiniens par les sionistes a provoqué un choc chez eux mais surtout une prise de conscience de la nécessité de s'organiser, à l'instar de ces derniers, afin de libérer leur territoire et y retourner. Il ne faisait aucun doute qu'il y avait une disproportion organisationnelle et militaire entre ces deux belligérants. Comme il a été démontré dans les développements précédents, le mouvement sioniste s'est organisé depuis le XIX^e siècle et disposait de fonds largement nécessaires à la réalisation de son projet, en menant une campagne scrupuleusement organisée auprès des communautés de religion juive dans le monde et auprès de l'opinion publique internationale. Quant aux Palestiniens, ils étaient dominés par les Ottomans et concentrèrent leurs efforts, à l'instar des autres populations dominées par cet empire¹²⁸, à trouver le moyen pour s'en émanciper. Ensuite, ils ont vu leur pays passer entre les mains des Anglais qui ne sont pas parvenus à stopper le projet sioniste. La déclaration de l'État d'Israël et le plan de

126. Voir le texte de son intervention sur la toile : <https://www.ujfp.org/spip.php?article6054> .

127. Plus de 700 000 Palestiniens furent déportés sur un ensemble avoisinant 900 000 habitants.

128. Arabes, Grecs, Arméniens, Albanais etc.

partage de leur pays par les Nations Unies en 1947, suivis par le conflit militaire durant lequel la participation des armées arabes légèrement armées, peu formées et en cours de création, a montré ses limites. Cela a conduit les Palestiniens à restructurer leurs idées nationalistes et à d'adopter une stratégie pour parvenir à la libération de leur pays.

Regroupés dans des camps dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et dans les pays limitrophes vers lesquels ils ont été expulsés¹²⁹, ils cherchèrent à se doter d'un appareil gouvernemental capable d'agir au nom de la Palestine et de son peuple, toutes communautés confondues : chrétiennes, musulmanes et juives. En effet, le « *Gouvernement de toute la Palestine* », proposé et proclamé par le mufti Amine Al Housseini¹³⁰, considérait non seulement les Arabes juifs comme Palestiniens, mais aussi les autres populations juives installées en Palestine avant le mandat britannique. Plus tard, l'*Organisation de Libération de la Palestine* (l'OLP) étendit la légitimité de la citoyenneté palestinienne aux communautés juives installées en Palestine jusqu'en 1948.

Le nationalisme palestinien s'affirmait alors de plus en plus, en apparaissant diamétralement opposé au nationalisme sioniste fondé sur des considérations ethniques voire raciales¹³¹, plus que religieuses, dans la mesure où la majeure partie des religieux juifs¹³² contestèrent ses fondements. Les communautés arabes de religion juive implantées depuis des siècles dans des pays arabes et ayant largement contribué à la culture et à la civilisation arabe, notamment en Irak, en Syrie, en Égypte et au Liban étaient parmi celles qui n'adhèrent pas au projet sioniste et ne voyaient pas, par conséquent, la nécessité d'émigrer en Terre Sainte surtout qu'elles n'avaient pas subi de persécutions comme les Ashkénazes en Europe. Ces communautés ont été approchées par les sionistes, comme en attestent les entretiens et les écrits d'Arabes de confession juive, notamment des Libanais, Irakiens et Syriens

129. Liban, Syrie, Jordanie et Koweït.

130. Ce « *gouvernement* » a été proclamé et mis en place en septembre 1948 durant le conflit opposant les Palestiniens aux sionistes. Il fut dirigé par le mufti Al Housseini depuis la Bande de Gaza qui était alors administrée par l'Égypte, où plus de 100 000 Palestiniens ont fui lors des opérations militaires sionistes.

131. Le 24 janvier 2020, la Cour Suprême israélienne a considéré que la pratique de tests ADN de judéité par les tribunaux rabbiniques israéliens est légitime, conduisant certains citoyens voire politiques israéliens à critiquer cet engoulement racialisé qui risque, selon eux, de « *transformer la judaïcité en identité raciale, plutôt que religieuse ou nationale* ».

132. Malgré le génocide subi par les communautés juives en Europe durant la Seconde guerre mondiale et jusqu'à nos jours, des rabbins juifs contestent le sionisme et le considèrent comme une hérésie.

installés aux États-Unis. Le plus intéressant parmi eux est l'ouvrage¹³³ de Naïm Giladi (Khalaschi de son vrai nom)¹³⁴ dans lequel il met en cause le Mossad israélien et le rend responsable des actes terroristes commis à l'encontre des Irakiens de religion juive¹³⁵, dans les années cinquante, en vue de pousser les Irakiens de religion juive à l'exode vers Israël¹³⁶.

Giladi indique notamment au sujet de l'attentat spectaculaire contre la synagogue Massouda Chem Tov à Bagdad : « (le 19 mars 1950) *une bombe a explosé à l'American Cultural Center and Library (Centre culturel et bibliothèque américaine) à Bagdad, provoquant des dégâts matériels et blessant de nombreuses personnes. Le centre était un lieu de rendez-vous privilégié des jeunes juifs.*

La première explosion visant directement des juifs s'est produite le 8 avril 1950, à 9 h 15. Une grenade, jetée d'une voiture transportant trois jeunes passagers, toucha le café Ed Dar el-Beida de Bagdad, où les juifs fêtaient Pessah (la Pâque juive). Quatre personnes ont été grièvement blessées. Cette nuit-là, des tracts invitant les juifs à quitter l'Irak furent distribués.

Le jour suivant, de nombreux juifs, la plupart pauvres et n'ayant plus rien à perdre, ont pris d'assaut les bureaux d'émigration pour renoncer à leur citoyenneté et demander la permission d'aller en Israël. Il y eut tellement de demandes que la police dut ouvrir des bureaux dans les écoles juives et les synagogues.

Le 10 mai, à 3 heures du matin, une grenade est lancée depuis une voiture allant à toute allure dans le quartier El-Batawin de Bagdad, où vivent la plupart des juifs riches et de la classe moyenne irakienne. Aucun blessé, mais peu après l'explosion, des militants sionistes envoient des télégrammes vers Israël pour demander à ce que le quota d'immigrants venant d'Irak augmente.

Le 5 juin, à 2 h 30 du matin, une bombe explose près du bâtiment Stanley Shashua, tenu par des juifs, sur la rue el-Rachid, causant des dégâts matériels mais aucune victime.

Le 14 janvier 1951, à 19 heures, une grenade est lancée sur un groupe de juifs devant la synagogue Mazouta Shem-Tov. L'explosif décroche un câble à haute tension, électrocutant

133. « *Le scandale de Ben Gourion : Comment la Haganah et le Mossad ont éliminé des juifs* », Giladi Naïm, A Dandelion Publication, 1998.

134. Naïm Kalaschi a été approché par les sionistes et a travaillé secrètement pour eux en Irak, à l'instar d'Elie Cohen en Syrie. Il a été découvert par les autorités irakiennes et condamné à mort, ce qui l'a conduit à fuir son pays vers Israël où il servit dans l'armée de 1967 à 1970. Déçu et choqué du comportement des extrémistes sionistes, il devint antisioniste en rejoignant Black Panther des juifs Mezrahi. Il renonça ensuite à sa nationalité israélienne et s'installa aux États-Unis.

135. À l'instar des chrétiens, les irakiens de religion juive disposèrent de députés au Parlement dès l'instauration de l'État sous le roi Fayçal.

136. Ibid.

trois juifs, un jeune garçon, Itzhak Elmacher, et blessant plus de trente autres personnes. Suite à cette attaque, l'exode des juifs bondit de 600 à 700 personnes par jour.

Les propagandistes sionistes maintiennent toujours que les bombes en Irak ont été posées par des Irakiens antijuifs qui voulaient chasser les juifs de leur pays. La terrible vérité est que les grenades qui ont tué et mutilé des juifs irakiens, et endommagé leurs propriétés, ont été lancées par des juifs sionistes. »

À l'opposé du nationalisme exacerbé sioniste, le nationalisme palestinien plaide pour un État laïc, permettant à toutes les communautés d'y participer et d'y vivre harmonieusement¹³⁷, allant jusqu'à remettre en cause, dans une certaine mesure, le pan-arabisme qui était venu surplomber le nationalisme arabe.

En effet, les Palestiniens se rendent compte de la nécessité absolue de se concentrer sur leur propre identité nationale, surtout depuis leur déportation et leur placement dans des camps. Ce n'est plus la nation arabe qu'ils entendaient défendre en priorité mais la libération de leur pays. Ce sentiment n'est pas totalement différent de celui qui régna alors dans les autres nations arabes dont une partie s'est vue naître avec la création d'États-nations à l'issue de la Première Guerre mondiale et de la chute de l'Empire ottoman¹³⁸. Ces nations étaient principalement préoccupées par leur indépendance vis-à-vis des puissances mandataires.

Le pan-arabisme traversa alors une crise jusqu'à l'indépendance de l'ensemble des pays arabes. C'est la cause palestinienne qui réveilla ces derniers et contribua à un nouveau réveil nationaliste arabe, voire pan-arabe, qui plaça la question palestinienne au centre des préoccupations de ce qu'on appela alors « *le monde arabe* », constitué par les États et les nations arabes regroupés par une organisation : *La Ligue des pays arabes*¹³⁹.

137. En effet, pionniers du nationalisme arabe et oriental, les Arabes de religion chrétienne ont toujours prôné des institutions politiques capables de leur préserver leur existence aussi bien religieuse qu'ethnique dans la mosaïque qui compose l'Orient compliqué. Animés par cette volonté, les nationalistes palestiniens majoritairement chrétiens d'abord, avant d'être rejoints par des compatriotes d'autres religions, misaient sur la laïcité de l'État et sur un modèle national culturel, en opposition à celui prôné et défendu par les sionistes, fondé sur des considérations religieuses (le judaïsme) mais surtout ethniques (la judéité)

138. La Jordanie, le Koweït, l'Irak dans sa forme territoriale actuelle, la Syrie en tant qu'État, l'Arabie Saoudite...

139. Lors de la création de la Ligue arabe, ses fondateurs s'opposèrent à toute assimilation du « *monde arabe* » au « *monde islamique* », en reprenant les idées et les arguments de Sati Al Hosri à ce sujet. Voir supra.

Deux nouveaux courants nationalistes virent ainsi le jour dans ce sillage : le baassisme et le nassérisme¹⁴⁰. Ces deux courants ont été influencés principalement par les idées de Constantin Zreik¹⁴¹ qui avait également joué un rôle dans l'évolution du nationalisme palestinien, notamment auprès de Georges Habbache et de Wadiah Haddad¹⁴².

Il n'est donc pas inintéressant de rappeler, en résumé, les idées prônées par Constantin Zreik qui, comme Michel Aflak, le fondateur du parti Baath¹⁴³, et comme Antoun Saadé, le fondateur du Parti National Syrien¹⁴⁴, prêchait en faveur de la laïcité et de la séparation de la religion de l'État. C'est d'ailleurs à lui que revient la qualification de la défaite arabe de 1949 et de la déportation des Palestiniens en « *Catastrophe* » (*Al Nakaba*, en arabe).

Cet événement l'avait conduit à remettre en cause la Nation arabe telle qu'elle était imaginée par ses prédécesseurs, des intellectuels et des théoriciens du nationalisme arabe de la période d'*Al Nahda*¹⁴⁵. Dans son livre où il a qualifié la défaite arabe de « *Catastrophe* »¹⁴⁶, il souligna que les sionistes ont une vision du « *passé et de l'avenir* » alors que les Arabes « *vivent toujours dans les rêves du passé et ressassent sa gloire poussiéreuse* »¹⁴⁷, tout en critiquant la situation interne des sociétés arabes plongées dans une léthargie profonde. Il appela ces sociétés à « *utiliser la Nakaba comme une secousse qui mène vers la progression et l'évolution et non à l'ébranlement et à l'anéantissement* »¹⁴⁸.

Inspiré du rationalisme de Max Weber et de Richard Brandt, Zreik exhorta également les sociétés arabes à privilégier la raison au sentimentalisme en vue de transformer la stagnation provoquée par le poids de l'empire ottoman qui avait conduit

140. Ces deux courants érigés en mouvements politiques concurrents sont entrés en conflits à partir de 1958, à l'occasion de l'union entre la Syrie et l'Égypte, en raison de rivalités en vue de dominer le monde arabe (du « *leadership* » du monde arabe).

141. Constantin Zreik est né à Damas en 1909 et mort en 2000 à Beyrouth où il consacra une grande partie de sa carrière, notamment en tant que Président de la prestigieuse Université Américaine de Beyrouth. Il avait fait ses études supérieures, en partie aux États-Unis, à l'université de Princeton et obtint un deuxième Doctorat de l'université de Michigan.

142. Voir infra.

143. Le fondateur du parti Baath, Michel Aflak, était influencé par les idées de Constantin Zreik, les deux étant syriens de confession chrétienne.

144. Voir supra.

145. Voir Supra.

146. *Shoah* en hébreu.

147. « *Maana Al Nakaba* » (le sens de la Catastrophe), Zreik Constantin, Beyrouth, 1948, p. 5-7.

148. Ibid.

à leur régression, en un progrès, en faisant évoluer leurs mentalités respectives en fonction du progrès scientifique et technique, en adoptant un sens pratique, rationnel et scientifique. Pour lui, les Arabes doivent cesser de renouer avec le passé et remplacer leurs motivations spirituelles par des motivations matérielles, en s'adaptant à la modernité à l'instar des Occidentaux, en suivant l'évolution technique et scientifique de ces derniers, en faisant usage de plus en plus des machines, sans pour autant perdre leurs spécificités nationales et identitaires. Les Arabes doivent donc, selon lui, « *absorber et assimiler* » le savoir des Occidentaux et contribuer ensuite, à l'instar de ces derniers, à offrir à l'ensemble des civilisations de la planète la leur, comme ils l'ont fait dans le passé. « *C'est dans ce cadre que leur nationalisme arabe se renouvellera.* »¹⁴⁹

Pour Constantin Zreik, le nationalisme est un projet civilisationnel et non pas une simple défense ou protection d'une identité. C'est la raison pour laquelle les Arabes doivent s'ouvrir aux valeurs des autres civilisations humaines : « *Le but de chaque nation est le message qu'elle apporte à la culture humaine et à la civilisation en général, sinon lui il n'y a pas de nation qui mérite ce nom.* »¹⁵⁰ Même si l'islam a contribué à l'évolution de la culture et de la civilisation arabe, selon Zreik, la religion ne devra pas constituer un facteur déterminant de la nation. Ainsi donc, le nationalisme arabe est une croyance, au même titre que la religion, et devra de ce fait respecter les autres croyances et s'appuyer sur elles, y compris sur l'islam qui a permis à la culture arabe de progresser et aux Arabes de s'unifier. Par analogie, pour Zreik l'islam est à la civilisation arabe ce que le catholicisme est à la civilisation française et au monde francophone. Toutefois, Constantin Zreik rejeta le déterminisme historique et appela les Arabes à libérer leur pensée des dogmes, y compris en évoquant leur histoire, ce qui devra les conduire à prendre en considération les spécificités des individus et des différentes communautés que leur civilisation a englobés. Cela devra les conduire au dialogue inter-religieux et intercommunautaire pour résoudre et absorber leurs conflits. D'où la nécessité d'adopter des modèles institutionnels laïcs et des sociétés fondées sur des principes culturels et non pas ethniques, compte tenu du brassage des sociétés moyen-orientales.

Les idées de Constantin Zreik eurent une influence sur les meneurs nationalistes de la résistance palestinienne qui a traversé des moments difficiles (A) avant d'être concurrencée par le *Hamas* (B), la faisant basculer d'une résistance nationale à une résistance islamique.

149. Ibid.

150. Voir « *Al Waay Al Arabi* », conférence donnée par Constantin Zreik en 1938.

A - De la résistance nationale...

La déportation des Palestiniens concomitamment avec la création d'Israël a créé un choc aussi bien chez les Palestiniens que dans l'ensemble des pays arabes voisins qui ont fait preuve d'une incapacité collective militaire et politique face à cette « catastrophe ». Éparpillés et entassés dans des camps, les citadins et la bourgeoisie palestinienne ont côtoyé leurs concitoyens paysans et agriculteurs. Ils partagèrent le même mode de vie qu'eux et exprimèrent ensemble leur amertume et leur déception.

C'est dans ces camps et depuis l'étranger qu'une nouvelle intelligentsia palestinienne se développa, issue du monde scientifique pragmatique, en comparaison avec celle qui était issue du monde journalistique et littéraire, avant 1948. Son objectif était de créer une structure, sur le modèle de l'OSM, en vue de permettre aux Palestiniens de retourner dans leur territoire et de doter leur pays d'institutions politiques permettant à l'ensemble des communautés d'y vivre d'une manière harmonieuse et de jouir de droits égaux. Plusieurs organisations virent ainsi le jour progressivement avant d'être regroupées par l'*Organisation de Libération de la Palestine* (OLP).

Traumatisé par le phénomène de déportation de ses compatriotes pour avoir assisté à des scènes où les militaires sionistes tiraient sur les habitants de sa ville natale, Lydda, et sur ceux de Ramlet, les obligeant à quitter leurs domiciles et leurs terres et à se déplacer à pieds, sans nourriture et sans eau, un étudiant en médecine de confession grecque-orthodoxe, Georges Habache, se lança dans la lutte nationale. Il avait entamé des études en médecine à l'Université américaine de Beyrouth (AUB) avant de les suspendre en 1948 pour aller aider vieux, femmes et enfants de son pays en tant qu'infirmier volontaire. Il retourna ensuite au Liban et obtint son diplôme en 1951. C'est à l'AUB qu'il rencontra un concitoyen, étudiant aussi en médecine, de la même confession que lui : Wadih Haddad. Tous deux tombèrent sous le charme des idées de Constantin Zreik qui avait créé un mouvement culturel universitaire¹⁵¹ dans lequel Habache occupa la fonction de Secrétaire Général¹⁵² parallèlement à sa création d'un autre mouvement¹⁵³ qui devint plus tard le « *Mouvement nationaliste arabe* » dont les idées sont influencées par son mentor, Constantin Zreik¹⁵⁴.

151. Jamiyat Al Arwa Al Wathka.

152. 1949 à 1950.

153. Le Mouvement des Nationalistes arabes.

154. Voir supra. Georges Habache créa, avant le MNA un précédent mouvement dénommé les « *Phalanges du sacrifice* ».

Le Mouvement Nationaliste Arabe (MNA) a été créé officiellement en 1956 lors d'un congrès à Amman où Habache et Haddad étaient allés s'installer en ouvrant un cabinet médical, avant de se consacrer totalement à la cause nationale de leur pays¹⁵⁵. Un autre chrétien palestinien, Nayef Hatwatmeh, rejoignit ce mouvement en dirigeant sa branche locale en Irak. Le MNA¹⁵⁶ se consacra à la formation de la jeunesse dans les pays arabes où il disposait d'une représentation, en vue de promouvoir les idées de Constantin Zreik et de Sati Al Hosri¹⁵⁷ auquel on doit la fameuse formule « *un monde arabe étendu du Golfe à l'Atlantique* », associant les principales grandes régions arabes : le croissant fertile¹⁵⁸, les pays du Golfe et le Maghreb. Issus du monde scientifique, les principaux membres de ce mouvement prêchaient le rationalisme prôné par Constantin Zreik, en invitant les Arabes à changer leur méthode de penser et d'agir, en procédant à la réforme de leurs sociétés respectives, en les dotant d'un sens pratique, rationnel et scientifique, en rejetant le déterminisme et le monisme ainsi que le positivisme de Darwin. Les idées développées par le MNA se rapprochaient également de celles du nassérisme¹⁵⁹ et du baasisme, s'agissant de la laïcité (la sécularisation des sociétés et des institutions) et du socialisme arabe, différent du marxisme voire opposé à lui aussi bien dans son aspect internationaliste que dans ses principes relatifs au rapport de l'État aux individus¹⁶⁰. En se faisant prévaloir du rationalisme, de l'empirisme et de l'agnosticisme, les maîtres – penseurs du MNA insistaient surtout sur la séparation entre le politique et le religieux, la religion demeurant « *un domaine personnel qui ne doit pas être instrumentalisé par le politique* »¹⁶¹. C'est la raison pour laquelle ils combattaient l'idéologie sioniste qui prend en otage le judaïsme. Ils faisaient ainsi une distinction

155. Ce mouvement réunit, en fait, quatre autres anciens étudiants qui avaient fait leurs études à l'AUB avec Habache et Haddad : Chebel Saleh (Palestinien), Al Khatib Ahmad (médecin Koweïtien qui eut une longue carrière politique dans son pays), Jabbouri Hamed (Irakien) et Al Hindi Hani (Syrien).

156. Le Mouvement Nationaliste Arabe.

157. Voir supra.

158. La Syrie (Assyrie antique), l'Irak (Mésopotamie et Babylone), la Palestine, le Liban, une partie de la Turquie contemporaine ainsi qu'une partie du sud de l'Iran contemporain.

159. Le nassérisme est un courant politique développé par Jamal Abdel Nasser qui participa au coup d'État contre la monarchie égyptienne. Ce courant prônait le pan-arabisme et réussit à s'étendre de l'Égypte vers la Syrie conduisant à une union confédérale syro-égyptienne entre 1958 et 1961, mais aussi vers la Jordanie, le Liban, l'Irak, le Yémen, la Libye... Il adopta des idées empruntées au baasisme avant d'entrer en conflit avec les Bassistes en raison de rivalités politiques. Le nassérisme se réclamait aussi du socialisme arabe qui est distinct du marxisme. Voir supra.

160. À ce sujet, il n'est pas inintéressant de rappeler les idées de Michel Aflak pour qui le développement des peuples devra être effectué par les peuples eux-mêmes et non pas par l'État.

161. Ibid.

entre le judaïsme et cette idéologie nationaliste fondée sur des considérations ethnico-religieuses. Sous l'influence des idées de Constantin Zreik, ils combattaient aussi l'idée de la suprématie d'un peuple sur l'autre.

Parallèlement au MNA, un autre mouvement politique palestinien vit le jour autour d'une revue publiée au Koweït par Khaled Al Wazir (alias Abou Jihad¹⁶²) et Yasser Arafat, le premier ayant entamé des études d'architecture et le second terminé des études d'ingénieur. Il s'agissait de *Falastinouna* (notre Palestine), en référence au journal « *Falastine* » édité par les frères Issa¹⁶³. Arafat et Al Wazir rencontrèrent d'autres compatriotes au Koweït, notamment Salah Khalaf (alias Abou Ayad) qui y enseignait la littérature mais aussi Farouk Kaddoumi avec lesquels ils fondèrent le *Fatah*. Ce nom est la transcription à l'envers du sigle de ce mouvement : « *Organisation pour la Libération de la Palestine* ». À partir de ce mouvement a été fondée la future OLP au sein de laquelle le *Fatah* est resté la principale organisation politique de la résistance palestinienne.

À l'instar du MNA et probablement sous l'influence de Farouk Kaddoumi qui a fait partie du *Ba'ath*, le *Fatah* partageait les principes de laïcité (sécularisme), de séparation de la religion et de l'État, bien que la plupart de ses membres fondateurs étaient de religion musulmane et dont certains ont fait un court passage à Al Azhar. Par conséquent, le *Fatah* plaidait en faveur d'un État palestinien séculier (laïc) en allant jusqu'à considérer que les communautés juives qui ont été entraînées par l'OSM en vue de venir s'installer en Palestine, depuis le XIX^e siècle jusqu'en 1947 et qui résident habituellement en Palestine, sont considérés comme étant des Palestiniens qui devront jouir des mêmes droits que les autres citoyens arabes de religions juive, chrétienne, druze ou musulmane. Cette affirmation figure dans l'article 6 de la Charte de cette organisation.

Ainsi donc, pour le *Fatah*, l'État palestinien devra revêtir une forme « *démocratique, non confessionnelle, où chrétiens, musulmans et juifs bénéficieront de la liberté de culte, travailleront et vivront en paix, jouissant de droits égaux* », en rejetant toute forme de discrimination ou de gouvernement théocratique voire ethnique ou racia- liste et en accordant une liberté totale à tous les citoyens de croire comme de ne pas

162. Du prénom de son fils aîné. « *Jihad* » est un prénom donné dans les pays arabes aussi bien par des chrétiens que des juifs ou des musulmans. Étymologiquement, il signifie la lutte : une lutte pas nécessairement physique mais aussi interne aux individus. Beaucoup de moines se donnaient ce prénom en rentrant dans les ordres en référence à ce combat interne et spirituel contre le mal. Cette même expression est également utilisée pour désigner la « *guerre sainte* ».

163. Voir supra.

croire à la religion de leur choix¹⁶⁴. Cela implique une égalité de traitement et de chance à tous les citoyens, dans tous les domaines ainsi qu'une liberté de culte et d'expression politique, artistique et culturelle.

Ces deux organisations, le MNA et le *Fatah*, comme les autres voix palestiniennes se contentèrent, dès 1948, de lancer des appels à la communauté internationale en vue de la reconnaissance du droit du peuple palestinien au retour et à l'auto-détermination. Mais ces voix sont restées sans écho. Elles attendirent 1967 pour déclencher un véritable processus de résistance nationale avec des branches armées, en s'inspirant à la fois des réseaux de résistance en France lors de son occupation par l'Allemagne et des branches paramilitaires de l'*Organisation Sioniste Mondiale*, notamment la *Haganah*, l'*Irgoune* et le *Lehi*.

Installé à Gaza au début des années soixante, le *Fatah* mit en place une organisation paramilitaire en vue de mener des actes de lutte contre l'armée sioniste, en s'infiltrant notamment dans les territoires occupés. Cette branche armée du *Fatah* prit le nom d'*Al Assifa* (« la tempête », en raison des opérations sporadiques qu'elle entendait faire en imitant celles que l'*Irgoune* effectuait durant le mandat britannique sur la Palestine). Parallèlement, Georges Habache fonda avec un concitoyen palestinien, Ahmad Jibril¹⁶⁵, une organisation politique et paramilitaire dénommée « *Front populaire de libération de la Palestine* » qui attira vers elle la plupart des membres du MNA. Les premiers résistants palestiniens qui effectuèrent des actes de résistance à l'encontre d'Israël prirent le nom de « *Fedaïns* » (« ceux qui sacrifient leur vie à la cause »). Ces actes étaient lancés à partir de Gaza, du Liban, de la Syrie et de la Jordanie, mettant en cause la sécurité frontalière de cette dernière qu'elle partage avec l'État hébreu. Cela conduisit les autorités jordaniennes à réagir contre les *fedaïns*, en procédant à leur arrestation, voire à leur emprisonnement¹⁶⁶.

164. Cette conception non-confessionnelle de la société et des institutions politiques est différente de celle des États multiconfessionnels comme le Liban ou Chypre.

165. Ahmad Jibril avait vécu en Syrie où il était devenu officier dans l'armée, avant de fonder en 1959 le « *Front de libération palestinien* » qui donna naissance au FPLP (Front Populaire de Libération de la Palestine).

166. Les Palestiniens considèrent alors les Jordaniens et le roi Hussein comme des adversaires compte tenu de l'alliance de ce dernier avec les Américains et Israël. Ils voyaient en lui le successeur du roi Fayçal qui a été tenté par un rapprochement avec Chaim Weizman. Pour eux, le roi Hussein était animé à la fois par son intérêt de sauvegarder l'existence de son État et par son désir d'étendre son autorité sur les autres Palestiniens, étant entendu que les Jordaniens étaient Palestiniens avant la création de la Jordanie.

En effet, cette monarchie fraîchement créée et dont le pouvoir a été attribué à la famille Hachémite était redevable aux Anglo-saxons et se rangea du côté des Américains au cours de la guerre froide et de la période de la bipolarisation. Il en était de même pour une partie des pays et des politiciens arabes. Par ailleurs, bien que l'Union soviétique ait été le premier à reconnaître l'État d'Israël, avant même les États-Unis, et du fait de l'influence historique de l'AIPAC et des groupes de pression sionistes (les *lobbies*) sur la politique américaine, Israël se rapprocha de Washington. Cela a conduit les Palestiniens à se ranger du côté de Moscou, d'autant que la plupart des mouvements nationalistes arabes, y compris le MNA et le *Fatah*, se disaient socialistes¹⁶⁷.

Bien que le *Fatah* se contenta d'un rapprochement stratégique avec l'ex-Union soviétique par opposition aux Israéliens pro-Américains, en maintenant toutefois une ouverture sur le monde occidental, Georges Habache et son groupe adoptèrent d'une manière radicale le marxisme, voire le léninisme révolutionnaire¹⁶⁸. Parallèlement aux revendications nationales du droit au retour et à l'auto-détermination, le combat de ces derniers s'inscrivait dans celui de la lutte des classes en critiquant leurs compatriotes – les riches propriétaires terriens – qui avaient vendu leurs terres à l'OSM et ainsi trahi la nation.

En 1969, le « *Front populaire de libération de la Palestine* » (FPLP) assista à une scission en son sein, conduisant Nayef Hawatmeh, d'obédience plus radicalement communiste, à la création d'une organisation politique et paramilitaire : « *le Front démocratique pour la libération de la Palestine* » (FDLP). C'est ce chrétien palestinien de rite grec-orthodoxe qui s'insurgea le plus contre la Jordanie à l'issue de sa condamnation par contumace par les juridictions de ce pays en raison des actes de résistance qu'il mena à partir de cet État à l'encontre d'Israël.

Hawatmeh était attiré par les idées révolutionnaires, notamment celles du Che Guevara. Il croyait au renforcement des forces populaires pour lutter contre les

167. Le baasisme, le nassérisme, etc. Il convient de rappeler que le socialisme arabe était, de prime abord, opposé au marxisme pour les raisons développées plus haut. Voir supra. Par ailleurs, Jamal Abdel Nasser se rapprocha du maréchal Tito, de Nehru voire de Monseigneur Makarions, Archevêque et Président de Chypre afin de former avec eux le Mouvement des Non-Alignés, afin de garder une certaine distance avec le marxisme athéiste de l'ex-Union soviétique.

168. Comme il a été indiqué dans les développements précédents, par opposition aux tendances religieuses islamiques, les chrétiens étaient attirés par les idées et les projets politiques qui pouvaient remettre en cause ces tendances. Le *Fatah*, dont les membres étaient de confession musulmane et dont certains ont été proches des Frères musulmans avant la création du mouvement, ne leur paraissait pas totalement fiable.

sionistes, « usurpateurs de la terre du peuple et usant de méthodes fascistes pour tenter d'exterminer progressivement le peuple palestinien »¹⁶⁹. Néanmoins, il a été plus tard le premier à accepter l'idée de l'instauration d'un État palestinien, en Cisjordanie et Gaza, comme première étape de la reconquête de la Palestine, en gardant en tête la libération finale de son pays et l'instauration d'un État palestinien démocratique populaire qui, tout en préservant les différentes cultures des communautés religieuses (chrétiennes, musulmanes et juives) et culturelles (notamment la culture arabe)¹⁷⁰, dépassera le panarabisme et le sionisme pour préparer une révolution populaire mondiale.

Ce qui opposa Hawatmeh à Georges Habache à ce sujet est le fait que le premier pensait qu'il fallait arracher une partie du territoire palestinien aux Israéliens pour créer cet État tandis que le deuxième semblait plus pragmatique, en prenant en considération le déséquilibre des forces entre les Palestiniens et les Israéliens et le manque de moyens financiers chez ces premiers pour mener leur lutte. Il penchait plus vers une négociation allant même jusqu'à reconnaître Israël en vue de l'établissement de deux États.

Avant cette évolution et en vue d'éviter le *statu quo* permettant à Israël de légitimer son occupation de la Palestine, le FPLP, le FDLP¹⁷¹ ainsi que le *Fatah* menèrent des opérations à l'encontre de « l'entité sioniste »¹⁷² à partir de 1967, en s'inspirant de celles de la *Haganah* et de l'*Irgoune*. Mais quelques-unes de ces opérations étaient réalisées à l'extérieur du territoire israélien, provoquant une désapprobation de ces actions par l'opinion publique internationale¹⁷³, qui voyait en elles des actes de terrorisme – à l'instar de la prise d'otage lors des jeux olympiques de Munich ou encore le détournement d'un avion de la compagnie Air France vers l'Ouganda. Cette opération effectuée en 1976 avait pour objectif de faire pression sur les Israéliens en

169. « *La résistance palestinienne et les situations arabes* », Hawatmeh N., Dar Al Taliaa, Beyrouth, 1969.

170. Hawatmeh était hostile au nationalisme arabe, voire à toute forme de nationalisme quelle qu'elle soit.

171. Le Front populaire pour la libération de la Palestine et le Front démocratique de la libération de la Palestine, appelés également « *le front du refus* », car plus radicaux que le *Fatah* et refusant son ouverture sur Israël. Il convient de rappeler qu'il a également été créé d'autres groupes paramilitaires et politique de résistance palestinienne à l'instar du Front de libération arabe, d'obédience irakienne certes, mais qui contribua à des opérations à l'encontre d'Israël, ou encore le groupe « *septembre noir* » qui effectua la prise d'otage lors des jeux olympiques de Munich en 1972.

172. Cette expression était utilisée afin d'éviter la légitimation de l'État d'Israël.

173. Par ailleurs, d'autres actes confortèrent ce sentiment, notamment les crash d'avions provoqués par des attentats, ou encore des attentats en Israël contre des civils.

vue de libérer des prisonniers considérés – du côté palestinien – comme étant des résistants, notamment Monseigneur Hilarion Cappucci, Archevêque grec-catholique de Césarée et vicaire patriarcal de Jérusalem, qui avait été arrêté et condamné à 12 ans d'emprisonnement pour avoir participé à des opérations de résistance. Mgr Cappucci passa 4 ans dans les geôles israéliennes. Il entama une grève de la faim qui faillit lui coûter la vie. Il fût libéré à l'issue de cette opération du détournement de l'avion vers l'Ouganda et grâce à l'intervention du Saint siège¹⁷⁴.

L'ensemble des organisations palestiniennes se regroupèrent dans une structure qui avait réussi à fédérer leurs idéologies respectives et à coordonner leurs actions militaires, en se faisant prévaloir des dispositions du droit international public, notamment du droit à l'auto-détermination du peuple palestinien. Il s'agit de l'*Organisation de Libération de la Palestine* (OLP) qui a commencé à être reconnue comme représentant les Palestiniens par la *Ligue des pays arabes*, avant d'obtenir un statut d'observateur au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, présidée alors par Abdelaziz Bouteflika qui était à cette époque ministre des affaires étrangères de l'Algérie, en 1974¹⁷⁵.

Malgré son rapprochement de l'ex-Union soviétique par opposition à l'alliance entre les États-Unis et Israël, et malgré la présence en son sein d'organisations se déclarant du marxisme, du léninisme voire adoptant des modes d'action révolutionnaires, l'OLP tenta de maintenir des liens avec les pays occidentaux au sein du bloc de l'Ouest, notamment avec la France et l'Allemagne. Le premier Président de cette organisation, Ahmad Choukairi, se rapprocha même de « *Jeune Europe* ».

La sympathie de l'OLP vis-à-vis de la France découle des positions officielles françaises équidistantes des deux protagonistes palestinien et israélien, mais aussi de sa « *politique arabe* ». La fameuse déclaration du Général De Gaulle lors d'une conférence de presse au Palais de l'Élysée le 27 novembre 1967, quelques mois après la Guerre des Six Jours, renforça ce sentiment. Ces relations persistèrent jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy qui a marqué un tournant de la diplomatie française vis-à-vis du Proche-Orient et du « *monde arabe* ».

174. Mgr Cappucci était de nationalité syrienne. Il avait néanmoins épousé la cause palestinienne jusqu'à sa mort survenue le 1er mai 2017. Il s'est considéré, jusqu'à sa mort, comme responsable de sa communauté melkite (grecque-catholique) de Jérusalem, qu'il n'a cessé de défendre et dont la situation se dégradait de plus en plus en raison des pressions que les Israéliens exerçaient en particulier sur les chrétiens en vue de les faire quitter le pays et de faire en sorte que le conflit israélo-palestinien se résume à un conflit israélo-musulman.

175. En 1973, lors d'un sommet des Chefs d'États de la Ligue des pays arabes tenu à Alger, l'OLP avait déjà été reconnue comme le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Les successeurs du Général De Gaulle ont conservé la « *politique arabe de la France* » aussi bien sous les Présidents Pompidou que Valéry Giscard d'Estaing, qui tenta de régler les conflits interarabes durant son mandat¹⁷⁶. Quant au Président François Mitterrand, tout en aménageant ses relations avec Israël et les mouvements sionistes en France¹⁷⁷, il chargea son ministre des affaires étrangères, Roland Dumas, de maintenir le dialogue et l'ouverture sur l'OLP. Par ailleurs, par l'intermédiaire de son fils, Jean-Christophe Mitterrand, il maintint une relation amicale avec Yasser Arafat.

Son successeur à l'Élysée, Jacques Chirac, s'était permis des gestes plus ostentatoires en faveur des Palestiniens dont la fameuse altercation qu'il eût avec les services de sécurité israéliens à Jérusalem, le 22 octobre 1996, qui a été interprétée comme un signe de ralliement à leur cause. Quatre ans plus tard, nous assistions au premier changement de cette « *politique arabe* » de la France lors de la prise de position du Premier ministre de Jacques Chirac, au cours de la cohabitation en 2000, Lionel Jospin, qui fit une déclaration jugée partisane et pro-israélienne. Les Palestiniens lui réservèrent alors un mauvais accueil à l'université Bir Zeit, à côté de Ramallah. Pour rectifier le tir, Jacques Chirac ainsi que d'autres figures de la droite traditionnelle française considérèrent les déclarations de Lionel Jospin comme étant un « *dérapage regrettable* ». Était-il sous l'influence de son épouse la philosophe Sylviane Agacinski, à l'instar d'Emmanuel Valls sous François Hollande – comme l'avait souligné l'ancien ministre des affaires étrangères Roland Dumas lors d'un entretien télévisé sur une chaîne française¹⁷⁸ –, ou d'un revirement progressif de la position française à l'égard du conflit israélo-palestinien ? En tout état de cause, le traitement de ce conflit s'est progressivement retiré des mains des Européens et semble être passé exclusivement, du côté occidental, entre les mains des Américains et des nouvelles puissances mondiales à l'issue des changements opérés sur la scène politique internationale¹⁷⁹.

176. Notamment lors de la Guerre du Liban.

177. Conscient de la douleur toujours ressentie en France au sein des communautés juives en raison des persécutions et du drame qu'elles ont subi ainsi que leurs coreligionnaires en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, François Mitterrand restait sensible à ce sujet. Il ne se permettait pas d'aller plus loin vis-à-vis de la Résistance palestinienne pour éviter l'incompréhension de sa position en France, ce qui aurait provoqué des polémiques et des critiques à son encontre. Néanmoins, son engagement contre l'antisémitisme dans son pays ainsi qu'en Europe rassurait les Palestiniens qui étaient en quête d'une ré-émigration des communautés juives européennes installées dans leur pays par le truchement de l'OSM.

178. Entretien télévisé avec Monsieur Jean-Jacques Bourdin sur la chaîne *BFMTV* du 16 février 2015.

179. Voir infra.

Il n'est donc pas inintéressant d'examiner l'évolution des positions de l'OLP depuis sa création jusqu'à la proclamation de l'*Autorité palestinienne* et l'émergence du *Hamas*.

Composée des différents mouvements politico-militaires palestiniens mais en majorité du *Fatah*, l'OLP s'était dotée pour objectif principal la libération de la Palestine et le droit du retour de la population palestinienne déportée de son pays par les sionistes, selon le principe du droit à l'autodétermination¹⁸⁰. Par conséquent, elle prévoyait la création d'un État démocratique palestinien¹⁸¹ dans ses frontières qui existaient durant le mandat britannique, composé de citoyens chrétiens, musulmans et juifs qui résidaient d'une manière habituelle en Palestine avant 1947¹⁸². Ceci incluait donc les communautés juives qui y ont émigré depuis le XIX^e siècle jusqu'à la réalisation du projet Dalet¹⁸³. L'OLP refusait alors l'idée d'un État palestinien sur une seule partie de la Palestine, cette solution légitimant à ses yeux « *l'entité sioniste* », et se faisait prévaloir de l'exception à l'interdiction du recours à la force dans les relations internationale édictée par l'article 2 paragraphe 4 de la Charte des Nations unies, s'agissant d'une question de résistance nationale¹⁸⁴, mais aussi en s'appuyant sur la Résolution 3103 (XXVIII) de l'Assemblée générale des Nations unies¹⁸⁵.

Recevant l'appui des pays voisins pour mener sa lutte (Syrie, Liban, Jordanie) et se fondant sur ces principes, l'OLP multiplia ses actes à l'encontre d'Israël à partir

180. Elias Sanbar décrit l'OLP comme « *un arbre avec un tronc central comprenant les principes de base, le droit des Palestiniens à avoir un État et une multitude de branches : les variantes communiste, nassérienne, baasiste, nationaliste et maoïste de l'organisation* ». Voir « Palestine, 1948. L'expulsion », Elias SANBAR, Paris, les Livres de la Revue d'Études Palestiniennes, 1985.

181. Elle rejetait également toute forme de gouvernement se rapprochant ou facilitant les théocraties, les formules ethniques ou raciales, l'exploitation d'une population par une autre.

182. La Charte de l'OLP prévoyait à cet égard une « *Palestine démocratique, non confessionnelle où chrétiens, musulmans et juifs bénéficieront de la liberté de culte, travailleront et vivront en paix, jouissant de droit égaux* ».

183. Il s'agit d'un projet établi par la Haganah sous la direction de Ygal Yadin, responsable des opérations de cette organisation paramilitaire sioniste, en vue de déporter les Palestiniens en 1948. À ce sujet, on peut se reporter à l'ouvrage de Morris Beny, « *The birth of the Palestinian refugee problem 1947 - 1949* », Cambridge, Cambridge University Press, 1987. L'auteur revient sur les massacres commis et sur la nécessité d'indemniser les Palestiniens déportés en reconnaissant un droit de retour pour eux. Par ailleurs, le *Centre des Archives sionistes de Jérusalem* (Central Zionist Archives) a fait état de ce projet. Voir « Protocols of the meetings of the Jewish Agency Executive » publié par ce centre.

184. Voir à cet égard la Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations unies du 24 octobre 1970 qui dispose notamment relativement au droit des peuples à la résistance nationale : « *lorsqu'il réagissent et résistent à une telle mesure dans l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ces peuples sont en droit de chercher et de recevoir un appui conforme aux buts et aux principes de la Charte.* »

185. Résolution du 12 décembre 1973.

des territoires de ces États. L'entrée en conflit entre elle et ces derniers¹⁸⁶ a permis d'atténuer ces opérations, tout en affaiblissant la cohésion et la solidarité entre les pays arabes mais aussi en fragilisant l'ensemble : aussi bien la résistance palestinienne que les États déstabilisés par ces conflits.

Ce scénario s'est réalisé d'abord en Jordanie et ensuite au Liban. En effet, il a été insinué à l'OLP, par l'intermédiaire de réseaux de services secrets, la possibilité de renverser la monarchie hachémite jordanienne en vue de créer un État palestinien, la Jordanie étant un État artificiel et sa population d'origine palestinienne. Ce nouvel État pourrait ainsi se réunir avec la Cisjordanie et la bande de Gaza et se substituer à la Palestine, comme première étape de la reprise de l'intégralité du territoire palestinien. Cela a conduit à un conflit jordano-palestinien en 1970 (septembre-noir) lorsque le roi Hussein, victime d'une tentative d'assassinat attribuée aux *Fédâïns* palestiniens et alerté par le Secrétaire d'État américain, William Rogers, de ce projet politique de l'OLP, mena une opération militaire de grande envergure conduisant cette dernière à quitter la Jordanie. Depuis, la monarchie jordanienne reçut la protection américaine et se rapprocha progressivement d'Israël d'une manière discrète. La menace palestinienne lui paraissait plus importante que la question israélo-palestinienne. De la même manière, il aurait été insinué aux Libanais que les Palestiniens, qui formèrent un État dans l'État au pays du Cèdre grâce au droit qui leur avait été accordé de porter des armes – par les accords du Caire¹⁸⁷ – allaient retourner ces armes contre eux en vue de s'octroyer le Liban en remplacement de la Palestine. Cela avait conduit à allumer la mèche de la guerre du Liban en 1975¹⁸⁸ et à la sortie bredouille de l'OLP et de ses combattants, en 1982, lors d'une opération militaire israélienne, éloignant cette organisation vers la Tunisie.

À l'issue de la chute de l'ex-Union soviétique et la fin de la bipolarisation, deux conférences initiées et supervisées par les États-Unis ont conduit à un rapprochement israélo-palestinien et un bouleversement des positions et de la stratégie de la résistance nationale palestinienne dirigée par l'OLP. Il s'agissait de la Conférence de Madrid et celle d'Oslo qui avait permis la création de l'Autorité palestinienne.

En effet, depuis 1974, date à laquelle l'OLP a été admise à l'Assemblée générale des Nations unies avec le statut d'observateur, elle a commencé à obtempérer dans

186. La Jordanie puis le Liban.

187. En 1969.

188. La guerre du Liban a débuté par un conflit entre l'Armée et les combattants de l'OLP en 1973, ensuite lors d'un conflit avec ces derniers en 1975, avant de se transformer en imbroglio qui a permis à Israël d'envahir ce pays mais aussi à la Syrie de l'occuper.

ses positions. Tout en conservant son objectif principal de maintenir la lutte en vue de la libération de l'ensemble du territoire palestinien, elle a toutefois indiqué, dès cette année, qu'elle se contenterait d'édifier l'autorité nationale du futur État de la Palestine uniquement sur la partie territoriale qui sera libérée. Progressivement, elle passa de l'exigence d'un État laïc unitaire incluant les communautés juives vivant en Palestine avant 1947 à la possibilité d'admettre comme solution un État binational à l'ouest du Jourdain sur les terres que les Israéliens évacueront selon les dispositions de la Résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, en procédant ainsi au démantèlement des colonies et en permettant aux Palestiniens de retourner à ces terres¹⁸⁹. Avec les accords d'Oslo, elle est allée encore plus loin en acceptant le principe de deux États comme solution, à la place d'un État binational.

Cette nouvelle période que la résistance nationale palestinienne a franchi a été caractérisée par l'émergence de nouveaux intellectuels palestiniens¹⁹⁰, à l'instar d'Edward Saïd, de Michael Tarazi¹⁹¹, d'Ibrahim Souss, de Leila Chahid¹⁹², de Hanane Achraoui, de Sami Aldeeb, d'Elias Sanbar – le fondateur de la *Revue d'Études Palestiniennes* à Paris qui était l'organe de diffusion de l'*Institut d'Études Palestiniennes*¹⁹³... La plupart sont de religion chrétienne mais, comme l'ensemble

189. Cette position a été adoptée progressivement dans les années 80. Elle a été officialisée en 1988.

190. Préalablement et au milieu des années soixante, une autre génération de chercheurs et d'intellectuels palestiniens avait émergé, parrainée notamment par l'OLP, le FPLP, le FDLP mais aussi le parti Baa'th. Le principal centre de recherche était le « *Centre de Recherches Palestiniennes* » qui était situé à Beyrouth et qui a fermé après 1982 à l'issue du départ de l'OLP du Liban. Ce centre fournissait les outils et les moyens financiers pour les auteurs et chercheurs mais constituait également un lieu de rencontre, de débats et de formation (une sorte de « *think tank* »). Parmi les principaux auteurs qui ont publié dans ce centre, nous citons Abdelwahhab Kayyali, auteur de « *L'Histoire de la Palestine à la fin du XIX^e siècle* » qui revient sur le phénomène de migration des communautés juives en Terre Sainte qui constitue le point de départ de la question palestinienne, contrairement à ce que la propagande sioniste essayait alors de mettre en exergue : un problème lié à la décolonisation de la Palestine, avec la fameuse thèse « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* ». Un autre chercheur, Sami Hadawi, faisait quant à lui commencer l'histoire contemporaine de la Palestine à partir de 1948, date de la déportation des Palestiniens.

191. Polyglotte et très cultivé, Michael Tarazi a été le Conseiller juridique de l'OLP. Il penchait pour la création d'un État palestinien comprenant Israël, la Cisjordanie et Gaza où les différentes communautés religieuses jouiront de droit égaux, en conservant leurs traditions. Cette idée a été également défendue par Ali Abou Nehme, un autre intellectuel palestinien dans son ouvrage intitulé « *Our State : Courageous proposal to end the Palestinian – israeli conflict* ».

192. Leila Shahid a été déléguée générale de l'Autorité palestinienne à Paris entre 1994 et 2005, mais aussi ambassadrice de son pays auprès de l'Union européenne, de la Belgique et du Luxembourg entre 2005 et 2015. Elle avait été la présidente de l'*Union des étudiants palestiniens en France* en 1976.

193. Elias Sanbar a fait sa thèse de doctorat en France avant de rentrer au Liban et s'engager dans les mouvements de résistance palestinienne. Il a enseigné le droit international public à l'université

des membres de la résistance nationale palestinienne, ils ont une conception laïque de l'État, les opposant ainsi et malgré leur ouverture sur Israël en vue de parvenir à une solution, au modèle social israélien et aux institutions politiques de cet État, fondé sur une conception ethnique et/ou religieuse : la judéité des citoyens.

B - ...à la résistance islamique

Comme il a été exposé dans les développements précédents, la question palestinienne évolua depuis 1948 mais surtout à partir de 1967. On assistait alors à un conflit entre les sionistes dotés d'un appareil étatique, soucieux de préserver leur entité, et les Palestiniens dépossédés de leur territoire. Ces derniers ont érigé un mouvement de résistance nationale structuré autour de l'OLP et composé de plusieurs organisations politiques et militaires. Inspirés du modèle de l'OSM, les Palestiniens menaient une lutte pour la reconquête de leur territoire en vue de créer un État laïc.

Les Israéliens combattirent le projet politique palestinien à la fois militairement et politiquement en vue de le faire échouer. Ils furent aidés par leurs alliés américains en vue de détourner la résistance palestinienne de son objectif, avec des moyens diplomatiques mais aussi par l'intermédiaire des services secrets aussi bien américains que des leurs.

Après avoir provoqué un conflit jordano-palestinien¹⁹⁴, ils entraînent l'OLP dans d'autres conflits avec les Syriens mais surtout les Libanais. Cependant, la situation au Liban se compliqua. On assista à un imbroglio en raison de l'enchevêtrement de divers facteurs régionaux et internationaux. Cela a conduit à l'échec du projet de neutralisation des opérations de résistance palestinienne à l'encontre d'Israël. En effet, le conflit libano-palestinien n'a duré qu'un laps de temps. Il a surtout provoqué le déclenchement de plusieurs conflits militaires sur le territoire libanais, en raison de la déstabilisation du pays du Cèdre : l'affaiblissement de l'armée nationale et l'émergence de milices stipendiées par des puissances étrangères. Après avoir été momentanément éloignés de leur objectif national et entraînés dans la guerre du Liban où ils devinrent progressivement une force militaire parmi tant d'autres et

de Paris VII puis à l'université de Princeton aux États-Unis. En 1993, il entra au *Conseil national palestinien* et négocia pour la paix entre les Palestiniens et les Israéliens, à Madrid puis à Washington. Proche de Leila Shahid, il participa aux travaux de lancement du *Tribunal Russel* sur la Palestine, un « *tribunal d'opinion* » en vue de mobiliser l'opinion publique en faveur de la cause palestinienne et aboutir à un règlement du conflit israélo-palestinien. Il fonda toutes ses actions sur le droit international public et sur l'avis de la *Cour Internationale de Justice* mais aussi sur la pléthore des résolutions des Nations unies. Il est actuellement ambassadeur de la Palestine auprès de l'UNESCO. 194. Voir supra.

perdirent donc de leur suprématie militaire par rapport à celles des autres milices¹⁹⁵, les différentes organisations palestiniennes reprirent leur combat contre Israël. Cela a conduit ce dernier à intervenir militairement en 1982, provoquant l'éloignement de l'OLP ainsi que ses factions vers la Tunisie.

Cette opération menée sous Menahem Begin, par Ariel Sharon, son ministre de la défense, et le Chef d'état-major de l'armée, Raphaël Etan, avait été préalablement projetée par les services de l'armée sous le prédécesseur de Sharon, Ezer Waizman. Ce projet dénommé « *Oranim* » avait pour objectif de neutraliser les opérations de résistance nationale des organisations palestiniennes en les éloignant de plus de 40 km de la frontière libano-israélienne (« *petit Oranim* ») ou en les repoussant de nouveau vers la Jordanie (« *grand oranim* »)¹⁹⁶. De ce fait et selon ce projet, l'OLP et ses factions devaient être poussées¹⁹⁷ à entrer de nouveau en conflit avec les Jordaniens, à renverser la monarchie et à créer un État palestinien à sa place¹⁹⁸. Mais l'opération « *Paix en Galilée* » s'est contentée de réaliser le « *petit Oranim* ». Les mouvements palestiniens ont été totalement éloignés vers la Tunisie. Israël adopta alors la stratégie de l'anéantissement complet des mouvements de résistance palestinienne déjà affaiblis à l'issue de leur éloignement du Liban, en assassinant leurs principaux membres et en contribuant à l'émergence de mouvements politiques islamiques à Gaza et en Cisjordanie pour combattre le projet politique laïc des mouvements palestiniens.

Déjà, l'assassinat des intellectuels et des dirigeants politiques palestiniens avait débuté dans les années soixante-dix. Cette stratégie avait pour objectif de démunir les Palestiniens de meneurs d'opinion, de les affaiblir intellectuellement et culturellement en vue de les dérouter et d'avoir une masse populaire palestinienne extrêmement pauvre, peu cultivée et donc facilement manipulable. C'est ainsi qu'on assista à une série d'assassinats exécutés par les services secrets israéliens, notamment celui de Waël Zwaiter, un intellectuel qui représentait l'OLP en Italie. Il a été tué par balles à Rome le 16 octobre 1972, quelques mois après l'assassinat de Ghassan Kanafani, un autre intellectuel, tué avec sa nièce de 17 ans par l'explosion d'une bombe placée sous son véhicule à Beyrouth, le 8 juillet de la même année.

195. Les milices chrétiennes libanaises mais aussi la milice du mouvement chiite libanais AMAL avec lequel l'OLP entra en conflit militaire.

196. « *Sharon : un destin inachevé* », Daniel HAÏK, éd. L'Archipel, Paris.

197. Par les services secrets israéliens qui ont réussi à infiltrer la résistance palestinienne depuis les années 70, comme ils l'ont fait au sein des autres pays arabes. Voir infra.

198. Selon les déclarations de Yossi Milmann, analyste israélien des affaires sécuritaires, au journal israélien *Maariv*. Le projet Oranim a également été révélé par l'ancien Premier ministre israélien, Yehud Barak, dans un entretien accordé à ce même journal israélien.

Plus spectaculaire était l'assassinat de Wadih Haddad, codirigeant du FPLP¹⁹⁹, en 1978. Amateur de chocolat belge, Haddad demandait à ses proches collaborateurs de lui chercher du chocolat belge lorsqu'ils voyageaient en Europe, alors qu'il vivait principalement à Bagdad. C'est ainsi que l'un de ses proches collaborateurs qui s'est révélé plus tard comme agent du Mossad²⁰⁰, lui ramena une boîte de chocolats belges dans lesquels un poison avait été introduit. Ce produit provoqua chez lui des symptômes ressemblant à ceux d'un cancer. C'est la raison pour laquelle son décès, survenu le 28 mars 1978 en Allemagne de l'est, a été déclaré comme étant des suites d'une maladie incurable déclenchée chez lui un an avant. Il a fallu attendre 28 ans pour que cet assassinat ait été révélé par un ancien haut responsable du Mossad²⁰¹. Dans son livre *Striking Back*²⁰², Aaron Klein indique que l'ancien ministre israélien, Menahem Begin, donna son accord pour effectuer cette opération avec cette méthode bactériologique.

Curieusement, les causes du décès de Haddad sont similaires à celles de la mort de Yasser Arafat survenue le 11 octobre 2004. Ce dernier avait-t-il été empoisonné au polonium par les services israéliens qui avaient tenté de le faire plus d'une dizaine de fois préalablement ?

Pays nucléaire, donc détenteur de cette substance radioactive, Israël avait nié toute responsabilité de cet éventuel acte en le faisant endosser par les dirigeants palestiniens qui, selon les Israéliens, « *avaient intérêt à l'assassiner dans le contexte de la lutte pour sa succession* ». Atteint d'une maladie mystérieuse, Arafat avait été isolé de longs mois par l'armée israélienne « *qui lui fournissait de la nourriture via un Palestinien resté auprès de lui* », soulignait Georges Malbrunot dans un article publié dans le *Figaro* le 6 novembre 2013, au moment où un rapport d'expertise de l'*Institut de radiophysique suisse* de Lausanne révélait la présence de cette substance (le polonium) sur les échantillons prélevés après l'exhumation de la dépouille du dirigeant palestinien, en novembre 2012. Cette expertise a été effectuée à l'issue d'un combat judiciaire que mena la veuve d'Arafat.

En se référant à une « *source haut placée* », Georges Malbrunot révéla dans cet article que « *les Français savent, mais ils ne diront rien. Un dossier classé "Secret*

199. Voir supra.

200. Certains auteurs indiquent que cet agent était irakien, notamment un ancien responsable du Mossad qui révéla cet assassinat. Néanmoins, dans son livre *Striking back*, le spécialiste israélien de l'espionnage, Aaron Klein, indique que cet agent était palestinien.

201. Ibid.

202. Ibid.

défense" existe, mais il y a peu de chances que les autorités françaises le déclassifient rapidement, toujours selon cette source. Le président de la République à l'époque des faits, Jacques Chirac, le ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie et le patron de la DGSE, Pierre Brochand, savent de quoi est mort Yasser Arafat, affirme un ancien cadre de la DGSE de l'époque ». Malbrunot indiqua que des pressions auraient été exercées sur les experts français saisis également de ce dossier.

Dans un discours prononcé en 2006, le Président syrien, Bachar Al Assad, a été le premier à faire allusion à l'« assassinat » d'Arafat²⁰³. Ensuite, la chaîne de télévision *Al Jazeera* diffusa un documentaire qui crédita la thèse selon laquelle du polonium lui aurait été administré. Aussitôt, la veuve de l'ancien dirigeant et fondateur de l'OLP, Souha Arafat, fit expertiser les effets personnels de son mari, qui lui ont été remis par l'hôpital Percy où il avait rendu l'âme, en France. Des traces de cette substance radioactive hautement toxique y ont été découvertes. Après avoir porté plainte pour empoisonnement de son conjoint dont le neveu n'a pas hésité à accuser Israël de l'avoir commis, une expertise sur des échantillons prélevés sur le corps d'Arafat a été sollicitée tant par la famille du défunt que par l'Autorité Palestinienne. Les premiers experts suisses du *Centre hospitalier universitaire vaudois* (CHUV) qui avaient rendu publiques leurs investigations, conclurent sur une forte probabilité d'une mort empoisonnée en raison de la quantité non négligeable de polonium et de plomb retrouvée dans le corps du défunt. Le Professeur François Bochud, directeur du *Centre universitaire romand de médecine légale*, indiqua à ce sujet que la mort d'Arafat « pourrait être la conséquence d'un empoisonnement au polonium-210 ». Mais à ce jour, la cause de la mort d'Arafat n'a point été élucidée.

Cependant, l'assassinat d'autres dirigeants de l'OLP par les services israéliens ne fait aucun doute, depuis 1982, à l'instar de Ma'moun Meriache, l'un des responsables de l'OLP et proche de Yasser Arafat, effectué le 21 août 1983 à Athènes

203. Il a été suivi par d'autres personnalités politiques arabes à l'instar du ministre tunisien des Affaires étrangères, Rafik Abdelsalem, qui avait réclamé, en 2012 la constitution d'une commission d'enquête internationale pour faire la lumière sur cette affaire. Sur son blog au *Figaro* du 5 juillet 2012, le journaliste français Georges Malbrunot commenta cette initiative : « Ce n'est sans doute pas neutre qu'une telle requête vienne du pays où l'OLP d'Arafat avait établi son QG, jusqu'à son installation dans les territoires palestiniens autonomes en 1994. Auparavant, la Tunisie de Ben Ali entretenait, en effet, des relations secrètes avec le Mossad. Ces liens avaient notamment permis de compter sur une certaine bienveillance des policiers locaux quand un commando israélien était allé tuer Abou Jihad en 1988, ce proche collaborateur d'Arafat responsable à l'époque de l'organisation externe de la première Intifada. Dans certains pays, le Printemps arabe n'en finit, décidément, pas de solder les comptes du passé... » (<https://blog.lefigaro.fr/malbrunot/2012/07/arafat-la-france-sait-mais-ell.html>)

par un tir d'un agent israélien²⁰⁴. Ou encore celui de Khaled Nazzal effectué de la même manière, le 9 juin 1986 dans la capitale grecque. Celui de Khaled El Wazir (alias Abou Jihad)²⁰⁵, commise à Tunis le 16 avril 1988. L'assassinat de Imad Abou Sneineh, proche du *Fatah*, tué le 15 août 2001 par des soldats israéliens camouflés. Le 27 août 2001, ceux sont des hélicoptères qui furent utilisés pour éliminer le Secrétaire général du FPLP, Abou Ali Moustafa. Un an après, le 23 juillet 2002, les Israéliens tuèrent un autre dirigeant du *Fatah* : Ra'ed Karimi...

L'éloignement de l'OLP des frontières israéliennes et sa défaite au Liban en 1982, la conduisant à renoncer à la lutte armée pour libérer le territoire palestinien et y ériger un État, ainsi que l'ensemble des opérations des services israéliens visant les principaux dirigeants des mouvements nationalistes palestiniens, firent croire à la disparition de ces derniers et, par conséquent, à l'échec du projet nationaliste palestinien fondé sur des principes laïcs opposés à l'ethnocratie israélienne. Mais il n'en était pas ainsi. L'OLP changea de stratégie en acceptant les compromis qui lui ont été parfois imposés lors des conférences de paix, tant à Madrid en 1991 qu'à Washington et à Oslo en 1993 et 1994. Yasser Arafat revint sur la scène politique en redevenant le dirigeant politique (*leader*) incontournable des Palestiniens. En tendant la main à Yitshak Rabin, il fut réhabilité aux yeux de l'opinion publique internationale. Du jour au lendemain, il devint un homme respectable²⁰⁶ alors qu'il avait longtemps été dépeint comme étant un terroriste. Les Palestiniens aperçurent alors une lueur d'espoir. Ils allaient obtenir enfin un État, même avec une superficie plus restreinte que celle qui a été prévue par le plan de partage de la Palestine par l'ONU en 1947. Le processus d'Oslo permit, par ailleurs, la création d'une Autorité palestinienne dotée progressivement d'institutions étatiques.

Alors qu'une large majorité des Israéliens, surtout ceux qui sont nés après 1948, applaudit cette avancée des négociations qui furent appuyées et saluées par la communauté internationale, le noyau dur et extrémiste chez les sionistes fut hanté par l'idée d'une paix avec la création d'une entité palestinienne laïque dont le modèle social et les institutions politiques seront identiques à celles de la plupart des démocraties occidentales²⁰⁷.

204. Cette opération avait obtenu l'aval de l'ancienne ministre de la défense de l'État hébreu, Tzipi Livni.

205. Voir supra.

206. En 1994, il reçut avec Yitshak Rabin le Prix Nobel de la Paix.

207. "Israel Created Two of Its Own Worst Enemies – Hamas and Hezbollah", Neff Donald, in Washington Report on Middle East Affaires, November 2002, pages 20-21.

En effet, la paix menace la cohésion nationale israélienne dans la mesure où la société artificielle israélienne est composée de différentes communautés disparates²⁰⁸. C'est le sentiment de la peur²⁰⁹ qui leur permet de se solidariser face au danger et à l'ennemi commun, en dépassant leurs différences et divergences parfois très conflictuelles²¹⁰. L'arrêt des actes de résistance militaire palestinienne dérangeait donc paradoxalement Israël qui a besoin de sauvegarder un état de guerre permanent à l'intérieur de ses frontières comme il a également besoin, à l'extérieur de son territoire, de maintenir la peur de l'antisémitisme pour légitimer son existence et pousser les communautés juives présentes en Occident à faire leur *Alyà* (regagner l'entité sioniste).

Par ailleurs, l'existence d'un État palestinien allait bénéficier d'une aide financière généreuse des pays arabes, notamment de ceux du Golfe, lui permettant de prospérer rapidement à la fois économiquement et culturellement. En effet, à l'instar des Libanais et des Syriens, les Palestiniens sont réputés pour leur avancée culturelle²¹¹ et leur aptitude à réussir dans le commerce et les affaires²¹². Aussi, avec des institutions laïques et une société multiconfessionnelle évoluant au rythme des sociétés occidentales, la Palestine pouvait à moyen ou à long terme remettre en

208. Dans un article intitulé « *Un siècle d'Histoire : comment comprendre la persistance du conflit arabo-palestinien ?* », Maher Charif cite le professeur en sociologie Gershon Shafir, qui dans son livre « *Land, Labor and the origins of the israeli-palestinian conflict 1882-1914* » explique les raisons qui avaient permis aux communautés juives installées en Terre Sainte de coexister entre elles : « *la deuxième vague de l'immigration juive a créé, sur la base des mots d'ordre "occupons la terre", "occupons le travail", un type de colonie de peuplement qui, parallèlement à l'expulsion forcée ou à l'extermination des populations autochtones, a permis aux colons juifs l'appropriation d'un sentiment d'homogénéité culturelle et ethnique. Pour lui, les conditions particulières du conflit autour de la terre et du marché du travail entre les colons juifs et la population arabe palestinienne sont à l'origine des caractéristiques les plus typiques de la société israélienne.* » Ibid.

209. Cette stratégie de nourrir un sentiment de peur de la guerre ou des attaques palestiniennes en Israël pour maintenir la cohésion des communautés juives est identique à celle qui provoque chez les communautés juives de la diaspora la peur de l'antisémitisme et des persécutions, en vue de les attirer vers Israël et légitimer l'existence de cette entité à leurs yeux.

210. Conflits entre séfarades, ashkénazes, arabes de religion juive (mezrahims), falashas, juifs orthodoxes, juifs conservateurs, hassidims, Mitnagedim, etc. À cela sont venus se greffer les Russes de religion juive à l'issue de la disparition de l'ex-Union soviétique et dont la judéité reste contestée...

211. La plupart des universités arabes comptent des professeurs palestiniens, libanais et syriens. Par ailleurs et durant leur lutte armée, les organisations palestiniennes avaient maintenu leur avancée culturelle et intellectuelle en développant des centres de recherches et en multipliant les publications de haut niveau, aussi bien dans les pays arabes qu'en Occident, en particulier en France (avec la *Revue d'Études Palestiniennes* ou le *Centre d'Études Palestiniennes* de Beyrouth).

212. Cela est perçu dans les pays du Golfe, notamment au Koweït, où les fortunes palestiniennes se sont constituées.

cause la légitimité de l'ethnocratie israélienne aux yeux des sociétés occidentales laïcisées et démocratiques et sonner le glas de l'expérience sioniste²¹³.

Pour les extrémistes israéliens, l'idéal c'était de maintenir l'état de guerre permanent, d'islamiser la question palestinienne en provoquant l'exode progressif des chrétiens et en transformant la société et l'idéologie laïque palestinienne en une société islamique prônant un modèle politique et social fondé sur des principes religieux²¹⁴. Ceci devait créer des tensions inter-palestiniennes entre un courant religieux et un courant libéral antinomiques²¹⁵ et discréditer la cause palestinienne aux yeux de la communauté internationale en raison de ses divisions internes et de la tournure islamique qu'elle allait adopter. Parallèlement, il convenait d'empêcher la société palestinienne d'évoluer culturellement et intellectuellement. Pour cela, il fallait maintenir voire accentuer l'état de pauvreté chez les Palestiniens et les garder dans une situation fragile économiquement.

Le 4 novembre 1995, à l'issue d'une manifestation populaire organisée en Israël pour soutenir les accords de paix et le processus d'Oslo auquel il participait, le Premier ministre Yitshak Rabin fut assassiné²¹⁶. Le rêve d'une paix israélo-palestinienne s'estompa. On assista alors à un retour en arrière malgré la proclamation de l'Autorité palestinienne. La mort de Yasser Arafat – dans les circonstances décrites dans les développements précédents – tourna ensuite la page tant au règlement de la

213. Voir « *Reframing Negotiations : New Approaches to a Two-State Solution for the Israeli-Palestinian Conflict* », Center for Middle Eastern Studies, Harvard University, 2014. Lors de son intervention à ce colloque, George Assoua souligna : « Israël craint un État palestinien moderne, développé avec une élite intellectuelle chrétienne, musulmane et juive ». En effet, les juifs (en particulier les arabes de religion juive) pourront intégrer un tel État laïc et démocratique influencé par les modèles occidentaux, grâce à l'ouverture des frontières entre les deux pays à l'issue de la paix.

214. Voir à ce sujet « *Hamas Israel's own creation* », Alegra Shlomo, blog du *Times of Israel*, 3 décembre 2018. (<https://blogs.timesofisrael.com/hamas-israels-own-creation/>).

Voir aussi l'analyse de Neff Donald, « *Israel Created Two of Its Own Worst Enemies – Hamas and Hezbollah* », Ibid.

215. Shlomo ALEGRA souligne : « *During the eighties clashes between secular and Islamists supporters became more common and there was a rift growing in Palestinian society between secularists and Islamists. According to the Truth Seeker, 'As the fighting between rival student factions at Birzeit grew more violent, Brig. Gen. Shalom Harari, then a military intelligence officer in Gaza, says he received a call from Israeli soldiers manning a checkpoint on the road out of Gaza. They had stopped a bus carrying Islamic activists who wanted to join the battle against Fatah at Birzeit. "I said: 'If they want to burn each other let them go," recalls Mr. Harari. Israeli Military thinking during the time figured it would be great if the Islamists and Socialists were to continue fighting each other since it would take away their focus on fighting Israel.* » Ibid

216. Cet acte a été commis par un extrémiste israélien.

question israélo-palestinienne qu'au caractère même de la résistance palestinienne, dont le flambeau est passé entre les mains du *Jihad islamique* et du *Hamas*.

En effet, ce dernier rivalisa avec le *Jihad islamique* en se dotant d'une branche armée dénommée « *les Brigades Ezz el-Din al-Qassam* »²¹⁷. Il mena des opérations militaires faisant de lui le principal mouvement de résistance palestinien. Néanmoins, il a été très vite déconsidéré par l'opinion publique internationale en raison de sa reprise des actes de violence (qualifiés par ses dirigeants d'actes de résistance). Il figure désormais sur la liste des organisations terroristes des États-Unis, de l'Union européenne et du Canada. Son objectif, lors de sa création, était l'établissement d'un État islamique, ce qui est en contradiction fondamentale avec l'idéologie nationaliste palestinienne prônée par les mouvements de résistance originels (notamment le *Fatah* et l'OLP) et dont les principaux fondateurs étaient chrétiens.

Dans un livre publié en 2007²¹⁸, le chroniqueur britannique Brendan O'Neill explique la stratégie israélienne qui a favorisé l'émergence du *Hamas* à la fois pour provoquer des tensions entre lui et le *Fatah* et pour créer un ennemi qu'il pouvait contrôler. O'Neill fait aussi état dans cet ouvrage de l'infiltration des Palestiniens par les services secrets israéliens.

En effet, les Israéliens pensaient que la première *Intifada* a été lancée par le *Fatah* et par Yasser Arafat. Il convenait alors de combattre ces derniers en les affaiblissant de l'intérieur²¹⁹. C'est dans ce contexte que le *Hamas* a été créé, en 1987, par le cheikh Ahmad Yassine bien qu'il ne souhaitât pas, dans un premier temps, prendre part à ce mouvement (à l'*Intifada*). Quelques années plus tard, le *Hamas* entra en conflit aussi bien politique que militaire avec le *Fatah*. Ce dernier fut affaibli aussi bien militairement que politiquement au point de perdre les élections législatives au sein de l'Autorité palestinienne en 2006.

217. En référence à Essedine Al Qassam, un dignitaire religieux sunnite syrien (1882-1935) qui intégra le soufisme de rite Tidjani avant d'être influencé par les idées réformistes et par le salafisme lors des études à l'université Al Azhar. Al Qassam s'intéressa à la Palestine et était partisan d'une lutte armée pour régler le problème palestinien. Sous le mandat britannique, il constitua une brigade paramilitaire et entra en conflit avec les Anglais où il trouva la mort à Jenine lors d'un combat. Il devint ainsi un martyr de la cause palestinienne.

218. *Making Enemies*, O'Neill Brendan, The American Conservative.

219. Voir « *Hamas Israel's own creation* » de Shlomo ALEGRA, *ibid*. L'auteur souligne : « *During the early 1970's the greatest enemy to Israel was known as the Palestinian Liberation Organization who was known for waging terror attacks on Israeli civilians and targets all over the world. The PLO was known for being a Socialist organization whose sole purpose was the elimination of the state of Israel along with the establishment of a socialist state of Palestine where the constitution would be run by secular Marxism rather than Islam.* »

Comme le souligne Brendan O'Neill²²⁰, en créant le *Hamas*, Israël a réussi à affaiblir le *Fatah* et à maintenir le sentiment de peur au sein de sa population d'autant que le *Hamas* reprît les actes de résistance paramilitaires.

Dans son article précité, Shlomo Alegra expose les motifs qui ont conduit les dirigeants de son pays à faire émerger le *Hamas*. Il rappelle que le Cheikh Yassine a été emprisonné et devait effectuer une peine de 12 années d'incarcération à l'issue d'une condamnation, trois ans avant la première *Intifada*. Curieusement, il a été mis en liberté et créa aussitôt ce mouvement politique²²¹. Alegra rappelle ce qui a été révélé par le *New York Times* qui publia un entretien avec le Brigadier-général Yitzhak Segev, gouverneur militaire israélien de Gaza en 1979, à ce sujet²²². Le Général Segev expliqua le processus par lequel les gouvernements successifs ainsi que les services secrets israéliens ont contribué à faire émerger le *Hamas*. Il admit avoir participé au financement de ce mouvement, sur ordre des responsables politiques « avec l'argent des contribuables israéliens » pour que « cet argent serve plus tard à les tuer »²²³.

Cette affirmation confirme l'analyse faite par Hassane Zerouky, dans un article intitulé « *Le Hamas est une création du Mossad* »²²⁴ où il revient sur les circonstances de l'émergence de ce mouvement. Il n'est pas inintéressant d'en reproduire un extrait : « *N'oublions pas que c'est Israël qui a en fait créé le Hamas. Selon Zeev Sternell, historien à l'Université Hébraïque de Jérusalem, "Israël pensait que c'était un stratagème intelligent pour pousser les islamistes contre l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP)"* ».

Ahmed Yassine, le chef spirituel du Mouvement Islamiste en Palestine, de retour du Caire dans les années soixante-dix, a créé une association caritative islamique. » (...)

220. Ibid.

221. "If Israel would have kept him in custody for his whole sentence perhaps Hamas would not have gotten to do the about of damage they did during the first intifada." Ibid.

222. "Segev later told a New York Times reporter that he had helped finance the Palestinian Islamist movement as a 'counterweight' to the secularists and leftists of the Palestine Liberation Organization and the Fatah party, led by Yasser Arafat (who himself referred to Hamas as 'a creature of Israel'). General Segev himself even admits to funding Hamas himself with Israeli taxpayers money that was later used to kill the same people who were funding them. In 1987 when an Israeli military truck collided with a Palestinian vehicle killing four Palestinians in the car accident the first Intifada started. In the same year of 1987 during the Intifada Hamas was founded and even staged its first attack on Israel in 1988, abducting and killing two IDF soldiers." Ibid. Voir également à ce sujet « *Le grand aveuglement* », Enderlin Charles, éd. Albin Michel, Paris, 2016.

223. Ibid.

224. Cité notamment par Edward HENDRIE dans son livre « *Bloody Zion* », Great Mountain Publishing, 2012.

« Les islamistes ont mis en place des orphelinats et des centres de santé, ainsi qu'un réseau d'écoles et d'ateliers qui ont créé de l'emploi pour les femmes ainsi que le système d'aide financière aux pauvres. Et en 1978, ils ont créé une "université islamique" à Gaza. "L'autorité militaire était convaincue que ces activités affaibliraient à la fois l'OLP et les organisations de gauche à Gaza". À la fin de 1992, il y avait six cents mosquées à Gaza. Grâce au Mossad israélien (la division renseignement et opérations spéciales), les islamistes ont été autorisés à renforcer leur présence dans les territoires occupés. Pendant ce temps, les membres du Fatah (Mouvement pour la libération nationale de la Palestine) et de la gauche palestinienne ont été soumis à la forme la plus brutale de répression.

En 1984, Ahmed Yassine a été arrêté et condamné à douze ans de prison, après la découverte d'une cache d'armes. Mais un an plus tard, il a été libéré et a repris ses activités. Et quand l'Intifada (soulèvement) a débuté, en Octobre 1987, et a pris les islamistes par surprise, le cheikh Yassine a répondu en créant le Hamas (Mouvement de la résistance islamique) : "Dieu est notre début, le prophète notre modèle, le Coran notre constitution" proclame l'article 7 de la charte de l'organisation.

Ahmed Yassine (le fondateur du Hamas) était en prison quand les accords d'Oslo (Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie gouvernementale) ont été signés en Septembre 1993. Le Hamas avait rejeté Oslo purement et simplement. Mais à cette époque, 70 % des Palestiniens ont condamné les attaques contre des civils israéliens. Yassin a fait tout en son pouvoir pour miner les accords d'Oslo. Même avant la mort du Premier ministre Rabin, il avait le soutien du gouvernement israélien. Ce dernier était très réticent à mettre en œuvre l'accord de paix.

Le Hamas a alors lancé une campagne soigneusement chronométrée d'attaques contre des civils, un jour avant la réunion entre les négociateurs palestiniens et israéliens qui concernait la reconnaissance formelle d'Israël par le Conseil national palestinien. Ces événements ont largement contribué à la formation d'un gouvernement israélien de droite après les élections de mai 1996.

De manière assez inattendue, le Premier ministre Netanyahu a ordonné la libération de Sheik Ahmed Yassin ("pour des raisons humanitaires") alors qu'il purgeait une peine à perpétuité. Pendant ce temps, avec l'appui du président Bill Clinton, Netanyahu faisait pression sur Arafat pour contrôler le Hamas. En fait, Netanyahu savait qu'il pouvait compter, une fois de plus, sur les islamistes pour saboter les accords d'Oslo. Pire encore : après avoir expulsé Yassin en Jordanie, le Premier ministre Benjamin Netanyahu lui a permis de revenir à Gaza, où il a été accueilli triomphalement comme un héros en Octobre 1997.

Arafat était impuissant face à ces événements. En outre, parce qu'il avait soutenu Saddam Hussein pendant la guerre du Golfe de 1991, (alors que le Hamas s'était prudemment abstenu de prendre parti), les pays du Golfe ont décidé de couper leur financement à l'Autorité palestinienne. Pendant ce temps, entre février et avril 1998, Cheikh Ahmad Yassine a réussi à amasser plusieurs centaines de millions de dollars, à partir de ces mêmes pays. Il a été dit que le budget du Hamas était plus important que celui de l'Autorité palestinienne. Ces nouvelles sources de financement ont permis aux islamistes de poursuivre efficacement leurs diverses activités caritatives. On estime qu'un palestinien sur trois est bénéficiaire de l'aide financière du Hamas. Et à cet égard, Israël n'a rien fait pour freiner l'afflux de capitaux dans les territoires occupés. »

Zerouky tire cette conclusion : « *Le Hamas avait construit sa force à travers ses différents actes de sabotage du processus de paix, d'une manière qui soit compatible avec les intérêts du gouvernement israélien. À son tour, ce dernier a cherché par différents moyens à empêcher l'application des accords d'Oslo. En d'autres termes, le Hamas remplissait les fonctions pour lesquelles il a été créé : empêcher la création d'un État palestinien. Et à cet égard, le Hamas et Ariel Sharon sont exactement sur la même longueur d'onde.* »²²⁵

Ainsi donc, les *Frères musulmans* palestiniens (fondateurs du *Hamas*) ont joui d'une complaisance des autorités israéliennes pour capter l'opinion publique palestinienne et gagner en popularité. Ils développèrent des opérations caritatives (aides humanitaires, éducatives, sanitaires), menèrent une propagande prosélytique, en profitant du courant islamisant répandu dans les sociétés musulmanes²²⁶. C'est par ce moyen que le *Hamas* a réussi à attirer la masse palestinienne, particulièrement appauvrie, démunie et acculée²²⁷.

Cette stratégie israélienne correspond à un projet politique plus large que les sionistes et leurs alliés américains expérimentaient et réalisaient à une plus grande échelle : l'instrumentalisation des facteurs religieux à des fins politiques. L'ancien conseiller à la sécurité nationale du sénateur américain John McCain, Anthony

225. Article paru dans *L'Humanité* du 23 mars 2004.

226. Israël avait préalablement adopté cette stratégie en Cisjordanie, en encourageant les *Frères musulmans*, pour effrayer la monarchie hachémite, fragiliser son pouvoir et, de ce fait, la maîtriser.

227. Comme il a été expliqué dans les développements précédents, même si certains membres fondateurs du *Fatah*, y compris Yasser Arafat et Khaled Al Wazir (Abou Jihad) ont été proches dans leur jeunesse du mouvement des *Frères musulmans*, voire en ont fait partie, ce mouvement politique (né avec des idées de droite en raison de l'appartenance de certains de ses membres aux *Frères musulmans*) avait aussitôt et dès la création de l'OLP adopté une idéologie laïque, le conduisant à pactiser avec le FPLP et le FDLP.

Cordesman, indiqua à ce sujet : « *Israël a aidé directement le Hamas car les Israéliens voulaient l'utiliser comme un contre-pouvoir au Fatah.* »²²⁸

Par ailleurs, lors d'une intervention au Congrès américain en 2014, le député du Texas Ron Paul a souligné ce qui suit : « *Nous avons une responsabilité morale surtout que nous savons aujourd'hui que les armes utilisées à Gaza pour tuer un très grand nombre de Palestiniens sont fabriqués aux États-Unis et que notre pays finance tout cela. Si vous examinez l'histoire, vous réalisez que le Hamas a été créé et encouragé par Israël pour faire un contrepoids à Arafat. Les Israéliens prétendaient "oui... mais c'était mieux à cette époque... cela nous rendait service. Mais nous ne voulions pas que le Hamas fasse cela..." Ensuite, nous les Américains prétendons que nous disposons d'un très bon système qu'il faut imposer dans le monde. "Nous allons envahir l'Irak et y imposer la démocratie". "Nous voulons des élections libres". Donc, nous avons encouragé les Palestiniens à organiser des élections libres. Ils l'ont fait et ils ont élu le Hamas. Donc, dans un premier temps, nous avons aidé Israël à créer le Hamas. Ensuite, nous avons poussé les Palestiniens à organiser des élections. Le Hamas gagne. Donc, il faut les tuer... Cela n'a aucun sens !* »

En effet, après avoir « *coupé les ailes* » du *Fatah*, il a été procédé au redimensionnement de la puissance du *Hamas* chaque fois qu'il risquait de devenir incontrôlable. Pour cela, Israël eût recours à l'assassinat de membres de ce mouvement ou de ceux de son jumeau, le *Jihad islamique* avant qu'ils ne deviennent très influents²²⁹ : assassinat de Fathi Chikaki, l'un des fondateurs du *Jihad islamique* en 1995 à Malte, un an après avoir assassiné le journaliste Hani Abed, proche de ce mouvement ; assassinat de Yahia Ayache, le commandant militaire du *Hamas*, le 5 janvier 1996, en plaçant un explosif dans son appareil téléphonique portable ; une tentative d'assassinat du président du bureau politique du *Hamas*, Khaled Mechaal, le 5 janvier 1997²³⁰ ; plusieurs assassinats de membres aussi bien du *Hamas* que du *Jihad islamique* commis en 2001, mais aussi du *Fatah* (assassinat de Salah Darwazeh, membre du *Jihad islamique* le 25 juillet 2001, de Amer Mansour Hibri, membre

228. "Terrorism and Homeland Security", White Jonathan, Wadsworth, 7^e édition.

229. Israël a eu recours à cette stratégie à l'encontre des membres influents des organisations nationalistes palestiniennes. Voir supra.

230. Cette opération reçut l'aval du Premier ministre Benjamin Netanyahu. Elle a eu lieu en septembre 1997 à Amman (Jordanie). Des agents israéliens munis de faux passeports canadiens injectèrent un poison dans l'oreille de Khaled Mechaal. Mais ces agents furent arrêtés. Le roi Hussein de Jordanie menaçait l'État hébreu de rompre ses relations avec lui et de juger ces derniers, à moins qu'Israël fournisse l'antidote de ce poison. Le gouvernement israélien s'exécuta alors, en sauvant la vie à Mechaal.

du *Hamas*, le 5 août 2001²³¹, de Imad Abou Sneineh, membre du Tanzim, proche du *Fatah*, le 15 août 2001²³², d'Abou Ali Moustafa du FPLP, le 27 août 2001, de Mahmoud Abou Hanoud, membre influent du *Hamas*, le 23 novembre 2001²³³. Le 14 janvier 2002, les Israéliens assassinèrent également un dirigeant du *Fatah*, Raed Karmi, alors qu'un cessez-le-feu avait été conclu entre les belligérants.

De la même manière, le 23 juillet de la même année et quelques heures après un accord sur un cessez-le-feu, Israël assassina Salah Chehada, membre du *Hamas*, en procédant au bombardement en pleine nuit de l'immeuble d'habitation où il demeurait.

Le 8 mars 2003 Ibrahim Makdama, co-fondateur du *Hamas*, fut assassiné avec l'un de ses collaborateurs par les services israéliens, quelques jours avant l'opération spectaculaire par laquelle fut assassiné le principal fondateur du *Hamas*, le Cheikh Ahmad Yassine, alors qu'il sortait de la mosquée, le 22 mars 2004, provoquant également la mort de 9 personnes. Cette opération a été condamnée par la communauté internationale mais elle n'empêcha pas les Israéliens de tuer, un mois plus tard, un autre co-fondateur du *Hamas*, Abdel Aziz Rantisi. Deux ans plus tard, Israël reprit ces actes.

Le 8 juin 2006, Jamal Abou Samhadana, ministre du *Hamas* au sein du gouvernement de l'Autorité palestinienne, nommé à l'issue de la victoire de ce mouvement aux élections, a été assassiné. En 2009, le commandant militaire supérieur du *Hamas*, Nizar Rayan, a été tué le 1^{er} janvier par une attaque aérienne visant sa maison provoquant par la même occasion la mort de 15 membres de sa famille dont 11 enfants. Quinze jours plus tard, le ministre et membre du Parlement de l'Autorité palestinienne, Saïd Seyam (du *Hamas*), fut également tué. En 2010, Mahmoud Al Mabhouh, un autre dirigeant du *Hamas* a été assassiné dans un hôtel à Dubaï par des agents israéliens munis de passeports européens falsifiés ou volés, occasionnant un tollé international. Le 9 mars 2012 Israël assassina Zuhair Al Kaïssi. Cette opération a été effectuée en Égypte, en violation des accords de Camp David. Le 14 novembre 2012, un autre membre du *Hamas*, Ahmad Jabari, fut exécuté, etc...

Parallèlement, les services secrets israéliens firent usage de la stratégie d'infiltration du *Hamas* comme ils l'avaient fait pour les autres organisations palestiniennes,

231. Des missiles furent lancés sur son véhicule à parti d'hélicoptères de combat, en Cisjordanie.

232. Des soldats israéliens camouflés tirèrent sur lui à bout portant.

233. Curieusement, cette opération était intervenue alors que le *Fatah* avait trouvé un accord avec le *Hamas* en vertu duquel ce dernier s'était engagé à ne plus procéder à des attaques en Israël.

à partir des années soixante-dix. Ce processus a été largement utilisé par le Mossad dans d'autres pays arabes²³⁴. Il consistait soit à des infiltrations directes par des agents arabes de religion juive entraînés par le Mossad, soit par des agents arabes d'autres confessions, y compris des Palestiniens²³⁵.

À titre d'illustration, citons le plus célèbre de ces agents, Elie Cohen, égyptien de religion juive et né à Alexandrie en 1924. Il intégra les services secrets sionistes dans les années cinquante en exécutant des opérations terroristes à l'encontre d'établissements américains en Égypte. Ensuite, il disparut... Il fût envoyé en Argentine par les services où on lui attribua une autre identité, sous le nom de Kamel Amine Tabet. Il s'était alors rapproché des diplomates syriens et gagna leur confiance avant d'aller en Syrie, en prétendant qu'il était de nationalité syrienne. Arrivé à Damas, il réussit à tisser des liens avec des hauts responsables politiques et des officiers de l'armée au point qu'il fut pressenti à un poste politique au sein du gouvernement syrien avant d'être démasqué en 1965 à Damas où il était installé, dans le même immeuble où Rifaat Al Assad²³⁶ avait ses bureaux à cette époque. Il fut ensuite poursuivi et condamné à mort.

234. Les plus énigmatiques et connus parmi ces agents : Ahmad Khamis Bioumi, Libanais natif de Saïda qui avait établi un réseau d'agents et d'informateurs au profit du Mossad, permettant à ce dernier d'obtenir des renseignements très précis sur les des localités sensibles de l'OLP au Liban.

Un autre Libanais débuta son travail au profit du Mossad à l'âge de 17 ans, éloignant tout soupçon contre lui : Ibrahim Sina. Il intégra par la suite le *Hezbollah* où il devint membre durant plus de dix ans. Sina communiquait au *Hezbollah* des renseignements très précis sur une milice chiite libanaise rivale (le mouvement *Amal*) durant le conflit entre ces deux organisations. En même temps, il transmettait des renseignements au Mossad aussi bien sur *Amal* que sur le *Hezbollah*, notamment sur des questions opérationnelles relatives à ce dernier. Sina a été soupçonné d'avoir donné des renseignements relatifs à Abbas Moussaoui permettant son assassinat par l'armée israélienne en 1992 au Liban.

Citons également d'autres agents énigmatiques à l'instar d'Amina Daoud El Mufti, de nationalité jordanienne qui a été convertie au judaïsme et a épousé un pilote de l'air de l'armée israélienne (Moshe Pirad). Après la mort de son mari durant une opération militaire israélienne où son avion a été intercepté par l'armée syrienne, elle se voua aux services du Mossad qui l'envoya au Liban. Elle réussit alors à infiltrer les camps palestiniens en prétendant qu'elle était médecin et qu'elle comptait soigner les habitants et les blessés dans ces camps. Elle fut démasquée en 1975.

Enfin, il n'est pas inintéressant de citer le Palestinien Ibrahim Saïd Chahin qui devint colonel au sein du Mossad avant d'être démasqué par les services égyptiens en 1974. Il fut condamné à mort et exécuté au Caire.

235. Selon une étude réalisée par Amjad ARRAR, intitulée « *Les agents de l'étranger... Les doigts des assassinats* » et publiée dans la revue émiratie, *Al Bayan*, les agents palestiniens du Mossad comptent plus de 2.000 membres. Lors de la deuxième Intifada, plus de 750 agents découverts ont été exécutés à Gaza.

236. Ancien Vice-Président de Syrie sous Hafez El Assad.

À l'instar d'Elie Cohen, un autre agent arabe de religion juive et de nationalité égyptienne fut démasqué dans les années soixante-dix : Baroukh Zeki Mezrahi. Né en 1926, il tomba amoureux d'une fille de confession juive qui était aller s'installer en Israël dans les années cinquante. Mais il n'a pas pu se marier avec elle puisque sa mère n'était pas de religion juive, ce qui était contraire aux lois de l'époque, dans l'entité sioniste. Il se résigna alors à entamer une carrière dans l'espionnage au profit d'Israël. Il partit en Hollande où il tissa des liens avec des hauts responsables égyptiens avant d'être envoyé par le Mossad aux Émirats et au Yémen – avec un passeport marocain mentionnant une autre identité (Ahmad Al Sabbagh) – à l'issue de l'attaque d'un navire israélien par les forces égyptiennes à Aden. Il s'y installa en fournissant des renseignements et en traquant les activités locales des organisations palestiniennes basées dans les pays du Golfe avant d'être démasqué par les services yéménites sur dénonciation égyptienne. Il fut alors envoyé dans son pays d'origine, l'Égypte, et incarcéré avant d'être mis en liberté en 1974 lors d'un échange avec un espion égyptien (Abdel Rahim Karman).

Enfin, on peut aussi rappeler le parcours de Chola Cohen, une espionne sioniste née en 1920 en Argentine de parents arabes de religion juive. Attirée par le sionisme, elle se rapprocha des services secrets sionistes qui l'envoyèrent à Beyrouth en 1947 où elle s'est mariée avec un Libanais, Youssef Kechk. Elle instaura une maison close qui lui avait permis de collecter des informations auprès des clients. Elle avait, par ailleurs, réussi à manipuler un haut responsable politique libanais qui tomba amoureux d'elle, ce qui l'a poussé à devenir ainsi que deux de ses proches membres de sa famille, des agents du Mossad. Surnommée la « *perle du Mossad* », Chola étendit ses réseaux vers la Syrie et l'Irak et réussit à infiltrer de hauts responsables dans l'ensemble de ces pays. Elle fut démasquée par les services secrets syriens mais a été libérée, malgré une peine de 20 ans de prison prononcée contre elle par les juridictions libanaises qui avaient statué sur cette affaire, à l'occasion d'un accord d'échange d'espions entre le Liban et Israël en 1967.

Les services israéliens font usage de cette méthode d'infiltration par l'intermédiaire d'agents arabisants, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, pour récolter certes des informations mais aussi pour inciter la foule à des jets de pierre et à la provocation des forces israéliennes pour justifier les ripostes de ces dernières. Dans un reportage effectué par *Europe 1* et publié par ce média français le 12 octobre 2015, il est souligné à ce sujet : « *On (les) appelle les "moustaaribine"²³⁷ : littéralement "ceux qui sont déguisés en Arabe". Il s'agit, entre autres, de policiers israéliens qui s'infiltrèrent*

237. *Moustaaribines* : ceux qui maîtrisent l'arabe.

parmi les manifestants palestiniens, jetant des pierres à leurs côtés, avant de se retourner contre eux, appuyés par l'armée israélienne. »²³⁸ L'objectif escompté est à la fois d'isoler la population palestinienne dans ces territoires, les appauvrir et les acculer, les transformer vis-à-vis de l'opinion publique internationale en « terroristes » afin de pouvoir les exterminer progressivement.

Lors d'un discours prononcé à la Knesset, en Israël, le 5 mai 1991, à l'occasion de la remise du prix Wolf qui lui avait été décerné, le célèbre violoniste Lord Yehudi Menuhin²³⁹ alerta les Israéliens au sujet de la politique de leurs dirigeants : « *Un fait est absolument évident : cette façon improductive de gouverner par la peur, par le mépris des dignités essentielles de la vie, cette constante asphyxie d'un peuple dépendant devrait être la dernière chose acceptée par ceux-là même qui savent trop bien l'horrible signification, la souffrance inoubliable d'une telle existence.* »

Dépourvus de territoire, de nationalité et de passeports, entassés dans des camps aussi bien à l'extérieur de leur pays qu'en Cisjordanie et à Gaza depuis plus d'un demi-siècle, vivant dans la misère et d'une manière rudimentaire sans la moindre lueur d'espoir de regagner un jour leur pays et, pour les jeunes, d'avoir un quelconque avenir pour la simple raison qu'ils n'ont pas la possibilité d'évoluer sur le plan personnel et professionnel, les Palestiniens tombèrent dans le plus grand désespoir, ce qui les a conduit à l'irrationnel. Certains furent prêts à se sacrifier, la vie ne valant plus rien à leurs yeux, en voyant surtout leurs proches et leurs familles affamés sombrer dans cette situation dramatique et inacceptable qui perdure depuis des décennies. D'autres furent prêts à collaborer avec l'occupant en contrepartie d'une maigre solde leur permettant de survivre. Enfin, ceux qui accédèrent à certains postes ou fonctions au sein de l'Autorité palestinienne furent tentés, pour les mêmes raisons et compte tenu de leur maigres salaires, par la corruption. Ceci explique le cercle vicieux dans lequel les Palestiniens se sont engouffrés depuis la conférence de Madrid et le processus d'Oslo qui a échoué depuis l'assassinat de

238. Ce reportage souligne également : « *Le phénomène des "moustaaribine" n'est pas nouveau. En 2000 notamment, deux Israéliens avaient été tués à Ramallah, accusés de faire partie de cette unité spéciale qui entraîne ses membres à se déguiser en Palestiniens pour se fondre dans la foule et y mener des opérations militaires ou de renseignement. Les "Moustaaribine" sont Juifs, Arabes israéliens, Druzes ou bédouins, ils parlent arabe comme les Palestiniens et leur ressemblent physiquement. Impossible donc de les reconnaître.* » (<https://www.europe1.fr/international/les-moustaaribine-ces-espions-israeliens-que-redoutent-les-palestiniens-2528361>).

239. Yehudi Menuhin a été anobli par la reine d'Angleterre en 1993, en obtenant le titre *life peer* de Lord Menuhin of Stoke D'Abernon.

Yitshak Rabin. Il explique également les raisons pour lesquelles le *Jihad islamique* et le *Hamas* ont réussi à s'accaparer de la cause palestinienne.

Israël as-t-il réussi sa stratégie consistant à transformer la cause palestinienne d'une cause nationale défendue par des nationalistes de différentes confessions et religions, prônant un État laïc, en une cause religieuse islamique prônant un État islamique ? A-t-il réussi ou réussira-t-il à convaincre l'opinion publique internationale que la question palestinienne se résume à un conflit entre un pays démocratique (Israël) attaqué par des islamistes terroristes (les Palestiniens) dont l'idéologie et les méthodes sont similaires voire identiques à celles des islamistes qui menacent les autres pays, aussi bien occidentaux qu'arabes ?

À la lumière des développements précédents et en s'appuyant sur les faits, nous tenterons d'y apporter une esquisse de réponse en attendant l'évolution de la situation.

Il est certain que la question palestinienne a évolué depuis la mort de Yasser Arafat, en prenant un aspect religieux avec l'émergence du *Hamas* qui a commencé par adopter des positions intransigeantes vis-à-vis d'Israël, aussi bien dans sa charte que par ses actions sur le terrain. Mais à l'instar du Fatah et des autres organisations de résistance palestiniennes, notamment le FPLP et le FDLP, qui étaient aussi intransigeants et qui optèrent au départ pour une stratégie de lutte militaire jusqu'à la libération totale de la Palestine, ce mouvement a atténué progressivement ses positions depuis sa participation au pouvoir, au sein de l'Autorité palestinienne en 2006.

Il faut aussi admettre que la société palestinienne n'est pas très religieuse, comparée à d'autres sociétés où le phénomène de radicalisation a réussi à les modeler. Les Palestiniens nés de religion musulmane sont modérément pratiquants. Ils sont essentiellement préoccupés par leur avenir et veulent surtout sortir de la situation inextricable dans laquelle ils se trouvent depuis plus d'un demi-siècle.

Par ailleurs, bien que le *Hamas* soit une émanation des *Frères musulmans* d'obédience sunnite, son rapprochement de l'Iran chiite était animé par une stratégie qui cherchait d'abord à privilégier ses propres intérêts et ceux de la Palestine. En effet, les Palestiniens musulmans de confession chiite ne constituent qu'une extrême minorité, très marginale et presque inexistante. Le soutien iranien au *Hamas* avait pour objectif à la fois de s'opposer aux positions israéliennes qui ne lui étaient plus

favorables²⁴⁰ depuis la fin de la guerre Iran-Irak, et d'apporter son soutien à une population pauvre qui subit une injustice²⁴¹, à l'instar de son soutien aux différentes communautés chrétiennes du Moyen-Orient lorsque leur sécurité et leur existence sont menacées. Le *Hamas* et le *Jihad islamique* trouvèrent dans ce soutien une opportunité politique mais surtout financière.

Il en a été de même lorsque ce mouvement a été soutenu par la Turquie où le Président Erdogan était hanté par l'idée de devenir le dirigeant d'un « monde musulman sunnite » incluant le « monde arabo-musulman » et procura ainsi une aide à la population palestinienne en vue d'attirer la sympathie des Arabes de religion musulmane et de confession sunnite. Conscients de ces visées politiques, notamment de faire ressusciter l'empire ottoman contre lequel se concentrèrent les efforts de leurs parents et de leur ancêtres en vue de s'en émanciper, les dirigeants du *Hamas* ne s'impliquèrent pas assez dans leurs relations avec la Turquie qui a fini par procéder à un revirement progressif de sa politique vis-à-vis des Arabes, depuis septembre 2019. Ceci a conduit par ailleurs les Israéliens à demander au Qatar de financer le *Hamas*, comme le souligne le Général Ytshak Segev²⁴² sur son site, le 27 février 2020 : « *Il y a quelques jours, l'ancien ministre de la Défense israélien, Avigdor Liberman, a révélé que le chef du Mossad et un haut gradé de Tsahal avaient été envoyés par Benjamin Netanyahu au Qatar et ce, dans l'objectif de convaincre cet émirat de poursuivre le financement du Hamas.* »²⁴³ Déjà, en fin 2018, le Premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu avait autorisé le Qatar à « *acheminer à deux reprises, deux mensualités de 15 millions de dollars afin de payer les salaires des fonctionnaires dans la bande de Gaza. Au total, (...) 90 millions de dollars qataris (ont été) distribués* »²⁴⁴.

Ainsi donc et à l'instar des organisations de résistance nationale membres de l'OLP, le *Hamas* a commencé à obtempérer dans ses positions à l'égard d'Israël, depuis mai 2017, en amendant sa charte établie en 1988 dont certaines dispositions

240. Il convient de rappeler à ce sujet que durant la guerre entre l'Iran et l'Irak qui était alors considéré par Israël comme étant la principale puissance à abattre, compte tenu de ses avancées militaires, financières et technologiques, l'État hébreu soutenait Téhéran et livrait des armes aux Iraniens. Voir Shlomo Alegra, *ibid.*

241. Telle est la position de l'aile religieuse de l'Iran : le chiisme duodécimain soutient les opprimés et les « *désbérités* ». Durant la guerre en Syrie, le *Hezbollah* d'obédience chiite est allé défendre les chrétiens à Maaloula lorsqu'ils étaient menacés par Daech.

242. Voir supra.

243. <https://deep-news.media/tag/yitzhak-segev/>

244. « *Terre Sainte* » du 20 décembre 2018.

étaient jugées par l'État hébreu et par une large partie de la communauté internationale comme étant antisémites²⁴⁵. De son exil au Qatar, le dirigeant de ce mouvement, Khaled Mechaal, annonça son acceptation d'une solution avec un État palestinien limité aux frontières de 1967²⁴⁶ et insista sur le caractère politique et non religieux du conflit israélo-palestinien, en faisant donc la distinction entre « *les juifs comme communauté religieuse d'une part, et l'occupation et le projet sioniste, d'autre part* ». Néanmoins, il ne remit pas en cause l'objectif principal du *Hamas* qui est celui de l'instauration d'un État palestinien souverain, avec pour capitale Jérusalem. D'où son rejet de la reconnaissance de « *l'entité sioniste* » comme État. Par ailleurs et par la même occasion, Mechaal annonça qu'il mettait fin aux relations de son mouvement avec les *Frères musulmans*²⁴⁷.

En déclarant être « *un mouvement de libération et de résistance nationale palestinienne d'inspiration religieuse, dont l'objectif est la libération de la Palestine* », tout en évitant de renoncer officiellement aux actes de résistance et en n'acceptant pas la solution à deux États, ces nouvelles positions du *Hamas* lui permirent de se rapprocher des communautés chrétiennes palestiniennes, pionnières de la résistance nationale, desquelles ont été issues les principales organisations de résistance, le FPLP et le PDLP. Ces organisations appelèrent à la lutte armée et aux actes de résistance à l'instar de ceux effectués par la *Haganah* et l'*Irgoune*, voire par les résistants français lors de l'occupation allemande de leur territoire²⁴⁸. En effet, l'ancienne ambassadrice de la Palestine, Leila Shahid, a estimé, en 2012, que le choix du renoncement à la lutte armée de la part de l'OLP n'a pas porté ses fruits : « *Nous avons décidé, il y a 19 ans, d'arrêter toute la lutte militaire pour décider de négocier la solution à deux États. Mais, soyons honnêtes. Nous avons échoué. (...) Nous n'avons même pas réussi à faire retirer l'armée israélienne ni de Gaza, ni de Cisjordanie, ni de Jérusalem-Est. Donc, regardez la réalité en face : la communauté internationale est responsable aussi de notre échec.* »²⁴⁹

245. Dans une déclaration faite à l'*AFP* et reprise dans *Le Point* du 29 avril 2017, Ahmed Youssef, un cadre du *Hamas* indiqua que ce nouveau texte était « *plus modéré, plus mesuré et permet de se prémunir contre les accusations de racisme, d'antisémitisme ou de contrevention au droit international* », un enjeu majeur pour le mouvement, déclaré « *terroriste* » par les États-Unis et l'Union européenne.

246. Le fondateur du *Hamas*, le Cheikh Yassine avait esquissé de son vivant cette reconnaissance.

247. Cette décision allait de soi au moment où Mohamed Morsi a été destitué en Égypte et où le maréchal Sisi est arrivé au pouvoir en 2013.

248. Voir supra.

249. RTBF - « *Notre stratégie non-violente face à Israël est un échec* ». Leila Shahid.

Contrairement aux attentes des Israéliens dont la stratégie consistait à éloigner les chrétiens de la Palestine, en permettant l'émergence du *Hamas* et du *Jihad islamique* en pensant que ces deux formations islamiques allaient entrer en conflit avec elles, mais aussi en exerçant sur ces communautés qui vivent en Israël des pressions afin qu'elles émigrent, la réaction de ces dernières étaient inattendues vis-à-vis du *Hamas*. En effet, tout en déclarant que la Palestine est un *wakf* musulman²⁵⁰, le *Hamas* reconnaît l'évidence de la nécessité de la coexistence des trois religions en Palestine.

Dans un entretien accordé au *Figaro* le 17 mai 2006, le Patriarche latin de Jérusalem, de nationalité palestinienne, Mgr Michel Sabbah soulignait au sujet du *Hamas* : « *Le Hamas a eu recours à des actes terroristes. Ces actes sont à condamner. D'un autre côté, Israël, en tant que gouvernement et État organisé, a aussi commis des actes terroristes. Il a tué des enfants, des femmes, des civils, qui n'ont rien à voir avec les combats. Le Hamas est un parti à base religieuse. Mais son message principal est de réclamer la liberté pour le peuple palestinien. Pour le moment, le Hamas ne mélange pas politique et religion. Le mouvement s'est rapproché des chrétiens. Il affirme qu'il existe une égalité entre tous les citoyens, qui ont les mêmes devoirs et les mêmes droits. Il n'y a donc pas de problème d'ordre religieux, pour l'instant. La situation est spécifique en Palestine : chrétiens et musulmans sont un seul peuple. Cette conviction existe chez tous les responsables palestiniens, y compris au Hamas.* »

À la question de savoir si l'arrivée au pouvoir du *Hamas* avait poussé les chrétiens palestiniens à quitter les territoires palestiniens – qui lui a été posée par Patrick Saint Paul – Monseigneur Sabbah répondit : « *Non. L'émigration résulte plutôt de l'instabilité politique. C'est cela qui fait souffrir les gens. Ils ont de plus en plus de mal à trouver leur pain quotidien. Les Palestiniens vivent dans des prisons qui rendent leur vie insupportable. Qu'il y ait un gouvernement islamiste ou non, cela peut influencer la sensibilité des gens. Mais ce n'est pas cela qui les pousse à partir. À Jérusalem, le mur israélien coupe un quartier en deux ! Cela complique l'accès aux hôpitaux, aux écoles et aux commerces. À Bethléem, le mur étrangle tout simplement la population. Il enferme deux peuples dans un ghetto : Israéliens et Palestiniens. L'émigration est un phénomène naturel, qui touche tous les chrétiens d'Orient. Ils cherchent une vie meilleure ailleurs, fuient les déséquilibres politiques et sociaux. L'équilibre final entre les communautés chrétienne et musulmane reste à trouver dans cette région. En Irak, en Syrie, en Palestine et ailleurs au Moyen-Orient, chrétiens et musulmans partagent une histoire commune, parfois des souffrances communes face à l'oppression ou à l'occupation. Mais ils ne sont pas encore parvenus à trouver une harmonie entre leurs différences culturelles.* »

250. Une appartenance à une fondation religieuse inaliénable.

En effet, selon le directeur des relations publiques de l'église orthodoxe à Gaza, Jabr Aljilda, « le nombre des chrétiens à Gaza est actuellement de 1500 sur 1,97 millions d'habitants recensés par le bureau central de statistiques palestinien. Une baisse importante a été enregistrée depuis qu'Israël a imposé un siège sur Gaza en 2007. Les chrétiens palestiniens déplorent une situation économique désastreuse dans la bande. Les jeunes disent que la vie est devenue insupportable et qu'ils préfèrent quitter Gaza et aller chercher une meilleure vie en Europe ou aux États-Unis »²⁵¹.

Par ailleurs, lors d'une intervention sur la chaîne de télévision *Al Arabyia* en 2014, le Père Manuel Moussallem souligna que « 30 % de l'économie de Gaza, qui est gérée par le Hamas, est tenue par 10 familles chrétiennes, ce qui démontre que les chrétiens disposent d'une certaine influence au sein de l'Autorité palestinienne et ne sont pas défavorisés ou discriminés économiquement. Socialement, les chrétiens et les musulmans cohabitent harmonieusement. Cette fraternité rare dans la région, survit au siège et aux guerres qu'ils subissent. Certes, il existe parfois des problèmes entre eux, provoqués par des radicaux à l'instar de l'attentat explosif qui a eu lieu dans l'une des églises en 2014. Mais cet acte a été revendiqué par un groupe islamiste fondamentaliste lié à *Daesh* ». Le père Moussallem rappela que ces actes sont systématiquement et aussitôt condamnés par le Hamas qui veille à protéger les chrétiens, en déployant notamment des forces de l'ordre pour sécuriser les églises et permettre aux processions de se dérouler dans les rues d'une manière paisible. « Un autre exemple témoigne de la fraternité entre les musulmans et les chrétiens » souligna-t-il. « Durant la dernière offensive israélienne contre Gaza en 2014, les chrétiens ont ouvert leurs églises à toute la population de Gaza, y compris aux musulmans, afin de se réfugier des bombardements. Les musulmans et les chrétiens palestiniens sont des frères. Si les Israéliens bombardent les mosquées, les musulmans sont invités à faire leurs prières dans nos églises et vice versa. »

Enfin, il faut rappeler qu'en 2005, une candidate sur la liste du FPLP de religion chrétienne, Janette Khoury, avait reçu le soutien du Hamas et fut élue maire de Ramallah. Un an plus tard, Hosam Al Tawil, un journaliste chrétien, s'est présenté aux élections législatives palestiniennes sur la liste même du Hamas.

La situation des Palestiniens de religion chrétienne à Gaza et en Cisjordanie contraste avec celle de leurs coreligionnaires en Israël (en « terre occupée », comme ils préfèrent qualifier Israël). En effet, les Palestiniens chrétiens subissent des brimades et des pressions en Israël, les poussant à l'exode d'une manière insidieuse. Leur situation alarmante peine à être entendue par les Occidentaux qui, par crainte de la

251. Cité in *Maram* du 25 juin 2015.

propagande sioniste nourrie par le sentiment de culpabilité entretenu en Occident, semblent les délaissier voire les sacrifier comme ils le font avec les Chrétiens d'Orient en général. Le directeur général de l'*Œuvre d'Orient* et Vicaire général de l'*Ordinariat des catholiques orientaux en France*, Mgr Pascal Gollnisch, le rappelle dans une tribune parue dans le *Figaro* du 29 janvier 2019, intitulée « *Quel mal ont fait les Chrétiens d'Orient pour qu'on leur accorde si peu de considération ?* » : « *Au sud et à l'est de notre Méditerranée commune, il y a des chrétiens enracinés là depuis deux mille ans. Ils ont vu arriver les musulmans il y a treize siècles et ont noué avec eux des relations parfois difficiles et parfois fécondes, agissant souvent comme des "passeurs de culture". Ces chrétiens ne sont pas les enfants des croisés ni des colonisateurs ; ce sont les chrétiens de la Pentecôte, parfois issus du judaïsme ; ce sont des Coptes et des Araméens devenus syriaques, des Grecs aussi. Ce sont des gens de culture et de paix, engagés dans le service de leurs concitoyens. Ils ont des écoles où sont présents des chrétiens et des musulmans, des garçons et des filles, des riches et des pauvres, et parfois des très pauvres ; et il en va de même pour leurs hôpitaux. Ce sont des gens qui ne sont pas avides de pouvoir, et, pour la plupart d'entre eux ne sont pas belliqueux. Beaucoup sont restés sur place pour servir leur pays et y vivre en paix avec tous. (...) Quel mal ont-ils donc fait ? (...) Quel mal ont-ils donc fait pour que certains veuillent leur disparition et leur extermination (...), quel mal ont-ils fait pour que les habitués de la défense des minorités leur prêtent aussi peu de considération ? Quel mal ont-ils fait pour que nombre de chancelleries se détournent perfidement de leurs drames ? (...) L'histoire jugera, nous jugera, mais au présent ces chrétiens souffrent.* »

En effet, l'*Institut pour la Compréhension du Moyen-Orient*²⁵² a récemment fait état des discriminations et de crimes de haine envers les Palestiniens chrétiens en Terre sainte en apportant ce témoignage : « *Les Palestiniens chrétiens qui sont citoyens d'Israël souffrent de la même discrimination généralisée, officielle et non officielle, que les autres non-juifs, en toute chose, depuis la propriété foncière et le logement jusqu'à l'emploi et les droits au regroupement familial.*

Il existe plus de 50 lois discriminatoires, directement ou indirectement, envers les citoyens palestiniens d'Israël, sur la base de la seule appartenance ethnique, faisant d'eux des citoyens de deuxième classe – voire troisième – dans leur propre patrie.

93 % des terres en Israël sont possédés soit par l'État, soit par des agences quasi gouvernementales, comme le Fonds national juif, qui pratiquent une discrimination envers les non-juifs. Les citoyens palestiniens d'Israël, notamment les chrétiens, font face à des obstacles importants dans l'accès aux terres pour l'agriculture, l'habitation, ou le développement commercial.

252. *Institute for Middle East Understanding – IMEU.*

Dans les territoires occupés, les chrétiens palestiniens souffrent du même régime discriminatoire et des mêmes restrictions, notamment s'agissant des déplacements, qui sont appliqués à tous les Palestiniens qui vivent sous le régime militaire d'Israël depuis près de 47 années. Ces restrictions ne concernent pas les plus de 500 000 colons juifs installés dans les colonies illégales dans les territoires occupés. »

Ce rapport parle d'un « déni et de culte » envers les Palestiniens de religion chrétienne :

« Alors que les responsables israéliens se vantent que les Palestiniens chrétiens et musulmans ont libre accès à leurs lieux saints dans la Jérusalem-Est occupée et dans les autres régions sous contrôle israélien, la réalité est que les restrictions israéliennes aux déplacements des Palestiniens font qu'il est difficile, voire impossible, pour la plupart des Palestiniens dans le territoire occupé de pratiquer librement leur religion.

Depuis 1993, les Palestiniens qui vivent en Cisjordanie et dans Gaza occupées ont l'interdiction par Israël de pénétrer dans Jérusalem-Est occupée sans une autorisation bien difficile à obtenir. Conséquence : des millions de Palestiniens chrétiens et musulmans de Cisjordanie et de Gaza sont empêchés de se rendre sur leurs lieux saints dans la Vieille Ville de Jérusalem, laquelle contient certains des lieux les plus sacrés du Christianisme et de l'Islam, notamment l'Église du Saint-Sépulcre et l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, le Noble Sanctuaire. »

Ce témoignage fait aussi état d'un rapport du Département d'État américain sur la liberté religieuse internationale, publié en juillet 2012, qui résume cette situation :

« Les bouclages et les couvre-feux stricts imposés par le gouvernement israélien ont affecté négativement la capacité des habitants à pratiquer leur religion sur les lieux saints, dont l'Église du Saint-Sépulcre et la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem, ainsi que l'Église de la Nativité à Bethléem.

Les rapports émanant du clergé chrétien, de religieuses et d'autres personnels religieux qui ne parviennent pas à obtenir un droit de résidence ou un permis de travail, ont augmenté au cours de l'année. Les avocats des chrétiens ont affirmé que la difficulté d'obtenir ces permis avait empiré progressivement au cours des dix dernières années. Les autorités israéliennes ont continué de limiter les visas, pour les visas à entrée unique, pour le clergé chrétien arabe servant en Cisjordanie ou à Jérusalem, compliquant ainsi les voyages du clergé, particulièrement vers les régions qui sont sous leur autorité pastorale à l'extérieur de la Cisjordanie ou Jérusalem. Cela a perturbé leur mission et provoqué des difficultés financières pour les organisations religieuses qui les parrainent.

Séparément, Israël interdit généralement l'entrée dans Gaza au clergé chrétien arabe, même aux évêques ou aux autres membres éminents du clergé, pour visiter les congrégations ou ministères sous leur autorité pastorale.

La barrière de séparation (en Cisjordanie) entrave de façon importante l'accès des chrétiens du secteur de Bethléem à l'Église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et pour les chrétiens palestiniens qui vivent du côté Jérusalem de la barrière, il est difficile de se rendre sur les sites chrétiens à Béthanie et à Bethléem. »

En effet, de nombreux lieux saints chrétiens et musulmans sont menacés de destruction en Israël. Un précédent rapport du Département d'État américain sur la liberté religieuse internationale l'avait noté depuis 2009 : *« Alors que des sites (religieux) renommés ont de facto une protection en raison de leur importance internationale, de nombreux sites musulmans et chrétiens sont négligés, inaccessibles, ou menacés par les promoteurs immobiliers et les municipalités. »*

Par ailleurs, le rapport précité de l'*Institute for Middle East Understanding* (IMEU) fait état d'agressions contre les chrétiens et leurs lieux saints par des extrémistes israéliens : *« Ces dernières années, le nombre de crimes de haine contre les Palestiniens et leurs lieux saints par des extrémistes juifs a augmenté de façon significative. Souvent, ces agressions sont nommées, attaques du "prix à payer", en référence aux actes menés par des colons radicaux en réaction aux actions ou projets gouvernementaux israéliens dont ils ne sont pas satisfaits.*

Depuis 2010, plus de 30 édifices religieux palestiniens, notamment des églises, des monastères et des mosquées, ont été vandalisés avec des graffitis racistes menaçants et/ou furent victimes d'incendies criminels. Au cours de l'année passée, il y a eu 14 agressions contre des biens appartenant à l'église catholique de rapportées. »

Dans ce même ordre d'idées, un rapport publié en 2014 par le Département d'État américain sur le terrorisme indique :

« Le Bureau de la coordination des Affaires humanitaires (OCHA) des Nations-Unies a signalé 399 agressions par les colons israéliens extrémistes qui ont abouti à des blessures et des dommages matériels pour les Palestiniens. Des extrémistes violents, dont des colons israéliens, ont vandalisé cinq mosquées et trois églises à Jérusalem et en Cisjordanie, selon les données compilées par les Nations-Unies. »

« Les agressions par les colons israéliens extrémistes contre les habitants, les biens, et les lieux de prière palestiniens en Cisjordanie se sont poursuivies et sont restées sans poursuites judiciaires, selon les Nations-Unies et des sources d'ONG. »

Le 7 mai 2014, le nouveau Patriarche latin de Jérusalem, Mgr Fouad Twal, représentant du Vatican en Terre sainte, publia un communiqué condamnant une brusque montée des « crimes de haine » contre les lieux saints chrétiens avant la venue du Pape François en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Il appela le gouvernement israélien à protéger davantage les chrétiens et leurs biens. Déplorant que la « vague de fanatisme et d'intimidations contre les chrétiens se poursuive », Mgr Twal reprocha au gouvernement israélien « son manque d'efforts pour que la police israélienne traduise en justice les auteurs de ces crimes de haine contre les Palestiniens », évoquant un « manque de réceptivité de la part du secteur politique ». Le 11 mai de la même année, il interpella la commission du gouvernement israélien pour l'arrêt de ces attaques anti-chrétiennes en soulignant lors d'une conférence de presse : « Comme la grande majorité de ces actes de vandalisme ne débouche sur aucun procès, nous devons nous demander si le gouvernement est disposé à se pencher sur la racine du problème ? »

Se faisant l'écho des préoccupations du Patriarche latin sur la complicité du gouvernement israélien de ces actes, le lendemain de cette conférence de presse, deux anciens chefs de la police secrète israélienne, le *Shin Bet*, Messieurs Carmi Gillon et Shabtrai Shavit, accusèrent le gouvernement de Monsieur Netanyahu de ne pas vouloir l'arrêt de ces actes.

Par ailleurs, les médias chrétiens palestiniens font très souvent état d'agressions, notamment à Jérusalem-Est qui est sous occupation israélienne et où le clergé chrétien est confronté à un harcèlement de la part de certains fanatiques, en se demandant si ces actes sont spontanés ou poussés et encouragés par les services israéliens afin de mettre la pression sur les chrétiens et les pousser à l'émigration.

En novembre 2011, le quotidien israélien, *Haaretz*, publia à ce sujet un article dénonçant des fanatiques juifs ultra-orthodoxes qui avaient maudit et craché sur des membres du clergé chrétien dans les rues de la Vieille Ville, en soulignant que ces actes sont communs : « comme une chose habituelle ». Le premier secrétaire du Patriarcat grec orthodoxe, cité dans cet article, indiqua : « Cela arrive très souvent. Vous marchez dans la rue et soudain, ils vous crachent dessus sans raison. » Cet article rapporta qu'un étudiant du séminaire arménien de la ville s'était plaint de faire l'objet d'insultes et de crachats de la part de ces fondamentalistes, quotidiennement et sans crainte de poursuites judiciaires : « Quand je vois un ultra-orthodoxe venir vers moi dans la rue, je me demande toujours s'il va cracher sur moi. » Un an plus tard, en février 2012, ce même quotidien *Haaretz* indiqua que « les incidents de crachats sont tellement répandus que certains prêtres ont cessé de venir dans certaines parties de la Vieille ville ».

Cette situation et ce bras de fer entre les Israéliens et les Palestiniens de religion chrétienne²⁵³ explique l'intransigeance de ces derniers et leur refus de toute solution fondée sur deux États : d'une part, une ethnocratie israélienne et, d'autre part, un État musulman. Ils continuent à plaider pour une Palestine multiconfessionnelle avec un État laïc, leur permettant de survivre sur le territoire de leurs ancêtres. Certes, la proposition de certains d'entre eux de procéder à une re-émigration des communautés juives occidentales vers leurs pays d'origine²⁵⁴ semble obsolète dans la mesure où ces populations sont établies depuis plus d'un demi-siècle, sur ce territoire. Mais il faut comprendre leur désarroi et leur combat pour leur survie. Décus par les Occidentaux qui les ont sacrifiés tout en étant compréhensibles de leur position en raison du sentiment de culpabilité créé et nourri chez eux depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, ils le sont plus à l'égard de certains pays arabes, à majorité musulmane²⁵⁵, qui normalisent leurs relations avec Israël et succombent à son projet politique. Le cri du Père Manuel Moussallem en est l'écho :

« Vous, dirigeants arabes qui vous bousculez pour normaliser vos relations avec Israël, écoutez : nous autres chrétiens palestiniens avons remis à vos honorables aïeux musulmans les clés de la Palestine et d'El-Qods. Qu'avez-vous fait de ces clés et à qui les avez-vous remises ?

Nous, nous les avons remises en mains propres au commandeur des croyants et voilà que vous les remettez aujourd'hui aux sionistes aux mains maculées du sang des musulmans et des chrétiens.

Vous ne méritez pas la Palestine, vous ne méritez pas El-Qods, terre du Voyage nocturne et de l'Ascension. Par cette normalisation avec Israël, vous avez profané le verset du Saint Coran car il ne fait plus partie de votre croyance musulmane. Mais c'est aussi une trahison sur les plans de la foi, du nationalisme et de l'humanisme.

Cherchez-vous à protéger Israël ? Grand bien vous fasse, protégez-le, offrez-lui les chèques de votre rédemption et renforcez sa présence à travers la normalisation et la paix ! Mais nous vous promettons, nous autres Palestiniens, qu'Israël sera expulsé de nos terres grâce

253. Il convient de rappeler que les Palestiniens chrétiens ne bénéficient pas du traitement réservé à la communauté druze en Israël. Ces derniers occupent de hautes fonctions notamment au sein de l'armée.

254. En appelant les Occidentaux à préserver la sécurité de leurs citoyens de religion juive, en luttant contre l'antisémitisme, ils proposent le retour des juifs occidentaux à leurs pays d'origine, d'autant que les raisons qui avaient conduit ces derniers à émigrer vers la Palestine sont totalement révolues.

255. Ce sont les pays arabes qui comprennent des communautés chrétiennes influentes politiquement qui s'opposent à la normalisation avec Israël, craignant que le modèle ethnocratique israélien encourage les aspirations communautaristes et donc fondamentalistes dans la région.

aux honorables résistants. Nous autres Palestiniens n'avons été épargnés ni par vos mains qui paraphent les accords de normalisation et touchent celles de Netanyahu et Liberman, ni de vos yeux qui pleurent la mort de Perez et Rabin, ni vos langues qui qualifient les résistants de milices et de terroristes, ni de votre morale car vous êtes sans vergogne. Vous dansez avec les rabbins et trinquez à El-Qods capitale de l'entité sioniste comme si vous la reconnaissez comme la capitale d'Israël avant même que Trump y ait transféré son ambassade et avez signé avant lui « l'accord du siècle » qui raye de l'histoire notre cause palestinienne et ignorez le droit au retour et les douleurs des exilés et des assiégés.

Vous voulez chanter l'hymne israélien ? Soit ! Le temps est lent pour celui qui attend et long pour ceux qui pleurent mais il est très court pour ceux qui se réjouissent. Nous avons attendu. Et avec la normalisation, aujourd'hui, vous reportez notre retour et notre libération. Nous avons pleuré et vous avez allongé le temps de notre chagrin et de nos larmes. Quant à la joie de notre ennemi sioniste et de ceux qui coopèrent avec lui, elle sera de très courte durée avec la volonté de Dieu.

Dirigeants arabes, retournez à votre Palestine ! C'est la vôtre, et elle vous attend toujours. Retournez à Gaza et levez son siège ! Retourne à ton Qods ô ! toi conquérant d'El-Qods et lecteur du Coran ! Il pleure ses enfants martyrs, il appelle au secours et demande la protection de ses habitants expatriés et dont les maisons ont été détruites. Et sachez que ce qui se passe à El-Qods se passera aussi à La Mecque et à Médine.

Toute la Palestine est à nous !

La normalisation ne s'arrêtera pas là, pas plus que Trump, Netanyahu et Oslo. Seule la désobéissance civile pacifique d'abord contre eux tous les freinera. Nous appelons à cette désobéissance. Nous vous appelons, honorables, à y adhérer pour constituer une ligue qui représente les musulmans et les chrétiens et les pacifistes sous le nom symbolique de "La figue et l'olive" pour soutenir "El-Qods et Gaza". » ■

Références

-
- Moshe, Hess, « *Rom und Jerusalem, die Letzte Nationalitätsfrage* », Leipzig, 1862.
 - Dr. Pinsker, Léon, « *Auto-émancipation* », 1882.
 - Manifestes de Azouri, Najib, et Jung, Eugène, 1904-1905.
 - Nassar, Najib, « *Sionisme : son histoire, objectif et importance* », 1911.
 - Sakakini, Khalil, « *La Renaissance orthodoxe en Palestine* », 1913.
 - *Al Karmel* du 2 octobre 1914, p.1.
 - *Al Karmel* du 27 mars 1914, p. 2.
 - *Al Karmel* du 17 avril 1914.

- « Déclaration Balfour », 2 novembre 1917. Lien : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/declaration-balfour/>
- Al Hosri, Sati, « *Les Samaritains : Histoire, Langue et Rites contemporains* », Nablus, 1934.
- Antonius, George, « *Arab Awakening* », Éditions Hamilton, 1938.
- Leese, Arnold, « *Jewish ritual murders* », 1938 (livre contesté).
- Conférence de Zreik, Constantin, « *Al Waay Al Arabi* », 1938.
- Khalidi, W., *New York Times* du 4 décembre 1948.
- Zreik Constantin « *Maana Al Nakaba* » (le sens de la Catastrophe), Beyrouth, 1948, p. 5-7.
- Al Hosri, Sati, « *Mes Mémoires en Irak 1921-1941* », Beyrouth, 1967.
- Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations unies du 24 octobre 1970 qui dispose notamment relativement au droit des peuples à la résistance nationale : « *lorsqu'il réagissent et résistent à une telle mesure dans l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ces peuples sont en droit de chercher et de recevoir un appui conforme aux buts et aux principes de la Charte.* »
- Sholem, Gershom, *Le messianisme juif : essai sur la spiritualité du judaïsme*, éditions Les Belles Lettres, 1971.
- Devi, Savitri, « *Souvenirs et réflexion d'une Aryenne* », éditions Ce Cher Passé, 1976.
- Morris, Beny, « *The birth of the Palestinian refugee problem 1947-1949* », Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- Voir « Palestine 1948 », dans *Journal of Palestine Studies*, 18, 1, 1988, pp. 4-33.
- Elpeleg, Svi, *Hamufti Hagadol*, éditions Misrad habitachon, 1989, p. 74-75.
- Tauber, Eliezer, *The emergence of the Arab Movements*, Routledge, 2006 (édition F. Cass, 1993).
- Giladi, Naeim, « *Le scandale de Ben Gourion : Comment la Haganah et le Mossad ont éliminé des juifs* », Dandelion Publication, 1998.
- Finkelstein, Norman, *L'industrie de l'Holocauste : réflexions sur l'exploitation et de la souffrance des Juifs*, éditions La Fabrique, 2001.
- Laurens, Henry, *La Question de Palestine, mission sacrée de civilisation*, Tome II, 1922-1947, éditions Fayard, 2002.
- Neff, Donald, « *Israel Created Two of Its Own Worst Enemies – Hamas and Hezbollah* », in Washington Report on Middle East Affairs, November 2002, pages 20-21.
- Suleiman, Yasir, « *The Arabic Language and National identity : a study in ideology* », Edinburgh University Press, 2003.
- *L'Humanité* du 23 mars 2004.
- M. Rabkin, Yakov, *Au nom de la Torah. Une histoire de l'opposition juive au sionisme*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université de Laval, 2004.
- M. Rabkin, Yakov, entretien accordé au Professeur Pascal Boniface, publié dans la *Revue Internationale et Stratégique*, 2004 (2004/4).
- Pryce-Jones, David, « *La Diplomatie française, les Juifs et les Arabes* », dans *Revue Commentaire*, 2005, 4, p838.
- Charif, Maher, « *Un siècle d'Histoire : comment comprendre la persistance du conflit arabo – palestinien ?* », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 71, 2005, pp. 111- 128.

- Pappé Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, éditions Fayard, 2006.
- Shohat Ella, *Le sionisme du point de vue de ses victimes juives*, éditions La Fabrique, 2006.
- Haïk, Daniel, « *Sharon : un destin inachevé* », éditions L'Archipel, Paris, 2006.
- Klein, Aaron, *Striking back*, Random House, 2005.
- Raz-Krakotzki Amnon, *Exil et souveraineté, judaïsme, sionisme et pensée binationale*, éditions La Fabrique, Paris, 2007.
- Bozarslan, Hamit, « Une Histoire de la violence au Moyen-Orient : de la fin de l'Empire ottoman à Al Qaeda », Paris, éditions La Découverte, 2008.
- Achkar, Gilbert, « *Les Arabes et la Shoah : la guerre israélo-arabe des récits* », Arles, Actes Sud (Sindbad), coll. « La bibliothèque arabe », 15 octobre 2009.
- Mardelli, Bassil, « Middle East Perspectives : Personal Recollections », New York Universe, inc., 2010.
- Robson, Laura, *Colonialism and Christianity in Mandate Palestine*, University of Texas Press, janvier 2011.
- Blog au *Figaro* du 5 juillet 2012, par le journaliste français Georges Malbrunot.
- Hendrie, Edward, *Bloody Zion*, Great Mountain Publishing, 2012.
- Touili, Ahmed, « Palestine Assamida », Éditions Sotepa Graphic, Tunisie, 2014.
- « *Reframing Negotiations: New Approaches to a Two-State Solution for the Israeli-Palestinian Conflict* », Center for Middle Eastern Studies, Harvard University, 2014.
- Zomersztjn, Nicolas, « *Le génocide des Arméniens, les Juifs et Israël* », dans Centre Communautaire Laïc Juif, publié dans *Regards* N° 817, 7 avril 2015.
- *Maram* du 25 juin 2015.
- Entretien télévisé avec Monsieur Jean-Jacques Bourdin, sur la chaîne *BFMTV*, 16 février 2015.
- Bjerknes, Christopher, Jon, « *The Jewish Genocide of Armenian Christians* », CSIP, 2016.
- Beska, Emanuel, « *From Ambivalence to Hostility: the Arabic Newspaper Filastin and Zionism, 1911-1914* », Slovak Academy Press, 2016.
- Enderlin, Charles, *Le grand aveuglement*, éditions Albin Michel, Paris, 2016.
- Mandel, Neville, « The Arabs and Zionism before World War II », Berkeley, University of California Press, 1976, p.49, cite par Rouvel, Mathilde, dans « *Les clés du Moyen-Orient* », 6 mars 2017.
- Youssef, Ahmed, déclaration faite à l'*AFP* et reprise dans *Le Point*, du 29 avril 2017.
- *Terre Sainte* du 20 décembre 2018.
- Kieser, Hans-Lukas, *Talaat Pasha : Father of Modern Turkey, Architect of Genocide*, Princeton University Press, 2018.
- Alegria, Shlomo, « *Hamas Israel's own creation* », blog du *Times of Israel*, 3 décembre 2018, lien : <https://blogs.timesofisrael.com/hamas-israels-own-creation/>
- *University Press* cite par O'Malley, J.P., « Des Juifs ottomans soutenaient les « architectes » du génocide arménien », dans le *Times of Israel*, 10 mars 2019.
- Polémique à l'issue d'un entretien accordé par le professeur émérite d'histoire contemporaine Jean-Marc Berlière pour *Ouest-France*, le 1^{er} février 2020.

- “Protocols of the meetings of the Jewish Agency Executive” publié par le *Centre des Archives sionistes de Jérusalem* (Central Zionist Archives).
- *Making Enemies*, O’neill Brendan, the American Conservative.
- Shahid, Leila, « *Notre stratégie non-violente face à Israël est un échec* », RTBF.
- Madsen, Wayne, « *Les Dönmeh : le secret le plus chuchoté du Moyen-Orient* ».
- Arrar, Amjad, enquête intitulée « *Les agents de l’étranger... Les doigts des assassinats* », publiée dans la revue émiratie *Al Bayan*.
- White, Jonathan, “*Terrorism and Homeland Security*”, Wadsworth, 7^e edition.
- <https://www.europe1.fr/international/les-moustaaribine-ces-espions-israeliens-que-redoutent-les-palestiniens-2528361>
- <https://deep-news.media/tag/yitzhak-segev/>

Haytham MANNA¹



AL-QODS : LE PROTOTYPE D'UN SYSTÈME D'APARTHEID

Résumé : La politique d'expansion israélienne marque la mise en place progressive d'un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques – voire même d'« *apartheid* » – comprenant l'existence d'actes et de crimes inhumains commis intentionnellement contre les populations palestiniennes, au mépris du droit international : privations de droits et libertés élémentaires, persécutions, expropriations, négation et destruction de l'identité palestinienne...

Mots-clés : *Expansion, Colonisation, Israël, Apartheid, Palestine, Droit international, Persécution, Identité palestinienne, ONU, Al-Qods, Jérusalem, Knesset, Lois discriminatoires, Droits de l'Homme, Accords d'Oslo.*

Abstract: *The expansionist policy of the Israeli State marks the gradual implementation of an institutionalized regime of systematical oppression and domination – and possibly even of “apartheid” – including the existence of inhuman acts and crimes intentionally committed against the Palestinian populations, despite and in defiance of the international law: elementary rights and freedoms privation, expropriations, denial and destruction of Palestinian identity...*

1. Président de l'*Institut scandinave pour les droits de l'Homme/Fondation Haytham Manna* (Genève). Écrivain syrien. Activiste des droits humains pendant plus de trente ans. Porte-parole (et l'un des fondateurs) de la "*Arab commission for Human Rights (ACHR)*". En 2011, dans les premiers temps de la guerre civile en Syrie, il quitte son poste à l'ACHR pour devenir le porte-parole du NCC (le National Coordination Committee for Democratic Change), l'un des deux principaux groupes d'opposition. En 2015 il a été élu co-chairman du *Conseil Démocratique Syrien* (Syrian Democratic Council, SDC) organisation-parapluie d'opposition (séculière), démocratique et non-islamiste. Durant ces années, il lance également le "*Values-Citizenship-Rights Movement (QMH)*" et fut élu à l'assemblée générale fédérale du Conseil Démocratique Syrien (SDC) en tant que représentant-membre de QMH. Elu co-leader de l'assemblée du SDC, mais se retire le 19 mars 2016 pour protester contre l'annonce par le Conseil d'un système fédéral pour le nord de la Syrie, c'est-à-dire la création de la Fédération Démocratique de Syrie du Nord.

Keywords: *Expansion, Colonization, Israel, Apartheid, Palestine, International Law, Persecution, Palestinian Identity, UN, Al-Quds, Jerusalem, Knesset, Discriminatory laws, Human Rights, Oslo Agreements.*

LA RÉOLUTION 181, ADOPTÉE LE 29 NOVEMBRE 1947 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations unies (ONU), portait création d'un « *corpus separatum* » pour la région de Jérusalem, confiée à l'administration onusienne. Par conséquent, bien qu'Israël ait occupé la partie occidentale de la ville après la guerre de 1948, son gouvernement s'était engagé, au moment de son adhésion à l'ONU, à reconnaître le fait que Jérusalem ne faisait pas partie intégrante de son territoire.

Mais dès 1949, avec l'armistice entre Israël et la Jordanie, Jérusalem se retrouva divisée en deux parties : Jérusalem-Est, passée sous domination jordanienne et Jérusalem-Ouest dont les Israéliens avaient fait leur capitale, et dont ils devaient dès 1952 doubler la superficie municipale en l'élargissant vers l'ouest au détriment des villages palestiniens.

Cette politique d'expansion israélienne marque la mise en place progressive d'un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques, comprenant l'existence d'actes inhumains commis intentionnellement comme partie intégrante de ce régime.

Le nettoyage ethnique des Villages de Jérusalem-Ouest (Deir Yassine, Lifta, Ain Karim, al Malha) a commencé avec le massacre de Deir Yassine le 9 avril 1948. En vain, par une lettre publiée au *New York Times* le 2 décembre 1948, Albert Einstein et Hannah Arendt, ainsi que 25 autres intellectuels juifs ont tenté d'alerter l'opinion publique aux USA sur le projet de Menahem Begin et de son parti (Tnuat HaHerut, le « Parti de la Liberté », en hébreux) « *de prêcher un mélange d'ultranationalisme, de mysticisme religieux, et de supériorité raciale* ».

Mais le gouvernement israélien n'a pas tardé à officialiser la politique de nettoyage ethnique à l'ouest de Jérusalem. Environ 33 % des terres de Jérusalem-Ouest avant 1948 appartenaient aux Palestiniens.

La Knesset a adopté une douzaine de lois pour le transfert de ces terres arabes à Israël, incluant, entre autres : Une ordonnance sur l'acquisition de terres à des fins publiques, s'appuyant sur une loi du Mandat Britannique de 1943 ; la Loi « du Retour » (1950) ; la Loi sur les biens des propriétaires absents (1950) ; la Loi sur la Citoyenneté Israélienne (1952) ; la Loi sur l'Autorité pour le développement du

Pays (agence en charge du transfert de propriété) (1950) ; les Lois Fondamentales à caractère constitutionnel ne pouvant être modifiées ou abrogées qu'à la majorité absolue des membres du Parlement [Loi sur la Knesset (1958) ; la Loi sur la propriété des Terres d'Israël (1960) ; l'Amendement 9 (1985) ; la Loi sur les « statuts » de l'organisation de l'Agence juive sioniste mondiale (1952) et du fonds national juif (Loi Keren Kayemet Le-Israël/JNF,1953) ; le Pacte avec la direction exécutive sioniste (1954).

Ces lois² – encore en vigueur aujourd'hui – retirent aux Palestiniens leur citoyenneté, faisant d'eux des réfugiés sans aucun droit de retour ; donnent un statut civil supérieur (une « *nationalité juive* ») aux citoyens juifs israéliens définissant Israël comme l'État du « *peuple juif* » ; permettent une confiscation systématique et irréversible des propriétés palestiniennes, transférant celles-ci à l'État israélien et au Fond National Juif (FNJ) ; accordent un statut officiel et des fonctions à des organisations sionistes privées, comme le FNJ, qui préparent et développent les terres pour le « *peuple juif* ».

Après la guerre de juin 1967, Israël occupe Jérusalem-Est et lui impose sa législation, entamant ainsi le processus d'« *unification* » et de judaïsation de la ville.

Le 30 juillet 1980, le Parlement israélien décide de faire de la ville unifiée la « *capitale éternelle* » d'Israël. À travers un constant grignotage des territoires palestiniens, les autorités israéliennes étendent dans un premier temps la municipalité de Jérusalem-Est de 6 à 73 km², et entourent la ville de deux cercles de colonies : le premier connu sous le nom de « *Grande Jérusalem* », à savoir 330 km² de terres gagnées sur la Cisjordanie ; le deuxième, sous le nom de « *Jérusalem métropolitaine* », englobe 665 km² de la Cisjordanie.

Depuis 1993, les mesures visant à resserrer cette emprise sur la ville ont été intensifiées : constructions de colonies sur sa périphérie, restrictions opposées aux constructions arabes et retraits d'autorisation de séjour pour chaque citoyen palestinien de Jérusalem résidant en Cisjordanie, dans la bande de Gaza ou ailleurs et absent de la ville durant sept ans. Le 7 mars 2018, le Parlement israélien a même adopté une loi permettant au ministre de l'intérieur de confisquer ses papiers à tout habitant de Jérusalem qui aurait commis une infraction punie par la loi israélienne ou qui aurait tout simplement « *adhéré à des idées non conformes aux intérêts d'Israël* ».

2. Voir, Adalah : <http://adalah.org/eng/Israeli-Discriminatory-Law-Database>

Après les accords d'Oslo en septembre 1993, les mesures visant à resserrer cette emprise sur la ville ont été intensifiées : 66 000 Palestiniens, et quelques centaines de Juifs, vivaient en 1967 dans cette zone, selon un recensement des autorités israéliennes. Mais dès 1993, le nombre de Juifs, 155 000, y dépasse celui des Arabes, 150 000.

À Jérusalem-Est, les actions publiques planifiées se mêlent aux initiatives privées et vont toutes dans le sens de l'expropriation des habitants d'origine. Tout est fait pour chasser les Palestiniens et accroître la présence juive dans cette partie de la ville. Les obstacles se multiplient pour le remplacement des passeports ou de séjour des Palestiniens de Jérusalem-Est. On leur refuse les permis de construire alors que les achats de propriétés et l'installation de colons se multiplient au cœur des quartiers palestiniens. Un rapport de l'Organisation des Nations Unies révélait que 70 % des démolitions dans la ville sainte concerne des résidents palestiniens.

- Les colonies israéliennes totalisent en 2020 plus de 705 000 habitants répartis comme suit : environ 440 000 personnes en Cisjordanie, plus de 230 000 à Al-Qods (Jérusalem-Est) et dans sa périphérie, environ 35 000 sur le Golan syrien.
- Privés de terres, de maisons et de patrimoine : les démolitions de maisons et les expulsions forcées caractérisent la politique de l'occupant. Au moins un tiers des terres palestiniennes ont été expropriées principalement en vertu de la Loi sur les biens des propriétaires absents et dans un prétendu but « *d'utilité publique* ». Même sous prétexte d'urbanisme, Israël limite le développement palestinien à 13 % de la superficie de Jérusalem-Est. Des milliers de Palestiniens ont été expulsés de leurs maisons et ont vu leur patrimoine détruit. Leur terre a été allouée à des infrastructures, colonies, établissements, sites touristiques et lieux de culte destinés aux juifs israéliens.
- Dans la Vieille ville après la guerre de 1967, des quartiers palestiniens entiers ont été détruit et les terres expropriées. Plusieurs milliers d'habitants palestiniens, dont de nombreux réfugiés de 1948, ont été expulsés afin de créer un espace pour les fidèles juifs et un nouveau quartier juif agrandi.
- Dans la périphérie de Jérusalem-Est, les maisons et les communes (Beit Hanina, Shuafat, Beit Safafa, les communautés bédouines palestiniennes) sont détruites pour laisser place à des colonies israéliennes et des routes construites sur les terres expropriées aux palestiniens par Israël pour la création du « *Grand Jérusalem en Cisjordanie occupée* ».

- Les structures palestiniennes construites sans permis sont systématiquement détruites. En 2009-2013, Israël a démoli 370 structures palestiniennes, principalement des maisons, déplaçant de force 909 personnes.
- Privés de statut civique et de droits dans leur ville, environ 30 000 palestiniens habitants de la région annexée par Israël étaient absents au moment du déplacement de population qui a suivi la guerre de 1967, dont un nombre important avait été déplacé à cause des combats. Israël ne les a pas enregistrés et les a exclus du registre de la population de Jérusalem. Selon Israël, eux et leurs descendants n'existent pas, n'ont pas de statut juridique légal et n'ont pas le droit de revenir dans leur ville.
- Le droit de s'établir à Jérusalem est refusé à presque toute la population palestinienne occupée, soit plus de 4 millions de personnes, car Israël n'accorde la résidence légale qu'aux Palestiniens comptabilisés dans son recensement de Jérusalem-Est de 1967 et à leurs descendants.
- Depuis le début des années 1990, plus de 4 millions de Palestiniens sous occupation se sont également vu refuser l'accès libre à la ville depuis la Cisjordanie, même pour des visites de courte durée pour affaires, soins médicaux, éducation, culte ou autre. En effet, Israël a institutionnalisé sa politique discriminatoire « *Fermeture de Jérusalem* » à l'aide d'ordres militaires, cartes magnétiques, autorisation d'entrer, de checkpoints et du Mur.
- 55 ans de transferts de population(s) par Israël : les déplacements forcés de Palestiniens à Jérusalem-Est représentent entre 246 000 et 293 000 personnes. Environ 48 % d'entre eux sont des réfugiées de 1948, principalement originaires de Jérusalem-Ouest. Au moins un quart (61 000 à 70 000 personnes) des Palestiniens actuels de Jérusalem-Est ont été déplacés de force depuis 1967.
- La plupart de ceux cités précédemment (74 %) ont été contraints de partir dans le passé – à cause du manque de logements – puis contraints de revenir entre 2006 et 2012 – principalement par crainte de perdre leur statut de « *résident permanent* » à Jérusalem.
- La résidence permanente est révoquée, si le ministère croit que le Palestinien jérusalémite n'a pas le « *centre de sa vie à Jérusalem* » mais vit dans la Cisjordanie occupée ou ailleurs, ou s'il est resté à l'étranger 6 ans ou a obtenu la résidence ou la citoyenneté d'un autre pays. Depuis 1967, Israël a ainsi retiré à au moins 14 300 palestiniens leur titre de résident, les a retirés de l'état civil et leur a interdit le droit au retour au regard de la loi israélienne.

- Depuis 2003, le regroupement familial entre Jérusalémites et Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza est interdit par la loi israélienne. Beaucoup de familles palestiniennes quittent Jérusalem pour éviter la séparation forcée.
- Un sous-financement systématique des écoles de Jérusalem-Est a entraîné un manque chronique de salles de classes, d'installations et d'équipements. Les enseignants palestiniens qualifiés de Cisjordanie sont interdits d'enseigner dans les écoles de Jérusalem-Est à cause de la politique israélienne « *de fermeture* ».
- Pratiquement aucun logement public n'est mis à la disposition des Palestiniens. Les démolitions de maisons, combinées à une pénurie de logements, obligent de nombreuses familles palestiniennes à chercher des logements dans les quartiers de Jérusalem-Est situés de l'autre côté du mur ou à quitter la ville.
- Les autorités israéliennes privent les jeunes de Jérusalem-Est du droit d'apprendre leur histoire, leur patrimoine et l'identité palestinienne, en imposant la censure sur les livres scolaires palestiniens, et en exerçant une pression sur les écoles palestiniennes pour qu'elles adoptent le programme israélien.
- Les autorités israéliennes ont institué un climat de répression et de peur en empêchant les conférences publiques et les manifestations culturelles ; menaces d'assignations en justice et amendes contre les organisateurs palestiniens, les hôtes et les fournisseurs ; en tolérant la violence des colons, y compris contre les enfants.
- Au moins 31 institutions palestiniennes ont été fermées depuis 2001 sous prétexte de sécurité et d'affiliation avec l'Autorité palestinienne. De nombreuses institutions et associations palestiniennes ont déménagé de Jérusalem-Est occupée en raison de la crainte de persécution israélienne.

La notion juridique internationale de « *crime pour apartheid* » est définie par la résolution 3068 XXVIII de l'assemblée générale de l'ONU du 30 novembre 1973. Elle est, en outre, reconnue par le Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale (CPI). Le crime d'apartheid est défini comme tout acte inhumain de caractère analogue à d'autres crimes contre l'Humanité, commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe ethnique sur n'importe quel autre groupe ethnique. Parmi les crimes d'apartheid énumérés, nous avons la privation de liberté physique, la réinstallation forcée, et la persécution individuelle et collective.

- Depuis 1948, les pays occidentaux se sont contentés d'annoncer leurs mécontentements face à ces mesures racistes, de rappeler aux Israéliens les résolutions

de l'Organisation des Nations Unies, sans oublier de dénoncer les réactions palestiniennes à maintes reprises.

- Il ne fait aucun doute que le silence occidental et l'affirmation du principe de l'impunité sur les violations graves du droit international par les autorités israéliennes, ont joué un rôle central dans la construction d'un système d'apartheid prescrit.
- En juillet 2018, la « *Loi fondamentale : Israël en tant qu'État-nation du peuple juif* », ayant valeur de loi constitutionnelle en Israël, consacrait le statut privilégié des citoyens juifs en Israël, au détriment des citoyens palestiniens. Cette loi fondamentale, affirme que l'identité ethno-religieuse d'Israël est exclusivement juive et que la seule langue officielle est l'hébreu. La loi dispose que Jérusalem, entière et unifiée, est la capitale d'Israël (art. 5). Elle considère que « *l'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est propre au peuple juif* » et que « *l'État considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale* » (Voir le texte de loi en annexe).
- Le 10 mars 2022, la Knesset a adopté la « *Loi sur la citoyenneté* », une loi qui interdit aux Arabes israéliens de procéder à des regroupements familiaux et donc à leurs conjoints d'obtenir un droit de séjour permanent en Israël.

Lors de la 49^e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui s'est tenue en avril 2022, le Rapporteur spécial des Nations Unies Michael Lynk a présenté son dernier rapport (le 25/03/2022) dans lequel il analyse la commission du crime d'apartheid par Israël. Son analyse s'articule autour des trois éléments constitutifs du crime d'apartheid, c'est-à-dire un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques établi dans l'intention de maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre, l'intention de le maintenir, et l'existence d'actes inhumains commis comme partie intégrante de ce régime. Sa conclusion est claire :

« *Le système politique de règles bien établies dans le territoire palestinien occupé, qui confère à un groupe racial-national-ethnique des droits, des avantages et des privilèges substantiels tout en soumettant intentionnellement un autre groupe à vivre derrière des murs, des points de contrôle et sous un régime militaire permanent "sans droits, sans égalité, sans dignité et sans liberté", satisfait à la norme de preuves qui prévaut pour déterminer l'existence de l'apartheid.* »

« *Si l'on est juif, écrit Shlomo Sand l'historien israélien, on peut acheter des terrains alors qu'un citoyen non juif n'aura pas le droit d'en acquérir. Si l'on est juif, même si*

L'on n'envisage de séjourner en Israël qu'à titre temporaire avec un hébreu balbutiant, on peut être gouverneur de la Banque d'Israël, banque centrale de l'État qui n'emploie aucun citoyen israélien arabe. Si l'on est juif, on peut être ministre des affaires étrangères et résider à titre permanent dans une colonie située à l'extérieur des frontières juridiques d'Israël, à côté de voisins palestiniens privés de tout droit civique... ». D'où cette question : « Le statut du Juif en Israël ne ressemble-t-il pas à celui de l'Afrikaner dans l'Afrique du Sud d'avant 1994 ? »

C'est aussi avec une phrase tragique de Shlomo Sand que je termine :

« Je commence à vieillir et je ne veux pas que Hitler ait le dernier mot ». ■

Références

- Islam et hérésies : L'obsession blasphématoire. Harmattan, 1997, ISBN 2-7384-5901-3.
- L'Algérie contemporaine – bilan et solutions pour sortir de la crise. Harmattan, 2000, ISBN 2-7384-8804-8.
- Human Rights in the Arab-Islamic Culture. Cairo Institute for Human Rights Studies, 1996.
- Citizenship in Arab-Islamic History, Cairo Institute for Human Rights Studies, 1997.
- “Es kann gelingen – demokratischer Wandel in Syrien” In: Gehrcke Wolfgang/Reymann Christiane (Hg.), Syrien. Wie man einen säkularen Staat zerstört und eine Gesellschaft islamisiert, PapyRossa Verlag 2013, ISBN 978-3-89-438-521-7.
- DAECH, L'État de la barbarie, Point de Repère, Paris; 2014 ISBN 978-2-35930-140-3
- Islam and Women's Rights, SIHR, Geneva 2015
- Les Parias de Damas, Les Points sur les I, Paris, 2016 ISBN 9782359302172
- Ocalanism, Ideological Construction and Practice, Scandinavian Institute for Human Rights, Geneva, 2017 ISBN 2-914595-85-9
- Short Universal Encyclopedia of Human Rights, 3 Volumes, 2018, Beirut, Bisan, 2018, ISBN 978-3899-11-240-5
- La Chute de l'Islam politique, Hachette-Antoine, 2021, ISBN 978-614-469-856-3
- Big sticks: The Lie Industry, The Philosophy of Defeat in Hybrid Wars (Russia/Ukraine), SIHR, Germany, 2022,
- Atlas de la Non-Violence, Hachette-Antoine, 2023, ISBN13: 9786140601673

Général (retraité) Elias FARHAT¹



JÉRUSALEM : CŒUR DU PROBLÈME ET CLÉ DE LA SOLUTION

Résumé : L'avenir de Jérusalem est en tête de toutes les propositions et discussions liées à la cause palestinienne. Il s'agit d'une ville religieuse fondamentale dans les trois religions abrahamiques : judaïsme, christianisme et islam. En archéologie, la savante britannique Ann Kathleen Kenyon a prouvé l'absence d'antiquités juives, tout comme le savant de l'Université de Tel-Aviv Ze'ev Herzog, et également le rapport de l'UNESCO de 2014. L'État israélien essaie de modifier les repères religieux et réprime les fidèles de la mosquée Al-Aqsa. Il a confisqué des terres aux Palestiniens à proximité du vieux Jérusalem et y a établi des colonies en violation du droit international, entravant ainsi le processus de paix. Israël doit se conformer aux résolutions de la légitimité internationale et se retirer de ses colonies afin de parvenir à un règlement permettant l'établissement d'un État palestinien et sa reconnaissance en tant que tel dans la région, comme elle l'avait fait en démantelant ses colonies du Sinaï pour parvenir à un accord de paix avec l'Égypte, et ses colonies de Gaza afin de s'en retirer.

Mots-clés : Jérusalem, Cause palestinienne, État d'Israël, Palestine Archéologie, UNESCO, Al-Aqsa, Droit international, Colonisation, Musulmans, Juifs, Chrétiens, Empire ottoman, Jéricho, Jérusalem-Est, Knesset, Jordanie, Proche-Orient.

Abstract: *The future of Jerusalem lies at the top of all proposals and discussions related to the Palestinian Question. It is a fundamental religious city in the three Abrahamic religions: Judaism, Christianity and Islam. In archaeology, British scholar Ann Kathleen Kenyon has proven the absence of Jewish antiquities, as well as Tel Aviv University scholar Ze'ev Herzog, and also has the UNESCO report from 2014. Israel is trying to change the religious landmarks and is cracking down on the Al-Aqsa Mosque worshippers. The Israeli State has confiscated land from Palestinians near Old Jerusalem and has established settlements thus violating international law. Thereby it is hindering the peace process. The Israeli State must abide by the resolutions of the international legitimacy and withdraw from its*

1. Auteur de nationalité libanaise, spécialiste des questions militaires et stratégiques.

settlements in order to reach a solution that is required for the establishment of a Palestinian state and its recognition in the region, just as it did when it dismantled its settlements in Sinai to reach a peace agreement with Egypt, and dismantled its settlements in Gaza in order to withdraw from that strip.

Keywords: *Jerusalem, Palestinian cause, Israeli State, Palestine, Archeology, UNESCO, Al-Aqsa, International Law, Colonization, Muslims, Jews, Christians, Ottoman Empire, Jéricho, East-Jerusalem, Knesset, Jordan, Near East.*

LORSQUE NOUS PARLONS DE L'AVENIR DE LA PALESTINE, c'est de l'avenir de Jérusalem que nous parlons ; cette ville qui occupe le devant de la scène de toutes les propositions et discussions. Jérusalem est une ville religieuse majeure dans les trois religions abrahamiques : Judaïsme, Christianisme et Islam. Les Juifs considèrent que le Mont du Temple est le temple de Salomon lui-même, et certains d'entre eux croient que ce temple existe quelque part dans cette ville ; tandis que le *Mur des Lamentations* pour les Juifs, est le *Mur d'Al-Buraq* pour les musulmans. Quant aux chrétiens, ils considèrent que l'Église de la Résurrection est le lieu de la résurrection du Christ, qui porta sa croix à Jérusalem, et marcha sur le chemin du Calvaire, a été crucifié et enseveli dans cette même église, avant d'être élevé au ciel. Les musulmans, toutes confessions confondues, considèrent Jérusalem comme première Qibla vers laquelle, dès le début de l'Islam, se tournaient leurs prières, avant que La Mecque ne devienne, dans un second temps, la Qibla alternative. À Jérusalem se situe aussi la mosquée Al-Aqsa, la troisième sainte mosquée musulmane, la grande mosquée de La Mecque et la mosquée du Prophète à Médine étant respectivement les deux premières saintes mosquées de l'Islam.

Quelques repères historiques

Au VII^e siècle de notre ère, les Arabes musulmans ont conquis le Levant et les armées de l'Empire byzantin se sont retirées au nord, jusqu'aux frontières des montagnes du Taurus. Le calife Omar Ibn Al-Khattâb est entré dans la ville de Jérusalem en 637. Les historiens racontent que le calife Omar est arrivé à l'entrée d'une église à Jérusalem, qu'il voulait prier, mais qu'il n'est pas entré dans l'église et a décidé de prier à l'extérieur. Ainsi, il a établi une tradition islamique de ne pas prier dans les temples des autres et de les laisser libres aux personnes de leur propre religion. Il a été rapporté qu'Omar a publié un document de protection pour les chrétiens appelé le « Pacte d'Omar ».

Les croisés pénétrèrent dans les pays d'Orient en 1096, occupent la ville de Jérusalem en 1099 et fondent le Royaume de Jérusalem, libéré en 1187 par Salah

al-Din al-Ayyubi. L'écrivain Amin Maalouf mentionne dans son roman « *Les Croisades vues par les Arabes* » (Éditions Jean-Claude Lattès, 1983) que Saladin a autorisé la liberté de culte et conservé les églises, et qu'il a amené des résidents juifs dans la ville et les a réinstallés dans le quartier juif après qu'ils en aient été chassés par les croisés durant 88 ans.

Jérusalem a été soumise à l'autorité de multiples empires islamiques dont le dernier était l'Empire ottoman, qui a duré quatre siècles, jusqu'à sa défaite durant la Première Guerre mondiale devant les Alliés. La Palestine est ainsi tombée sous mandat britannique (Accords Sykes-Picot 1916).

Pendant le mandat britannique, des escarmouches ont eu lieu entre la population arabe et les immigrants juifs. Les Nations Unies sont intervenues pour résoudre le conflit et ont publié en 1947 une décision divisant la Palestine en deux États, l'un arabe, l'autre juif, et placé la ville de Jérusalem sous autorité internationale. Lorsque le médiateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le comte suédois Bernadotte, issu de la famille royale, est venu à Jérusalem et a essayé de lui trouver une solution durable, il a été assassiné par des terroristes sionistes en septembre 1948. Le 15 mai 1948, une guerre israélo-arabe a éclaté entraînant l'exode forcé d'une grande partie de la population arabe, et la proclamation de l'établissement de l'État d'Israël sur une partie de la Palestine.

Jérusalem-Est est restée sous le contrôle des Arabes, en particulier du royaume hachémite de Jordanie. Le statut religieux de la ville n'a pas changé et elle est restée ouverte aux religions abrahamiques. À la fin de 1948, Israël a déclaré Jérusalem-Ouest comme étant sa capitale, ce qui a conduit à l'expansion du secteur ouest de la ville. En 1967, Israël a occupé la Cisjordanie et la ville de Jérusalem-Est à majorité arabe, qui comprend les lieux saints. Ainsi, Jérusalem-Est est passée sous le contrôle d'Israël. Toutefois, l'occupation israélienne a maintenu l'autorité religieuse des dotations islamiques du royaume de Jordanie. En 1969, un extrémiste australien a pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa et a mis le feu au côté sud de la mosquée. Les façades, le plafond, la chaire, les décorations, les tapis rares et tous les corans ont été brûlés. Le bâtiment a été partiellement endommagé. Les autorités israéliennes ont été accusées de couper l'eau et de ralentir l'envoi d'ambulances. Après de nombreuses revendications, Israël a traduit en justice l'Australien Dennis Rohan, puis l'a déclaré malade mental et l'a relâché.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a publié une résolution condamnant Israël et lui demandant d'annuler toutes les mesures qui modifieraient le statut de Jérusalem.

Quelques repères géographiques

La zone du vieux Jérusalem est d'un kilomètre carré et se compose de quatre quartiers : le quartier arménien, le quartier chrétien, le quartier juif (plus connu sous le nom de « *quartier d'honneur* ») et le quartier musulman. Quant aux quartiers arabes qui longent les remparts de la ville, les plus importants d'entre eux sont les quartiers : Abu Dis, Shuafat, Silwan, Al-Tour, Jabal Al-Mukaber et Sheikh Jarrah.

Le sanctuaire noble se situe dans le quartier islamique et est actuellement au centre du conflit. Ses dimensions sont de 480 mètres sur 300 mètres, ce qui équivaut à la superficie de 6 terrains de football. À l'intérieur se trouve la mosquée Al-Aqsa, sur le côté sud. La mosquée Dôme du Rocher (Qubdat As-Sakhrah, en arabe) (Dôme doré dans le texte original), qui se situe sur le côté nord, repose sur un gros rocher d'origine, consolidé par une clôture en fer, et en dessous se trouve une grotte pouvant accueillir quatre à cinq personnes.

L'église du Saint-Sépulcre est située dans le vieux Jérusalem et a été construite sur le Golgotha, une colline connue pour être le lieu où Jésus a été crucifié, d'après les Évangiles. Le Saint-Sépulcre, dans lequel le Christ aurait été enterré, s'y trouve. C'est l'église chrétienne la plus sainte, et elle est située dans le quartier chrétien de la ville. C'est à Jérusalem que le Christ a porté sa croix et marché sur le chemin du Calvaire. Il y a une tradition à Jérusalem depuis que Salah al-Din (Saladin) y est entré en 1187, qui est que la clé de l'église de la Résurrection est gardée par l'un des musulmans de la ville. Elle est actuellement gardée par Adeeb Jouda al-Husseini, qui l'a présentée à quatre papes lors de leur visite de la ville.

Quant aux sacralités juives, elles sont encore ambiguës et se limitent au Mur Occidental ou Mur des Lamentations, historiquement sujet de controverses. Ce mur est une dotation islamique depuis le VII^e siècle de notre ère. En effet, c'est le mur ouest de la mosquée Al-Aqsa et il s'étend de la porte Mughrabi (ou Porte des maghrébins) au sud, jusqu'à l'école Al-Tankazi au nord, cette école que l'occupation israélienne a transformée en Knesset et Préfecture de police.

Israël modifie le statut de Jérusalem

En 1950, Israël a promulgué une loi appelée « *loi sur les fonds d'absence de 1950* ». Cette loi accorde à l'État d'Israël le pouvoir de confisquer et saisir les propriétés et ressources que les Palestiniens de Jérusalem, ayant fui l'occupation et cherché refuge dans les pays voisins, ont été contraints de laisser derrière eux en

1948. Leur nombre à cette époque-là, atteignait les 70 000, et leur immobilier est estimé à environ 80 % de la partie occupée, à savoir Jérusalem-Ouest.

Depuis 1967, les autorités d'occupation israéliennes ont commencé à confisquer les terres palestiniennes, et à y établir des colonies à proximité de Jérusalem-Est, afin de modifier le statut géographique, démographique et culturel de la ville. Et ce malgré la publication de nombreuses résolutions émises par les Nations Unies appelant à ne pas modifier le statut de la Ville sainte. Israël ne s'étant pas conformé à ces résolutions, elle a persévéré dans sa violation du droit international.

Jusqu'au début de l'année 2023, le nombre de colonies dans les environs de Jérusalem-Est atteignait plus de 40, et le nombre de colons, selon le site Internet de la CIA, atteignait 230 000 contre 360 000 Palestiniens (ce nombre n'inclut pas les habitants de Jérusalem-Ouest, dont la plupart sont des Juifs. La ville compte environ 950 000 habitants au total.

La présence de colons est une source de frictions quasi quotidiennes entre eux et la population palestinienne. La communauté internationale considère la colonisation comme illégale et de nombreux pays la considèrent comme un obstacle majeur à la recherche d'une solution au conflit israélo-arabe. De nombreux juifs ultra-nationalistes considèrent la colonisation comme un devoir religieux, pendant que certains colons pensent que les maisons dans les colonies coûtent moins chers que dans les autres villes...

La position des États-Unis sur les implantations allait de la considérer comme illégale pendant l'administration Reagan, à la reconnaissance de l'annexion de Jérusalem par l'administration Trump, en passant par la considérer comme un sujet de litige pendant l'administration Clinton.

Fouilles archéologiques

Depuis le XIX^e siècle, des fouilles archéologiques ont été menées à Jérusalem et dans d'autres régions de Palestine, et jusqu'à aujourd'hui, aucune antiquité juive n'a été trouvée à Jérusalem, en particulier dans la zone du Mont du Temple, c'est-à-dire le sanctuaire islamique. L'UNESCO a officiellement reconnu la zone du Mont du Temple comme monument islamique (2016). De 1961 à 1967, la scientifique britannique Kathleen Kenyon a fait des travaux de fouille à Jérusalem, Jéricho et dans d'autres régions de Palestine. Son travail a été publié en cinq tomes. Elle a également écrit un article sur ses recherches, intitulé « *De Jéricho à Deir Yassin* ». Elle a prouvé qu'il n'y a pas d'antiquités juives qui correspondent aux revendications

de la foi religieuse juive attribuées à David ou à Salomon. Elle a confirmé que la tour et une partie du mur remontent à l'époque hellénistique. Kenyon a écrit un article dans le journal *The Times* (17 août 1972), dans lequel elle a déclaré : « *Il a été rapporté dans plusieurs journaux que les autorités israéliennes ont effectué des fouilles tout au long du côté du mur ouest du sanctuaire al-Haram al-Sharif, où se trouvent les plus beaux édifices islamiques construits au Moyen Âge. Endommager ces bâtiments est considéré comme un crime majeur, et il n'est pas permis de dégrader des monuments antiques de cette manière si frivole.* »

En 1999, était publié un livre de Ze'ev Herzog, archéologue à l'Université de Tel-Aviv, intitulé « *Deconstructing the Walls of Jericho* » (Déconstruire les murs de Jéricho). Herzog a évoqué la possibilité de l'existence d'un simple temple quelque part dans la cour du Noble Sanctuaire al-Haram al-Sharif, et l'a considéré comme loin de l'énormité décrite dans les livres religieux souvent écrits après de nombreuses années de captivité babylonienne. Herzog a insisté, des preuves à l'appui, sur la différence entre ce qu'il appelait les « *légendes bibliques* » et les faits historiques ignorés.

Lors de sa réunion à Paris, le 18 octobre 2016, l'UNESCO a adopté une résolution confirmant que la mosquée Al-Aqsa est exclusivement l'un des lieux saints islamiques et que les Juifs n'y ont rien à voir. Il a considéré que la colline de la porte des Mughrabi en fait partie intégrante et a rejeté les mesures unilatérales israéliennes.

La résolution appelait Israël à permettre un retour à la situation historique qui existait jusqu'en septembre 2000, lorsque la dotation islamique jordannienne (le Waqf islamique) était la seule autorité supervisant les affaires de la mosquée Al-Aqsa. La résolution a également condamné les attaques israéliennes croissantes et les mesures illégales et abusives contre les travailleurs du Département des dotations islamiques, qui limitent la liberté de culte aux musulmans et leur interdisent l'accès à la mosquée Al-Aqsa. La résolution a montré les noms islamiques arabes de la mosquée Al-Aqsa, du sanctuaire noble et du mur Al-Buraq, dont Israël a continuellement cherché à falsifier l'identité islamique en le nommant « Mur des Lamentations ». La résolution a souligné l'importance de l'ancienne ville de Jérusalem et de ses murs pour les trois religions monothéistes.

Tout cela ne nie pas les croyances religieuses des Juifs ; l'UNESCO n'appelle pas à s'y opposer. La foi n'est pas comme la physique et les mathématiques, et le croyant en une religion va au-delà de la connaissance matérielle à travers les sens, pour atteindre l'inconnu invisible, par l'intermédiaire d'un pont de foi et de conscience. La liberté de culte est une des libertés absolues de l'homme. C'est un droit humain que personne ne remet en cause.

L'appel lancé à Israël pour qu'elle cesse de falsifier l'histoire islamique du Haram al-Sharif avec des fouilles anarchiques et absurdes, et pour qu'elle cesse de prendre des mesures pour réprimer les fidèles ou confisquer les terres des Palestiniens voisins, et provoquer ainsi les sentiments des musulmans du monde entier, ne nie pas le droit des juifs du monde entier à adorer (comme c'était la situation depuis l'époque de Muhammad Ali Pacha en Égypte), qui a été consacré avec l'arrivée de la Grande-Bretagne dans la région, et grâce à la juridiction religieuse des dotations islamiques jordaniennes, auxquelles les autorités israéliennes s'opposent.

Quelques repères politiques et culturels

Depuis la création de l'État d'Israël en 1948, cet État s'emploie à changer le statut de Jérusalem. Après avoir occupé le secteur ouest de la ville par la force militaire, il s'est empressé de confisquer les terres des résidents arabes sous prétexte de la loi sur l'absentéisme. Lorsqu'il a occupé le secteur oriental, c'est-à-dire la vieille ville, il a continué à confisquer les terres de la population palestinienne et à construire à leur place des colonies juives afin d'imposer une nouvelle réalité démographique.

Ces mesures ont toujours provoqué les Arabes, le monde islamique et le monde entier.

Conclusion

Dans les années 1990, feu le président syrien Hafez al-Assad a forgé l'expression *la paix des braves* et a failli conclure un accord de paix avec le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin, assassiné aussitôt en Israël dans un précédent qui ne s'est jamais produit auparavant dans l'histoire de ce pays. Cette *paix des braves* incita Menahem Begin à démanteler les colonies du Sinaï pour parvenir à un traité de paix avec l'Égypte. En 2005, Ariel Sharon a décidé de démanteler les colonies de Gaza en prélude à son retrait. Les pays arabes ont approuvé l'Initiative de paix arabe, basée sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et incluant le retrait des territoires occupés par Israël, la création d'un État palestinien avec pour capitale Jérusalem-Est, et la reconnaissance d'Israël ainsi que la garantie de sa sécurité.

Quand est-ce qu'un Israélien courageux, ni séduit par les milliards des États-Unis, ni par la puissance nucléaire d'Israël, viendra enfin décider de répondre positivement à l'Initiative de paix arabe, et mettre fin à ce conflit qui a épuisé tant de peuples ? Voilà ce que tout le monde se demande. ■

Références

- Torah, Bible, Coran.
- Accords Sykes-Picot, 1916 (<https://journals.openedition.org/anatoli/328>).
- « *Gouvernement futur de la Palestine* », Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU, au cours de sa deuxième session, 1947.
- Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant Israël : n° 242 (22 novembre 1967), 338 (22 octobre 1967), 446 (22 mars 1979), 452 (20 juillet 1979), 465 (1^{er} mars 1980), 476 (30 juin 1980), 478 (20 août 1980), 1397 (12 mars 2002), 1515 (19 novembre 2003), 1850 (16 décembre 2008), 2334 (23 décembre 2016).
- « *Loi sur les fonds d'absence* » (ou « *Loi du retour* »), Knesset, 1950.
- Kenyon Kathleen, « *Archeology in the holy land* » (1960), « *Excavations at Jericho* » (5 volumes, 1965), « *De Jéricho à Deir Yassine* », « *Digging up Jerusalem* » (1974).
- Herzog Ze'ev, « *Deconstructing the Walls of Jericho: biblical myth and archeological reality* », 1999.
- Herzog Ze'ev, Finkelstein, I., Singer-Avitz, L. & Ussishkin, D. « *Has king David's Palace in Jerusalem Been Found?* », Sep 2007, In: *Tel Aviv*. 34, 2, p. 142-164).
- « *Initiative de paix arabe* », proposée au Sommet de la Ligue Arabe 2002 (Beyrouth) et confirmée au Sommet de la Ligue Arabe 2007 (Riyad).
- « *Palestine occupée* » : Décisions 26 (avril 2015), 19 (avril 2016), 25 (18 octobre 2016) et 30 (5 mai 2017) du Conseil exécutif de l'UNESCO, concernant les lieux saints dans les Territoires palestiniens occupés, faisant suite aux résolutions 252, 476 et 478 du Conseil de Sécurité dénonçant les tentatives israéliennes de modifier le statut de la ville sainte de Jérusalem.

Jacques MYARD¹



PALESTINE, LA DANGEREUSE IMPASSE

Résumé : Alors que le poids démographique du monde est en faveur de la Palestine, comme en attestent les nombreuses résolutions de l'ONU, le sort des Palestiniens demeure dans une « *dangereuse impasse* » qui s'est construite depuis plus de 75 ans. Cela traduit la faillite du système ONU. La situation est imprévisible et pourrait prendre de multiples directions : *status quo*, État unique, solution à deux États, renversement des alliances, partition, guerre civile...

Mots-clefs : Proche-Orient, Palestine, Israël, Statu quo, État unique, Solution à deux États, Partition, Jérusalem, Al-Qods, Organisation des Nations Unies, Droit international, Résolutions, Netanyahu, AIPAC, Nucléaire, Paix, Impasse.

Abstract: *While the demographical mass of the world is in favor of Palestine, as evidenced by the numerous resolutions voted by the UN, the fate of the Palestinians remains in a "dangerous deadlock" which has built itself during more than 75 years. This reflects the failure of the UN system. The situation is unpredictable and could take many directions: status quo, unique state, two-states solution, reversal of alliances, partition, civil war...*

Keywords: *Near East, Palestine, Israel, Status quo, Unique State, Two-States solution, Partition, Jerusalem, Al-Quds, United Nations Organization, International Law, Resolutions, Netanyahu, AIPAC, Nuclear, Peace, Deadlock.*

LA QUESTION PALESTINIENNE AU PROCHE-ORIENT est une crise tango à 2 : Israël et Palestine.

J'ai choisi de qualifier la question palestinienne de « *dangereuse impasse* », car j'estime que le sort des Palestiniens est aujourd'hui dans une impasse qui s'est construite depuis plus de 75 ans ; Impasse en dépit de multiples tentatives des Européens, et surtout de la France, voire des Américains.

1. Maire de Maisons-Laffitte, Membre Honoraire du Parlement. 4 mai 2023

Je considère que la question palestinienne n'est plus le seul enjeu du Proche-Orient, mais est devenue aussi un enjeu de la politique intérieure française.

Pour être plus direct et précis, la France a importé la crise israélo-palestinienne qui pèse désormais sur ses enjeux de politique intérieure. C'est un sujet sensible.

Aussi, je souhaite être le plus objectif possible et je tiens à souligner avec force deux principes dans cette crise :

- Israël doit vivre en sécurité ; Les Israéliens vivent toujours dans la mémoire de Massada, ville juive assiégée et détruite par les Romains.
- Les Palestiniens doivent aussi avoir leur place dans cette région porteuse de passions rivales.

Lorsqu'on met en perspective l'histoire de cette région, on voit qu'on ne vit pas dans un monde de raison, mais dans un monde de la foi, le monde des Dieux.

Tout est là, comme le dit Pierre Conesa dans son ouvrage « *Avec Dieu on ne discute pas* » (Éditions Robert Laffont, 2020). On ne discute pas avec Dieu, car chaque Dieu a sa vérité et la logique est simple : si mon Dieu est la vérité, sa vérité doit être imposée à l'autre, par la force au besoin.

Dans ce débat, Jérusalem – où Al Qods – est la ville convoitée par tous, la ville « paratonnerre » qui attire sur elle toutes les foudres des trois religions monothéistes :

- Jérusalem, où s'élevait le temple de Yahvé, la terre promise des Juifs ;
- Jérusalem, celle des lieux saints des Chrétiens, que les Croisés voulaient délivrer des infidèles ;
- Mohamed a visité en rêve Al-Qods, où est érigée la mosquée « le Dôme du Rocher », construite sur le Mont du Temple au VII^e siècle : c'est le troisième lieu saint de l'Islam.

Ces rivalités religieuses durent depuis des siècles.

Mais au XX^e siècle, il y eut une accélération de l'Histoire :

- Le 2 Novembre 1917 : Déclaration Balfour, les Anglais promettent de créer un « foyer national juif » en Palestine ;
- La « Shoah » – holocauste des Juifs – durant la Seconde Guerre mondiale.

Après la guerre, l'opinion publique internationale est mobilisée pour créer un État juif en Palestine.

L'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) adopte le 29 novembre 1947 la Résolution 181 qui prévoit le partage de la Palestine en deux

États, un État juif et un État palestinien, avec une union économique de ces deux États et un statut international pour les lieux saints.

Ce plan échoua à l'époque, sans doute trop en avance sur les passions d'alors.

Les Juifs acceptèrent le partage, les Arabes le refusèrent et entrèrent en guerre. Les armées arabes furent défaites, et ce fut la « *Naqba* » (« *catastrophe* » en arabe), pierre angulaire du refus arabe qui perdure aujourd'hui, avec parfois des espoirs, des avancées et des reculs :

Depuis 75 ans, les États-Unis ont mis de multiples fois leur veto en faveur d'Israël (42 fois). Le Conseil de Sécurité de l'ONU est ainsi paralysé. L'Assemblée générale de l'ONU s'est saisie à de multiples reprises de la situation de la Palestine. Elle est très en faveur des positions de la Palestine.

Succès : le 29 novembre 2012, l'AG de l'ONU accepte la Palestine comme État non-membre.

- 138 voix pour, dont la France ;
- 9 contre, dont les États-Unis, le Canada et Israël ;
- 41 abstentions, dont la RFA et la Grande-Bretagne.

La Réalité : le poids démographique du Monde est en faveur de la Palestine. À titre d'exemple, on trouvera ci-dessous le relevé des résolutions de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies sur la Palestine pour les années 2021 et 2022.

RÉSOLUTIONS ONU 2021

Résolutions Assemblée Générale

- **76/10.** Règlement pacifique de la question de Palestine. (*Adoptée le 1^{er} décembre 2021*)
- **76/12.** Jérusalem. (*Adoptée le 1^{er} décembre 2021*)
- **76/77.** Aide aux réfugiés de Palestine. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/78.** Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/79.** Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/80.** Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)

- **76/82.** Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé. (*Adoptée le 9 décembre 2021*)
- **76/126.** Assistance au peuple palestinien. (*Adoptée sans vote le 10 décembre 2021*)
- **76/150.** Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. (*Adoptée le 16 décembre 2021*)
- **76/225.** Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles. (*Adoptée le 17 décembre 2021*)

Résolutions Conseil des droits de l'Homme

- **46/03.** La situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. (*Adoptée le 23 mars 2021*)
- **46/25.** Droit du peuple palestinien à l'autodétermination. (*Adoptée le 24 mars 2021*)
- **46/26.** Colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé. (*Adoptée le 24 mars 2021*)
- **S-30/1 (Session extraordinaire).** Veiller au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël. (*Adoptée le 27 mai 2021*)

RÉSOLUTIONS ONU 2022

Résolutions Assemblée Générale

- **77/22.** Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/23.** Division des droits des Palestiniens du Secrétariat (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/24.** Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de la communication globale du Secrétariat (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/25.** Règlement pacifique de la question de Palestine (*Adoptée le 30 novembre 2022*).
- **77/30.** Assistance au peuple palestinien (*Adoptée sans vote le 6 décembre 2022*).

- **77/122.** Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*Adoptée le 12 décembre 2022*).
- **77/123.** Aide aux réfugiés de Palestine (*Adoptée le 12 décembre 2022*).
- **77/124.** Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens (*Adoptée le 12 décembre 2023*).
- **77/126.** Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé (*Adoptée le 12 décembre 2022*).
- **77/247.** Pratiques et activités d'implantation israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*Adoptée le 30 décembre 2022*).
- **77/187.** Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé et leurs ressources naturelles (*Adoptée le 17 décembre 2022*).
- **77/208.** Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination (*Adoptée le 15 décembre 2022*).

Résolutions Conseil Economique et Social

- **2022/22.** Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (*Adoptée le 22 juillet 2022*).
- **2022/23.** La situation, et l'aide pour les femmes palestiniennes (*Adoptée le 22 juillet 2022*).

Résolutions Conseil des droits de l'Homme

- **49/4.** La situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la nécessité de garantir la responsabilité et la justice pour toute violation du droit international dans le territoire Palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (*Adoptée le 31 mars 2022*).
- **49/28.** Droit du peuple palestinien à l'autodétermination (*Adoptée le 1^{er} avril 2022*).
- **49/29.** Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé (*Adoptée le 1^{er} avril 2022*).

Vous allez me dire et alors ? la situation ne change pas !

Cela traduit grandement la faillite du système ONU : Israël a plus d'influence sur les États-Unis que l'inverse, a dit un jour Hubert Védrine. Mais est-ce que la situation est figée, définitive ? Ce n'est pas certain, et la raison en est simple :

Il se passe quelque chose dans l'État d'Israël. Quelque chose de grave selon moi.

Le Gouvernement de Netanyahou est-il toujours en odeur de sainteté à Washington ?

- 19 février 2023 : article de Peter Beinart paru dans le *New York Times*, intitulé "You can't save the democracy in a Jewish state" (« Vous ne pouvez pas sauver la démocratie dans un État Juif »).
- 10 avril 2023 : article de Danièle Kriegel publié sur le site de l'hebdomadaire *Le Point*, intitulé « Israël, démocratie en danger » ;
- 25 avril 2022 : article d'Ari Shavit paru dans le journal *Haaretz*, intitulé "Israel takes its last breath" (« Israël prend son dernier souffle »).

La réforme judiciaire de Netanyahou : le Parlement peut désormais s'opposer à une décision de la Cour Suprême, ce qui a provoqué d'importantes manifestations (dont les premières ont eu lieu le 7 janvier 2023 à Tel-Aviv et Haïfa, avant de gagner Jérusalem et d'autres villes pendant les semaines suivantes).

Son Gouvernement très à droite est fort critiqué. Israël provoque de fortes interrogations aux États-Unis.

Comment la situation peut-elle évoluer ? Il faut dépasser le cadre bilatéral.

Les enjeux internationaux Palestine-Israël

À plusieurs reprises, en Commission des Affaires étrangères, j'ai interrogé l'Ambassadeur d'Israël en France. Je l'ai interpellé en lui disant que pour qu'Israël soit en paix, elle doit être perçue comme un État du Proche-Orient, et non comme une tête de pont occidentale, la tête de pont étasunienne soutenue par la puissante communauté juive des États-Unis et son groupe de pression/lobby : *l'American Israel Public Affairs Committee* (ou AIPAC).

Je reconnais que ce n'est pas simple, et plus facile à dire qu'à faire.

Mais est-ce impossible : les Accords d'Abraham sont-ils pérennes ? Nul ne le sait, les Accords au Proche et Moyen-Orient étant souvent sans lendemain.

Les forces les plus anti-Israël au Proche et Moyen-Orient sont :

- Le Hamas (Gaza, Palestine), le Hezbollah (Liban)
- L'Iran

Ces États, ces mouvements, prônent le retour des immigrés et la fin du Sionisme. Ce qui n'est pas acceptable pour Israël.

Mais je sais qu'en Iran des forces prônent une entente avec Israël, mais la prônent à *mezza voce*, je vous l'accorde.

Doit-on envisager un renversement des Alliances ? Ou bien la victoire du principe de réalité, entre puissances nucléaires ? L'Iran est au seuil nucléaire qu'il peut franchir avec la volte-face de la Russie d'abord hostile, puis de connivence, pour faire pièce aux Américains. C'est là un jeu trouble qu'Israël n'acceptera pas. Mais alors, quelles solutions ?

- La France, comme l'UE, a proposé la solution à deux États (un État d'Israël, un État arabe) pendant longtemps. Mais la colonisation en Cisjordanie rend l'État Arabe impossible, et l'évacuation des colonies suscitera inévitablement une opposition forte des ultras Juifs.

- Un État unique ? Sans discrimination ? Avec une population arabe forte, mais qui serait contrebalancée par les Juifs orthodoxes de plus en plus nombreux ? Le risque de tensions et affrontements intenses, voire de guerre civile, sera considérable.

- Trump a proposé la partition le 28 janvier 2020, qui fut acceptée en Israël, mais refusée par les Palestiniens. Ce projet de partition apparaît toutefois légèrement loufoque.

À l'évidence nous sommes dans une impasse. C'est pour l'instant un conflit armé de basse intensité et permanent, avec des attentats, des victimes innocentes, suivi de représailles qui provoquent à leur tour de nouveaux attentats.

La situation demeure imprévisible, dans une Région de plus en plus nucléaire.

L'Atome va-t-il continuer à rendre sage, selon la formule bien connue du Général Pierre-Marie Gallois ? C'est toute la question. ■

Références

-
- Conesa, Pierre, *Avec Dieu on ne discute pas*, Éditions Robert Laffont, 2020.
 - « Déclaration Balfour », 2 novembre 1917, lien : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/declaration-balfour/>

- « *Plan de paix américain de janvier 2020 pour le conflit israélo-palestinien* » (Wikipédia.org).
- Résolutions 76/10, 76/12, 76/77, 76/78, 76/79, 76/80, 76/82, 76/126, 76/150, 76/225, 77/22, 77/23, 77/24, 77/25, 77/30, 77/122, 77/123, 77/124, 77/126, 77/247, 77/187, 77/208 adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies.
- Résolutions 46/03, 46/25, 46/26, S-30/1 (session extraordinaire), 49/4, 49/28, 49/29, adoptées par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.
- Résolutions 2022/22 et 2022/23 du Conseil Économique et Social des Nations Unies.

Jana NASRALLAH¹



L'ÉTAT PALESTINIEN : REcul VERS OSLO OU ÉVOLUTION VERS UN SEUL ÉTAT ?

Résumé : Trente ans se sont déjà écoulés depuis la signature des accords d'Oslo et la fameuse poignée de mains entre le Président Palestinien Yasser Arafat et le Premier Ministre d'Israël Yitzhak Rabin. Qu'est-ce qui reste aujourd'hui de ces accords qui ont ouvert la voie à la paix entre les israéliens et les palestiniens sans aboutir à la fin désirée : l'établissement des deux États ?

Quels sont les obstacles qui ont rendu impossible la réussite de ce projet d'atteindre cet objectif, et pourquoi ce qui était impossible dans le passé pourrait-il être atteint dans le présent ou le futur proche ? Quelles sont les alternatives ? Un État ou plusieurs, selon quelles conditions et à quel prix ?

Mots clés : La paix, Deux États, La Palestine, Israël, Al-Qods, Jérusalem, Colonisation, Mur d'isolation, La judaïsation, Accords d'Oslo, Accord du siècle (Deal du siècle, Plan Trump).

Abstract: *Thirty years have already passed since the signing of the Oslo Accords and the famous handshake between Palestinian President Yasser Arafat and Israeli Prime Minister Yitzhak Rabin. What remains today of these agreements, which paved the way for peace between Israelis and Palestinians but failed to achieve the desired end: the establishment of two states?*

What are the obstacles that made it impossible to achieve this goal, and why what was impossible in the past could be achieved in the present or in near future?

What are the alternatives? One state or several, under which conditions and at what cost?

Keywords: *Peace, Two States, Palestine, Israel, Al-Quds, Jerusalem, Colonization, Isolation Wall, Judaizing, Oslo Accords, Deal of the Century (Trump peace plan).*

1. Journaliste, romancière et chercheuse à l'Académie Géopolitique de Paris.

QUEL AVENIR POUR LA PALESTINE ? Quel avenir pour Jérusalem (El-Qods) ? Ces questions ont été posées depuis la création de l'État d'Israël en 1948, création qui a effectivement constitué les bases de l'un des conflits les plus longs de l'histoire moderne, le conflit arabo-israélien. Ces questions sont restées ouvertes sans que les réponses apportées ne s'élèvent au niveau d'une solution finale qui donne au peuple palestinien le droit de vivre dans un État jouissant d'une souveraineté totale et non diminuée. Malgré toutes les résolutions émises par les Nations Unies depuis la création de l'État d'Israël aussi bien que la tenue de dizaines de conférences et d'initiatives internationales, le conflit a évolué d'une façon plus aigüe, jusqu'à ce qu'il se transforme en un conflit israélo-palestinien après que plusieurs pays arabes aient conclu des accords de paix individuels avec l'entité israélienne, dont le dernier en date fut l'Accord du siècle² (ou « Deal » du siècle, ou plan Trump).

De plus, la recherche d'une solution définitive devient un impératif humanitaire avant toute chose avec l'escalade des violences sanglantes – dont la dernière s'est produite à Jenin³ – mais cette solution semble insaisissable, voire impossible à cause de la politique des gouvernements israéliens successifs qui ne cessent de violer toutes les résolutions internationales, ou, dans les meilleurs cas, de les ignorer. Soixante-quinze ans après le début du conflit israélo-arabe, et à la lumière d'une politique israélienne qui tend vers plus d'extrémisme, est-il encore possible de parler d'émergence d'un État palestinien en pratique et non en théorie, et selon quelles normes ? Est-il possible d'exiger l'application des résolutions internationales 338 et 242 relatives à la création de ces deux États ? Est-il possible de dépoussiérer les titres adoptés par la Conférence de Paix de Madrid⁴, et de raviver les Accords d'Oslo⁵ non-appliqués que, ironie du sort, nous allons commémorer dans quelques semaines, le 13 Septembre prochain précisément à l'occasion de leurs trentième anniversaire ? Cela fait 30 ans déjà que ces accords ont ouvert la voie à la paix entre les israéliens et les palestiniens, alors que les israéliens ne se sont jamais engagés à respecter aucune de ses conditions.

2. Un plan élaboré par le Président Américain Donald Trump pour parvenir à la paix durable entre les palestiniens et les israéliens.

3. Les forces israéliennes ont mené l'attaque la plus violente depuis la bataille de Jenin en 2002 et ils ont appelé cette opération militaire (Home and Garden).

4. Une conférence internationale pour la paix entre les Arabes et les Israéliens, la première du genre s'est tenue à Madrid en 1991.

5. Connue aussi sous le nom de « déclaration de principes sur les arrangements transitoires d'autonomie ». C'est un accord de paix signé entre Israël et PLO à Washington. Il est le résultat des pourparlers qui ont eu lieu à Oslo.

Qu'est ce qui reste aujourd'hui de toutes ces résolutions et de ces accords qui ont perdu leur validité quelques années après la fameuse poignée de main entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat à la Maison Blanche, bien que leur esprit soit encore présent de temps à autre comme solution à la cause Palestinienne, spécialement au niveau de la formation des deux États, l'un israélien, et l'autre Palestinien aux frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale ?

Ces questions nous amènent à une autre problématique plus compliquée mais qui porte peut-être une réponse réaliste à tous ces points d'interrogations ? Qu'est-ce qui rend possible la réalisation des deux États après son échec il y a quelques 25 ans, sachant que les conditions à l'époque étaient plus favorables qu'elles ne le sont aujourd'hui avec la présence d'Arafat, chef palestinien de l'Organisation de Libération de la Palestine à qui appartenait la décision palestinienne, et le nombre limité des pays Arabes qui ont signé des traités de paix : l'Égypte puis la Jordanie.

En contrepartie, qu'est-ce qui nous reste aujourd'hui ? Des parties palestiniennes non unifiées, une augmentation du nombre de pays arabes ayant signé des accords de paix avec Israël, le soutien absolu des États-Unis au projet israélien, l'absence de tout rôle européen actif et influent en plus de la complaisance de l'Europe concernant l'Accord du siècle promulgué par les USA en 2020 au moment où une intervention européenne juste et efficace – qui briserait le monopole américain et la domination israélienne, rendrait justice aux palestiniens et à leur droit à l'autodétermination et à la construction d'un État – est une nécessité absolue.

Il n'est pas arrivé au cours de l'histoire de voir l'émergence d'un État sans capitale. La Palestine ne peut pas être une exception à ce niveau. Sa capitale Al-Qods⁶ (Jérusalem) est occupée par les forces israéliennes, alors que tous les gouvernements israéliens de l'extrême gauche à l'extrême droite rejettent toujours toute discussion sur son statut et reportent la question d'Al-Qods dans les négociations jusqu'à la solution finale⁷, ceci en empêchant toute possibilité de l'atteindre. Cette position intransigeante a d'ailleurs été l'une des raisons de l'échec des Accords d'Oslo. En plus, il n'est pas arrivé au cours de l'histoire de voir l'émergence d'un État sans terre. Y-a-t-il toujours une terre pour établir l'État Palestinien ? Autrement dit : Est-ce que les israéliens ont laissé une parcelle de terre unie non envahie par les colonies israéliennes ? Aujourd'hui, dans le meilleur et le plus optimiste des scénarios, et au

6. Bien que Al-Qods signifie Jérusalem, l'utilisation du terme en Arabe n'est qu'une affirmation de l'identité de la ville que les autorités israéliennes tentent d'effacer.

7. Cette étape des négociations israélo-palestiniennes aurait dû commencer pas plus tard que 3 ans après la signature des accords d'Oslo.

cas où la communauté internationale unie déciderait de faire pressions de toutes ses forces réelles et non pas rhétoriques vers l'établissement de l'État Palestinien avec Al-Qods pour capitale ; ces efforts pourront-ils réussir sur le terrain sachant qu'Israël a décidé dès l'occupation de la Palestine que son État s'étendrait de la mer au fleuve ? Tous les dirigeants israéliens, des plus extrémistes aux plus « éclairés », l'ont affirmé en paroles et en actes.

Cette recherche vise à répondre à cette question en examinant les développements qui ont eu lieu depuis le début des discussions sur la création de deux États selon les principes des Accords D'Oslo en 1993 jusqu'aux nos jours-ci. Ces développements comprennent la poursuite de la politique de colonisation israélienne, la construction du mur de séparation, la judaïsation d'Al-Qods et enfin avec l'Accord du siècle et son impact sur la cause Palestinienne. Cette recherche présentera aussi, en conclusion, les alternatives à la création des deux États. Dans un premier temps, un examen de quelques faits et chiffres permettrait de répondre à cette question pour arriver en deuxième temps à discuter l'alternative : un Seul État ? Dans quelles conditions ?

La colonisation : politique d'accaparement continué

La superficie de la Palestine avant l'occupation Israélienne était de 27 000 km². Après l'armistice⁸, Israël occupait 78 % de la Palestine historique, soit l'équivalent de 21 000 km², y compris Jérusalem-Ouest et la côte centrale. Cette occupation a été renforcée par l'adoption de la politique de colonisation qui a commencé officiellement le 27 Septembre 1967 avec l'implantation de kfar Etzio⁹, la première colonie établie en Cisjordanie¹⁰. Les colonies israéliennes, dont beaucoup ont été construites dans les années 1970, 1980 et 1990 (selon les statistiques de l'organisation anti-implantation *Peace Now*), sont réparties dans toute la Cisjordanie occupée depuis 1967. Leur existence sépare les villes et villages palestiniens les uns des autres et complique les communications, les déplacements et le développement dans les territoires palestiniens, d'autant plus que ces colonies sont sous la protection de l'armée israélienne et sont interdites aux Palestiniens¹¹. Ces colonies forment deux

8. Plusieurs accords signés entre Israël et les pays Arabes limitrophes : l'Égypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban. Ils ont mis fin aux hostilités militaires israélo-arabe et ont également délimité la ligne verte.

9. Le premier kibboutz religieux y a été établi, et il était habitait par 450 colons. Il est aujourd'hui habité par plus de 20 000 colons.

10. Al-Sharif, Maher, « Le plan d'annexion commence-t-il par trois grands blocs de colonies ? », *Institut Des Études Palestinienne*, Juin 2020.

11. « Les Colonies israéliennes en Cisjordanie : que savez-vous d'elles, Et pourquoi ont-elles été créés ? » *BBC News*, Juillet 2020.

ceintures autour de Jérusalem : la première est à l'intérieur de Jérusalem-Est, et la seconde est à l'extérieur des frontières de Jérusalem-Est. La longueur des routes de contournement construites à l'intérieur et autour de Jérusalem pour relier ces colonies est d'environ 112 km. Cette situation isole la ville de son environnement palestinien et coupe la Cisjordanie en deux.

En retournant vers l'histoire on constate que la signature de la Déclaration de principes (Oslo I) sur la pelouse de la Maison Blanche entre le gouvernement israélien dirigé par Yitzhak Rabin et l'*Organisation de Libération de la Palestine* le 13 septembre n'a pas explicitement mentionné les colonies. En effet, la seule référence à cette question majeure était un accord pour discuter de la question lors des négociations dites sur le statut final. Jusqu'à ce qu'un accord permanent soit conclu, l'accord stipule qu'Israël « *continuera d'être responsable de la sécurité intérieure, de la sécurité extérieure et de l'ordre public pour les colonies et les Israéliens* ».

En plus, dans l'accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza (Oslo II)¹², qui a été signé le 28 septembre 1995, il a été décidé que « *aucune des parties ne prendra l'initiative ou ne prendra aucune mesure qui modifierait le statu quo en Cisjordanie et à Gaza* » en attendant les résultats des négociations sur le statut permanent. Bien que le gouvernement israélien ait promis à l'administration américaine qu'il n'établirait pas de nouvelles colonies et arrêterait l'expansion en cours, il a déclaré qu'il répondrait aux soi-disant besoins de « *croissance naturelle* » de la population des colonies existantes. Ainsi, il permettra l'achèvement de la construction d'environ 10 000 appartements qui avaient déjà commencé à être construits sous le gouvernement précédent.

Israël n'a jamais abandonné sa politique d'ignorer les accords internationaux, même ceux dont elle fait partie, lorsqu'elles contredisent ses intérêts expansionnistes et coloniaux. Au lieu qu'Israël ne gèle toutes ses activités de colonisation, y compris les colonies de croissance naturelle, et ne démantèle tous les avant-postes établis après mars 2001, comme un engagement envers la feuille de route¹³ la population des colonies et des avant-postes en Cisjordanie a augmenté selon « la Fondation

12. Il s'agit de l'accord intérimaire de Taba conclu par l'OLP et Israël concernant l'administration de la gouvernance en Cisjordanie et à Gaza, célèbre comme l'accord d'Oslo 2 car c'est l'une de ses importantes annexes détaillées.

13. La feuille de route est le nom donné à une initiative de paix au Moyen-Orient qui a eu lieu en 2003 sous les auspices du Comité Quadripartite (l'ONU, l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique et Russie) pour entamer des pourparlers afin de parvenir à une solution finale à un règlement de paix par la création de l'État de Palestine d'ici 2005.

pour la Paix dans le Moyen-Orient », qui a signalé qu'Israël n'a pas respecté ses engagements de vider ces avant-postes¹⁴.

Les statistiques officielles de la construction en Cisjordanie montrent une augmentation remarquable de la construction de colonies, qui a décuplé son rythme annuel à partir de 2010, l'année où 738 logements ont été construits. Ce nombre est passé à 1 190 en 2012 et 2 895 en construction en 2013. Cette réalité a affecté le dernier cycle de négociations entre Israël et la Palestine (2013-2014) parrainé par le secrétaire d'État américain John Kerry et a constitué la principale raison de l'échec des négociations en 2010. Au cours des neuf mois de négociation, le gouvernement israélien a annoncé des offres pour la construction de pas moins de 13 851 logements à raison de 1 540 unités par mois (ou 50 unités par jour), dont 73 % sont construits dans ce que « *Peace Now* » appelle des « *implantations isolées* » qui devraient être évacuées en cas de futur accord de paix.

En fait, le nombre total d'unités de logement dans les colonies de Cisjordanie et de la bande de Gaza a augmenté de 54 % entre l'approbation des premiers accords d'Oslo et septembre 2000. Le nombre de colons est passé durant ces sept années de 100 500 à 191 600, soit une augmentation de près de 90 %¹⁵.

En 2022, le gouvernement israélien a approuvé 83 plans de construction de 8 288 nouvelles unités de colonies en Cisjordanie et 2 635 unités à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes ont confisqué environ 26 500 kilomètres carrés sous divers noms, tels que la déclaration de réserves naturelles, des ordonnances d'expropriation et de saisie, et les ont considérées comme des « *terres domaniales* »¹⁶.

Les « avant-postes » : la politique de contournement

Les colonies israéliennes comprennent également de petits groupes d'installations illégales au sommet des collines, appelés, « *avant-postes* » selon la désignation des Nations Unies. Ces « *avant-postes* » ont été établis sans autorisation officielle du gouvernement israélien, et ils sont de tailles variables et peuvent aller de quelques tentes à des maisons préfabriquées connectées aux réseaux d'eau et d'électricité. Ces installations n'obtiennent pas de permis du gouvernement, ne font pas non plus partie de la planification et sont souvent construites sur des terres palestiniennes

14. « *Les colonies israéliennes à travers l'histoire* », Fanack, Mars 2011.

15. « *Les colonies israéliennes à travers l'histoire* », Fanack, Mars 2011.

16. Nawfal, Aziza, « *Augmentant à un rythme sans précédent depuis 1967. 2023 sera-t-elle l'année de l'achèvement des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem ?* » *Al-Jazeera Net*, Janvier 2023.

privées¹⁷. En le qualifiant d'« *avant-poste* », le gouvernement israélien se libère de toute responsabilité dans la construction, sachant que les autorités ont joué un rôle central dans la construction de nouveaux « *avant-postes* » et la facilitation de l'accès aux infrastructures nécessaires. De plus, sous le slogan de « *croissance naturelle* », le gouvernement israélien a accordé une légitimité à certains « *avant-postes* » de colonies sous prétexte qu'il s'agissait de « *quartiers* » appartenant aux colonies existantes bien que beaucoup d'entre eux sont très éloignés de ces colonies et ne peuvent pas en faire partie même s'ils sont placés sous leur juridiction légale. Ainsi, le gouvernement israélien n'en est pas responsable et n'aura pas à demander à la Knesset d'accorder un statut légal à ces avant-postes ce qui aurait attiré l'attention négative de la communauté internationale¹⁸.

Ces points illégaux servent le même objectif que les colonies « *autorisées* » : continuer à étendre la présence des colonies en Cisjordanie, ce qui crée des faits sur le terrain qui rendent difficile pour Israël de s'en retirer en cas de futur accord sur une solution permanente. Il convient de noter ici que la loi sur les colonies donne une légitimité aux « *avant-postes* » même s'ils sont construits sur des terres palestiniennes privées. Cette loi transformerait plus de 100 « *avant-postes* » en colonies reconnues par le gouvernement, puis en dresserait des plans structurels, ce qui signifie confisquer plus de terrains autour d'eux. Ces démarches sont au service du grand schéma visant à annexer complètement les zones «*C*»¹⁹, notamment la vallée du Jourdain, en plus de celles qui comprennent les puits souterrains et les zones frontalières avec la Jordanie.

En effet, La colonisation continue a réduit la zone historique de la Palestine n'en laissant que 15 % aux Palestiniens. En parallèle, l'augmentation du nombre de colons est notable : les chiffres publiés par l'expert des droits de l'homme Michael Link indiquent que le nombre de colons a augmenté de 12 % entre 2016 et 2021. En 2016, le nombre de colons était estimé à 400 000 en Cisjordanie et 218 000 à Jérusalem-Est, pour passer cinq ans après à 475 000 colons en Cisjordanie et 230 000 à Jérusalem-Est²⁰. La Commission de la colonisation et de la résistance au mur a déclaré que le nombre de colons en Cisjordanie, y compris ceux de Jérusalem-

17. « Les avant-postes sévissent en Cisjordanie », *Al-Jazeera Net*, Février, 2012.

18. Al-Sharif, Maher, « Israël et la tromperie de l'avant-poste », *Institut Des Études Palestinienne*, Juillet 2022.

19. L'accord (d'Oslo 2) partage les territoires palestiniens en Cisjordanie, en 3 zones : A, B et C ; la zone C est sous contrôle israélien total.

20. « Depuis l'adoption de la résolution 2334, le nombre de colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est a augmenté de 12 % », *Nations Unies*, Décembre 2021.

Est, a atteint 726 427 colons au début de l'année 2023, répartis entre 176 colonies et 186 avant-postes de colonies sans permis (noyau de colonies), dont 10 ont été établis en 2022, en plus de deux avant-postes qui ont été légalisés. Parmi ces colonies, 86 sont « *agro-pastorales* ». Le nombre de colons israéliens en Cisjordanie a atteint plus d'un demi-million, selon un rapport officiel publié par les « *Statistiques de la population juive en Cisjordanie* » en janvier 2023. Ainsi, le nombre de colons israéliens a augmenté de plus de 2,5 % en Cisjordanie au cours de l'année écoulée, et a augmenté d'environ 16 % au cours des cinq dernières années. Le rapport n'inclut pas le nombre de colons israéliens à Jérusalem-Est, qui compte plus de 200 000 colons²¹. À signaler que l'aide financière que le gouvernement israélien utilise pour encourager les Israéliens à s'installer dans les colonies est une raison essentielle de la croissance démographique de ces dernières.

En tout état de cause, la construction de colonies était et est toujours l'outil le plus efficace utilisé par Israël pour établir sa présence sur le terrain. Aucun des gouvernements successifs depuis la déclaration de la création de l'État d'Israël en 1948 jusqu'à ce jour n'a baissé les bras, malgré toutes les condamnations internationales et les résolutions de l'ONU émises à cet égard. Probablement parce qu'il ne s'agit que de condamnations rhétoriques sans mesures de dissuasion efficaces. Le plus récent dans ce contexte est l'annonce du Premier ministre Benjamin Netanyahu, dès qu'il a gagné la confiance du Parlement en décembre 2022, que son gouvernement s'emploierait à renforcer les implantations en Cisjordanie. Son annonce n'est ni nouvelle ni étonnante surtout que les autorités israéliennes ont toujours rejeté toute négociation sur les implantations.

Le mur de séparation : le mur de la honte

La politique de colonisation a connu un changement qualitatif quand le gouvernement de l'ancien Premier ministre israélien Ariel Sharon a commencé à construire un mur de séparation en Cisjordanie près de la Ligne verte, pour un coût total d'environ 3,4 milliards de dollars sous prétexte de protéger les colonies²². Le tracé du mur est de 712 km de long – y compris les sections achevées, en construction et prévues²³. Environ 85 % de son tracé passe de manière sinueuse

21. « Colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés : chiffres et informations », *Site The New Arab*, Février 2023.

22. « Israël a commencé à le construire il y a 20 ans. Quelle est l'histoire du mur d'apartheid ? », *Site Al-Jazeera*, Juin 2022.

23. 539 km, soit environ 70 %, ont été achevés et environ 62 km sont en cours, constituant 8 % de celui-ci, laissant environ 170 km, soit environ 22 %, dans le plan.

à l'intérieur de la Cisjordanie, c'est-à-dire dans les territoires occupés (Les 15 % restants s'étendent le long des frontières de 1948). Il ne coïncide pas avec la Ligne verte et ne passe pas non plus à l'ouest de celle-ci à l'intérieur des frontières de l'État d'Israël. La longueur du mur en Cisjordanie occupée est de 770 km, dont environ 142 km dans la partie entourant Jérusalem, appelée « *l'enveloppe de Jérusalem* ». Quant à sa hauteur, elle varie entre 4 mètres et demi et 9 mètres dans les zones palestiniennes peuplées, pour se transformer en une clôture électronique dans les zones peu peuplées, des tours équipées de caméras de surveillance et de capteurs, en plus d'un chemin de terre recouvert de sable pour détecter les traces de tout mouvement. En d'autres termes, la longueur du mur est plus du double de la longueur de la Ligne verte, qui est de 320 km²⁴.

Dans son plan définitif, le mur isole 733 km² de terres palestiniennes en Cisjordanie occupée, soit 12,9 % de la superficie de la Cisjordanie. Cette superficie totale isolée est répartie entre des terres agricoles, soit l'équivalent de la moitié de la superficie (348 km², soit environ 47,5 %), des colonies et des bases militaires (110 km², soit environ 15 %), des zones ouvertes et des forêts (250 km², soit environ 34 %) ²⁵. Avec l'achèvement des travaux sur le mur, Jérusalem sera entourée de colonies de tous les côtés, ce qui conduira à réaliser la théorie du « *Grand Jérusalem* », étouffera le développement de la Jérusalem palestinienne et empêchera son expansion naturelle. Ainsi, d'après la base des plans israéliens annoncés, il est prouvé que la superficie qui sera déduite par la construction des deux murs de séparation à l'ouest et à l'est de la Cisjordanie entraînera une diminution de la superficie de la Cisjordanie de 46 %, c'est-à-dire la superficie que Sharon avait déclaré qu'il permettrait de donner aux Palestiniens. Cette nouvelle réalité créée affectera directement le statut final des frontières, de Jérusalem, de l'eau et des colonies ²⁶.

Les conséquences de l'installation du mur ont été et sont toujours catastrophiques sur le plan sociologique, économique et démographique palestinien. Due à la ligne prise par le mur de séparation, les zones palestiniennes sont divisées en 4 blocs principaux : Janine-Naplouse, Ramallah, Bethléem et Hébron, alors que les villes de Tulkarem, Qalqilya et Jérusalem sont démographiquement et géographiquement isolées de leur environnement naturel en Cisjordanie. Ainsi, Israël a réussi

24. « Le mur d'isolation », *B'tselem*, Octobre, 2017.

25. « Israël a commencé à le construire il y a 20 ans. Quelle est l'histoire du mur d'apartheid ? », *Site Al-Jazeera*, Juin 2022.

26. Korch M. Khodor, « Les effets du mur d'apartheid sur la vie économique et sociale des habitants de Jérusalem », *Affaires palestiniennes*, numéro 256, printemps 2014, p.100.

à isoler les centres de population palestiniens les uns des autres et à restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens. 20 % des élèves, 19 % des enseignants et 37 % des employés des services sont obligés de traverser quotidiennement le mur pour rejoindre leurs écoles à Jérusalem-Est, alors qu'il est devenu impossible pour des dizaines de milliers d'entre eux d'accéder aux services de santé et aux centres hospitaliers situés à l'est du mur. Environ un quart des habitants de Jérusalem seront également isolés du centre-ville, et un certain nombre d'entre eux seront contraints de changer de lieu de résidence, alors que le taux de pauvreté a atteint environ 82 % à Jérusalem-Est²⁷.

En effet, le mur crée une nouvelle ceinture de sécurité et assiège 19 centres de population, habités par 128 500 Palestiniens, dans des zones isolées. Il conduit également à l'annexion de 11 villages palestiniens situés entre le mur et la Ligne verte israélienne, ce qui signifie que les 26 000 Palestiniens devront obtenir des permis pour entrer en Cisjordanie. Le mur sépare les communautés palestiniennes densément peuplées telles que le camp de Shu'afat, de Sémiramis et de Kafur Aqab de Jérusalem, et environ 30 000 personnes titulaires d'une carte d'identité de Jérusalem résident dans ces communautés.

D'autre part, Israël imposera son contrôle sur 21 autres villages palestiniens au-delà du mur en tant que zone militaire. La zone tampon proposée, qui s'étendra sur 140 km, comprendra 20 villages palestiniens, dont 14 villages classés dans la zone B, qui est sous contrôle conjoint palestino-israélien, avec une population de 40 000 personnes travaillant principalement dans l'agriculture. Ainsi, le mur a séparé les habitants de leurs terres situées entre le mur et la Ligne verte y compris des terres agricoles et des pâturages dans environ 150 communautés palestiniennes de Cisjordanie. Des milliers de Palestiniens ont été privés du libre accès à leurs terres confisquées par les autorités israéliennes. Quant aux portes qui ont été placées le long du mur, et il y en a 88, elles sont ouvertes arbitrairement et légalement. La conséquence naturelle de cette réalité, est que le cycle économique a été fortement affecté : ayant besoin de permis de circulation pour atteindre leurs terres, ils se trouvent étroitement liés à l'appareil de sécurité israélien pour gérer leur vie. Le cycle économique est fortement affecté, d'autant plus que cette région produit chaque saison 22 000 tonnes d'huile d'olive, 50 000 tonnes de fruits et un million de tonnes de légumes. Dans le même contexte, le mur empêche 10 000 têtes de bétail d'atteindre les pâturages situés à l'ouest du mur de séparation. De plus, le

27. Jibali Sakr, unité de recherche, « Le mur de l'apartheid : faits et chiffres », *Wafa, Centre Palestinien d'informations*, 2023.

mur isole environ 200 km² de la vallée du Jourdain, qui est le grenier alimentaire de la Palestine, et est situé du côté oriental de la Palestine. Grâce à la construction de ce mur, le gouvernement israélien contrôlera 80 % des ressources palestiniennes en eau disponibles en Cisjordanie, estimées à 750 millions de mètres cubes²⁸.

Shaul Mofaz, le ministre israélien de la Défense, a déclaré au journal britannique *The Guardian* en mars 2003 que le gouvernement israélien est en train de cristalliser une vision d'un État palestinien divisé en sept cantons dans les principales villes palestiniennes, qui sont toutes fermées par l'armée israélienne et isolées du reste des terres de la Cisjordanie, et deviendront par conséquent une partie d'Israël. C'est ce qu'il a réalisé. La construction du mur qui divise la Cisjordanie en cantons séparés, et la construction du mur conduiront à la confiscation d'une vaste zone de terre palestinienne et à son annexion à Israël²⁹.

Le mur constitue la frontière *de facto* d'Israël, bien qu'Israël prétende qu'il est temporaire et qu'il sera supprimé après qu'un règlement sur les frontières sera atteint dans les négociations sur le statut final. La taille du mur et son coût énorme annulent la possibilité de son élimination, en plus de la taille des colonies qu'il a annexées à l'intérieur d'Israël. Les tours de guet, les alarmes électroniques, les patrouilles de police et de sécurité, les points de contrôle, les passages à niveau et les unités militaires qui le longent lui donnent le caractère et l'apparence d'une véritable frontière et d'un mur. Il convient de noter que le mur comprend la zone de « l'aéroport de Qalandia », qui devait être remise à l'Autorité palestinienne selon les Accords d'Oslo conclus entre les deux parties. La construction du mur est une solution satisfaisante pour un grand nombre de colons, car elle conduira à l'annexion de 57 colonies de Cisjordanie et de 303 000 colons à Israël. Ces colonies font partie des grandes colonies qui devraient être réglées lors des négociations sur le statut final³⁰.

La judaïsation d'Al-Qods : effacement de l'identité Arabe

Jérusalem est la plus grande ville de la Palestine historique en termes de superficie et de population. La partie Ouest de la ville, dont les forces israéliennes ont pris le contrôle en 1948, équivaut à 80 % de la superficie de la cité, soit 38 km².

28. Korch M. Khodor, « Les effets du mur d'apartheid sur la vie économique et sociale des habitants de Jérusalem », *Affaires palestiniennes*, numéro 256, printemps 2014, p.100.

29. Jibali Sakr, unité de recherche, « Le mur de l'apartheid : faits et chiffres », *Wafa, Centre Palestinien d'informations*, 2023.

30. Jibali Sakr, unité de recherche, « Le mur de l'apartheid : faits et chiffres », *Wafa, Centre Palestinien d'informations*, 2023.

Elle comprenait 39 quartiers palestiniens. La plupart des bâtiments de ces quartiers ont été détruits, tandis que le reste a été occupé par des colons et divers bureaux administratifs de l'occupation. La zone de la partie Est, avant l'occupation en 1967, était d'environ 6,5 km², s'étendant au nord jusqu'au Mont Scopus, au sud jusqu'au quartier d'Al-Thawri, à l'est jusqu'aux frontières de la ville de Bu Dis et à l'ouest jusqu'à la frontière de l'armistice. Elle comprend, l'ancienne ville de Jérusalem, où sont les lieux saints des musulmans et des chrétiens³¹.

Lors de l'occupation de la partie orientale de la ville en 1967, les autorités israéliennes ont démolé le quartier Al-Sharaf et le quartier Al-Magharba (sud-est de la vieille ville) pour agrandir le nouveau quartier juif, puis ils ont confisqué 116 dou-nams dont 595 bâtiments, 1048 boutiques et tombes, cinq mosquées et quatre écoles, ainsi qu'un marché arabe historique (Souk Al-Bashoura) et une rue commerciale faisant partie de la rue Bab Al-Silsilah. Des bâtiments historiques sont situés le long de cette rue, dont la construction remonte à l'ère mamelouke. Les autorités israéliennes ont élargi les frontières administratives à Jérusalem-Est pour atteindre 70 km². Tous les territoires ont été extraits de la zone de la Cisjordanie pour inclure toute la zone au nord jusqu'aux frontières municipales d'Al-Bireh après avoir exclu Al-Ram, Dahiyat Al-Bareed et Birnaba, et au sud, il a atteint les frontières municipales de Bethléem. Quant à l'est, l'expansion a été limitée du début jusqu'en 1975, date de l'implantation de la colonie « *Ma'ale Adumim* » sur les terres des deux villes palestiniennes d'Al-Eizariya et Abu Dis³². La population de cette principale colonie, située à 7 km à l'est de Jérusalem, était d'environ 41 000 colons en 2018. Les Israéliens la considèrent comme une banlieue israélienne de Jérusalem, la plupart de ses habitants travaillant à Jérusalem et à Tel-Aviv. Ainsi, la superficie de Jérusalem (Ouest et Est) est arrivée à environ 108 kilomètres carrés comprenant la plus grande superficie de terre avec le moins de résidents palestiniens, puis elle a été agrandie de nouveau vers l'ouest, de sorte que sa superficie atteigne actuellement 123 km². À partir de 1967, les autorités israéliennes ont implanté un ensemble de colonies entourant Jérusalem de toutes parts, provoquant ainsi un changement dans la réalité géographique et démographique. Après que la population palestinienne ait constitué une majorité en 1967, ils sont devenus minoritaires en 1995. Après avoir contrôlé 100 % des terres, ils ne contrôlent plus que 21 % de la terre. Puis vint une autre phase de judaïsation et de tracé des frontières, le tracé des frontières dites du

31. « Judaïsation d'Al-Qods par la colonisation », Site *Al-Jazeera*, Mars 2016.

32. Al-Tafakji Khalil, « Implantation dans la ville d'Al-Qods : objectifs et résultats » Journal des études palestiniennes, volume 8, numéro 31, été 1997, p. 133.

Grand Jérusalem (Métropolitain), pour inclure des terres de 840 km², soit l'équivalent de 15 % de la superficie de la Cisjordanie³³.

Depuis les premiers jours de l'occupation, les autorités israéliennes ont fermé des zones autour de la vieille ville et les ont déclarées zones vertes sur lesquelles la construction est interdite, dans le but de limiter l'expansion et la construction arabes, selon ce qui avait été annoncé à l'époque par Teddy Kollek, maire de Jérusalem-Ouest, qui a transformé 40 % de la superficie de Jérusalem-Est en zones vertes sur lesquelles les constructions palestiniennes sont interdites. Ces espaces verts étaient considérés comme des réserves stratégiques pour la construction de colonies. Ceci est arrivé à Jabal Abu Ghneim (chef-lieu du village de Shuafat) lorsqu'elle a été transformée de zones vertes en zones de construction de colonies (Harhomah, Rekhs Shufat)³⁴.

Dans le but d'intensifier les opérations de colonisation à Jérusalem, les zones vertes et ouvertes peuvent être transformées en zones de construction du jour au lendemain (par exemple, la colonie Jabal Abu Ghneim/Har Homa et la colonie Shuafat/Rechis Shuafat). Parfois, il est annoncé que des zones surpeuplées de constructions palestiniennes, comme le quartier de Bustan à Silwan, seront converties en zones ouvertes. Cette politique raciste au niveau de la ville a conduit à considérer environ 22 000 logements comme illégaux et sans permis, dont 9 000 sont menacés de démolition³⁵.

En parallèle avec la colonisation et le mur d'isolation et même bien avant, les autorités israéliennes n'ont ménagé aucun effort pour la judaïsation d'Al-Qods. Les étapes les plus scandaleuses sont :

- Le creusement de tunnels sous la mosquée Al-Aqsa, un total de 25 fouilles réparties dans trois directions : sud, nord, ouest, pour trouver la prétendue Cité de David sous la mosquée, dans la région arabe de Silwan et ses environs selon la description talmudique. Dans le même contexte, il y a eu des implantations de milliers de fausses tombes juives entourant la mosquée.
- Le creusement des tunnels et la construction des ponts dans un certain nombre d'endroits de Jérusalem-Est et de ses environs, coïncidant avec la poursuite de la construction de colonies, dans le but de fusionner les régions Est et les

33. « Moyens de judaïser la ville d'Al-Qods », *Wafa, Centre Palestinien d'informations*, 2023.

34. Al-Tafakji Khalil, « Judaïsation d'Al-Qods : faits et chiffres » *Journal des études palestiniennes*, volume 6, numéro 22, printemps 1995, p. 121.

35. « Judaïsation d'Al-Qods par la colonisation », *Site Al-Jazeera*, mars 2016.

parties ouest de la ville, de relier les colonies israéliennes entre elles, et les relier à Jérusalem-Ouest et aux autoroutes menant à Tel-Aviv. Cela vient en coordination avec les informations transmises au Conseil de sécurité par le coordinateur des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient Tor Wennesland, qui révèlent qu'Israël avait payé en 2022 les plans de construction de 3 000 unités de colonisation à Jérusalem-Est, notant que ce nombre représente 3 fois le nombre d'unités de colonisation qui ont été payées en 2021, soit 900 unités³⁶.

- Le retrait des cartes d'identité de 8 558 Palestiniens de Jérusalem-Est et leur interdiction de résider dans la ville de 1967 jusqu'en 2007. Sachant que « *quiconque change de lieu de résidence en dehors des frontières municipales perd le droit de revenir à Jérusalem* », et donc le droit de séjour lui est retiré et il est expulsé hors du pays. Le plus récent est le cas de l'avocat Salah Al-Hamouri, qui a été expulsé de force vers la France.
- La suppression des noms de villages et de villes palestiniens. Depuis 1948 jusqu'à nos jours, au moins 7 000 noms de sites palestiniens historiques et de lieux géographiques, ont été changés à l'hébreu et ajoutés aux programmes d'enseignement pour les consolider.
- L'implantation des milliers de fausses tombes juives dans la vieille ville de Jérusalem sur une superficie d'environ trois cents dounams/hectares, s'étendant du mont Al-Tur (Olive) à l'est d'Al-Aqsa, jusqu'à Wadi Silwan et Wadi Al-Rababah, au sud-ouest de la mosquée, où ces tombes entourent maintenant la mosquée bénie d'Al-Aqsa.
- Imposition des restrictions à la construction : les Palestiniens ne sont pas autorisés à construire sur plus de 75 % du territoire au maximum, alors que ce pourcentage monte à 300 % pour les Juifs. À ces restrictions, s'ajoutent la mise en place d'obstacles et le retard dans l'obtention des permis de construire, dont le coût s'élève à 30 mille dollars par permis.
- La confiscation des terres en vertu de la loi sur la propriété des absents, stipulant que toute personne qui se trouvait hors d'Israël (les zones occupées de Jérusalem et ses environs) lors du recensement effectué par les autorités israéliennes en 1967, sa propriété est transférée au gardien des biens des absents, qui a le droit de vendre et de louer.
- « *L'israélisation* » (la rendant israélienne) de la minorité palestinienne restée à Jérusalem, qui ne dépasse pas 27 % de la population totale, en liant les secteurs

36. « Israël accélère de manière inédite la mise en œuvre du plan de judaïsation d'Al-Qods », *Daily Sabah*, Décembre 2022.

- de la santé, de l'éducation, du commerce, de l'industrie et des services aux autorités israéliennes, et en développant les services fournis aux minorités que les autorités veulent capturer. Par conséquent, l'autorité israélienne a œuvré à relever le niveau d'accueil des écoles publiques israéliennes afin d'éliminer les écoles arabes publiques et privées, et a assiégé le projet de santé palestinien à Jérusalem.
- Le statut juridique des Palestiniens de Jérusalem : L'autorité israélienne a considéré que tous les Palestiniens résidant à Jérusalem étaient entrés illégalement le 5 juin, puis avaient été autorisés à résider en Israël, et donc qu'ils ne sont pas citoyens mais des étrangers résidant en permanence à l'intérieur d'Israël. De plus, quiconque parmi les Jérusalémites hors de Jérusalem, que ce soit hors de Palestine ou hors de la ville n'avait pas le droit d'y retourner.
 - Les démolitions de maisons ont augmenté, puisque plus de 150 maisons ont été démolies sous prétexte de construction non-autorisée, avec plus de 20 000 maisons menacées de démolition. Les propriétaires d'une grande partie de ces maisons ont été contraints à les démolir dans le cadre de ce qu'on appelle l'auto-démolition, sous peine pour ces derniers de se voir infliger de très lourdes amendes financières³⁷.

En résumé, le plan israélien était si clair dès le début : expansion maximale des colonies et un contrôle ultime sur Jérusalem. Pour cela, toutes les négociations qui avaient pour but de discuter ces sujets vitaux pour les israéliens ont échoué. Les autorités israéliennes ont réussi à réaliser leur projet : saisir la terre et transformer son statut en fait accompli par l'implantation des colonies. Elles ont eu ce qu'elles voulaient sans qu'aucune volonté ou loi internationale ne les en empêchent. Les preuves sont claires et existent dans la réponse à cette simple question : si les forces israéliennes avaient démoli des maisons et des quartiers pour construire leur État, accepteraient-elles de démolir les colonies qu'elles ont construites au mépris de toutes les résolutions internationales afin que la terre revienne à ses propriétaires ?

Dans ce sens, Israël a créé une réalité sur le terrain qui nécessite la conversion des terres de Cisjordanie (ou de ce qu'il en reste, après les parties que les autorités israéliennes en ont annexées par la force) en îles déconnectées, ce qui rend la création d'un État palestinien pratiquement impossible. N'oublions pas le mur d'isolation qui a affecté directement le statut final des frontières, de Jérusalem, de l'eau et des colonies. En effet, avec l'achèvement des travaux sur le mur, Jérusalem sera entourée de colonies de tous les côtés, ce qui conduira à réaliser la théorie du

37. Issa Hanna, « Les étapes de la Judaïsation d'Al-Qods », *Amad*, Octobre 2015.

Grand Jérusalem, étouffera le développement de Jérusalem-Est et empêchera son expansion naturelle.

L'accord du siècle : un chaperon pour plus d'intransigeance israélienne

Alors que les gouvernements israéliens n'ont pas incité ouvertement une couverture internationale à leur politique expansionniste et raciste, l'Accord du siècle (ou « *Deal du siècle* » ou Plan Trump) leur a offert ce service gratuitement. En effet, il a donné à Israël bien plus qu'il n'en rêvait et de loin : un État palestinien miniature avec une capitale à n'importe quel endroit, qu'ils pourraient appeler Al-Qods s'ils le voulaient. Cette capitale n'a rien à voir avec la ville de Jérusalem, qui restera la capitale de l'État d'Israël unifiée et sous souveraineté israélienne. La capitale palestinienne prévue, d'après le plan de cette affaire, comprendra certaines banlieues isolées de Jérusalem-Est, occupée par Israël en 1967³⁸. De plus, le plan garantit la poursuite du contrôle israélien sur la majeure partie de la Cisjordanie occupée par Israël en 1967, l'annexion d'énormes blocs de colonies en Cisjordanie à l'État d'Israël et la survie de la ville de Jérusalem unifiée et sous souveraineté israélienne. En revanche, Israël s'engage à limiter les activités de colonisation en Cisjordanie pendant une période de quatre ans, période donnée à la partie palestinienne pour décider d'entamer des négociations avec la partie israélienne pour mettre en œuvre le plan.

En ce sens, l'Accord du siècle a légitimé toutes les actions qui visent à s'emparer des terres palestiniennes et à les transformer en colonies sous l'autorité israélienne absolue. Le plus important est que cette affaire a pris aux palestiniens ce qui a leur était donné par les Accords d'Oslo, considérés à l'époque comme injustes aux palestiniens. Cette affaire a reçu la bénédiction des pays arabes, en particulier les États du Golfe, qui ont signé des accords de partenariat économique avec Israël.

D'après ces faits, chiffres, graphiques, cartes et données fournies par cette recherche, l'établissement des deux États devient une proposition surréaliste. Quelle serait donc la solution possible ? Un État au lieu de deux ? Ce qui est intéressant à ce niveau, c'est que le discours sur la solution d'un État prend de l'ampleur et gagne des partisans et des promoteurs parmi les Palestiniens, les Américains et les Occidentaux. Un groupe d'universitaires et de chercheurs américains a publié un livre spécialisé dans ce domaine, intitulé « *One State Reality* », qui regroupe des

38. L'Affaire du Siècle en Bref, *BBC News*, 29 Janvier 2020.

Palestiniens, des Jordaniens et des Américains. Le magazine américain « *Foreign Affairs* » a également publié un dossier spécial pour clarifier cette approche, ses dimensions et la solution qu'elle offre au conflit israélo-palestinien³⁹.

Mais dans quelles mesures cet État verra-t-il la lumière ? Un État israélien qui chasse les Palestiniens en dehors de ses frontières qui s'étendent de la mer au fleuve ? Un État où les Palestiniens et les Israéliens seront représentés à pas d'égalité – ce qui est apparemment inapplicable et qui implique des complexités administratives et représentationnelles qui commenceraient par le poste du Chef de l'État et n'en finiraient plus, si ce n'est pour aboutir au constat de l'impossibilité de coexister de parties unies seulement par une violente et sanglante histoire ? Un Seul État dans le sens démocratique du terme – option qui est effectivement refusée par Israël non seulement parce que son rêve de construire le Grand Israël prend fin, mais parce qu'il est pleinement conscient que la balance pencherait alors en faveur des Palestiniens, qui seront toujours plus nombreux que les colons ? Les deux parties, israélienne et palestinienne, comprennent par la solution d'un seul État, non pas la réunion des deux peuples autour d'une identité commune, mais plutôt chaque partie donnant la priorité à son identité au détriment de l'autre identité : Israël par le déplacement et le blocus sécuritaire, et la Palestine par la suprématie démographique progressive⁴⁰.

La Corporation de recherche et de développement américaine (la RAND Corporation) a récemment publié une longue étude d'environ 180 pages en anglais, arabe et hébreu, intitulée « *Alternatives dans le conflit israélo-palestinien* »⁴¹. Les chercheurs de la RAND ont mené des entretiens approfondis dans la région pour collecter des données quantitatives et qualitatives sur la possibilité de la réussite de l'une de ces cinq alternatives : le *statu quo*, la solution à deux États, la confédération, l'annexion, et la solution à seul l'État⁴².

L'étude a montré qu'aucune de ces alternatives n'était acceptée par la majorité des Israéliens et des Palestiniens. Néanmoins, la solution à deux États était l'alternative

39. Abu Rumman, Mohammed, « Ce qui se cache derrière le retour au scénario d'un seul État », *The New Arab*, Juin 2023.

40. Fahmy Nabil, « La solution des deux États ou la crise d'un seul État ? », *Independent Arabia*, septembre 2022.

41. « Cinq solutions proposées pour résoudre le conflit palestinien-israélien », *Site Alyaum*, Février 2021.

42. L'étude comprenait l'identification des opinions détaillées de plus de 270 personnes de Palestiniens de Cisjordanie, de Palestiniens de Gaza, de Juifs israéliens et d'Arabes israéliens, entre juillet 2018 et mai 2019.

la plus acceptable politiquement, bien que les groupes inclus dans l'étude aient exprimé leurs doutes envers ce choix. Les Arabes d'Israël et les Palestiniens ont clairement indiqué que toutes les alternatives sont biaisées en faveur des Juifs israéliens. L'étude a signalé dans l'une de ses conclusions qu'il est possible que la méfiance, dans son sens le plus large, soit le plus grand obstacle à la réalisation de la paix.

Comment établir la confiance souhaitée avec un régime qui pratique un racisme ouvert et ne cache pas sa nature expansionniste, qu'il a acquis en tuant et en détruisant davantage ce qui reste de la Palestine, comme l'a prouvée cette recherche. ■

Références

- Abu Rumman, Mohammed, « Ce qui se cache derrière le retour au scénario d'un seul État », *The New Arab*, Juin 2023.
<https://www.alaraby.co.uk/opinion>
- Al-Sharif, Maher, « Israël et la tromperie de l'avant-poste », *Institut Des Études Palestiniennes*, Juillet 2022.
<https://www.palestine-studies.org/ar/node/1652975>
- Al-Sharif, Maher, « Le plan d'annexion commence-t-il par trois grands blocs de colonies ? », *Institut Des Études Palestiniennes*, Juin 2020.
<https://www.palestine-studies.org/ar/node/1650177>
- Al-Tafakji, Khalil, « Implantation dans la ville d'Al-Qods : objectifs et résultats » *Journal des études palestiniennes*, volume 8, numéro 31, été 1997, p. 133.
<https://www.palestine-studies.org/sites/default/files/mdf-articles>
- Al-Tafakji, Khalil, « Judaïsation d'Al-Qods : faits et chiffres » *Journal des études palestiniennes*, volume 6, numéro 22, printemps 1995, p. 121.
<https://www.palestine-studies.org/sites/default/files/mdf-articles>
- « Cinq solutions proposées pour résoudre le conflit palestinien-israélien », *Site Alyaum*, Février 2021.
<https://www.alyaum.com/articles/6306417/>
- « Colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés : chiffres et informations », *Site The New Arab*, Février 2023.
<https://www.alaraby.co.uk/politics>
- « Depuis l'adoption de la résolution 2334, le nombre de colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est a augmenté de 12 % », *Nations Unies*, Décembre 2021
<https://news.un.org/ar/story/2021/12/1090372>
- Fahmy, Nabil, « La solution des deux États ou la crise d'un seul État ? », *Independent Arabia*, Septembre 2022.
<https://www.independentarabia.com/node/368081>

- Jibali, Sakr, Unité de recherche parlementaire, « Le mur de l'apartheid : faits et chiffres », *Wafa, Centre Palestinien d'informations*, 2023
https://info.wafa.ps/ar_page.aspx?id=4981
- « Judaïsation d'Al-Qods par la colonisation », *Site Al-Jazeera*, Mars 2016.
<https://www.aljazeera.net/news/alquds/2016/>
- Issa, Hanna, « Les étapes de la Judaïsation d'Al-Qods », *Amad*, Octobre 2015.
<https://www.amad.ps/ar/post/94546>
- « Israël accélère de manière inédite la mise en œuvre du plan de judaïsation d'Al-Qods », *Daily Sabah*, Décembre 2022.
<https://www.dailysabah.com/arabic/arab-world/2022/12/27/>
- « Israël a commencé à le construire il y a 20 ans. Quelle est l'histoire du mur d'apartheid ? », *Site Al-Jazeera*, Juin 2022.
<https://www.aljazeera.net/encyclopedia/2014/11/21>
- Korch, M, Khodor, « Les effets du mur d'apartheid sur la vie économique et sociale des habitants de Jérusalem », *Affaires palestiniennes*, numéro 256, printemps 2014, p.100.
<https://www.prc.ps>
- L'Affaire du Siècle en Bref, *BBC News*, 29 Janvier 2020.
<https://www.bbc.com/arabic/middleeast-51300005>
- « Le mur d'isolation », *B'tselem*, Octobre, 2017.
https://www.btselem.org/arabic/separation_barrier
- « Les avant-postes sévissent en Cisjordanie », *Al-Jazeera Net*, Février, 2012.
<https://www.aljazeera.net/news/2012/2/27>
- « Les colonies israéliennes à travers l'histoire », *Fanack*, Mars 2011.
<https://fanack.com/ar/arab-palestinian-israeli-conflict/israeli-settlements-new/israeli-settlements-throughtout-history/>
- « Les Colonies israéliennes en Cisjordanie : que savez-vous d'elles, Et pourquoi ont-t-elles été créé ? » *BBC News*, Juillet 2020
<https://www.bbc.com/arabic/middleeast-53250981>
- « Moyens de judaïser la ville d'Al-Qods », *Wafa, Centre Palestinien d'informations*, 2023.
https://info.wafa.ps/ar_page.aspx?id=3586
- Nawfal, Aziza, « Augmentant à un rythme sans précédent depuis 1967. 2023 sera-t-elle l'année de l'achèvement des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem ? » *Al-Jazeera*, Janvier 2023.
<https://www.aljazeera.net/politics/2023/1/6/>

Jure Georges VUJIC



LE RÔLE DU RELIGIEUX ET DU SACRÉ DANS LES NOUVELLES RECOMPOSITIONS GÉOPOLITIQUES ET IDENTITAIRES : UN DÉFI MAJEUR POUR L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME INTERNATIONAL

Résumé : Alors que notre modernité tardive consacrerait inéluctablement le « *désenchantement du monde* » et « *la sortie du religieux* » au nom d'une vision sécularisée et techno-centrée du monde, nous assistons paradoxalement à un phénomène global de prolifération des radicalités religieuses qui, du Moyen-Orient et en passant par l'Inde, la Birmanie, l'Afrique et le continent américain, s'expriment sous des formes violentes à travers des religions politiques qui exploitent le fait religieux comme facteur identitaire. En effet, le sacré et le religieux, même s'ils sont souvent assimilés, ne se confondent pas et participent chacun à la construction des « représentations géopolitiques » c'est-à-dire à la perception que les communautés ont d'elles-mêmes et de l'autre. Dans le domaine géopolitique, cette « *territorialisation du religieux* » explique comment la culture religieuse et spirituelle fait partie intégrante des identités nationales. Face à l'expansion d'une géopolitique confessionnalisée, le nouveau défi du système international – souvent dépendant de l'héritage d'une vision séculariste des relations internationales – consisterait en une approche plus équilibrée renforçant davantage la reconnaissance et la protection du « *sacré* » et des lieux saints sur un pied d'égalité, tout en supposant une réelle volonté de condamner toutes les religions politiques, quelles qu'elles soient, qui instrumentalisent le fait religieux à des fins géopolitiques.

Mots-clés : Religion, Géopolitique, Identité, Lieux saints, Séculier, Relations internationales.

Abstract: *While our late modernity would inevitably consecrate the “disenchantment of the world” and “the exit from religion” in the name of a secularized and technocentric vision of the world, we are paradoxically witnessing a global phenomenon of the proliferation of religious radicalism which, from the Middle East to India, Burma, Africa and the American continent, are expressed in violent forms through political religions which exploit the religious fact as an identity factor. Indeed, the sacred and the religious, even if they are often assimilated, do not merge and both participate in the construction*

of the “geopolitical representations”, that is to say in the perception that the communities have of themselves and others. In the geopolitical domain, this “territorialization of the religious” explains how religious and spiritual culture is an integral part of national identities. Faced with the expansion of confessionalized geopolitics, the new challenge of the international system – often dependent on the legacy of a secularist vision of international relations – would consist of a more balanced approach that further strengthens the recognition and protection of the “sacred” and holy places on an equal footing, while assuming a real desire to condemn all political religions, whatever they may be, which exploit the religious fact for geopolitical purposes.

Keywords: Religion, Geopolitics, Identity, Holy places, Secular, International relations.

Retour du religieux et post-sécularité

Depuis la fin du xx^e siècle, la géopolitique mondiale serait traversée par le « *retour du religieux* », devenu la principale clé de compréhension des bouleversements du monde postmoderne. L'irruption du religieux dans le champ politique ne s'explique pas par une résurrection des identités religieuses que les Lumières auraient effacées. Prolongeant les analyses de Hannah Arendt, il décrit la crise de légitimité des vieilles démocraties, minées par les effets de la globalisation économique et financière. Une crise qui affecte aussi les trois monothéismes, juif, chrétien et musulman, et contribue à produire les extrémismes religieux. Ainsi, selon Georges Corm¹, l'archéologie des violences modernes n'est pas à rechercher dans la Révolution française et la « *Terreur* », mais bien plutôt dans l'Inquisition et le long siècle des guerres de religion en Europe. C'est donc moins à un « *retour du religieux* » que l'on assiste, qu'à un recours au religieux au service d'intérêts économiques et politiques profanes. Le sacré constitue le médium par excellence, c'est-à-dire le vecteur de transmission selon l'expression de Régis Debray², les lieux sacrés véhiculant des valeurs supérieures, nécessaires à la cohésion sociale. Ainsi, une communauté ou un État ne peuvent se définir que vis-à-vis d'une référence transcendante vers laquelle se tourne la croyance de ses membres. D'autre part, Marcel Gauchet³ définissait la « *sortie de la religion* », non pas comme la disparition de la religion, mais comme « *la fin de l'organisation religieuse des sociétés et plus largement du monde humain* ».

« *Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas* ». La célèbre formule attribuée à André Malraux semble se vérifier : loin d'être enterrées et oubliées dans un monde dominé

1. Corn Georges, *La Question religieuse au XXI^e siècle. Géopolitique et crise de la post-modernité*, La découverte, 2006.

2. Debray Régis, *Jeunesse du sacré*, Paris, Gallimard, 2012.

3. Gauchet Marcel, *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.

par le progrès, les religions s'adaptent et même prolifèrent. La religion au XXI^e siècle cohabite avec la sphère du politique, de sorte qu'elle est parfois interprétée comme un substitut du politique et prend la forme de religion politique. Ainsi, chez les islamistes radicaux, les juifs orthodoxes ou les nouveaux « messies » évangélistes, le message religieux est très comparable à une idéologie politique. Mais l'adhésion des populations à un discours eschatologique et rédempteur de salut ne s'explique pas uniquement par des promesses d'un monde meilleur, qu'il soit sur terre ou au ciel, mais aussi par les bénéfices réels que peuvent en tirer ses adeptes – sociaux, symboliques, psychologiques et parfois matériels.

Gilles Kepel, dans la « *La revanche de Dieu* »⁴, fut l'un des premiers à poser la question des raisons du retour du religieux. Il identifie la résurgence de trois types de fondamentalisme : l'islamisme radical qui se répandait dans les pays musulmans ; le militantisme protestant avec un retour en force, particulièrement avec l'évangélisme conservateur américain ; et le mouvement de techouvah (retour au judaïsme et à l'observance intégrale de la loi biblique) lequel s'affichait dans les communautés juives du monde entier. Aujourd'hui, le phénomène du « *retour du religieux* » est vérifiable au niveau global : intégrisme islamique, néoconfucianisme en Chine communiste, l'émergence des Asian Values et de l'Hindoustan en Inde et en Asie. La redécouverte du religieux comme facteur d'intégration individuelle et collective semble jouer un rôle supplétif parallèlement au déclin des idéologies politiques classiques et à la judiciarisation et la technicisation de la politique. Si l'on prend en compte la recrudescence du phénomène religieux en politique aux États-Unis – où le fondamentalisme chrétien protestant a toujours fait bon ménage avec la politique – ainsi que l'instrumentalisation politique du narratif eschatologique orthodoxe par l'expansionnisme néo-impérial de la Russie Poutinienne, on constate que le processus irréversible de la sécularisation du politique est loin d'être fini et l'on assiste paradoxalement à l'avènement d'une société « *post-séculaire* » caractérisée par un retour du fondamentalisme et d'une instrumentalisation du concept de conflit de civilisation. Il est vrai que dans le sillage des travaux d'Éric Voeglin et de Raymond Aron sur les religions séculières⁵, certaines idéologies, certains fondamentalismes ou intégrismes religieux fonctionnent comme des religions politiques, avec une

4. Kepel Gilles, *La revanche de dieu. Chrétiens, Juifs et Musulmans. À la reconquête du monde*. Le Seuil, Paris, 1991.

5. La religion politique, ou religion séculaire, est un concept selon lequel la politique sous ses différents aspects, idéologie, communication, exercice du pouvoir, etc., peut revêtir certaines propriétés généralement associées aux religions : croyances, dogmatisme, autoritarisme, et devenir ainsi une source d'asservissement des individus au sein d'une démocratie.

promesses de salut (sous la forme de sotériologies). À ce titre, Serge Moscovici parle dans *L'Âge des foules*⁶ de « religion profane » pour rendre compte d'un phénomène selon lui caractéristique des sociétés occidentales modernes. Selon lui, les religions profanes « comportent un dogme, des textes sacrés auxquels on obéit, des héros ayant qualité de saints » et remplissent trois fonctions similaires : tout d'abord, elles répondent au besoin universel de sens et de certitude en offrant aux individus « une vision totale du monde, qui pallie le caractère fragmentaire et divisé de chaque science, de chaque technique et de la connaissance en général ». Ensuite, elles génèrent une forme de contrôle social fondé sur l'intériorisation des règles puisqu'en « substituant aux forces extérieures les forces intérieures » elles parviennent « à harmoniser les rapports entre l'individu et la société, à réconcilier en lui les tendances sociales et antisociales ». Enfin, elles apportent à leurs « membres » un sentiment d'appartenance à un cercle d'initiés détenteur d'un secret essentiel. D'autre part, la modernité derrière son idolâtrie du progrès et son discours rationaliste, n'a jamais été exempte d'explications et d'aspirations eschatologiques. Le philosophe Charles Taylor⁷ rend compte des liens existants entre l'humanisme et l'aspiration à la transcendance, et estime que loin d'être une « soustraction » de la religion, la sécularisation constitue un processus de redéfinition de la croyance qui a vu se multiplier les options spirituelles. Ainsi, Karl Löwith dans son ouvrage *Histoire et Salut*, estime que « la philosophie moderne de l'histoire prend ses racines dans la croyance biblique en la rédemption et prend fin avec la sécularisation de son modèle eschatologique »⁸. Ainsi, la sécularisation ne recule pas, mais elle est forcée de cohabiter avec un retour du fait religieux. C'est ce qui amène Jürgen Habermas à parler de « civilisation post-séculière »⁹ : une société qui accorde une place importante à la religion, bien que très laïcisée.

Le système international entre confessionnalisation et mythe Westphalien

Face à l'expansion d'une géopolitique confessionnalisée, le nouvel enjeu du système international – dépendant de l'héritage d'une vision séculariste des relations internationales – consisterait à mieux intégrer la dimension inter-religieuse de la communauté internationale, tout en renforçant la protection des lieux sacrés sur un pied d'égalité. En effet, le système international contemporain reste principalement

6. Moscovici Serge, *L'Âge des foules*, Bruxelles, Complexe, 1985.

7. Taylor Charles, *L'âge séculier*. Seuil, 2011.

8. Löwith Karl, *Histoire et Salut*. Les présupposés théologiques de l'histoire, Gallimard, 2002 ».

9. Habermas Jürgen, *Entre Naturalisme et Religion*. Les Défis de la démocratie, Gallimard, Paris, 2008.

imprégné des postulats et principes posés en 1648 par les traités de Westphalie, ayants mis fin aux guerres dites « *de religion* » qui ensanglantaient alors l'Europe occidentale (la Guerre de Trente ans entre le Saint-Empire romain germanique et ses États protestants ; et la Guerre de Quatre-Vingts ans, entre les Provinces-Unies et la monarchie espagnole), puisqu'ils ont durablement subordonné le religieux au politique, en consolidant la reconnaissance des principes de souveraineté interne et externe et en entérinant l'émancipation des princes européens à l'égard de l'autorité revendiquée par le Saint-Siège. C'est dans cette perspective que l'on parle de « *mythe westphalien* »¹⁰, selon lequel la sécularisation a constitué une condition nécessaire de la paix internationale, alors que corrélativement le « *retour du religieux* » serait nécessairement facteur de déstabilisation et de conflits. D'autre part, même si le système international reste fortement imprégné de principes séculiers Westphaliens, certaines organisations internationales comme l'UNESCO ont institutionnalisé le dialogue inter-religieux, prenant en compte des acteurs et dynamiques confessionnelles. L'année 2001 avait par exemple été érigée en « *Année des Nations unies pour le dialogue entre les civilisations* », ouvrant la voie d'une série de résolutions et d'initiatives sur le sujet avec notamment la formation en 2005 de l'*United Nations Alliance Of Civilisations*. Ces initiatives sont allées de pair avec l'augmentation du nombre de conférences de dialogue interreligieux organisées à haut niveau, et avec l'intégration de responsables des grandes religions dans les conférences internationales. Ainsi, parallèlement au sécularisme westphalien dominant dans les relations internationales contemporaines, se développerait – d'ailleurs dans le sillage de l'opposition Occident/Orient –, un processus de confessionnalisation de la sécurité internationale, ce qui reconnaîtrait implicitement l'existence d'un symptôme de la thèse du « *choc des civilisations* » (Samuel Huntington, 1996). Toutefois, cette nouvelle approche, au-delà du récit du « *retour du religieux* », influencerait de multiples initiatives visant à réguler le « *retour religieux* » ou à prévenir ou atténuer ses conséquences sécuritaires supposées. C'est dans cet esprit qu'on parle volontiers d'une sécuritisation¹¹ croissante de la religion et des identités religieuses.

10. Allès Delphine, *La part des dieux. Religion et relations internationales*, CNRS Éditions, 2021.

11. Laustsen, CB. & Wæver, O. 2000, "In Defence of Religion: Sacred Referent Objects for Securitization", *Millenium*, vol. 29, no. 3, pp. 705-739. La sécuritisation dans les relations internationales et la politique nationale est le processus par lequel les acteurs étatiques transforment des sujets de questions politiques ordinaires en question de « *sécurité* » : permettant ainsi d'utiliser des moyens extraordinaires au nom de la sécurité. Les problèmes qui deviennent sécuritisés ne représentent pas nécessairement des problèmes essentiels à la survie objective d'un État, mais représentent plutôt des problèmes où quelqu'un a réussi à transformer un problème en un problème existentiel. Lausten et Wæver identifient plusieurs formes de sécuritisation de la religion parmi lesquelles : un groupe religieux est considéré comme une menace pour la survie de l'État, ou lorsque

Identité et religion, une frontière floue

La religion revêt une signification culturelle et constitue indéniablement un puissant marqueur d'identité. Elle est étroitement imbriquée dans le fait national et dans l'ethnicité, les deux apparaissant comme les facteurs ou les arrière-plans (et non les causes) les plus courants dans les conflits internes et internationalisés. Ainsi, les religions sont redevenues des acteurs incontournables des relations internationales contemporaines, ce qui est illustré le plus souvent par le réveil de la violence à justification religieuse qui constitue un des principaux éléments de guerres ethniques ou nationales¹² (conflit israélo-palestinien, guerre civile au Sri Lanka, massacre des Rohingyas et, plus proche de nous, conflit en Irlande du Nord) ou du terrorisme (d'Al-Qaïda à Daech, en passant par les tueries initiées par des suprématistes défendant l'Occident chrétien). Une illustration contemporaine de cette violence est la destruction des lieux sacrés et de culte par les forces armées de l'*Azerbaïdjan* en Arménie – le plus ancien royaume chrétien – durant la guerre du Haut-Karabagh. La destruction des lieux de cultes coïncidant avec la destruction des symboles identitaires et de la mémoire du peuple arménien. Le nationalisme religieux, toujours plus prégnant, est particulièrement actif dans des pays comme l'Inde, la Birmanie, ou encore Israël. Rappelons qu'une loi vient récemment d'être adoptée dans l'État hébreu, le qualifiant « *d'État-nation du peuple juif* », affirmant par là-même l'étroitesse des liens entre religion et État dans un contexte de vives tensions. Dans ce contexte, la religion prend la place du politique comme vecteur de radicalité (Olivier Roy). Bien sûr, le rôle et l'influence des religions dans le monde ne peut pourtant pas se résumer à cette seule violence. Leur activité dans la sphère internationale répond à de multiples motivations : répandre leur message spirituel, promouvoir une morale, renforcer la cohésion de leurs adeptes. Elles jouent également un rôle important dans le développement d'une culture de paix et de dialogue et dans le règlement de certains conflits, par la pratique du dialogue interreligieux, de la médiation et du secours humanitaire. Les modalités de l'action politique et diplomatique des religions dans le monde sont donc complexes et parfois paradoxales.

la foi est perçue comme menacée par un quelconque acteur ou processus « *non religieux* » (États, technologie, industrialisme, modernisme, etc.).

12. De Chauvigny Maxime, Assistons-nous à un retour du religieux ? - Major-Prépa (major-prepa.com), octobre 2018.

Le rôle du religieux dans les panismes et uchronies unificatrices

Yves Lacoste, en introduction d'un numéro de la revue Hérodote¹³ sur la Géopolitique des religions, s'interrogeait sur les aspects contemporains de la géopolitique des religions :

« La géopolitique telle que nous l'entendons étant l'analyse des rivalités de pouvoirs sur des territoires, compte tenu des rapports de force mais aussi des arguments que met en avant chacun des protagonistes de ces conflits, que faut-il entendre par "géopolitique des religions" ? Il s'agit principalement de rivalités territoriales entre des forces politiques qui se réclament de façon explicite ou implicite de représentations religieuses plus ou moins différentes. L'analyse géopolitique de phénomènes religieux peut aussi porter sur le dispositif spatial d'un pouvoir religieux ou sur l'organisation religieuse d'une société. »

Il est donc question de « rivalités territoriales de plus ou moins grande envergure entre des ensembles politiques désignés, à tort et à raison, par des appellations religieuses, chacun d'eux légitimant ses positions ou revendications territoriales, ses craintes ou ses ambitions démographiques, par l'idée qu'il détient la seule vraie religion, la plus valable des civilisations, et qu'il peut tout craindre des fanatiques de la religion rivale. S'il est surtout question aujourd'hui des conflits géopolitiques entre le monde musulman et l'Occident "judéo-chrétien", comme disent les Arabes, c'est-à-dire l'Europe et l'Amérique, il est à noter que les rivalités religieuses se développent aussi en Afrique tropicale, au Nigeria, au Soudan, au fur et à mesure de l'expansion de l'Islam ».

Les idéologies nationales peuvent évoluer vers des formes transnationales, et se transformer en « panismes »¹⁴ (pan-régions) ainsi qu'en idéologies géopolitiques expansionnistes. De telles idéologies cherchent à rassembler et à unir les membres d'une même communauté (ethnique, religieuse ou nationale) dispersés sur différents territoires. Les mouvements qui se forment s'appuient sur des spécificités ethnico-linguistiques telles que le pan-turquisme, le pan-mongolisme, le pan-iranisme, le pan-slavisme, le pangermanisme, soit sur des critères géographiques comme le panaméricanisme, soit sur des identités religieuses comme la panorthodoxie. Dans ce sens, il existe un exemple bien connu du panslavisme russe fondé sur la solidarité et l'unité religieuse orthodoxe, qui a été instrumentalisé par la Russie impériale et plus tard par le communisme stalinien soviétique, dans la poursuite de l'unification de tout le monde slave. Le phénomène du panturquisme, ou soi-disant

13. Article : Géopolitique des religions... Géopolitique de l'Islam... - Le Conflit (over-blog.org), Géopolitique des religions, Lacoste Yves, dans *Hérodote* 2002/3 (n° 106).

14. Thuau François, *Le désir de territoire: Morphogenèses territoriales et identités*, Ellipses, 1999.

« *pantouranisme* », est également intéressant (les dirigeants les plus célèbres du pantouranisme étaient Enver Pacha et Alparslan Türkeş), une idéologie qui, comme le panslavisme ou le pangermanisme dans l'Europe du XIX^e siècle prônait l'unification de tous les peuples d'origine turcophone. L'idéologie pan-turque, qui a évolué dans une large mesure vers le turco-islamisme comme synthèse de l'identité turque séculaire, de la foi islamique et de l'influence laïque occidentale, représente aujourd'hui une vision géopolitique eurasienne originale, d'orientation plus byzantine que « *touraniste* ». Cela signifie qu'il n'est pas orienté vers la reconstruction de l'empire romain d'Orient, mais qu'il tente – sous influence turco-musulmane – d'unir tous les peuples turcs de la mer Égée au Xinjiang (ou Sin-Kiang) chinois. L'espace eurasiatique, en tant que zone terrestre la plus importante du monde car riche en matières premières stratégiques, est d'une importance géopolitique inhabituelle pour toutes les grandes puissances (Russie et États-Unis) ainsi que pour la Turquie, située au centre de cet espace.

La deuxième forme d'expansionnisme géopolitique est représentée par le phénomène de « *grand-unitarisme* », un néologisme qui désigne des mouvements politiques « *irrédentistes* », de réunification de tous les territoires qui, à une période historique précise, faisaient partie intégrante d'un seul pays. Les exemples sont nombreux en Europe de l'Est : Grande Serbie, Grande Grèce, Grande Bulgarie, Grande Albanie. Un tel expansionnisme cherche à annexer les « *territoires irrédentistes* » voisins en arguant du mythe de l'appartenance et du retour à «...». Ainsi, le mythe italien de la « *mare nostrum* » (expression latine datant de la période romaine) était à la base de la revendication de l'Italie sur la côte dalmate croate en 1919, alors qu'en réalité la population italienne était minoritaire sur ce territoire. Affirmer l'existence d'un « âge d'or » ancien et perdu peut servir de base à la glorification de la période de l'histoire fondatrice d'une collectivité, et s'imposer comme un paradigme mythique attractif pour le retour de cet âge d'or.

Ainsi, dans certains courants islamiques, l'époque de la prédication de Mahomet – c'est-à-dire l'époque de Médine, l'âge originel de l'Islam – est présentée comme un modèle historique et social idéal qui effacera toutes les tensions et divisions de la société musulmane contemporaine. La même analyse généalogique et archaïque peut être faite quant à l'existence du mythe de la romanité orthodoxe pure en Grèce. Une telle conception part du point de vue qu'il n'a jamais existé de christianisme occidental et oriental, ni de christianisme latin et grec, mais que dans le cadre de l'Empire romain il n'y a eu que du christianisme pluriethnique et pluri-linguistique, slaves, arabes, grecs, arméniens, que les exégètes grecs contemporains

appellent « *Romanité* », qui unit la foi chrétienne avec des segments théologiques, patristiques et dogmatiques.

L'ensemble de ces panismes, grands-unitarismes ou paradigmes de l'âge d'or, constituent, comme le définissait le philosophe et psychiatre Joseph Gabel, des « *fausses consciences* »¹⁵ sous la forme d'« *uchronies* ». L'uchronie, qui signifie étymologiquement « *hors du temps* », prend la place d'utopie, qui signifie « *sans espace* ». De telles idéologies ignorent les conditions réelles et historiques ainsi que les tendances actuelles de l'histoire mondiale. Par exemple, le panslavisme russe n'a pas tenu compte de la pluralité religieuse et de la répartition très religieuse du peuple slave, parmi lesquels on trouve des orthodoxes, des catholiques, des uniates et des protestants, ainsi que des différenciations linguistiques, des modes de vie différents et l'influence d'occupations étrangères comme la Turquie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Hongrie, mais aussi des rivalités persistantes telles que la rivalité polono-tchèque ou serbo-bulgare. L'évolution et la pluralisation de l'ethnogenèse et de la composition démographique d'un peuple ne sont pas non plus prises en compte dans de telles reconstructions uchroniques. Par exemple, des villes comme Bratislava, Pressburg ou Poszony étaient hongroises en 1848 et sont progressivement devenues slovaques en raison de la croissance économique du xx^e siècle. Vilnius, une ville polonaise, s'est progressivement lituanisée parallèlement à son développement, ainsi que Riga, une ville allemande qui s'est également lituanisée avec la croissance économique. Les recherches du professeur Gabel prouvent qu'au cœur de telles constructions utopiques se trouve une sorte de schizophrénie qui annule l'existence même des faits réels, exprimant des structures narcissiques-paranoïaques qui réduisent rigidelement l'histoire à une dimension fantasmagorique.

On retrouve un tel phénomène de manipulation de la mémoire collective dans des interprétations messianiques et millénaristes du monde. De telles attentes messianiques sont présentes dans l'Histoire du Portugal et du Brésil, imprégnée du mythe « *sébastianiste* » du « *retour* » du jeune roi décédé Sebastian, tué lors de la bataille de Ksar el-Kebir dans la lutte contre les Maures en 1578 et qui devait redonner au Portugal la majesté des siècles passés. La même nostalgie messianique est partagée par le mouvement « *carliste* » contre-révolutionnaire espagnol, partisan du retour du roi Don Carlos sur le trône. Après avoir lutté contre la révolution et la

15. Gabel Joseph, *La Fausse conscience et autres textes sur l'idéologie*, L'échappée, 2023. Selon Gabel, la fausse conscience, constituerait une l'altération du contact vital avec la réalité. Elle est au fondement des idéologies, applications de systèmes abstraits et rigides, fermés à l'expérience, appréhendant les êtres humains comme des objets. Le nazisme et le stalinisme en ont été les exemples les plus extrêmes.

constitution entre 1820 et 1823, les carlistes ont notamment participé à la guerre civile espagnole – sous la forme de monarchistes pro-franquistes dans les unités militaires de « *requetés* » (combattants volontaires des troupes carlistes).

Après la libération de certains peuples des autorités étrangères, comme les peuples d'Europe centrale et orientale après l'effondrement du bloc communiste, une maturation et un réexamen historiques ont conduit à une sorte de « *sécularisation* » de la mémoire, nécessaire pour prendre ses distances à l'égard du passé souvent mythifié. Une telle distance est possible dans les pays où le processus de « *deuil* » mémoriel, est en cours, et la catharsis future permet, reprenant l'analogie freudienne, l'acceptation de la perte d'un objet aimé, la compréhension et l'ouverture vers l'avenir ainsi que d'autres perspectives. Contrairement à ce processus, le deuil se transforme en mélancolie. Le sujet se referme sur lui-même et perd dans son sanctuaire intérieur le sens de l'avenir et de la réalité, hait tout ce qui l'entoure dans une anticipation délirante du jugement dernier ou du châtement. Ainsi, la mystification du passé et l'évasion des tendances historiques reflètent des souvenirs mélancoliques, qui homogénéisent des communautés sociales et ethniques délaissées par la réappropriation de symboles anciens et de héros oubliés, qui deviennent pour eux une nouvelle source de légitimation. Dans un tel processus régressif, il existe des techniques modernes de manipulation politique des mémoires collectives : maintien constant de la position victimaire avec présentation chronique de mythes du passé ou de catastrophes historiques, fixation de stéréotypes d'une identité unique ou de mémoires de groupes, techniques qui font d'un événement, selon l'historien Robert Frank, « *un symbole général à valeur catégorique et catégorisante* ». En simplifiant la représentation de l'autre, les stéréotypes nationaux simplifient la représentation de son propre groupe national, et les souvenirs mélancoliques contribuent à légitimer les antagonismes politiques.

La territorialisation du divin et l'inappropriation des lieux sacrés

L'objet de la géographie du sacré est d'étudier le lien entre l'homme et le divin dans sa dimension géographique : d'une part, l'homme construit des sites sacrés à vocation religieuse ou spirituelle qui reproduisent sur terre une géographie mythique céleste, suivant le principe que « *ce qui est en haut est comme ce qui est en bas* ». D'autre part, si on considère que le monde est la manifestation du principe divin, on peut rechercher sur la terre des traces géographiques de la présence divine, à travers la beauté, la régularité ou la singularité de lieux ayant une dimension sacrée. Le sacré et les mythes fondateurs participent à la construction

des « *représentations géopolitiques* » (Yves Lacoste), c'est-à-dire à la perception qu'ont les communautés d'elles-mêmes et de l'Autre. Cette « *territorialisation du religieux* » (François Thuau) participe à la culture religieuse et spirituelle qui est, le plus souvent, partie intégrante de l'identité nationale. Elle permet d'enraciner visiblement la religion à la terre.

La territorialité sacrée est au centre d'un paradoxe, puisque le sacré est par essence au-dessus et en dehors du domaine et des lois régissant la territorialité de ce qui est profane. L'expression « *lieu saint* » pose la question de la relation entre une notion géographique (la localisation) et une notion religieuse (la sainteté). De vocation « *extra-terrestre* », le divin échappe par principe à la géographie : il n'a pas de lieu ; mais toutes les religions et les mythologies ont, ou ont eu sur terre, leurs lieux saints ou leurs sites sacrés. En effet, le territoire au sens géopolitique et profane du terme est intimement lié à la question du pouvoir et de « *l'appropriation de l'espace* », incontournable en géographie et à fortiori en géographie sociale. En effet, la plupart des géographes s'accordent pour placer au cœur de leur définition du territoire la notion d'appropriation, en le caractérisant comme une portion d'étendue spatiale découpée et organisée par les pratiques sociales et politiques d'un groupe humain, soit un « *espace socialisé, approprié par ses habitants quelle que soit sa taille* », ou encore « *une portion de la surface terrestre que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins* ».

La rivalité pour le contrôle des lieux saints et sacrés au Moyen-Orient, constitue un cas d'école de cette conflictualité entre d'une part, l'intérêt géopolitique du contrôle du territoire sacré, et d'autre part la représentation religieuse de ces lieux qui transcendent le principe d'appropriation profane. La ville de Jérusalem « *se démarque par son histoire au cours de laquelle les conflits religieux, culturels et politiques restent nombreux* », prévient le préambule de l'atlas des lieux saints. Il faut rappeler que la cité abrite des lieux sacrés de la plus grande importance tant pour les Juifs (le Mont du Temple avec le « *Mur des Lamentations* »), les Chrétiens (le Mont des Oliviers et la Chapelle du Saint-Sépulcre) que les Musulmans (le Mont du Temple et le Dôme du Rocher). Déjà pour l'homme médiéval, « *Jérusalem occupe une place prépondérante dans l'expression de sa foi* », et c'est à juste titre que l'on peut parler de « *territorialisation du religieux* » (François Thuau) qui permet d'enraciner visiblement la religion à la terre.

Ce qui différencie le simple lieu du lieu sacré relève à la fois de l'usage et de la nature de l'espace. Le sacré est ce qui est situé en dehors des choses ordinaires ; il s'oppose au profane et à l'utilitaire. Ainsi, le lieu sacré est réservé à des fonctions

qui sont uniquement en lien avec une forme de culte. Le caractère sacré donné à un lieu en limite donc les usages, faisant du lieu un espace où le profane et l'utilitaire sont bannis. D'où la notion de profanation qui soulève le scandale pour toutes les sociétés humaines, précisément parce qu'elle implique un mélange de sacré et de profane en transgressant les usages prévus pour le lieu. Le lieu peut être considéré comme constitutif de l'espace, comme l'a mis en lumière Yi-Fu Tuan¹⁶, et parce que le lieu sacré peut être symboliquement pensé comme le lieu par excellence, le « *Haut lieu* » reconnu comme tel, et représente en conséquence l'antithèse des « *non-lieux* » que l'anthropologue Marc Augé a associés à une « *surmodernité* » éminemment profane.

Les lieux saints de Jérusalem constituent à la fois les matrices territorialisées et sanctuarisées des trois grandes religions monothéistes qui devraient échapper à toute forme d'appropriation, d'affectation et de désaffectation, à toute formes de normativisme unilatéral, puisqu'ils s'élèvent au-dessus des contingences temporelles et spatiales. Contrairement au profane, le sacré s'applique à des territoires et espaces bien délimités. Comme l'a défini le géographe américain Yi-Fu Tuan, il existe une délimitation sacrée, *un sacred space*. À l'échelle humaine, la question est de savoir quelle part accorder à ces deux facettes antagonistes mais indispensables l'une pour l'autre. Tandis que le profane est représenté par le monde matériel tel qu'il nous entoure, le sacré renvoie quant à lui à un jaillissement de forces à la fois intimes et universelles. Chacun d'entre nous cherche le bon équilibre entre ces deux mondes, l'harmonie entre ces deux règnes¹⁷. Proche de l'expérience du numineux évoquée par C.G. Jung et Rudolf Otto, Roger Caillois¹⁸ estime qu'il n'existe que deux attitudes face au sacré : le respect de l'interdit ou sa transgression, alors que l'expérience du sacré, a pu se faire à travers trois approches : le tabou (totémisme), la magie (animisme) et la religion (surtout les religions dites naturistes).

Inviolabilité et inappropriation des lieux sacrés

Les religions politiques instrumentalisent le facteur religieux à des fins profanes d'appropriation et de monopolisation spatiale, et elles constituent toujours à ce titre une irruption de la violence profane dans le sacré. À travers l'histoire, les édifices culturels ont toujours fait l'objet d'une protection spéciale en raison de leur

16. Yi-Fu Tuan, 1978, « Sacred Space. Exploration of an idea », in K. Butzer (dir.) *Dimension of human geography*, Chicago, University of Chicago-Department of Geography, p. 84-99.

17. Article Mabrouk Sonia, *Vivre sans religion est possible, sans sacré non*. Atlantico.fr 18 mars 2023.

18. Caillois Roger, *L'homme et le sacré*, Folio Poche, 1988.

dimension sacrée, de la Grèce antique – où les grands sanctuaires panhelléniques comme Olympie ou Delphes étaient considérés comme des lieux sacrés et inviolables – au droit médiéval dont les codes de chevalerie protégeaient les églises et les monastères. Aujourd'hui pourtant, la loi n'offre qu'une protection exceptionnelle aux lieux de culte. Très souvent, le pouvoir séculier, sous la forme de l'exercice d'une juridiction territoriale exclusive, peut restreindre ou « *user du droit d'accès aux lieux de culte à des fins politiques, qui n'est pas propice au dialogue* ». En réaffirmant l'inviolabilité et l'innapropriation des lieux sacrés en tant que principe universel, il serait loisible de combler plusieurs lacunes dans le régime juridique international régissant ces sites, notamment une définition commune et des recours judiciaires. Bien sûr, acheter, construire, posséder, entretenir, restaurer et utiliser ces lieux de culte fait partie intégrante du droit fondamental à la liberté de religion ou de conviction, mais l'ensemble de ces droits – qui appartiennent au domaine profane et positif – ne devrait pas porter atteinte au libre accès et à la protection des lieux saints.

Le principe d'innapropriation des lieux sacrés renvoie à l'idée que le sacré ne peut être chosifié, faire l'objet de possession, d'acquisition et d'appropriation exclusive, comme une portion de territoire. Le concept de l'acquisition primitive d'une chose se fonde sur le paradigme de l'appropriation de la Terre ou du sol, « *par quoi l'on entend la terre habitable* » soulignait Kant. Grotius notait déjà, dans son *De jure belli ac pacis*, que contrairement à la mer ou à l'air qui ne peuvent passer en propriété parce qu'ils ne peuvent être bornés ou limités, à moins d'être enfermés dans un récipient, la Terre est par définition susceptible de l'être. La propriété est donc originellement celle de la Terre. Mais cette origine de l'acte d'appropriation est loin d'être neutre parce qu'il inclut dans sa définition même l'exclusion d'autrui de la possession ou de l'usage de la même chose. Ainsi, tout comme, l'élucidation du concept de l'innapropriabilité de la Terre et des lieux sacrés ne relève donc pas d'une question simplement juridique, ni même de philosophie du droit. Elle suppose l'explicitation des conditions spirituelles, historiques, anthropologiques, économiques, politiques et même théologiques de la prise de possession individuelle et exclusive des lieux saints. Les statuts d'innapropriation des lieux sacrés permettraient de protéger au niveau international des tentatives d'appropriation via des remodelages urbanistiques, juridiques, et bureaucratiques. D'autre part, on constate dans les sociétés occidentales les plus laïques, la forte persistance du sacré dans le profane et l'ordre politique séculier. Ainsi, le droit de propriété est considéré – surtout aux États-Unis mais aussi en Europe – comme un droit inviolable et sacré, qui est consigné depuis la Révolution française dans l'article 17 de la *Déclaration*

des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « *La propriété est un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé.* » Selon une définition classique, le sacré équivaut à « *ce qui appartient au domaine séparé, intangible et inviolable du religieux et qui doit inspirer la crainte et le respect* ». L'inspiration théologico-juridique de l'article 17 n'est pas anodine. Cela témoigne d'une volonté fermement exprimée par la philosophie révolutionnaire qui consiste à construire un système économique résolument libéral. Dans ce cas, les moyens de production du système reposeront et devront reposer sur la propriété privée. Le droit de propriété ne serait pas un simple énoncé normatif classique, et s'enracinerait dans une logique de pensée transcendante voire « *supraterrestre* ». C'est là que se situe le point de rencontre entre l'utilité impérieuse de la règle et son efficacité dans l'application, en désignant la matière et la loi qui l'accompagne comme imprégnées de sacré. C'est ici aussi, dans le contexte des sociétés occidentale sécularisées, la consécration de l'utilitarisme du sacré comme fondateur d'un ordre économique libéral qui privilégie le *dominium* de la possession et de la propriété en tant que droit sacré.

Si l'on procède par analogie, on pourrait donc en conclure in extenso que la sacralité des lieux saints constituants des sanctuaires partagés, s'enchevêtrant de par leur dimension sacrée, ne constituent pas par la même une propriété profane, un simple *dominium* voué aux vicissitudes juridiques du droit positif, et qu'il s'agit bien de lieux échappant à l'emprise d'un acte de propriété profane exclusive. On ne peut séparer l'enveloppe physique territoriale et le domaine immatériel divin sacré des lieux saints, qui par cette singularité sont ainsi soustraites aux lois du domaine profane de l'ordre positif. À titre d'exemple, l'article 13 de la loi de 1905 en France sur la séparation de l'Église et de l'État, prévoit que lorsque le diocèse n'est plus en mesure d'assurer une activité liturgique dans un lieu de culte pendant plus de six mois consécutifs, l'évêque peut procéder à une désaffectation. Mais ce n'est pas en proclamant la désaffectation et sa réaffectation en musée ou en discothèque que ce lieu perdra pour autant sa dimension sacrale. Le sacré semble particulièrement difficile à délocaliser, contrairement aux activités de services dont Singapour a largement bénéficié : il est en effet manifeste que la destruction de l'édifice n'entame pas forcément la sacralité du lieu. Les exemples de lieux ayant changé d'affectation ou d'usage mais conservant leur légitimité religieuse plus ancienne sont nombreux et pas forcément urbains. Si, dans les pays occidentaux, la destruction des édifices culturels n'est pas réellement à l'ordre du jour, il n'en demeure pas moins que les monuments religieux qui méritent officiellement d'être préservés risquent de voir leur symbolique disparaître. Ils sont alors vus comme des témoins historiques ou des opportunités de générer des profits touristiques. C'est dès lors la dimension

nationale, historique, touristique ou patrimoniale qui prime sur ces formes héritées, au détriment de leur attribut premier, qui était de signifier un ordre divin¹⁹.

Le statut d'inappropriation des lieux sacrés permettrait de protéger au niveau international des tentatives d'appropriation via des remodelages urbanistiques, juridiques et bureaucratiques qui ne cessent de se refermer autour des lieux saints de Jérusalem. Ainsi, nous pourrions donc conclure in extenso que la sainteté et le caractère sacré des lieux saints constituant des sanctuaires partagés s'entrelaçant et se co-pénétrants, ne constituent pas par là même une propriété profane, un simple *dominium* voué aux vicissitudes du droit positif. Ainsi en conclusion, le respect du *status quo* des lieux saints, se devrait d'être doublé et renforcé au niveau international d'une forme *de status quo sacraem*, par un statut des lieux sacrés, qui seraient soustraits à l'activité juridique des particuliers, le lieu sacré étant par essence le lieu d'émanation d'une transcendance commune, extraterritoriale, « *res divini iuris* » : choses de droit divin (exemples : temples, autels, lieux consacrés aux dieux) ; mais aussi des lieux communs partagés par tous les croyants quels qu'ils soient « *res communes omnium* » : choses communes à tous (exemples : l'air, la mer).

Géographie du sacré

Les géographes et la science géopolitique ont très tôt pris en considération les pratiques, les représentations et les enjeux des religions dans l'espace, ce qui les a menés à distinguer une géographie des religions d'une géographie religieuse ou spirituelle, même si elles s'entrecroisent souvent²⁰. Le célèbre théoricien politique

19. Article : Racine Jean-Bernard, Walther Olivier, *L'Information Géographique*, Année 2003 67-3, Lien: Géographie et religions: une approche territoriale du religieux et du sacré (persee.fr).

20. La géographie universitaire française ne s'est intéressée que tardivement au fait religieux. Il faut attendre 1948, avec la publication par Pierre Deffontaines de *Géographie et religions*, pour avoir une première approche générale du phénomène religieux par un géographe français. Les Anglo-Saxons ont davantage exploré le sujet, comme l'a montré Paul Claval, lui-même acteur majeur de la géographie culturelle et religieuse contemporaine, dans sa synthèse de 2008, *Religion et idéologie, perspectives géographiques*. Dans la prise en compte du fait religieux par les sciences humaines et sociales, la catégorie du sacré s'avère pertinente, dans la mesure où elle permet de considérer le phénomène religieux dans sa généralité, comme détaché des contingences singulières des différentes religions. Elle est déjà historiquement inscrite ainsi dans l'ouvrage fondamental d'Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse* (1912). On associe couramment au terme de sacré celui de sacralité qui fait référence à la possession ou à l'acquisition d'un caractère sacré et se situe dans la sphère des manifestations et des marques du sacré. Les géographes se sont emparés de ce thème : dans sa contribution à l'*Encyclopédie de la géographie*, Henri Chamussy affirme que « *ce mot de sacré est la clé d'une entrée en géographie* » et représente « *un processus primordial d'organisation de l'espace* » citant un article antérieur de Claude Raffestin. En effet, le couple lexical sacré/profane est en lui-même

Carl Schmitt a présenté sa thèse fondamentale selon laquelle tous les principes politiques contemporains sont en fait des concepts politiques théologiques sécularisés²¹. Cette thèse est soutenue par Karl Lowith dans l'ouvrage « *Histoire et salut* », qui soutient que toute philosophie moderne de l'Histoire plonge ses racines dans la foi biblique en la rédemption et aboutit à la sécularisation de son modèle eschatologique. Ainsi, paradoxalement au début du *xxi*^e siècle, dans un monde globalisé et sécularisé, on peut toujours s'interroger sur l'existence et la nature du rapport qui lie le pouvoir politique à la sacralité. La sacralité est un concept qui transcende les frontières du domaine de la religion ou de l'idéologie. Associée au pouvoir depuis des siècles, elle manifeste une aspiration à l'absolu, mais elle est aussi une source de légitimation identitaire et symbolique d'une collectivité tribale ou nationale. La signification et la confrontation avec les espaces sacrés, les zones, élargit les limites d'une simple approche positiviste-rationnelle et basée sur des structures cosmologiques et mythiques. Ainsi, la sacralité signifie la légitimité d'un corps politique plus permanente que la légalité juridique. Le célèbre anthropologue et philosophe Claude Lévi-Strauss estimait que la Révolution française et l'abstraction de l'individualisme ne suffisaient pas pour représenter une source nouvelle de légitimité en France. On peut se demander si le système démocratique est une négation du principe même de la sacralité, puisque la sacralité suppose un pouvoir politique qui vient « *d'en haut* », alors que la démocratie se fonde sur la volonté générale du peuple. Le sacré s'exprime à travers le pouvoir politique personnel et charismatique d'un seul homme, le roi, ou d'une dynastie, tandis que la démocratie se fonde sur la règle de la majorité. Le sacré est quelque chose d'invisible, d'inaccessible, tandis que la démocratie est un système profane qui prône une transparence maximale. Néanmoins, dans les situations de crise historique, lorsque l'État et la nation sont menacés, les dirigeants politiques font souvent appel à « *l'union et l'unité sacrées* ». Lorsque des dangers extérieurs menacent la survie de la nation, le peuple est appelé à défendre la « *patrie sacrée et sainte* », et le sol natal est compris comme un symbole d'origine et un vecteur d'unité mystique

porteur de spatialité, d'abord dans son origine latine : « Étymologiquement, sacré s'oppose à profane. Sacré désigne ce qui est à la fois séparé et circonscrit (en latin sancire : délimiter entourer, sacraliser, sanctifier), tandis que profane indique ce qui se trouve devant l'enceinte réservée (*pro-fanum*) ». Cette définition du sacré par la délimitation légitime, sans doute son application à des territoires, mais aussi plus généralement à l'espace, comme l'a fait le géographe américain Yi-Fu Tuan, qui, le premier, a placé explicitement au centre d'une étude géographique le concept-même d'espace sacré, "*sacred space*" : Article Marc Levatois, lien : Peut-on parler de lieux sacrés dans le christianisme ? – *Géoconfluences* (ens-lyon.fr). Publié le 18/10/2016.

21. Schmitt Carl, *Théologie politique*, Gallimard, Paris, 1988.

des générations passées et futures, un héritage historique partagé. Intimement lié à l'espace, le sacré entretient aussi un rapport significatif avec la géopolitique. Chaque lecteur de Mircea Eliade peut relier le concept de sacralité à la position verticale du « bipède » dans un espace à quatre dimensions, supérieur, inférieur, gauche et droit. Mircea Eliade définit le sacré comme une « hiérophanie »²² par laquelle il entend toute manifestation du sacré archétypal identifiée par une référence particulière et liée à notre mémoire primitive des ancêtres originels. Selon Lucien Febvre, le concept et la signification des frontières dans le passé étaient étroitement liés au concept de sacralité²³. En ce sens, les travaux de Guichonnet et de Raffestin montrent que les inscriptions sur les monuments dédiés aux morts et aux victimes, de Cavour à Pimeonto, sont un exemple typique de résonance affective et sacrale, et de signification des frontières. « *Les sociétés occidentalisées sont en outre le lieu d'une profonde reformulation des liens entre politique et sacré, qualifiée de rémanence, et qui participe à la constitution d'un "sacré laïc".* » Pour C. Raffestin²⁴, l'inscription territoriale de ce « sacré laïc » est indissociable de la constitution des frontières de l'État-nation, qui continuent de diviser. L'auteur relève justement à ce propos que « *la géographie politique a quelque peu négligé la reconstitution à l'intérieur même du profane de "formes laïques" consécutives à la divinisation de l'État* ». Cette thématique a resurgi de manière particulièrement explicite dans l'histoire de la construction européenne²⁵. Conformément à la représentation dualiste du monde, le mot chinois pour la terre (kuo) est marqué par un carré fermé renfermant des symboles désignant « bouche », « haches et couteaux », « prédateurs » et « défenseurs ». Dans le monde byzantin, les frontières « différentielles » s'identifient à « l'œcumen », le monde romano-chrétien des frontières idéologiques et culturelles qui s'étendent à l'est de l'Euphrate et du Caucase. Une telle conception des frontières renvoie à une frontière objective qu'il faut impérativement atteindre, qui est au centre de la « mystique nationale » et qui s'identifie au centre de l'empire et à la périphérie d'États plus petits, plus proches (proxenoi) et amis (philoï). Le concept ottoman des frontières, basé sur la conception seldjoukide, est dominé par les concepts sacrés de « guerre sainte » (ghaza), « zone de guerre » (*Dar al-Harb*) et la loi islamique sacrée de la

22. Eliade Mircea, *Le Mythe de l'éternel retour*. Archétypes et répétition, Paris, Gallimard, « Les Essais », 1949.

23. Febvre Lucien, *Pour une histoire à part entière*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales Paris 1962.

24. Guichonnet et Raffestin C., *Géographie des frontières*. Paris, PUF, Collection SUP « Le Géographe », n° 13 1974.

25. Article, Racine Jean-Bernard, Walther Olivier, *Géographie et religions: une approche territoriale du religieux et du sacré* (persee.fr) L'Information Géographique Année 2003 67-3 pp. 193-221.

charia. En ce qui concerne la conception russe des frontières aux XVI^e et XVIII^e siècles : bien que sous l'influence de l'usage technique (« *zazeka* », « *liniia* », « *promestié* »), elle est significativement empreinte de la mythique mission pan-slave d'expansion vers le Pacifique, la Baltique et les Balkans, et de la croyance en l'unification de tous les Slaves orthodoxes au sein du royaume mystique de la « *troisième Rome* » telle qu'imaginée par le pape Philothée à l'empereur Vassiliu III en 1515. La sacralité cérémonielle s'est développée au fil des siècles, pour le *regnum francorum*, le Saint-Empire romain germanique, la Révolution française, la République et le culte de la « *déesse de la raison* ». Mircea Eliade étudie et présente également l'ensemble du système de la géomancie en tant que science de la géographie sacrée, à travers laquelle il existe des lieux prédéterminés pour la construction de temples et de châteaux sacrés depuis l'Antiquité jusqu'à la Renaissance. Ainsi le Castel del Monte de Frédéric II Hohenstaufen, qui est octogonal comme la couronne de l'empire et orienté vers le ciel comme un gigantesque cadran solaire, alors que les églises gothiques prennent la forme de forteresses divines. L'architecture sacrée a considérablement influencé la Renaissance, qui s'est manifestée à travers l'évolution des représentations sacrées et la conception du pouvoir politique. Le château de Chambord du roi de France François Ier est une synthèse entre un château médiéval et un temple de la Renaissance italienne, et représente symboliquement un microcosme néoplatonicien. Le château de l'Escorial, construit à l'initiative du roi d'Espagne Philippe II, est une expression de la conception de la cité divine, avec l'église (au centre) comme axe central. Les réalisations architecturales ont toujours intégré le symbolisme du soleil, car on considérait que les cours royales ressemblaient à un temple du soleil. Versailles, au sens architectural et sacré, est la glorification et l'apothéose de la personne sacralisée du roi, considérée comme une incarnation divine qui prend allégoriquement les traits d'Apollon. Le palais du Belvédère, construit par Lucas von Hildebrandt en l'honneur du prince Eugène de Savoie, a également été conçu comme une allégorie d'un temple sacré aux dimensions surnaturelles. Bien que l'émergence du christianisme ait signifié la disparition du sacré polythéiste païen, au Moyen-Âge chrétien le pouvoir politique tirait sa légitimité de la dimension sacrée selon laquelle le souverain recevait son pouvoir et sa légitimité de Dieu, qui se manifestait à travers les monarchies absolues ou ... Dans les discussions sur la légitimité de la révolte contre un dirigeant infidèle et injuste, et la rébellion (*fitna*), la tendance historique de l'Islam était de sacraliser l'ordre d'abord, puis la justice. Cependant, la nouvelle vague de militantisme et d'intégrisme islamiques, inspirés de la science du docteur en droit Ibn Taymiyya (XIV^e siècle), réfute ces thèses, prônant, à l'instar des « *Frères musulmans* » en Égypte,

des révolutionnaires iraniens, salafistes, hanbalistes et wahhabites, le retour de la logique totalitaire de la religion de l'islam originel, pour œuvrer à la création d'un État islamique avec l'islam comme moteur et gestionnaire de la politique, du droit, de l'ordre social et de l'économie.

Fondamentalisme laïc et intégrisme religieux

La question des rapports entre une laïcité rigoureuse et le fait religieux dans les sociétés occidentales, est parfois sujette à des prises de position contradictoires voire schizophréniques, qui peuvent – au nom du respect de la liberté d'expression – heurter les croyances religieuses de différentes communautés, voire de provoquer une radicalisation religieuse. Un très bon exemple de cette contradiction est l'exemple de l'autodafé du Coran en Suède, le 29 juin 2023, lorsque Salwan Momika, un Irakien de 37 ans, a déchiré et mis le feu à un exemplaire du Coran à Stockholm au cours d'une manifestation déclarée par la police et alors que les musulmans célébraient la fête de l'Aïd al-Adha. Depuis le 8 février précédent, la police suédoise s'opposait à ce que des manifestants brûlent le livre saint de l'islam lors de manifestations publiques, décision qui avait entraîné de vifs débats sur la liberté d'expression. Pour justifier ce choix, la police invoquait un risque terroriste lors des rassemblements où serait brûlé le livre. Mais le 4 avril suivant, la justice suédoise avait finalement rendu une décision annulant l'interdiction de brûler le Coran lors de manifestations publiques. L'incident du 29 juin, qui s'est déroulé devant la mosquée centrale de Stockholm, a immédiatement suscité condamnations et protestations dans l'ensemble du monde musulman, y compris les critiques de la part de personnalités et de partis religieux libanais. Parallèlement, Moqtada Sadr, un religieux populiste irakien, exhortait le gouvernement suédois à déchoir Momika de sa nationalité et à le rapatrier afin qu'il puisse être jugé conformément à la loi irakienne.

D'un autre côté, le sécularisme militant dans certains pays occidentaux et anglosaxons qui peut prendre les traits de l'idéologie décolonialiste « *woke* », peut adopter, sous la forme d'une ultime radicalité, des postures d'extrémisme purificateur religieux, comme le fait de brûler des livres « *racistes* » symboliquement marqués. L'ironie de l'histoire contemporaine est de voir se rapprocher par une certaine mimétisme, le fondamentalisme laïc ou « *wokiste* » – qui se fait le chantre d'un nouveau révisionnisme historique légitimant le déboulonnement de plusieurs statues jugées racistes et suspectées de représenter le passé colonial – et le nihilisme iconoclaste de l'islamisme radical, avec comme exemples la destruction par les talibans des

Bouddhas de Bamian ou encore la profanation des églises chrétiennes dans plusieurs villes européennes.

Ces deux formes de radicalités constituent une atteinte au sacré. La mondialisation néolibérale, en tant que processus d'acculturation et d'uniformisation consumériste, tend au déracinement des identités religieuses, culturelles et historiques. Ainsi, le politologue français Olivier Roy²⁶ souligne que l'intégrisme est la forme religieuse la mieux adaptée à la mondialisation. La sécularisation, notamment, n'a pas réussi à abolir le phénomène religieux, mais a favorisé son émancipation et son autonomisation vis-à-vis de la culture et de la sphère de la vie politique et institutionnelle. Privée de son milieu, de son environnement culturel, la foi se présente comme un refuge purement abstrait, qui ne repose sur rien, sur un vide comme un désert. Les religions traditionnelles et les espaces politiques cèdent la place à des formes mutantes de religions postmodernes, adaptées à l'environnement mondial sans contenu théologique et philosophique. Enfin, il est intéressant d'établir des analogies paradoxales entre le salafisme et les paradigmes néoprotestants américains. L'Amérique n'est pas une nation enracinée comme les nations européennes, puisqu'elle est le produit de l'histoire de groupes d'immigrants européens (le plus souvent indésirables en Europe), qui ne cherchaient qu'une chance de s'enrichir dans le Nouveau Monde, et de l'histoire du prosélytisme protestant des pasteurs puritains, souvent très radicaux dans leur interprétation de la Bible. Ainsi, les USA se présentent comme une sorte de « *civilisation mutante* », symbole de la transgression morale et du puritanisme militant. Ces deux composantes expliquent pourquoi les États-Unis sont toujours prêts à imposer leur mode de vie au reste du monde. On retrouve une schizophrénie similaire dans l'intégrisme islamique, notamment chez les islamistes de deuxième ou troisième génération en Europe ou aux États-Unis, qui, en tant qu'étudiants très éduqués, utilisent parfaitement la haute technologie, Internet et Facebook, et sont largement fascinés – inconsciemment – par les réalisations technologiques de l'Occident, mais en même temps prônent de manière nihiliste la destruction de ce même Occident et un retour régressif à l'âge d'or du califat, purifié de la technologie, du péché et du vice.

Ainsi le fondamentalisme laïc, qui resurgit avec les excès du rationalisme et du scientisme, ayant évacué toute explication métaphysique et religieuse du monde se retrouve paradoxalement confronté à l'irruption du fondamentalisme religieux, porté par le désir mimétique, qui, tout en étant imprégné de la modernité technologique, se présente comme unique salut et modèle explicatif du monde,

26. Olivier Roy, Sécularisation et mutation du religieux | dans *Revue Esprit* (presse.fr), octobre 2008.

englobant le personnel, le sociétal, le politique, l'économique et l'éducation²⁷. Le fondamentalisme laïc se composerait alors de trois composantes : scientisme, utilitarisme et nihilisme. René Girard explique ainsi que la montée aux extrêmes de la violence fonctionne comme une rivalité mimétique (la *libido imitandi*) pas seulement dans le domaine militaire mais aussi dans les autres domaines : culturel, social, économique, religieux. Ainsi, on pourrait déceler une sorte d'effet miroir des deux fondamentalismes, laïc et religieux, animés par une rivalité mimétique. En suivant la réflexion de René Girard²⁸, la sacralité des lieux de « l'impie », de l'« hérétique » n'étant pas reconnue, ce dernier constitue le bouc émissaire idéal au nom de laquelle la violence fondatrice est faite, et par voie de conséquence cette violence est faite dans le sacré et contre le sacré (de l'Autre) à la fois, et constitue ainsi une profanation, une atteinte grave aux principes du sacré et de la tolérance religieuse. ■

Références

- Allès Delphine, *La part des dieux. Religion et relations internationales*, CNRS Éditions, 2021,
- Bertrand Jean-René, Muller Colette, *Religions et territoires*, Paris, L'Harmattan, 1999,
- Corn Georges, *La Question religieuse au XXI^e siècle. Géopolitique et crise de la post-modernité*, La découverte, 2006,
- Caillois Roger, *L'homme et le sacré*, Folio Poche, 1988.
- Debray Régis, *Jeunesse du sacré*, Paris, Gallimard, 2012.
- Eliade Mircea, *Le Mythe de l'éternel retour. Archétypes et répétition*, Paris, Gallimard, « Les Essais », 1949.
- Eliade Mircea, *Le sacré et le profane*, Gallimard 1957.
- Febvre Lucien, *Pour une histoire à part entière*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales Paris 1962.
- Gabel Joseph, *La Fausse conscience et autres textes sur l'idéologie*, L'échappée, 2023.

27. Cristini Hélène, dans *Revue d'éthique et de théologie morale* 2015/5 (n° 287), pages 85 à 122, lien : Les fondamentalismes laïc et musulman interprétés avec le concept de théorie mimétique | Cairn. info : « Comme Karen Armstrong l'explique en 2004 le fondamentalisme laïc s'oppose à toute forme de foi de manière aussi catégorique que les fondamentalismes religieux le font avec la sécularisation. Le fondamentalisme laïc ou séculier est un *modus vivendi* qui proscriit toute problématique ou remise en cause pour le bénéfice d'une conviction intolérante "qui régit tout et sait tout, pour qui tout étranger est l'ennemi" comme le dit Maurice Bellet. C'est ainsi que le fondamentalisme laïc éprouve du mépris pour tous ceux qui divergent de lui. Tout comme son cousin fondamentaliste religieux, ce qui caractérise le fondamentalisme laïc est l'utilisation et la production arbitraire de l'histoire afin que sa version de la connaissance voie le jour, aussi bien dans le domaine de l'éducation que de la culture. Article : Les fondamentalismes laïc et musulman interprétés avec le concept de théorie mimétique ».

28. Girard René, *La violence et le sacré*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1972.

- Gauchet Marcel, *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.
- Girard René, *La violence et le sacré*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1972.
- Guichonnet et C. Raffestin, *Géographie des frontières. Paris, PUF, Collection SUP « Le Géographe », n° 13 1974.*
- Habermas Jürgen, *Entre Naturalisme et Religion. Les Défis de la démocratie*, Gallimard, Paris, 2008.
- Kepel Gilles, *La revanche de dieu. Chrétiens, Juifs et Musulmans. À la reconquête du monde*. Le Seuil, Paris, 1991.
- Löwith Karl, *Histoire et Salut. Les présupposés théologiques de l'Histoire*, Gallimard, 2002 ».
- Moscovici Serge, *L'Âge des foules*, Bruxelles, Complexe, 1985.
- Schmitt Carl, *Théologie politique*, Gallimard, Paris, 1988.
- Taylor Charles, *L'Âge séculier*, Seuil, 2011.
- Thuail François, *Le désir de territoire : Morphogenèses territoriales et identités*, Ellipses, 1999.

Articles consultés

- Laustsen, CB & Wæver, O 2000, 'In Defence of Religion: Sacred Referent Objects for Securitization', *Millenium*, vol. 29, no. 3, pp. 705-739.
- Roy Olivier, Sécularisation et mutation du religieux | dans *Revue Esprit* (presse.fr), octobre 2008.
- Cristini Hélène, Dans *Revue d'éthique et de théologie morale* 2015/5 (n° 287), pages 85 à 122, lien : Les fondamentalismes laïc et musulman interprétés avec le concept de théorie mimétique | Cairn.info
- Article : Jean-Bernard Racine, Olivier Walther, *L'Information Géographique*, Année 2003 67-3, Lien : Géographie et religions: une approche territoriale du religieux et du sacré (persee.fr).
- Article : Jean-Bernard Racine, Olivier Walther, *Géographie et religions: une approche territoriale du religieux et du sacré* (persee.fr) *L'Information Géographique* Année 2003 67-3 pp. 193-221, lien : Géographie et religions: une approche territoriale du religieux et du sacré - Persée (persee.fr).
- De Chauvigny Maxime : *Assistons-nous à un retour du religieux ?* - Major-Prépa (major-prepa.com) octobre 2018, lien : Assistons-nous à un retour du religieux ? - Major-Prépa (major-prepa.com).
- Tuan Yi-Fu, 1978, « Sacred Space. Exploration of an idea », in K. Butzer (dir.) *Dimension of human geography*, Chicago, University of Chicago-Department of Geography, p. 84-99.
- Article : Sonia Mabrouk, « Vivre sans religion est possible, sans sacré non », *Atlantico.fr*, 18 mars 2023, lien : Vivre sans religion est possible, sans sacré non | Atlantico.fr
- Article : « Géopolitique des religions », Yves Lacoste, *Hérodote* 2002/3 (n° 106).

Mohamed TROUDI¹



LA QUESTION PALESTINIENNE ENTRE DÉFAITE DU DROIT INTERNATIONAL ET DÉSINTÉRÊT ARABE

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire :
ce n'est pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe » (Jean Jaurès)

Résumé : Créée pour assurer l'équilibre mondial, l'ONU a été instrumentalisée par les grandes puissances et a dès lors justifié des opérations militaires sélectives, notamment américaines, tandis que sa passivité – pour ne pas dire complicité – a prévalu dans d'autres situations, comme c'est le cas pour l'occupation de la Palestine par Israël et son rejet de toutes les résolutions onusiennes. La question de l'urgente réforme de l'ONU – si elle est encore possible – est posée, à l'heure où de profonds bouleversements sont en cours au Moyen-Orient.

Mots-clefs : Équilibre mondial, Organisation des Nations Unies, Palestine, Israël, Occupation, Résolutions, Droit international Moyen-Orient, Réforme, Cour Pénale Internationale, Accord du Siècle (Plan Trump), États-Unis.

Abstract: *Created to ensure the global equilibrium, the United Nations organization has been instrumentalized by the big powers and has been from that moment on, justifying selective military operations, especially the American ones, while its passivity – to not say complicity – has prevailed in other situations, as it is the case for the occupation of Palestine by Israel and its rejection of all UN resolutions. The question of an urgent reform of the UN – if it is still possible – is on the table, at a time when the Middle East is experiencing profound upheavals.*

Keywords: *Global equilibrium, United Nations Organization, Palestine, Israel, Occupation, Resolutions, International Law, Middle East, Reform, International Criminal Court, Deal of the Century (Trump Peace plan), United States.*

1. Docteur en droit, universitaire chercheur en relations internationales et stratégiques, associé à l'Académie de géopolitique de Paris, au Centre International de Géopolitique et de Prospective Analytique (Paris), consultant en géopolitique, spécialiste du monde arabe.

À LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, les vainqueurs meurtris adoptent la Charte des Nations Unies à San Francisco le 26 juin 1945, qui marque un tournant radical dans l'histoire des relations internationales, ou du moins le pense-t-on. Cette organisation vouée, comme le formula plus tard Henry Cabot Lodge, ambassadeur américain auprès des Nations unies, non pas « à nous emmener au paradis mais à nous sauver de l'enfer ». Dans les années soixante, du temps de la guerre froide et du monde bipolaire, le grand Raymond Aron avait, pour dire l'état du monde, lancé la célèbre formule – rapidement devenue réalité constante – « *paix impossible, guerre improbable* ». On pourrait paraphraser cette formule aujourd'hui en ces termes : paix moins impossible, guerres moins improbables...

Les imperfections de l'Organisation des Nations Unies (ONU) furent manifestes dès sa fondation. Elles reposaient sur des contradictions patentes, poussant à l'échec de l'organisation à bannir la guerre, même si elle demeure indispensable à la recherche de la paix. En dépit de leur rigueur, les nouveaux principes de sécurité commune introduits par la Charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres, souvent fratricides, et en dehors des mécanismes prévus par la Charte.

Sur ce sujet d'actualité brûlante que représente le conflit au Moyen Orient, qui se présente malheureusement comme le plus vieux du monde contemporain, sans aucune esquisse de solution à l'horizon, j'aborderai la question en deux parties : une première sera consacrée à l'analyse de l'échec du droit international au regard de la question palestinienne, et une deuxième partie abordera l'abandon de la question palestinienne par les arabes, les premiers concernés, à moins de tenir compte du virage opéré par le royaume saoudien depuis l'arrivée du prince héritier Mohammed Ben Salmane (ou MBS) aux affaires en 2015.

L'ONU et sa gestion du conflit israélo-palestinien, ou la défaite du droit international

À l'époque de la guerre froide et du monde bipolaire, un équilibre précaire s'était durablement installé, une situation de ni guerre, ni paix, ce qui nous amène à poser la question suivante : Serions-nous revenus 70 ans en arrière ? Hélas, la réponse est oui puisque les mêmes doutes et les mêmes interrogations resurgissent quand on observe l'état du monde aujourd'hui, notamment la politique de deux poids, deux mesures quand il s'agit de traiter la question palestinienne selon les principes du droit et de la légalité internationales. La faute à une organisation internationale traversée par des intérêts sous-jacents des grandes puissances qui

ont freiné et freinent encore le bon fonctionnement de l'ONU selon les principes fondateurs décrits dans la charte de 1945.

Les imperfections de l'ONU

Les imperfections de l'Organisation des Nations Unies (ONU) furent manifestes dès sa fondation et reposaient sur des contradictions patentes, poussant à l'échec de l'organisation à bannir la guerre, même si elle demeure indispensable à la recherche de la paix. En dépit de leur rigueur, les nouveaux principes de sécurité commune introduits par la Charte n'ont pas empêché le déclenchement de nombreuses guerres souvent fratricides en dehors des mécanismes prévus par la Charte. C'est ainsi, au nom de « *justes causes* », que l'ex-Union soviétique et les États-Unis ont entrepris des actions militaires unilatérales en Hongrie (1956), en Tchécoslovaquie (1968) ou en Afghanistan (1979) pour les Soviétiques, au Nicaragua (1980), en Grenade (1983), au Panama (1989), en Irak en (2003), en Syrie (2011), au Yémen (depuis 2015) pour les États-Unis.

On relève également une multiplication partout au Sud de conflits divers, en Afrique, au Moyen-Orient, dont la question palestinienne qui résume la situation tragique d'un peuple qui subit la dureté de l'occupation israélienne en violation de nombreuses résolutions onusiennes, très souvent dans l'indifférence générale de ce qu'on appelle communément la « *communauté internationale* ». Créée pour assurer l'équilibre mondial, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été et demeure instrumentalisée par les grandes puissances, sans parler de sa passivité pour ne pas dire sa complicité, dans la gestion du conflit israélo-arabe et israélo-palestinien.

Le Moyen-Orient offre par conséquent un cadre idéal de constatation de l'échec manifeste du droit et des Nations Unies. Depuis plus de 70 ans, l'Histoire bégaie dans cette région poudrière par excellence. Depuis plus de 70 ans une tragédie a pris forme lentement mais sûrement dont personne n'a su réellement cerner tous les dangers ni les enjeux. Nous sommes aujourd'hui face à une tragédie sans dénouement prévisible, bien au contraire. Un petit rappel historique s'impose pour mettre ce conflit dans le contexte qui est le sien. Depuis 1948, date de naissance de l'État israélien, un autre État arabe palestinien devait également voir le jour comme le prévoyait le partage des Nations Unies de 1947. Mais depuis 1948, c'est surtout une succession de guerres asymétriques entre un État constitué et fortement armé et un peuple dépourvu de souveraineté, en quête d'indépendance, qui s'offre à la communauté internationale et à l'ONU.

Aujourd'hui, la situation qui prévaut dans la région, que ce soit en Irak, en Syrie ou dans les territoires palestiniens dits « *autonomes* » est probablement la pire que le monde ait connue depuis la fin du second conflit mondial. En effet, la politique très militariste d'Israël avec l'appui politique et militaire américain et en l'absence d'une position franche et courageuse de l'Europe, réduite à accepter son rôle de simple observateur de la dégradation de la situation d'une année à l'autre, fait craindre le pire, celui de laisser ces deux peuples s'entre-déchirer, en somme aller vers une forme de suicide collectif.

Comment cette situation a-t-elle duré plus de 70 ans durant ? Pourquoi ce silence complice des Nations unies ? Pourquoi l'Organisation des Nations Unies (ONU) est-elle incapable d'appliquer des résolutions qu'elle a votées par ailleurs dans l'euphorie de la victoire contre l'horreur nazie ? En somme, pourquoi assistons-nous depuis plus de 70 ans à une défaite du droit précisément dans la gestion du conflit israélo-palestinien et israélo-arabe ? Ce conflit, qu'est-ce qu'il a de si particulier ? N'est-il pas simplement un conflit de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Pourquoi autant de tergiversations onusiennes et du monde dit libre pour imposer le droit comme unique levier d'une solution juste et durable à ce conflit ?

L'Organisation des Nations Unies (ONU) ne joue-t-elle pas sa crédibilité dans cette région et précisément en Palestine ? L'organisation a-t-elle les moyens de rebondir après son échec durant toutes ces décennies écoulées ? Ou au contraire, restera-t-elle encore pour longtemps l'instrument de validation d'une politique étrangère américaine agressive et militariste, devenue encore plus réelle depuis les tragiques événements de septembre 2001 ? En somme, la question qu'on est en droit de se poser dans ces conditions est la suivante : à quoi sert l'ONU, ce « *machin* » pour reprendre l'expression du Général de Gaulle ? Ce long conflit, sciemment destructeur, n'est-il pas une terrible épreuve de vérité pour l'ONU ?

Pourquoi l'Europe est-elle restée longtemps absente dans cette région ? D'ailleurs pourrait-elle agir autrement ? Pourquoi la politique d'impunité face à toutes les exactions et violations flagrantes des principes les plus élémentaires du droit international, suivie par l'Europe en direction de l'État hébreu comme en témoigne le silence européen face aux agissements de l'armée israélienne aujourd'hui au camp palestinien de Jénine ? Comment dire, dans ces conditions de dysfonctionnement grave de l'organisation mondiale, que la paix dans cette région passe par l'ONU ? Que peut espérer le peuple palestinien d'une organisation internationale largement discréditée ? Voilà autant de questions restées sans réponse depuis 70 ans. Cet article propose néanmoins quelques éléments d'analyse pour bien comprendre les fondements

de la défaite du droit international dès l'origine du conflit, à commencer par le plan de partage de 1947 qui a été une erreur historique lourde de conséquences.

Le plan de partage de 1947 : une erreur historique

La Grande-Bretagne, impuissante devant la montée des tensions à la fin de la Seconde Guerre mondiale et après une période de mandat mouvementée (1920-1948) qui a vu l'administration militaire de la Palestine par les Britanniques, appelée « *Administration des territoires ennemis occupés* » (O.E.T.A, *Occupied Enemy Territory Administration*), s'en remet à l'ONU dès 1947, lui confiant la charge de trouver une solution à un problème devenu insurmontable pour la puissance mandataire. Ce partage se fera en trois parties, en novembre 1947. À savoir :

- 1 - Un État juif de 14 000 km² avec une population de 558 000 Juifs et 405 000 Arabes.
- 2 - Un État arabe de 11 500 km² avec 804 000 Arabes et 10 000 Juifs, formé de trois parties séparées : Gaza, la Cisjordanie et la partie nord voisine du Liban.
- 3 - Enfin, une zone sous régime international particulier comprenant les lieux saints, Jérusalem et Bethléem, avec 106 000 Arabes et 100 000 Juifs. Il faut rappeler ici que l'ONU a accordé à l'État juif plus de pourcentage que le plan de partage de Peel² de 1937, soit 60 % du territoire alors qu'ils n'avaient jusqu'alors que 7 % de la propriété foncière, sans oublier également que ce territoire comporte 80 % des terres fertiles de la Palestine et 40 % de ses infrastructures industrielles.

La Commission Peel dont le nom formel est *Commission royale pour la Palestine*, était une commission d'enquête britannique mise en place en 1936 afin de proposer des modifications au mandat britannique en Palestine à la suite du déclenchement de la Grande Révolte arabe. Les responsables modérés arabes et juifs acceptent le plan à contrecœur, leurs deux communautés restant extrêmement divisées. En 1938, la Commission Woodhead³ est chargée d'examiner les détails du plan de

2. Partage de PEEL connu par la Commission Peel : La *Commission royale pour la Palestine*, dite commission Peel (1867-1937), est chargée de préconiser les évolutions nécessaires du mandat britannique, suite à la grande révolte arabe de 1936. La commission Peel retient la solution de deux états, arabe et juif, à l'exception de la ville sainte de Jérusalem à qui on appliquera un statut international. La proposition, acceptée par les juifs, sera refusée par les Arabes qui exigeaient un État palestinien sur la totalité de la Palestine mandataire. Ce rejet a entraîné la reprise de la révolte arabe en 1937 et l'échec de la Commission Peel.

3. La Commission de Sir John Woodhead, nom donné à une commission technique britannique créée en 1938 pour proposer un schéma de partition « *détaillé* » pour la Palestine mandataire, y compris la recommandation des limites de la partition et l'examen des aspects économiques et financiers du plan Peel.

la Commission Peel, et de faire des recommandations pour sa mise en œuvre. Le manque d'enthousiasme de tous fera finalement échouer le projet (novembre 1938).

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a depuis cette date multiplié les erreurs :

D'abord, en ne retenant du mouvement sioniste que sa louable intention bien affichée de garantir la sécurité des Juifs, en ignorant le potentiel raciste anti « *non Juifs* » de ce mouvement, en ayant fait peu de cas du sort des populations non juives de Palestine. En somme, les Nations unies se sont volontairement ou involontairement laissées dominer par un puissant lobby juif, qui considère la Palestine comme la terre promise des Juifs selon l'idéologie sioniste en pleine essor à cette période. C'est également une violation des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes contenus dans la Charte du 26 juin 1945, notamment son article 12 qui stipulait : « *l'égalité du droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes* ».

Or l'ONU n'a pas respecté ce principe établi par sa propre Charte et a par conséquent poussé ces deux peuples à se battre 70 ans durant. En négligeant sa propre charte, elle a trahi l'un des principes fondateurs de son existence et plus particulièrement du droit international, celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire le droit à l'autodétermination et à liberté d'aller et de venir. La conséquence immédiate en a été la première guerre israélo-arabe de 1948 et le début de la « *Nakba du peuple palestinien* » (catastrophe). Pour les mouvements sionistes, ce vote de novembre 1947 est une énorme victoire en ce sens qu'il consacre définitivement la reconnaissance de la fondation de l'État d'Israël en Palestine, et parce qu'il constitue également pour ces mouvements extrémistes le point d'appui vers de futures conquêtes territoriales par la force.

Ces conquêtes effectuées en violation totale du droit et de la légalité internationales, ont discrédité l'organisation internationale et ont mis le doute quant à sa capacité à bien gérer ce conflit – alors qu'il constitue un vrai danger pour la stabilité régionale et internationale. On espérait ainsi régler le problème de la question juive au moyen de cette recommandation de l'Assemblée générale de l'ONU qui prendra par la suite le nom de Résolution 181. Mais cette résolution pouvait-elle aboutir à la création d'un État israélien sans l'accord du peuple palestinien ? C'est là le point d'achoppement depuis 1948. Il était normal que les Palestiniens soient révoltés par cette proposition de partage. Il fallait au moins négocier avec eux et savoir attendre leur acquiescement, indispensable en droit, plutôt que de leur en imposer le principe du partage.

L'erreur dramatique commise en 1947-1948 a été de ne donner aux Palestiniens aucun motif, aucune explication d'acceptation du plan de partage présenté par l'Organisation. La faute est d'autant plus dramatique pour les Palestiniens que le partage était ressenti comme inégal et injuste. Il aurait fallu négocier politiquement pour respecter les droits garantis par le mandat et offrir une compensation – au moins économique – et une aide administrative pour aider les populations arabes à supporter ce traumatisme collectif encore très visible aujourd'hui.

C'est cette erreur monumentale, cette violation flagrante du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que l'ONU a cautionné sans se soucier des conséquences graves qui en résultent aujourd'hui : pas moins de cinq guerres israélo-arabes et israélo-palestiniennes sans aucune solution ou alternative crédible pour sortir de ce cercle endémique de violence. Pire, tout le monde a très dangereusement sous-estimé la volonté hégémonique du nouvel État israélien et sa volonté d'expansion territoriale bien au-delà du plan de partage de 1947. En effet, les israéliens ne se sont considérés à aucun moment liés d'une manière ou d'une autre par les éléments territoriaux contenus dans la Résolution 181 qui n'a d'ailleurs jamais été appliquée.

Nombreuses sont les résolutions qui ont été adoptées par l'ONU depuis la création de l'État juif. Cependant, du fait de son incapacité de les faire respecter et appliquer, elles sont toutes restées lettre morte, nourrissant ainsi le sentiment des peuples arabes d'un deux poids, deux mesures à leur égard, et le manque d'impartialité dans le traitement de ce conflit par l'Organisation dès ses débuts.

L'ONU incapable de faire respecter ces résolutions

S'il est probable que l'ONU ne disparaisse pas, réduite à son plus simple rôle de lutte contre le sida, la malaria et autres maladies graves, de lutte pour la défense des droits de l'enfant et plus généralement des droits humains, la réticence du Conseil de sécurité à entériner l'usage de la force pour appliquer ses propres résolutions, notamment celle impliquant l'État hébreu, sonne le glas du fantasme vieux de plusieurs décennies qui considérait l'ONU comme l'ossature de l'ordre mondial né à Yalta à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comment des dizaines de résolutions votées par l'organisation durant les décennies passées, notamment par le Conseil de sécurité, relatives au conflit israélo-arabe, sont-elles restées inapplicables sur le terrain simplement parce que les États-Unis, alliés d'Israël, refusent leur approbation en y mettant leur droit de veto ?

Dans ces conditions, le Conseil de sécurité, longtemps paralysé par l'usage abusif du droit de veto, peut-il représenter encore l'institution intrinsèquement seule compétente pour garantir un ordre mondial auquel les pays du sud n'ont pas

pris part, et nous sauver ainsi de l'anarchie et de l'instabilité ? Par ailleurs, dans sa totale faiblesse, l'organisation internationale a accepté Israël comme membre à part entière en 1949. Ce faisant, elle a cautionné en toute impunité plusieurs violations successives de sa charte survenues depuis 70 ans.

En voici quelques-unes des plus indiscutables :

- la violation permanente des frontières, l'application ininterrompue d'une politique d'élimination, d'annexion, d'expansion et de colonisation, alors que la Cour Pénale Internationale, organe juridique par excellence de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a assimilé la colonisation à un « *crime de guerre* » ;
- la prétention de l'État hébreu à vouloir résoudre seul et en dehors de toute intervention de l'ONU les conflits qu'il a lui-même provoqués, ce qui disqualifie l'institution pour une quelconque intervention ou recherche de solution ;
- la violation permanente des droits de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, notamment en ce qui concerne la torture, la prise d'otages ou encore la liquidation physique des militants palestiniens ;
- le non-respect de la Convention de Genève de 1949 (et ses annexes) dans les territoires occupés, alors qu'elle est la force occupante et qu'il lui incombe, de ce fait, d'assurer la protection des civils ;
- le refus d'Israël de tout contrôle par l'Agence Internationale de l'Énergie atomique (AIEA ou IAEA), de ses capacités militaires nucléaires, chimiques et biologiques, en toute illégalité et avec la bénédiction américaine et européenne qui a permis à l'État hébreu d'introduire l'arme nucléaire dans la région. Faut-il le rappeler : alors que pendant ce temps on refuse l'arme nucléaire à d'autres, au nom du principe de non-prolifération des armes nucléaires et chimiques (TNP). Et que dire de l'usage asymétrique de la force contre des populations civiles soumises systématiquement à une politique de sanction collective à chaque action militaire de la résistance palestinienne ?

Comme l'écrivait l'écrivain argentin Miguel Benasayag : « *L'État d'Israël justifie à l'avance chaque nouvelle exaction par un supposé droit à la survie, dont l'holocauste est l'argument majeur et imparable. Ainsi une barbarie pourrait en légitimer une autre ! La vérité, si simple et pourtant rarement énoncée, réside dans le fait que la brutalité de l'État d'Israël ne l'érige pas héritier du ghetto de Varsovie mais plutôt de ses bourreaux.* »⁴

4. Philosophe et psychanalyste franco-argentin, écrivain, spécialiste de Spinoza, chercheur en épistémologie, il est également un ancien résistant guévariste qui fut emprisonné et torturé par la junte au pouvoir dans l'Argentine des années 1970, une dictature militaire soutenue par les États-Unis.

Rappelons tout de même que lors de la séance d'admission d'Israël, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a exigé des garanties et l'engagement d'Israël à respecter la Charte et l'application de toutes les résolutions déjà votées, notamment la Résolution 194 qui ne sera jamais suivie d'effets sur le terrain – comme toutes les autres d'ailleurs alors qu'Israël est déjà membre de l'ONU. Cette résolution votée le 11 décembre 1948 permettait aux réfugiés palestiniens qui le désiraient de retourner dans leurs foyers et de vivre en paix avec leurs voisins, et à ceux qui décideraient de ne pas rentrer d'être indemnisés de leurs biens perdus – ou plutôt saisis par l'autorité de l'occupation.

Soixante-dix ans après le vote, ce sont 6 millions de Palestiniens qui sont toujours des réfugiés. L'État d'Israël refuse toute application de cette résolution sur le droit au retour des Palestiniens, prétextant du fait que cela pourrait entamer le caractère juif de l'état hébreu. À contrario, dès 1950, la Knesset (parlement israélien) votait la Loi du retour qui permet à tout Juif d'immigrer en Israël, alors que l'admission d'Israël au sein de l'ONU a été politiquement conditionnée à l'acceptation du caractère international de la question des réfugiés. Cette condition impliquant également le renoncement israélien à opposer l'article 2 de la Charte, selon lequel les États peuvent réserver les questions relevant de leur compétence nationale et refuser qu'elles soient traitées par les Nations Unies.

Outre les Résolutions 181 et 194 relatives au droit du retour des réfugiés palestiniens, on peut évoquer la Résolution 242. Le 22 novembre 1967, cette résolution, qui souligne « *l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre* » et appelle au « *retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit* ». Elle affirme en outre la nécessité de « *réaliser un juste règlement du problème des réfugiés* ». Par ailleurs, le 22 octobre 1973, la Résolution 338 du Conseil de sécurité « *demande aux parties en cause de commencer immédiatement après le cessez-le-feu l'application de la Résolution 242 du Conseil de sécurité* ». On peut également évoquer la Résolution 478 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 20 août 1980 qui demande à Israël de mettre fin à l'occupation de Jérusalem. Elle demande aussi de mettre fin aux modifications du caractère historique, juridique et géographique de la ville.

Dans la Résolution 1322 (7 octobre 2000), votée à la suite du début de la seconde Intifada (soulèvement palestinien), le Conseil de sécurité déplore les violences et condamne le « *recours à la force excessif contre les Palestiniens* ». Il demande à Israël de respecter ses obligations relatives à la convention de Genève. Toutes ces résolutions n'ont jamais été suivies d'effet sur le terrain, à cause de l'utilisation

massive et abusive au Conseil de sécurité du droit de véto par les États-Unis, empêchant le vote de plusieurs résolutions, notamment celles condamnant les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, ainsi que les multiples condamnations formulées à l'encontre d'Israël.

En 1975, la Résolution 3379 de l'Assemblée générale des Nations Unies condamne l'idéologie sioniste et l'assimile à une « *forme de racisme et de discrimination sociale* ». Et que dire de l'attaque du camp de réfugiés palestinien de Jénine qui a été soumis à des destructions massives de la part de l'armée israélienne ? À l'époque, l'envoyé spécial de l'ONU au Proche-Orient, horrifié par ce qu'il avait découvert, déclarait alors : « *Ce que j'ai vu est absolument inacceptable, une horreur qui dépasse l'entendement... Les experts qui sont avec nous et qui ont l'habitude des guerres et des tremblements de terre, disent qu'ils n'ont rien vu de tel. Il est inacceptable que le gouvernement israélien n'ait pas autorisé, onze jours durant, les équipes de sauvetage à entrer dans ce camp... C'est moralement répugnant.* »

Les critiques fusèrent alors de partout et les déclarations indignées se succédèrent, comme celle du secrétaire d'État adjoint américain chargé du Proche-Orient, William Burns, qui avait déclaré qu'il s'agissait d'une « *tragédie humaine pour des milliers de Palestiniens innocents* ». Encore une fois, la réaction de l'ONU a été sans commune mesure avec l'étendue du drame et des crimes commis à Jénine. Elle s'est contentée de désigner le 28 novembre une commission d'enquête qui a fini comme les précédentes, c'est à dire en annulation – à cause du refus de l'État hébreu de la recevoir. Je ne peux pas, en évoquant la liste exhaustive des violations répétées des résolutions et des condamnations dont a fait l'objet Israël, ne pas faire allusion à la décision de la *Cour Pénale Internationale* (ou CPI) du 20 juillet 1998 relative à la construction du mur de séparation avec les Palestiniens. La motion émise par la cour stipule que « *la colonisation de territoires par une puissance occupante doit être assimilée à un crime de guerre* ».

Cette décision courageuse de la CPI, que certains observateurs voyaient comme un tournant dans le traitement du conflit israélo-palestinien par l'ONU, a été suivie par une condamnation de l'Assemblée générale des Nations Unies qui demande le démantèlement du mur et l'indemnisation des Palestiniens, sans résultat aucun... Pire, Israël a continué la construction du mur, occupant davantage de terres palestiniennes, séparant dans la douleur des villages entiers en toute impunité. Ces quelques exemples et bien d'autres montrent bien la nature réelle de l'État hébreu et de ses dirigeants, qu'ils soient de gauche ou de droite, qui se moquent réellement de la légalité internationale, qui ont toujours fait fi des résolutions et des

condamnations de l'ONU avec un constant cynisme et dans l'indifférence internationale la plus répugnante.

J'en prendrais pour preuve cette phrase célèbre du père de l'État israélien David Ben Gourion : « *peu importe ce que disent les Gentils, l'important c'est ce que font les Juifs* ». C'est dire combien la démission de l'ONU face à Israël était et demeure constante. À quoi donc sert l'ONU ? Comment dans ces conditions imaginer un quelconque changement dans la gestion du conflit ? En d'autres termes, la structure de cette organisation, dans son mode d'emploi et dans son action actuelle, est largement traversée par des intérêts sous-jacents qui dépassent de loin ceux de l'organisation, et parfois même imposés (comme ce fut le cas lors de l'invasion de l'Irak par les USA au mépris du droit international). Je rappelle qu'outre la question palestinienne, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a connu un échec retentissant en Irak, qui a représenté le plus grand recul du droit international que nous ayons connu, consécutif à la criminelle invasion anglo-américaine de mars 2003 et la destruction du siège de l'organisation le 19 août 2003.

Dans un monde dominé par des nouvelles et multiples menaces à la sécurité et la stabilité, qui exigent une redéfinition plus large de la sécurité en termes humains, devant l'urgence d'une réponse collective, l'ONU devrait se réformer si elle veut jouer un rôle central dans le futur monde qui se dessine. Il faut que les valeurs universelles énoncées dans la Charte des Nations Unies servent réellement de jalons moraux à l'établissement de ce « *nouvel ordre mondial* » qui s'offre à nous, basé sur l'égalité, la mise de la force au service du droit et le respect des différences, parce que notre monde est bien pluriel complexe qu'on ne le pense.

L'ONU doit se réformer ou disparaître

L'ONU est confrontée à ses propres difficultés et elles sont nombreuses. Comment dès lors envisager un meilleur avenir pour l'organisation autrement que par des réformes en profondeur de son fonctionnement ? En somme l'ONU doit changer, seule une organisation internationale forte et revigorée pourra être la meilleure assise sur laquelle construire l'avenir. Jusqu'à maintenant, plusieurs réformes ont été repoussées : en cause, le problème du budget et celui du fonctionnement du Conseil de sécurité qui n'est plus, dans sa configuration actuelle, représentatif de la réalité de notre monde.

Faut-il le rappeler, le maintien de la paix mondiale dépend intrinsèquement de la réalisation de la paix au Moyen-Orient, qui passe elle-même par un seul et

unique chemin : le retour à l'application des résolutions onusiennes et à la légalité internationale. Or il se trouve, comme le dit l'ancien Secrétaire général de l'ONU Javier Perez De Cuellar (1982-1991), que « *les membres permanents sont passés en dix ans de l'inaction à l'omnipotence* ». L'utilisation excessive et abusive du droit de veto, notamment quand il s'agit de résolutions condamnant Israël, est une entorse à l'égalité souveraine des États-membres proclamée par la Charte de San Francisco. Rappelons, à titre d'exemple, que les États-Unis ont mis pas moins de trente-trois fois leur droit de veto sur la question israélo-arabe, ce qui dépasse l'entendement. La réforme des Nations Unies et plus particulièrement de son organe de décision – le Conseil de sécurité – devient de plus en plus urgente pour retrouver un peu de légitimité et de crédit.

Voici quelques pistes de réformes à prendre en compte :

- 1 - Réforme quant à la composition du Conseil de sécurité, l'organe de décision par excellence et dont la composition actuelle ne reflète plus la réalité de notre monde. Par conséquent, un élargissement s'impose aujourd'hui pour améliorer un peu plus sa représentativité en donnant à de nouveaux pays – notamment africains – le droit de peser sur les grandes décisions engageant l'avenir du monde.
- 2 - Il faudrait en outre une réforme du droit de veto, notamment pour le limiter aux questions de recours à la force et pour imposer l'obligation de motiver sa mise en œuvre, afin de remédier à l'immobilisme comme l'avait proposé l'ancien ministre français de la Défense Paul Quilès en l'an 2000⁵.

5. Voici quelques passages de la lettre adressé par Paul Quilès à Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU. La lettre fut publiée dans le journal *La Dépêche* le 12 octobre 1999 et intitulée « *Paul Quilès : carton jaune à l'ONU* » : « *Bosnie, Rwanda, Kosovo, Timor, Sierra Leone : face aux politiques de terreur et à la barbarie, l'impuissance de l'ONU n'a que trop duré...* » Le constat du parlementaire – ancien ministre et président de la Commission de la Défense à l'Assemblée nationale – annonce un réquisitoire en bonne et due forme. Quilès accuse le Conseil de sécurité de pratiquer l'arbitrage à géométrie variable. On peut lire dans l'article que : « *L'optimisme de l'après-Guerre froide a finalement généré une situation absurde. Le nouvel ordre mondial n'est qu'une sorte de manteau d'Arlequin. La morale internationale, les droits de l'homme, sont des alibis commodes. En réalité, l'humeur capricieuse des grandes puissances gouverne sans partage. L'actualité sert d'illustration à cette évidence insupportable.* » Puis la lettre de Paul Quilès reprend ainsi : « *À chaque fois, le Conseil de sécurité, au lieu de jouer un rôle moteur, est réduit à se comporter en délégué des super-grands ou des organisations régionales, soumis de fait à leur bon vouloir.* » Ce que Kofi Annan appelle « *l'inaptitude tragique* » de la communauté internationale inspire ici un mouvement d'indignation. « *Mais, il ne suffit pas, ajoute Quilès, de dénoncer la paralysie du système. Il est impératif de donner les moyens qui permettent à l'ONU d'éviter la répétition des tragédies insoutenables.* » C'est pourquoi l'élue conseille d'accroître la représentativité du Conseil de sécurité ; un usage plus contraignant du droit de veto ; enfin, la mise en place d'une brigade d'intervention régionale, car la cohérence du système suppose non seulement des intentions, mais encore une logistique puissante garantie par des engagements financiers.

3 - L'ONU souffre également de la faiblesse actuelle de l'Assemblée générale. C'est pourtant là que doit s'organiser le débat et se forger le consensus sur les solutions aux grands problèmes du moment, dont la question palestinienne. Dans un rapport à l'Assemblée générale datant du 7 mars 2006, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a proposé aux États membres une vaste réforme de l'Administration de l'ONU reconnaissant l'inadaptation des structures administratives actuelles face aux défis que l'ONU est censée relever plus de 70 ans après sa création. Seulement, des obstacles majeurs demeurent quant à une véritable réforme du Conseil de sécurité, notamment l'accord des cinq membres permanents.

Faire de l'Organisation des Nations Unies (ONU) un véritable outil multipolaire des relations internationales, c'est d'abord revenir aux textes fondateurs : la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, deux outils révolutionnaires susceptibles d'aider l'organisation à dépasser son statut de 1945. L'avenir sera prometteur si nous parvenons à avoir une ONU courageuse et militante, capable d'assurer la paix et de servir de « *contre-poids démocratique* » face à la globalisation, une idée louable mais qui ne semble être qu'une illusion de plus. Il faudrait une organisation internationale forte et capable de se légitimer politiquement et de s'imposer à l'ensemble des États qui la composent. Il faut espérer que le droit international qui est avant tout un langage commun, puisse, par un combat politique constant, contribuer à empêcher la guerre ou du moins à limiter ses effets destructeurs. Le droit international, tant qu'il restera dépendant de rapports de forces conjoncturels dans son élaboration comme dans son application, ne saura garantir la paix et la sécurité mondiale.

Outre la faiblesse de l'ONU et du droit international, la question palestinienne connaît également le désintérêt arabe : le cas du royaume saoudien

À cette défaite du droit onusien, est venu se greffer une autre réalité toute aussi amère celle de l'abandon arabe de la question palestinienne. Outre le cas de l'Égypte et de la Jordanie qui ont choisi très tôt de sortir de la ligne conflictuelle avec l'état hébreu en normalisant de manière séparée leurs relations avec Israël – l'une en 1979 avec les accords de camp David, l'autre au milieu de la décennie 90 –, le cas de l'Arabie saoudite est un exemple de laboratoire de l'abandon pur et simple de la cause palestinienne, surtout depuis l'arrivée aux affaires du prince héritier Mohammed Ben Salmane (ou MBS). Cette puissance montante du monde arabe a entamé un

virage important par le changement brusque qu'a opéré le prince héritier Mohamed Ben Salmane dès 2015 par son rapprochement inconditionnel avec l'état hébreu et par sa position pour le moins choquante aux yeux de beaucoup d'arabes, celle de l'acceptation officielle du plan de 2019 communément désigné « *Accord du siècle* », (ou « *Deal du siècle* » ou Plan Trump). Cet accord injuste et en violation flagrante du droit international⁶ a assassiné ce qui restait des revendications palestiniennes – notamment sur Jérusalem et l'enterrement quasi définitif de la question du droit du retour des réfugiés palestiniens, question centrale dans toute recherche de solution finale acceptable pour tous. En effet, l'importance de la question palestinienne a nettement décliné dans le champ des préoccupations des puissances mondiales et régionales, en raison des conflits en cours dans la région depuis les « *révolutions arabes* » et le grand retour de la Russie sur la scène régionale et mondiale. La cause palestinienne a par conséquent perdu de son importance auprès des politiques, mais pas dans l'opinion publique arabe qui y demeure très sensible.

La raison de ce désintérêt, qui s'est imposé à bon nombre d'États arabes, est celui de lutter contre le prétendu développement de l'influence iranienne dans le monde arabe. Au nom de la volonté arabe de mettre fin à l'influence grandissante de Téhéran, en considérant l'Iran comme une menace pour le maintien des régimes, beaucoup de pays arabes ont sacrifié les droits inaliénables du peuple palestinien à disposer d'un État viable et durable sur les frontières de 1967, communément appelée « *la ligne verte* ».

Le problème palestinien s'est de nouveau trouvé dans une grande impasse depuis que la solidarité arabe est passée de l'efficacité de principe à la rhétorique. Cette cause a tant perdu de sa justesse dans un monde arabe hyper divisé depuis l'échec de l'arabisme – consécutif à la naissance du mouvement national palestinien représenté par l'OLP, l'« *Organisation de Libération de la Palestine* », et son autonomisation à la fin des années 1960. Il n'est par conséquent guère étonnant de voir un tel effritement du monde arabe au sujet de la Palestine qui restera pour longtemps encore une composante du discours idéologique des États arabes dans le seul but d'une légitimation des régimes en place, notamment après les tremblements politiques apportés par les « *révolutions arabes* ».

L'axe Riyad-Jérusalem est un cas de laboratoire de l'abandon de la question palestinienne. Ce rapprochement s'est opéré sur le dos des palestiniens, marginalisant

6. Voir mon article (Troudi Mohamed) intitulé « *Les réactions face au Deal du siècle ou la dislocation du monde arabe* », paru le 25 mai 2020 dans la revue « *Géostratégiques* », publication de l'Académie de Géopolitique de Paris.

d'avantage la question palestinienne depuis l'arrivée au pouvoir du prince héritier Mohamed Ben Salmane qui a par sa nouvelle approche des relations saoudo-israéliennes a fait disparaître peu à peu la question palestinienne de la politique arabe, un effacement qui a montré au grand jour les profonds bouleversements en cours au Moyen-Orient. Un des traits de ce bouleversement géopolitique majeur c'est bien évidemment la rivalité entre l'Arabie saoudite et l'Iran qui s'est développé au point de devenir la ligne de faille principale de la région. Je rappelle que l'Iran produit plus de rhétorique anti-israélienne que l'ensemble du monde arabe associé. Il n'y a qu'à voir les réactions égyptiennes et jordaniennes – deux états arabes en situation de paix séparée avec Tel Aviv – pour s'en convaincre. Mieux, le prince héritier d'Arabie Saoudite Mohamed Ben Salmane suit une politique extérieure aux antipodes de ses prédécesseurs. Je pense au roi Fayçal, assassiné le 25 mars 1975. L'actuel prince héritier a une approche résolument pro-israélienne, comme en témoigne l'acceptation saoudienne et d'une large partie du monde arabe de ce qu'on avait appelé le « *deal du siècle* » (ou « *Accord du siècle* » ou Plan Trump).

Quelques mots pour rappeler ce qu'est cet accord et en quoi il est destructeur pour une solution politique au conflit ?

C'est Jared Kushner (homme politique et homme d'affaires américain, fils de Charles Kushner, marié depuis 2009 à Ivanka Trump, fille aînée de l'ancien président des États-Unis Donald Trump), qui est considéré comme le principal artisan de ce plan qui s'appuie sur une étroite collaboration entre Israël et les riches monarchies du Golfe, notamment l'Arabie saoudite. Ce sont les riches monarchies qui devraient financer l'essentiel de la mise en œuvre du plan, comme en témoigne la présence de certains ambassadeurs arabes du Golfe persique à la Maison Blanche aux côtés du Premier Ministre israélien lors de la présentation du plan à Washington

Une première évidence apparaît à la lecture du plan : En effet des éléments purement dangereux et violents sont énoncés, sans précédent dans l'histoire de l'après-Deuxième Guerre mondiale, en violation des principes les plus élémentaires du droit international. Parmi ces éléments, figure l'absence totale de contrôle de ses frontières par le futur État palestinien, ainsi que la mainmise complète sur Jérusalem par Israël, présentée comme la capitale éternelle de l'État hébreu. En d'autres termes, il s'agirait de l'abandon de toute souveraineté palestinienne sur le troisième lieu saint de l'islam. Ces éléments sont en parfaite violation du plan de partage des Nations Unies de 1947 (résolution 181) et de ses résolutions 242 et 338. Par ailleurs, la Cisjordanie (zone C comprise) serait sous totale souveraineté israélienne,

notamment pour les décisions sécuritaires, et Israël a annexé plus de 130 colonies juives de la vallée du Jourdain et en Cisjordanie occupée, en plus du désarmement total de la bande de Gaza et du Hamas.

Qu'en est-il du droit de retour des réfugiés palestiniens, question – on ne le dira jamais assez – fondamentale pour tout règlement négocié du conflit ? Ce point est traité de manière expéditive par ce plan dans lequel on peut lire que : « *Les réfugiés palestiniens auront le choix entre vivre dans le futur État palestinien, s'intégrer dans les pays où ils résident actuellement, ou s'installer dans un pays tiers* », ignorant déplorablement la Résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies relative au droit du retour de plus de six millions de réfugiés palestiniens. En somme, le plan américain enterre définitivement l'impératif de retour des réfugiés palestiniens, notamment ceux qui ont fui la guerre de 1967. Dans des conditions si défavorables aux Palestiniens, comment est-ce qu'un tel plan a pu être mis sur pied avec la complicité internationale et régionale ? Comment est-ce que ce plan, que les Palestiniens appellent la deuxième « *Nakba* », a pu avoir l'accord d'un des pays phare du monde arabe, l'Arabie saoudite ?

Les réactions des pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) à l'annonce de l'Accord du siècle ont été divergentes. Le Qatar et le Koweït figurent dans ce que nous qualifierons de « *camp du refus* », étant complètement opposés au plan. Riyad n'a pas attaqué ni même critiqué le plan de paix américain, rappelant simplement au passage de ne pas oublier les droits des Palestiniens. Comment tenir une telle position qui relève d'une gymnastique politique et diplomatique insoutenable ? Comment exprimer son soutien au plan et demander parallèlement le respect des droits des Palestiniens quand ce plan les efface totalement ?

L'Arabie Saoudite offre ainsi un chèque en blanc à l'Accord du Siècle, lui permettant de passer au stade de l'application. L'absence de condamnation saoudienne des termes du plan peut dès lors être interprétée comme une approbation et un soutien implicite au plan de paix américain. En effet, l'Arabie Saoudite s'est lancée depuis quelques années dans une politique de rapprochement avec l'État hébreu. Son embarras est néanmoins notable puisque les opinions publiques arabes dans la région, y compris en Arabie saoudite, restent très sensibles et résolument pro-palestiniennes.

Il demeure par ailleurs un décalage entre la position officielle du prince Salmane qui consiste à affirmer les droits inaliénables des palestiniens et la position complaisante d'une frange importante des officiels saoudiens. Pour en comprendre les raisons, il faut s'intéresser au virage qu'a pris le rapprochement politique, diplomatique

et commercial entre Riyad et Tel Aviv. L'héritier saoudien a été jusqu'à considérer que Riyad n'avait plus de contentieux avec l'État hébreu. Pire, la lutte des Palestiniens pour recouvrer leurs droits à un État viable et durable apparaît aujourd'hui comme un facteur ayant retardé le développement économique du monde arabe. Par conséquent, l'Arabie Saoudite veut désormais sortir de cette équation et affirme clairement sa volonté d'entamer des relations plus solides avec Tel Aviv : un revirement total dans la position saoudienne depuis l'arrivée de Mohamed Ben Salmane en tant qu'héritier du royaume (voir à ce sujet l'entretien que j'ai réalisé dans l'émission « *Arc en ciel* » du 20/05/2018 sur *radio Pluriel* et présenté par Mr Abdellatif Essadki).

Depuis le consensus arabe sur la Palestine, guidé par le royaume wahhabite, incarné par le plan du roi Abdallah en 2002, s'est largement effrité. Cette attitude est symptomatique de l'état des divisions arabes sur une question pourtant longtemps considérée comme centrale, tant au niveau des décideurs que des citoyens arabes. En effet, depuis l'empire ottoman, il existe un lien direct entre le sort du monde arabe et celui de la Palestine. C'est dire combien la question palestinienne s'est trouvée au cœur de l'unité arabe : elle fut la conséquence de la Première Guerre Mondiale ayant permis la dislocation de l'empire ottoman et l'émergence d'un sentiment d'appartenance arabe qui atteindra son apogée avec le panarabisme, qui a fait de la cause palestinienne le cœur du combat nationaliste arabe depuis l'entre-deux-guerres.

Dès lors la Palestine a retrouvé sa place pleine et entière à l'heure de la crispation arabe dans le rejet de l'État hébreu à sa création en mai 1948. Depuis les défaites successives des armées arabes de 1948 à nos jours et surtout depuis la grande défaite d'octobre 1967 et de Kippour en 1973, on assiste à la création d'un certain mythe palestinien. Cependant, ce mythe a été utilisé, hélas, pour légitimer les nouveaux régimes arabes arrivés au pouvoir après les indépendances nationales.

Paradoxalement, ces différentes défaites des armées arabes ont poussé les figures historiques de la résistance palestinienne à vouloir s'affranchir de cette surenchère, devenue principalement le moteur d'une mobilisation au nom de l'arabisme et du nationalisme arabe, voire, depuis les années 1980, au nom de l'islamisme politique et djihadiste. Cette réalité nous la retrouvons dans toutes les prises de position des États arabes quant au Deal du Siècle, à savoir une instrumentalisation de la cause palestinienne pour en tirer un privilège politique ou diplomatique. C'est notamment le cas de la position saoudienne, de celle des Émirats Arabes Unis (EAU), du Soudan ou encore du sultanat d'Oman.

Dans ce sombre tableau, apparaît cependant une lueur d'espoir. En effet, on assiste depuis peu à un bouleversement dans l'échiquier géopolitique de la région depuis la guerre russo-ukrainienne et les rapprochements russo-saoudien et irano-saoudien, qui semblent s'affirmer de jour en jour. Cette double réconciliation rabat la carte des équilibres géopolitiques dans la région, voire au-delà. Tout d'abord, le rapprochement sous l'égide de Pékin de Riyad et Téhéran – dont l'antagonisme politico-religieux a toujours alimenté les conflits, notamment au Yémen et au Liban – a permis d'entamer une détente entre les deux pays ainsi que la reprise des relations diplomatiques. Ce rapprochement présente plusieurs enjeux :

– *D'abord, un Iran mieux intégré au Moyen-Orient*

Cet accord permettra assurément à l'Iran de sortir de son isolement régional. Il représente en outre pour Téhéran une bouffée d'oxygène, voire un sauvetage économique car l'État perse va pouvoir s'appuyer sur de nouveaux partenaires, par une détente entre les frères ennemis yéménites, voire par une désescalade en Syrie, pays en guerre depuis plus d'une décennie. Ce rapprochement pourrait également être l'occasion d'une reconfiguration géopolitique régionale dont l'Irak pourrait constituer le principal bénéficiaire, et qui sera de nature à atténuer la conflictualité dans ce pays meurtri.

– *Qu'en est-il des retombées de ce rapprochement sur la question palestinienne ?*

Faut-il le rappeler, le rapprochement irano-saoudien est interprété comme un véritable revers pour l'État hébreu, si l'on considère les déclarations de Yaïr Lapid quand il était chef de l'opposition israélienne, qualifiant ce rapprochement d'« *échec total et dangereux de la politique étrangère du gouvernement israélien* », qui complique en outre les projets de Tel-Aviv de normaliser ses relations avec l'Arabie Saoudite et de poursuivre ainsi sa stratégie d'isolement de Téhéran, politique suivie par Israël depuis des décennies sans y parvenir réellement. Mais en 2020, la signature des « *accords d'Abraham* » entre Israël, les Émirats Arabes Unis (EAU) et Bahreïn a toutefois permis la normalisation des relations entre les pays signataires et l'État hébreu, rompant ainsi avec des décennies de rejet de l'État hébreu par les royaumes du Golfe persique qui mettaient en avant pour condition préalable le règlement total de la question palestinienne. La défaite israélienne s'explique par le refus de Riyad de signer cet accord, déjouant ainsi le plan israélien visant à constituer un front uni contre Téhéran.

En effet, Téhéran et son programme nucléaire sont perçus comme une grande menace pour Israël, qui n'a eu de cesse de menacer de conduire des attaques militaires

ciblées sur les installations nucléaires iraniennes, manquant d'entraîner une guerre régionale dont personne ne pourrait en connaître les conséquences dans toute cette région, poudrière par excellence. Par ailleurs, ce rapprochement irano-saoudien donne à l'Iran une légitimité jusqu'ici inespérée dans le monde arabe, et qui peut être le fer de lance d'un retour fracassant de Téhéran tant dans le monde arabe qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Ce rapprochement sonne comme un sauvetage économique pour Téhéran qui peut désormais s'appuyer sur de nouveaux partenariats dans un monde arabe cherchant lui aussi à sortir de l'orbite américain. Le bénéfice que pourraient récolter les Palestiniens serait de voir Israël isolée dans son environnement régional, et de revivifier ainsi la question palestinienne, longtemps oubliée et occultée.

– *L'autre enjeu serait la levée de la mainmise economico-religieuse iranienne sur l'Irak*
 Depuis la première Guerre du Golfe de 1982 et plus encore depuis l'invasion américaine de l'Irak en mars 2003, l'Irak a toujours été une source de rivalité entre Téhéran et l'Arabie Saoudite qui a constamment cherché, si non à empêcher, du moins à affaiblir l'influence iranienne à Bagdad. L'Irak serait l'autre grand bénéficiaire de la normalisation des relations irano-saoudiennes, surtout si l'Iran accompagne son geste par des faits – sur le terrain notamment – en réduisant son soutien militaire aux milices chiites actives en Irak. Ce qui est certain c'est que quelle que soit l'importance de cet accord, ses effets prendront vraisemblablement du temps pour se concrétiser sur le terrain.

Outre l'affaiblissement diplomatique américain dans la région – suite notamment à la dégradation des relations entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, dont l'accord avec Téhéran n'a pas manqué d'embarrasser Washington qui a taclé Riyad sur le non-respect des droits de l'Homme et l'absence d'État de droit –, l'accord irano-saoudien a permis d'accroître l'influence chinoise au Moyen-Orient. Je rappelle que Pékin est un partenaire économique important de l'Iran et de Riyad, et a, par ricochet, tout intérêt à ce que la région se stabilise, ce qui serait un gage de la poursuite de ses bonnes affaires économiques et financières avec les deux pays. En effet, la Chine se positionne comme toujours sur le terrain économique grâce à une politique « gagnant-gagnant » (“Win Win”) pour mieux s'implanter sur le plan géopolitique, ainsi qu'en se présentant comme un pays responsable et surtout très juste dans sa politique extérieure, notamment en direction du monde arabo-africain et particulièrement envers la question palestinienne.

Conclusion

Notre monde actuel, dominé par de nouvelles et multiples menaces à la sécurité et la stabilité, exige une redéfinition plus large de la sécurité en termes humains, une réponse collective urgente, et la nécessaire révision par les Américains de leur politique étrangère. Pour sa part, l'ONU doit procéder à d'importantes réformes, l'organisation ne pouvant jouer un rôle central que par sa redynamisation. Il faut que les valeurs universelles énoncées dans la Charte des Nations Unies (1945) servent réellement de jalons moraux à l'établissement d'un meilleur ordre mondial basé sur l'égalité et le respect des différences, parce que notre monde est pluriel. Faire de l'ONU un véritable outil multipolaire des relations internationales, c'est d'abord revenir aux textes fondateurs : la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Je vois là deux outils révolutionnaires susceptibles d'aider l'organisation à dépasser son statut de 1945.

L'avenir sera prometteur si nous parvenons à avoir une ONU courageuse et militante, capable d'assurer la paix et de servir de contrepoids démocratique face au multilatéralisme et à la globalisation, deux belles et louables idées qui ne sont peut-être que des illusions. En effet, tant qu'il n'existera pas un organisme politique unique capable de produire et de faire exécuter des règles juridiques qui reposent sur une cohésion idéologique, le droit international restera dépendant de rapports de forces conjoncturels, dans son élaboration comme dans son application. Il faudrait une organisation internationale forte, capable de se légitimer politiquement et de s'imposer à l'ensemble des États qui la composent. Il faut espérer que le droit international, qui est avant tout un langage commun, puisse, par un combat politique constant, contribuer à empêcher la guerre ou du moins à limiter ses effets destructeurs comme ce fut malheureusement le cas récemment au Liban. Beaucoup de chemin reste à parcourir, beaucoup de pas restent à faire, mais il faut entretenir l'espoir d'un monde meilleur, et mieux vaut tard que jamais car il en va de la paix et de la sécurité mondiales. L'ONU, passée de l'ambiguïté à l'impuissance dans la gestion du conflit israélo-palestinien et israélo-arabe, peut retrouver toute sa légitimité justement sur cette même question centrale de la paix et de la sécurité internationales, mais en est-elle encore capable ? ■

Le recteur Gérard-François DUMONT¹



ISRAËL ET LES TROIS BOULEVERSEMENTS DE SA GÉOPOLITIQUE DES POPULATIONS

Résumé : Les paramètres démographiques sont au cœur des évolutions géopolitiques, soit qu'ils les influencent, soit qu'ils en soient les conséquences. Or, la situation géopolitique interne et externe d'Israël s'est trouvée profondément modifiée depuis son indépendance en 1948 du fait de trois bouleversements – plutôt imprévus - de la géopolitique des populations : une immigration pérenne, une fécondité restée étonnamment élevée tout en connaissant des changements différentiels majeurs et un basculement de son poids démographique par rapport aux diasporas juives. Après avoir pris la mesure de ces bouleversements, ce texte examine leurs effets géopolitiques.

Mots-clés : Israël ; Palestine ; Territoires palestiniens ; population ; juifs ; arabes ; musulmans ; démographie ; géopolitique ; démographie politique ; géographie des populations ; migration ; fécondité ; diaspora

Abstract: *Demographic parameters are at the heart of geopolitical developments, whether they influence them or are their consequences. Since its independence in 1948, Israel's internal and external geopolitical situation has been profoundly altered by three - rather unexpected - upheavals in population geopolitics: perennial immigration, a fertility rate that has remained surprisingly high while undergoing major differential changes, and a tipping of its demographic weight in relation to the Jewish diasporas. After taking stock of these upheavals, this text examines their geopolitical effects.*

Keywords: *Israel ; Palestine ; Palestinian Territories ; population ; Jews ; Arabs ; Muslims ; demography ; geopolitics ; political demography ; population geography ; migration ; fertility ; diaspora*

1. Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, Président de la revue *Population & Avenir*. À paraître : Dumont Gérard-François, « Israël et les trois bouleversements de sa géopolitique des populations », *Géostratégiques*, n° 63, 2023.

LES PARAMÈTRES DÉMOGRAPHIQUES SONT AU CŒUR des évolutions géopolitiques, soit qu'ils les influencent, soit qu'ils en soient les conséquences. Mais, le plus souvent, dynamiques démographiques et dynamiques géopolitiques s'entremêlent. Ainsi, la situation géopolitique interne et externe d'Israël s'est trouvée profondément modifiée depuis son indépendance en 1948 du fait de plusieurs bouleversements – plutôt imprévus – de la géopolitique des populations.

D'abord, on aurait pu penser qu'un contexte de tensions géopolitiques, de conflits militaires périodiques et de risques d'actions terroristes aurait fini par nuire à l'attractivité migratoire d'Israël. D'ailleurs, cette attraction a été loin d'être exclusive pour les juifs émigrant des pays arabes dans les années 1950 et 1960. Effectivement, seulement une partie de ces derniers se sont réfugiés en Israël, les autres partant en Europe, en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud. Il n'était donc pas absurde de penser que la situation géopolitique instable et conflictuelle de la Palestine géographique, c'est-à-dire cet espace qui va du Jourdain à la Méditerranée, se traduirait par une insécurité rebutant l'immigration de juifs issus de pays démocratiques où la constitution et les lois respectent leur liberté religieuse.

En deuxième lieu, considérons, pendant les premières décennies de l'indépendance, la forte surfécondité des Israéliens arabes par rapport aux populations juives d'Israël, par exemple encore à 6 enfants par femme dans la période 1979-1983², et, en conséquence, la forte hausse attendue des Israéliennes arabes en âge de procréer. On aurait pu penser que le poids relatif des Israéliens arabes allait augmenter dans des proportions significatives.

En troisième lieu, compte tenu l'attraction migratoire des démocraties occidentales pour une partie des juifs ayant dû quitter le Moyen-Orient ou le Maghreb dans les années 1950 ou 1960, et du fait que la grande majorité des juifs qui vivent hors d'Israël résident dans des pays respectueux des minorités religieuses (États-Unis, France, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Australie, Brésil...), on aurait pu penser que les diasporas juives auraient eu un poids démographique demeurant nettement majoritaire dans l'ensemble de la population juive dans le monde.

Or, aucune de ces trois dynamiques, *a priori* marquées du coin du bon sens, ne s'est produite. Ce sont donc, par rapport à elles, trois bouleversements qu'il faut constater. Le premier tient à une attractivité migratoire d'Israël qui ne se dément pas, en dépit de la conflictualité de la région, et dont les différents facteurs

2. Okun, Barbara S., "Fertility and marriage behavior in Israel: Diversity, change, and stability", *Demographic research*, vol. 28, 12 mars 2013.

explicatifs devront être analysés. Un deuxième s'explique par le mouvement démographique naturel doublement singulier, à la fois par son importance, donc une croissance démographique exceptionnelle pour un pays en période post-transitionnelle³, et par sa répartition selon les différents types religieux. Il en résulte un troisième bouleversement, le basculement du peuplement juif dans le monde avec une population juive d'Israël devenant plus nombreuse que les populations cumulées de toutes les diasporas juives. Et, selon les lois de la démographie politique⁴, toutes ces dynamiques exercent d'incontestables effets géopolitiques internes et externes.

Une attraction migratoire pérenne

Au début du XIX^e siècle, la Palestine géographique compte 275 000 habitants, dont seulement 22 000 chrétiens orientaux et 7 000 juifs. Le pays est sous la coupe de propriétaires et de fonctionnaires turcs ottomans depuis que Jérusalem a été prise en 1071 aux Fatimides par les Seldjoukides. Ceux-ci en ont changé unilatéralement le statut en 1078, déclenchant ainsi en Europe le lancement de la première croisade, dont l'objectif est de permettre à nouveau des pèlerinages chrétiens à Jérusalem.

À compter de la fin du XIX^e siècle, divers courants migratoires de ressortissants de la Diaspora⁵ commencent à converger vers la Palestine géographique. Ces personnes sont d'abord chassées par les pogroms russes, puis par les conséquences de l'Affaire Dreyfus qui conduit le journaliste viennois Theodor Herzl, constatant l'intensité de l'antisémitisme, y compris dans le pays de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, à publier *L'État des Juifs*⁶ en 1896. À la veille de la Première Guerre mondiale, en 1914, la Palestine géographique compte environ 700 000 habitants, dont près de 100 000 juifs.

Puis ces flux migratoires de la Diaspora perdurent au fil de l'essor du sionisme dans le contexte de la déclaration Balfour du 2 novembre 1917⁷. De 1919 à 1948,

3. Parant, Alain, « Le déclin de la natalité dans le monde et en Europe. Quels mécanismes explicatifs ? Quelle géographie ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 44, avril 2023. <https://doi.org/10.3917/lap.046.0001>; Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2023.

4. Cf. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

5. Le mot Diaspora avec une majuscule, tel qu'il a été utilisé pendant des siècles, se réfère exclusivement aux juifs dispersés dans le monde en dehors de la Palestine.

6. Herzl, Theodor, *Der Judenstaat*, 1896.

7. « Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif,

le nombre total d'immigrants est de l'ordre de 450 000, dont un tiers venu de Pologne dans les années 1934-1936. Les immigrants juifs de Palestine sont donc essentiellement ashkénazes.

Après l'indépendance d'Israël en 1948, le socle démographique du pays continue de bénéficier d'apports migratoires sans lesquels ce pays n'aurait pu passer de 806 000 habitants en 1948 à 1 258 000 en 1950, à plus de 8,5 millions en 2016⁸, puis à plus de 9 millions en 2022.

Toutefois, la population d'Israël serait plus importante sans le premier conflit israélo-arabe déclenché par les armées égyptienne, syrienne, irakienne et transjordanienne après le vote du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Celui-ci approuvait la résolution 181 partageant le territoire de l'ancien Mandat britannique sur la Palestine pour y établir un État juif sur 55 % du territoire et un État arabe sur le reste. Or, ce partage territorial fut accepté par la partie juive mais refusé par les États arabes. La guerre d'indépendance d'Israël, qui dure 13 mois, réduit la population d'Israël mais uniquement par suite du départ d'habitants arabes. En effet, 625 à 675 000 personnes selon les sources israéliennes, 700 à 800 000 selon les sources palestiniennes, fuient leurs villages, notamment pour la bande de Gaza, le Liban, la Syrie ou la Jordanie devenue indépendante en 1946 et qui va unifier la Transjordanie (l'est du Jourdain) et la Cisjordanie⁹ (jusqu'en juin 1967). Dans ces pays, ils deviennent alors des réfugiés¹⁰. Environ 155 000 Arabes restent dans le territoire de l'État d'Israël. Et ni eux, ni leurs descendants ne connaissent de flux d'émigration par la suite.

Cette forte augmentation de la population d'Israël rappelée ci-dessus, en dépit de l'émigration liée à la guerre israélo-arabe de 1947-1948, s'explique donc, dans une proposition importante, par l'immigration de juifs issus d'autres pays.

étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs jouissent dans tout autre pays. »

8. Ce chiffre officiel de la population d'Israël comprend tous les résidents de Jérusalem-Est et du plateau du Golan, tout comme la population juive mais non arabe des Territoires palestiniens (Cisjordanie et bande de Gaza) ; cf. DellaPergola, Sergio, May, John F., Lynch, Allyson C. « La démographie d'Israël : une histoire unique », PRB, mars 2014.

9. Selon l'acte connu comme le « décret d'Unification » voté le 24 avril 1950, lors de sa session inaugurale, par le nouveau Parlement jordanien.

10. Avec un statut spécifique de réfugiés palestiniens, administré par l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine refugees in the Near East*).

Dans les années 1950 et 1960, contrairement aux migrations des décennies précédentes vers la Palestine, les immigrants juifs sont majoritairement séfarades. Ils ne viennent donc plus essentiellement d'Europe mais d'Égypte, d'Irak, du Yémen, de Turquie, d'Iran, puis du Maroc, de Tunisie ou d'Algérie, soit de pays arabes ou à majorité musulmane où la décolonisation et le nationalisme s'affirment à l'encontre des minorités non musulmanes. Par exemple, L'Égypte expulse pour l'essentiel sa population juive en 1956 et l'Algérie en 1962. Certes, ces juifs égyptiens ou algériens descendants de diasporas présentes dans ces pays depuis des siècles, voire des millénaires, ne regagnent pas tous, Israël, loin s'en faut, mais c'est le cas d'une partie d'entre eux. Un nouveau flux majeur vers Israël (figure 1) se produit entre 1989 et 1996, avec près de 700 000 personnes venant de Russie et des autres Républiques soviétiques.

Au total, de 1948 à fin 2001, l'immigration juive totalise 2 950 000 personnes. Ensuite, au *xxi*^e siècle, le taux d'accroissement migratoire d'Israël demeure constamment positif, avec l'immigration de juifs de la Diaspora, même si aucun choc géopolitique majeur n'a déclenché une intense vague migratoire, comme cela s'était produit à deux reprises dans la seconde moitié du *xx*^e siècle.

Cette attraction migratoire pérenne d'Israël appelle l'analyse de ses facteurs explicatifs dus à des phénomènes de répulsion et d'attraction.

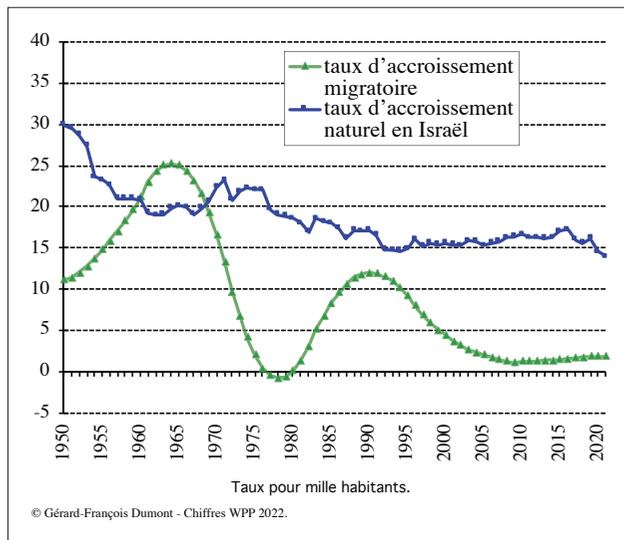


Figure 1. Les taux d'accroissement migratoire et d'accroissement naturel en Israël

Les deux ensembles de facteurs de l'immigration juive en Israël

D'une part, dans certains pays, la situation conflictuelle pousse les juifs à partir. Par exemple, depuis 2014 et la guerre qui se prolonge dans l'est de l'Ukraine, plusieurs milliers de juifs ukrainiens ont rejoint Israël d'autant que, ne disposant pas d'un passeport de l'Union européenne, ils peuvent difficilement envisager un autre territoire de destination. D'autre part, dans d'autres pays, comme la France ou la Turquie, surtout depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016, une certaine montée de l'antisémitisme, attestée parfois par des actes odieux dont ceux dus à l'idéologie du totalitarisme islamiste¹¹, ont des effets répulsifs. Ainsi, en France, nombre de juifs ont quitté le département de Seine-Saint-Denis où il subissait un antisémitisme dans une partie de l'espace public ou à l'école pour leurs enfants ; certains sont restés en France notamment en s'installant dans le XVII^e arrondissement de Paris ; d'autres sont partis en Israël¹².

Le second ensemble de raisons tient à l'attraction migratoire d'Israël, dans ses dimensions spirituelle et pratique. Sa dimension spirituelle tient à ce que les juifs de la diaspora ressentent souvent un sentiment identitaire pour Israël, ce qui conduit certains à éprouver le besoin de faire leur *alyah*¹³, mot hébreu signifiant littéralement « ascension » ou « élévation spirituelle » et qui désigne pour un juif de la Diaspora le fait d'émigrer vers la Terre sainte. Sa dimension pratique tient à ce qu'une institution, l'Agence juive pour Israël, organe gouvernemental héritier, depuis 1948, de l'Agence juive pour la Palestine créée en 1929, accompagne la migration des juifs vers Israël pour les aider à s'insérer dans le pays aux plans linguistique, professionnel, du logement ou de la scolarité des enfants. Cet accompagnement est personnalisé, pour permettre une meilleure intégration, avec des programmes spéciaux propres aux immigrants selon leur pays d'origine, leur langue et leurs spécificités.

Résultat de ces éléments de répulsion et d'attraction : environ 30 000 juifs de la diaspora viennent s'installer chaque année en Israël. Certes, cette immigration n'est pas toujours définitive. Des raisons familiales, des difficultés à s'insérer dans le monde du travail, l'adaptation aux codes d'une société qui a ses us, une protection sociale moindre que celle de leur pays précédent, par exemple pour les juifs

11. Comme la prise d'otages dans le magasin Hyper cacher de Montreuil le 9 janvier 2015, ayant causé la mort de quatre Français de confession juive.

12. Le Penven, Éric, « Populations de France : une émigration croissante à la géographie diversifiée », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 35, août 2021. <https://doi.org/10.3917/lap.035.0001>

13. Par exemple, en France des « salons de l'alyah » sont organisés périodiquement dans les plus grandes villes comme Paris, Marseille ou Lyon.

venant de France, expliquent des retours vers le pays d'origine. Israël ne dispose pas de statistiques précises sur le nombre de personnes finissant par renoncer à une installation définitive en Israël, mais l'ordre de grandeur serait un huitième des immigrants, sachant aussi que certains continuent de vivre à cheval entre Israël et leur pays d'origine, ce qui est facilité par ce que j'ai appelé les « nouvelles logiques migratoires »¹⁴.

Ainsi, les flux migratoires de juifs de la Diaspora vers Israël sont irréguliers, en fonction des chocs et des évolutions géopolitiques qu'ont connus ou que connaissent les pays où vit la Diaspora, mais constants. Et les immigrants ont contribué à un mouvement naturel singulier, en raison de l'apport d'un nombre accru de femmes en âge de procréer. Or, selon la formule que j'ai proposée, « heureusement, la migration ne rend pas stérile »¹⁵. Donc, par leur fécondité, les immigrants, puis les descendants d'immigrants, forment une part importante de la natalité en Israël, Ceci exerce des effets sur le taux d'accroissement naturel d'autant que le pays se caractérise par un deuxième bouleversement concernant la fécondité.

Un multiple bouleversement dans la fécondité

Au sein d'Israël, une différence notable dans le mouvement naturel tient aux évolutions très contrastées de la fécondité¹⁶ des Israéliens musulmans et des Israéliens juifs. La population des Israéliens musulmans¹⁷ a avancé dans la transition démographique¹⁸ en adaptant sa fécondité à l'amélioration des taux de survie de ses enfants. Sa fécondité était encore de 6 enfants par femme dans les années 1979-1983 ; elle s'abaisse à 4,5 enfants par femme à compter de 1986-1989, puis une diminution progressive se constate depuis le début du XXI^e siècle. En conséquence, la fécondité des Israéliennes musulmanes semble désormais se situer à un niveau semblable à la moyenne nationale, soit 3,0 enfants par femme (figure 2),

14. Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », dans : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.

15. Dumont, Gérard-François, « Épistémologie de la science de la migration internationale », dans : Moriniaux, Vincent (direction), *Les mobilités*, Paris, Éditions Sedes, 2010.

16. Okun, Barbara S., "Fertility and marriage behavior in Israel: Diversity, change, and stability", *Demographic research*, volume 28, article 17, 12 march 2013.

17. Les Israéliens musulmans ont formellement les mêmes droits que les autres personnes de nationalité israélienne, dont le droit de vote, ce qui explique la présence de parlementaires israéliens arabes à la Knesset, mais non les obligations militaires.

18. C'est-à-dire qui est parvenu à des niveaux très bas de mortalité infantile, infanto-adolescente et maternelle.

notamment en raison de l'augmentation de l'âge à la première naissance et par la hausse du nombre de femmes non mariées à 40 ans.

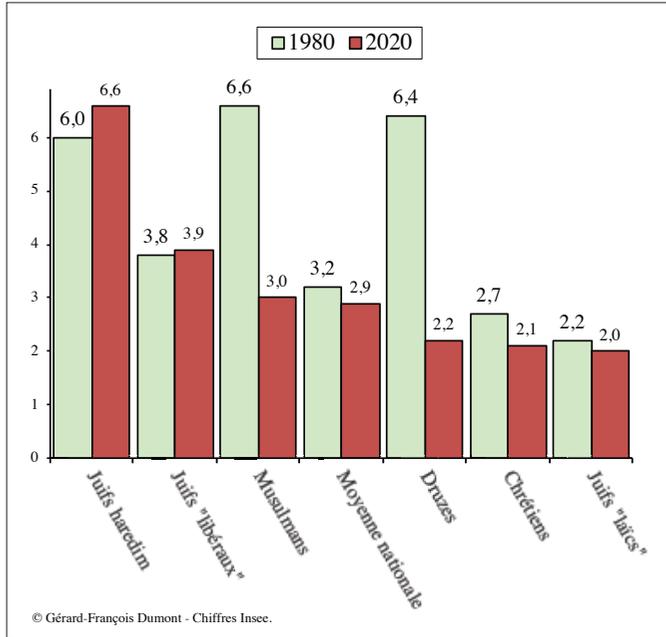


Figure 2. La fécondité (nombre d'enfants par femme) en Israël selon les groupes de population

Du côté des Israéliennes juives (2,9 enfants par femme en 2022), pour une population qui a terminé depuis plusieurs décennies sa transition démographique, le niveau de fécondité est exceptionnel puisque, dans des pays ayant un régime semblable de mortalité, comme en Europe, en Asie orientale, au Canada ou au Brésil, la fécondité est le plus souvent nettement inférieure au seuil de remplacement des générations, donc dans une situation d'« hiver démographique »¹⁹ (figure 3). Comment l'expliquer ?

En réalité, ce chiffre de 2,9 enfants par femme n'est que la moyenne des comportements de fécondité des Israéliennes juives, moyenne qui ne doit pas masquer une autre singularité du mouvement naturel en Israël. En effet, le Bureau central

19. Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives*, Paris, Armand Colin, 2023.

des statistiques d'Israël continue de scinder la population juive en plusieurs catégories selon le niveau de religiosité : ultra-orthodoxes ou haredim²⁰, juifs traditionnels ou « libéraux », et juifs laïcs ou « séculiers ».

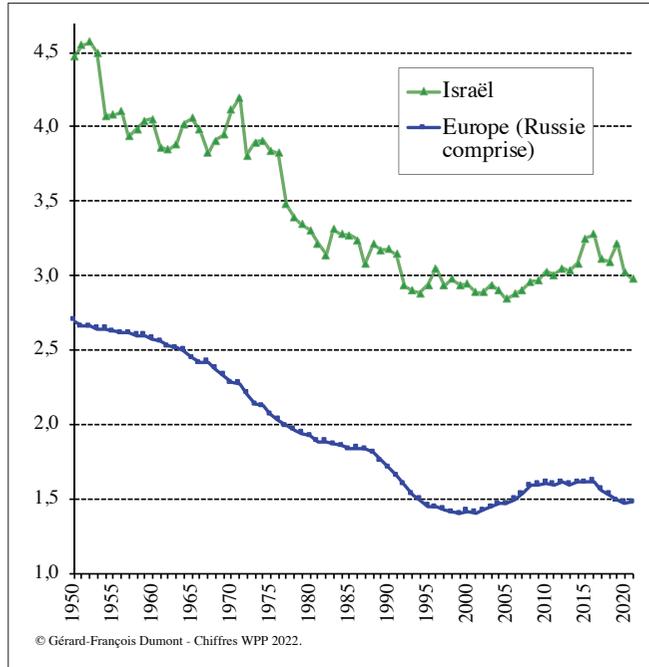


Figure 3. La fécondité (nombre d'enfants par femme) en Israël et en Europe

Or, la fécondité de ces groupes est fort différenciée. Celle des juifs ultra-orthodoxes ou juifs haredim dépasse les six enfants par femme. De nombreux haredim souhaitent une famille nombreuse pour compenser les millions de vies perdues durant l'Holocauste, ou sont persuadés de servir Dieu en procréant. Ils ont peu recours aux outils modernes de contraception. Plus généralement, leur moindre usage de la télévision ou d'internet les éloigne d'influences extérieures, par exemple des discours malthusiens assez largement relayés dans les médias²¹. En outre, les

20. Mot signifiant littéralement « Craignant Dieu ».

21. Dumont, Gérard-François, « Faut-il sauver le monde du malthusianisme ? », communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, lundi 26 septembre 2022. <https://academiciensmoraletpolitiques.fr/2022/09/27/gerard-francois-dumont-faut-il-sauver-le-monde-du-malthusianisme/>

femmes haredim se marient généralement plus tôt, à un âge où la fertilité est plus élevée et qui signifie une plus longue période de procréation possible dans des catégories religieuses où les naissances hors mariage seraient malvenues. Comme, en outre, c'est parmi les ultra-orthodoxes que l'on trouve les plus faibles pourcentages de femmes non mariées, leur influence sur la natalité en Israël s'en trouve accrue.

À l'inverse, les juifs laïcs ou séculiers comptent une fécondité autour de 2 enfants par femme. Entre ces deux extrêmes, les juifs « libéraux » ont une fécondité aux environs de 3,9 enfants par femme. En conséquence de ses évolutions, depuis le milieu des années 2010, la fécondité des Israéliens juifs et musulmans serait désormais quasiment au même niveau.

Il n'est pas aisé de trouver des explications à la fécondité élevée des juifs « libéraux ». Ce ne peut guère être les possibilités de congés parentaux qui, en Israël, ne sont pas très étendues. Toutefois, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est facilitée par une forte implication des grands-parents rendue possible notamment par une fréquente proximité géographique entre le domicile des parents et des grands-parents. L'importance de la volonté d'accueillir des enfants se lit peut-être aussi dans les sondages d'où il résulte que les Israéliens se considèrent plus heureux que les populations de nombre de pays occidentaux et affichent une certaine confiance en l'avenir.

Enfin, l'État israélien s'est mobilisé pour lutter contre l'infertilité en finançant les traitements médicaux contre ce risque et en subventionnant les fécondations *in vitro*. Ceci ne permet qu'un nombre réduit de naissances supplémentaires, mais l'État montre ainsi combien il souhaite favoriser la procréation.

Ce bouleversement dans la fécondité différenciée selon les groupes religieux explique un changement limité entre le poids de juifs et des arabes, ces derniers étant très majoritairement musulmans.

Selon les statistiques d'Israël (CBS), les arabes représentaient 18 % de la population totale du pays en 1996. Ce pourcentage a certes augmenté en un quart de siècle de 3 points, atteignant 21,1 % en 2021, mais cette augmentation a été plus faible qu'envisagé compte tenu, comme précisé ci-dessus, de la diminution de la fécondité des arabes. En conséquence, les Israéliens arabes demeurent une minorité certes relativement accrue, mais nettement minoritaires sous l'effet d'une fécondité qui s'est abaissée, en dépit des effectifs croissants des femmes arabes en âge de procréer et en raison d'une fécondité demeurée élevée de la population juive. La part des Israéliens juifs demeure donc incontestablement majoritaire, avec 74 % de la

population en 2021 contre 80 % en 1996. Finalement, ce sont les petites minorités, soit des chrétiens non-arabes, des personnes d'autres religions²² et celles n'ayant aucune affiliation religieuse, souvent originaires de l'ex-Union soviétique, augmentées par des immigrants venus de pays non arabes, dont le poids relatif s'est le plus accru, passant de 1,5 % en 1996 à près de 5 % en 2021.

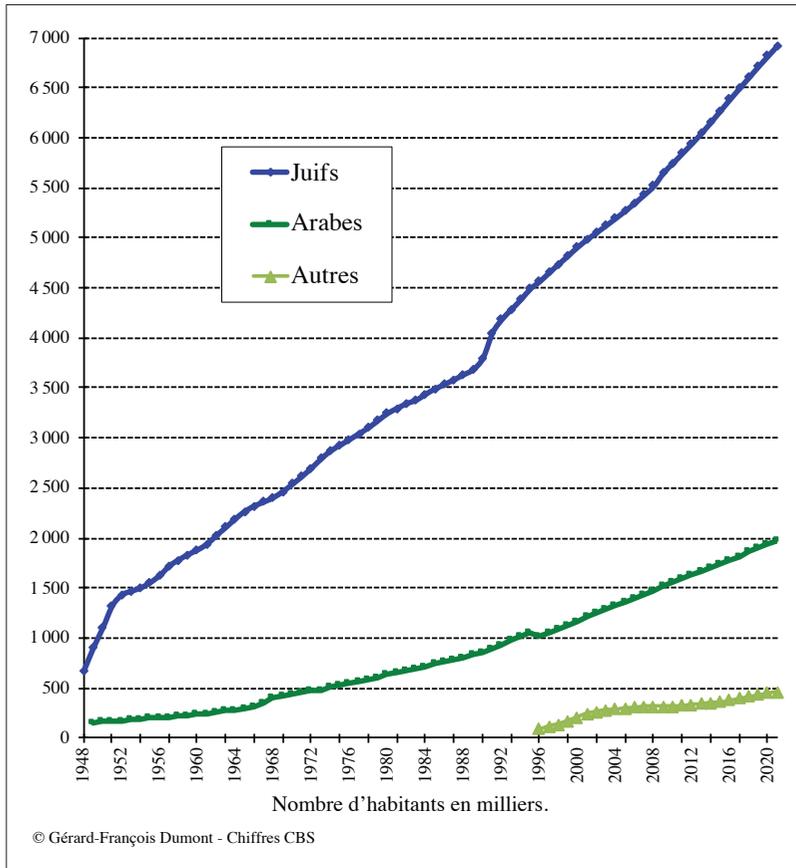


Figure 4. La répartition de la population d'Israël selon trois groupes (chiffres non disponibles pour le groupe « autres » avant 1996)

22. Dont les membres non-juifs des familles de citoyens israéliens juifs qui, d'après la Loi du retour de 1950, ont le droit de vivre en Israël et d'acquérir la nationalité israélienne et des immigrants originaires de pays où domine le bouddhisme ou l'hindouisme.

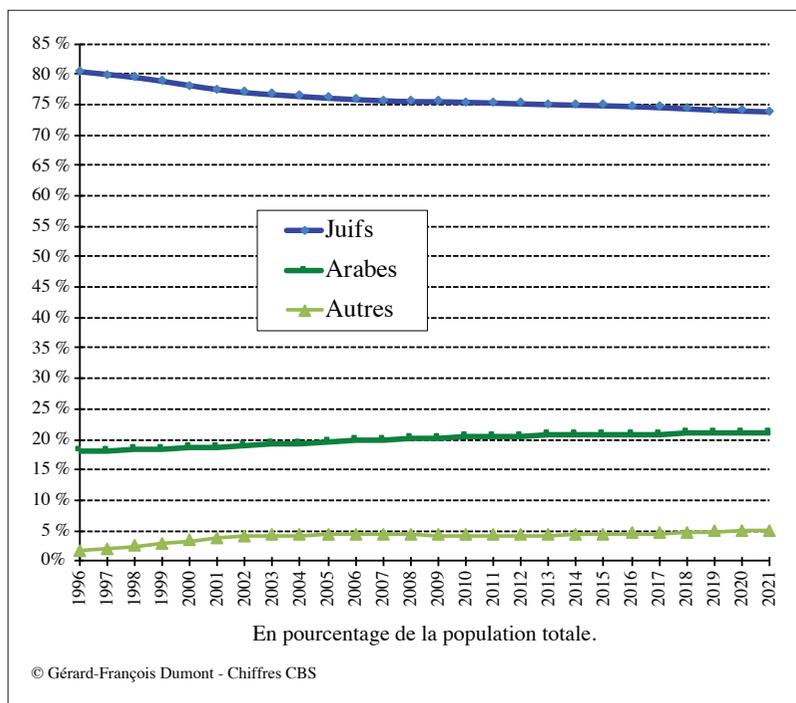


Figure 5. La proportion des trois groupes de la population d'Israël

Un basculement du peuplement juif dans le monde

La population d'Israël dépasse donc les 9 millions depuis 2022, soit un décuplement depuis 1948, sous le double effet du mouvement migratoire et de la natalité. Mais cette hausse s'explique aussi par une longévité accrue, comme en attestent le faible taux de mortalité infantile et une espérance de vie qui a augmenté au fil des années. Ainsi, l'amélioration des taux de survie des générations a contribué et contribue à un niveau plus élevé des effectifs de la population.

Effectivement, en Israël, la mortalité infantile est très faible en chiffre absolu comme en chiffre relatif avec un niveau fort bas par rapport aux grands pays du Moyen-Orient. Pour l'année 2022, elle est de 2,8 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances²³, soit presque trois fois moins que la Turquie (8), plus de

23. Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », *Population & Avenir*, n° 760, novembre-décembre 2022, www.population-demographie.org/revue03.htm

trois fois moins que l'Iran (11) et près de six fois moins que l'Égypte (16). Quant aux Territoires palestiniens, leur mortalité infantile est quatre fois plus élevée (12) que celle d'Israël. Concernant l'espérance vie à la naissance, elle a davantage progressé en Israël que dans les pays voisins : pour l'année 2022, elle est de 85 ans pour les femmes contre 81 ans en Turquie, 77 ans en Iran, 76 ans en Égypte et pour les Territoires palestiniens.

En conséquence des deux bouleversements précédents, l'immigration continue et le fort accroissement naturel en Israël, la géographie des juifs dans le monde change considérablement. Lors de la fondation de l'État en 1948, il y avait 11,5 millions de juifs dans le monde, dont 6 % (690 000) en Israël ; en 2015, le monde compte 14,5 millions de juifs, dont 43 % vivant en Israël ; en 2022, 16 millions de juifs dont 46 % en Israël. Si les tendances actuelles se prolongent, un effet de ciseau pourrait s'effectuer, les Juifs vivant en Israël devenant majoritaires dans le monde. Ce bouleversement est déjà illustré par le fait que, depuis 2021, les juifs d'Israël sont devenus plus nombreux que ceux des États-Unis.

Loi géopolitique du nombre et ses conséquences

Fort de ces trois bouleversements, Israël est donc un pays singulier par l'augmentation très rapide de sa population depuis sa création, avec une fécondité considérablement plus élevée que celle des autres pays développés. Selon les projections moyennes, Israël pourrait dépasser le seuil – certes symbolique, mais hautement symbolique – des dix millions d'habitants au cours des années 2020, donnant très probablement à Israël un poids démographique supérieur à ceux de la Biélorussie, de la Hongrie, de la République tchèque, de la Grèce ou du Portugal²⁴. Puis Israël pourrait compter 13 millions d'habitants à l'horizon 2050, avec une composition qui aurait évolué. Parmi la population juive d'Israël, les ultra-orthodoxes pourraient représenter 30 % de la population juive en l'an 2050, sous le double effet de leur fécondité élevée et de leur nombre accru de femmes en âge de procréation. Quant à la population arabe d'Israël, elle pourrait dépasser 3 millions en 2050, en dépit de la baisse de sa fécondité, mais en raison des effets d'inertie, donc représenter presque un quart de la population du pays.

24. Baumert, Philippe, Bairras, Philippe, Bianchi-de-Aguiar, Fernando, « Lisbonne, Porto et le « désert » portugais ? », *Population & Avenir*, n° 764, septembre-octobre 2023.

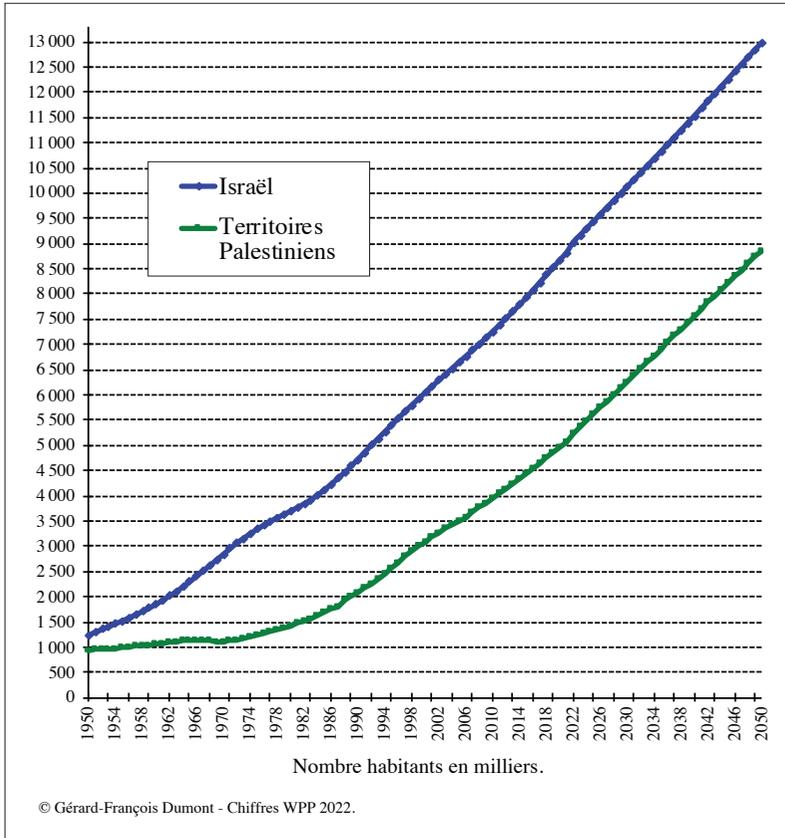


Figure 6. La population d'Israël et des Territoires palestiniens : estimation et projection moyenne à l'horizon 2050

Dans le contexte géopolitique du Proche-Orient, en considérant la Palestine géographique, le poids démographique relatif des juifs devrait diminuer, sachant que la projection moyenne concernant les Territoires palestiniens indique 8,8 millions d'habitants en 2050 contre 4,8 en 2016, avec néanmoins une croissance nettement supérieure à Gaza²⁵ qu'en Cisjordanie. Si la fécondité moyenne des populations juives en Israël demeure élevée, et plus particulièrement celle des ultra-orthodoxes, les juifs devraient rester majoritaires non seulement au sein d'Israël,

25. Évidemment, de nombreux événements politiques peuvent se produire d'ici là ; cf. par exemple : Dumont, Gérard-François, « De la population de Gaza à une prospective géopolitique », *Outre-Terre*, n° 22, 2009.

mais aussi au sein de l'espace de la Palestine géographique, avec un peu plus de dix millions de juifs contre huit millions d'Arabes, dont trois millions seraient des citoyens israéliens.

Les évolutions démographiques pèsent et pèseront sur l'évolution géopolitique de la région. Au sein d'Israël, le poids électoral accru des plus religieux ne semble guère, *a priori*, favoriser la solution des deux États, ni sans doute celle d'une confédération²⁶. D'ailleurs, les Israéliens vivant en Cisjordanie ont une fécondité élevée qui devrait augmenter leur poids démographique et électoral relatif par le seul effet du mouvement naturel, même si d'autres implantations ne sont pas décidées. Du côté des Territoires palestiniens, la volonté d'une forte vitalité démographique reste souhaitée par plusieurs dirigeants qui déploient des moyens dans ce sens, mais on ne peut tenir pour nul l'émigration des Territoires palestiniens ou de Gaza, même si cette dernière est autant que possible empêchée par le Hamas qui contrôle la bande de Gaza depuis 2007. En outre, si Israël confirme son dynamisme économique et sait répondre aux besoins d'une population croissante, ce pays pourrait voir son poids économique et les moyens d'assurer sa défense augmenter de façon significative. Autrement dit, avec son bon niveau économique, porté par l'augmentation de sa population active, et l'importance de ses budgets et moyens sécuritaires, Israël parvient, ce qui est rare, à avoir à la fois le « beurre » et les « canons » dans une région où le « beurre », c'est-à-dire le niveau de développement, reste souvent insuffisant²⁷. Si les Territoires palestiniens continuent d'avoir des problèmes de « beurre », ce qui est à craindre si leur gouvernance ne s'améliore pas, notamment en faisant reculer les pratiques de corruption, le conflit idéologique peut se trouver accentué par l'écart économique et technologique.

Une autre question posée par la loi géopolitique du nombre concerne le poids absolu et relatif croissant des haredim pouvant limiter le développement d'Israël. En effet, les fils des haredim sont souvent scolarisés dans des écoles religieuses où est privilégiée l'étude de la Torah, au détriment des matières scientifiques. Or, ces matières sont au cœur de la réussite économique d'Israël et le meilleur passeport pour trouver un emploi dans le secteur des technologies, très présent en Israël. En réalité, parmi les adultes juifs ultraorthodoxes, il semblerait que moins de la moitié soit présente sur le marché du travail, car ils se consacrent à l'étude des textes

26. Dumont, Gérard-François, « L'utopie ou la guerre. Pour une Confédération palestinienne », *Panoramiques*, n° 59, 3^e trimestre 2002.

27. En 2021, le revenu national par habitant d'Israël en parité de pouvoir d'achat est évalué à 44 060 \$ contre 7 370 \$ pour les Territoires palestiniens.

religieux anciens. Un certain nombre vit donc des revenus professionnels perçus par leurs épouses et d'allocations de l'État.

Un autre effet de la loi du nombre doit être examiné. Depuis la création de l'État d'Israël en 1948, il a été considéré que le Premier ministre d'Israël, certes élu par la seule population de nationalité israélienne, peut légitimement s'exprimer aussi comme le représentant de l'ensemble des juifs dans le monde, la situation géopolitique conflictuelle dans laquelle se trouve Israël justifiant cette prééminence. Il en est ainsi même si, bien évidemment, les juifs dans le monde ne sont pas tous nécessairement d'accord avec la politique du Premier ministre de telle ou telle période.

Le fait que le nombre de juifs d'Israël devienne plus élevé que celui des juifs de la diaspora ne peut que renforcer cette légitimité, encourageant donc les Premiers ministres d'Israël à se considérer comme les porte-parole de l'ensemble des juifs dans le monde.

Ainsi, les effets directs et indirects des bouleversements démographiques d'Israël apparaissent davantage de nature à accentuer les tensions proche-orientales qu'à les apaiser, à moins qu'un sens partagé du bien commun finisse par convaincre les uns et les autres de l'intérêt d'une réconciliation. Mais cette dernière ne peut se concrétiser que si elle est encouragée par le contexte géopolitique général, et notamment par les puissances et les opinions publiques régionales. Le *tempo* démographique, ou plutôt les *tempi* démographiques d'Israël et de son environnement laissent penser que, demain comme hier, l'histoire géopolitique d'Israël, et bien entendu celle de l'ensemble de la Palestine, sera étroitement liée aux évolutions dans sa géographie des populations. ■

Bibliographie

- Baumert, Philippe, Bairras, Philippe, Bianchi-de-Aguiar, Fernando, « Lisbonne, Porto et le « désert » portugais ? », *Population & Avenir*, n° 764, septembre-octobre 2023.
- DellaPergola, Sergio, May, John F., Lynch, Allyson C. « La démographie d'Israël : une histoire unique », PRB, mars 2014.
- Dumont, Gérard-François, *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives*, Paris, Armand Colin, 2023.
- Dumont, Gérard-François, « Faut-il sauver le monde du malthusianisme ? », communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris, lundi 26 septembre 2022. <https://academiesciencesmoralesetpolitiques.fr/2022/09/27/gerard-francois-dumont-faut-il-sauver-le-monde-du-malthusianisme/>

- Dumont, Gérard-François, « Épistémologie de la science la migration internationale », dans : Moriniaux, Vincent (direction), *Les mobilités*, Paris, Éditions Sedes, 2010.
- Dumont, Gérard-François, « De la population de Gaza à une prospective géopolitique », *Outre-Terre*, n° 22, 2009.
- Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
- Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles logiques migratoires », dans : Université de tous les savoirs, sous la direction d'Yves Michaud, *Qu'est-ce que la Globalisation ?*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.
- Dumont, Gérard-François, « L'utopie ou la guerre. Pour une Confédération palestinienne », *Panoramiques*, n° 59, 3^e trimestre 2002.
- Herzl, Theodor, *Der Judenstaat*, 1896.
- Le Penven, Éric, « Populations de France : une émigration croissante à la géographie diversifiée », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 35, août 2021. <https://doi.org/10.3917/lap.035.0001>
- Okun, Barbara S., « Fertility and marriage behavior in Israel : Diversity, change, and stability », *Demographic research*, volume 28, article 17, 12 march 2013.
- Parant, Alain, « Le déclin de la natalité dans le monde et en Europe. Quels mécanismes explicatifs ? Quelle géographie ? », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 44, avril 2023. <https://doi.org/10.3917/lap.046.0001>
- Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », *Population & Avenir*, n° 760, novembre-décembre 2022, www.population-demographie.org/revue03.htm

RECENSIONS

Par Aissa Kadri

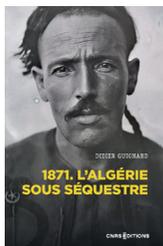
On ne peut que se réjouir de voir, dans un contexte de relations franco-algériennes erratiques où le revivalisme de rentes mémorielles obscurcit l'Histoire, se multiplier ces dernières années un nombre important d'ouvrages sur l'histoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Qui plus est, ces travaux revisitent d'une manière tout à fait nouvelle des questions qui ont fait jusque-là l'objet de publications amples, plutôt généralistes, ayant abordé généralement cette histoire par le haut. Trois ouvrages très différents en témoignent aujourd'hui :

Didier Guignard, 1871. L'Algérie sous séquestre. CNRS, 268 p., 25 €

Marius Loris Rodionoff, Désobéir en guerre d'Algérie. La crise de l'autorité dans l'armée française. Seuil, 232 p., 21,90 €

Farah Khodja, Récits d'Algérie Témoignages de nos aînés, de la colonisation à l'indépendance. Faces cachées, 292 p., 29,90 €

Une nouvelle génération d'historiens, sans remettre fondamentalement en cause les approches de ses grands prédécesseurs, est en train d'opérer un basculement de la perspective des connaissances, du haut vers le bas, dans une démarche de saisie de cette histoire au plus près des terrains et de ceux qui ont en été les acteurs ; elle ne se contente pas de développer une micro-histoire sociale des situations et des contextes, qui va jusqu'au détail ethnographique ; elle procède également à des enquêtes situées, dans lesquelles certains auteurs cherchent à retrouver, mesurer et objectiver, par-delà les nouveaux éclairages, les traces et les effets de longue durée de ces processus.



Didier Guignard
1871. L'Algérie sous séquestre
 CNRS, 268 p., 25 €

Préfacé par un historien britannique reconnu, Neil MacMaster, dont les travaux sur l'Ouarsenis ont dynamisé cette approche par le bas – et co-auteur avec Jim House de l'enquête de référence sur le massacre du 17 octobre 1961 –, le livre de D. Guignard (*1871. L'Algérie sous séquestre*, CNRS, 2023) marque à n'en pas douter une date dans l'historiographie française de la colonisation de l'Algérie. Se distanciant, sans totalement rompre avec elle, d'une approche macro – qui serait selon lui à « *tonalité dénonciatrice* » – des règlements et applications du séquestre, il propose de les contextualiser dans leurs différentes échelles et modalités d'application, durant une période déterminée et dans un territoire situé, la région des Issers en Kabylie.



Attaque de Bordj Bou Arreridj par les hommes du cheikh El Mokrani.
 Gravure de Léon Morel-Fatio, *L'Illustration*, 1871. © CC0/WikiCommons

Ce déplacement du point de vue est né d'un questionnement sur le statut d'un document d'archive, qui a interrogé l'auteur, à partir de ce qu'il relève comme une « *anatomie de l'instant* », qui pouvait déboucher sur « *une tentation du déterminisme en situation coloniale* » ; il va s'employer alors à retrouver – à partir d'une enquête de terrain, qui mobilisera des outils de « *carottage* », les archives du séquestre et de nombreuses autres, plus ponctuelles, l'observation *in situ* et des entretiens ciblés – les continuités, les « *résiliences* » et les ruptures de l'histoire longue de la paysannerie algérienne. Il inscrit cette enquête dans le cadre d'une histoire sociale, à partir d'une

situation locale, à travers une *coupe* (dans un double sens métaphorique : « coupe claire » / « coupe sombre », en arboriculture), ici dans le corps social, révélatrice de la complexité de situations qui continuent de produire leurs effets jusqu'à aujourd'hui. Sans qu'il en fasse un échantillon représentatif, le local qu'il étudie, qu'il cartographie de manière détaillée, n'en est pas moins révélateur de caractéristiques générales, puisqu'il représente 11 % des terres confisquées et une densité de population bien plus forte que celle de l'ensemble du territoire. La région des Issers, région agricole riche, « *première région reconquise et première sanctionnée, après l'insurrection de 1871, va servir ainsi de laboratoire au dispositif d'expropriation* ».

De fait, et l'ouvrage remonte jusqu'aux débuts de la colonisation, l'expropriation foncière a été très tôt une arme, de punition, de guerre coloniale. La sentence de Cavaignac est, de ce point de vue, emblématique du projet colonial : « *La colonisation ne s'étendra que par la guerre ; il n'y aura pas de mélange possible entre les deux parties ; la France, étant obligée de soutenir ses colons, sera poussée au refoulement et, par conséquent, à la destruction de la race indigène car le désert ne peut les nourrir.* » Comme le confirme Bugeaud d'une manière aussi directe que claire, dans sa harangue à la Chambre, « *en Afrique, il n'y a qu'un intérêt : l'intérêt agricole [...] je n'ai pu saisir d'intérêt saisissable, je n'ai pu découvrir d'autre moyen de soumettre le pays que de saisir cet intérêt* » (cité par François Maspero en 1993 dans *L'honneur de Saint-Arnaud*). C'est donc la terre qui subit les premiers outrages à travers différentes formes d'expropriation : séquestre, refoulement, cantonnement. Le droit colonial est mis au service d'une entreprise de dépossession systématique qui fait fi de la spécificité de la propriété foncière indigène. Le mérite de l'auteur est d'en montrer et d'en expliciter les formes, les contradictions, et de restituer dans le même mouvement la nature sociale de la propriété foncière autochtone, celle de droits fonciers « *adaptés à l'écologie des lieux* ».

La confiscation en acte, après 1871, que décrit l'auteur est d'abord militaire ; après la répression, les premiers actes de séquestre qui concernent la vallée tombent très rapidement, « *avec une volonté de frapper vite et fort* », et s'élargissent sous la double pression des colons et d'Alger. Cette façon de faire, note le préfacier, « *est proprement glaçante* ». « *Les sanctions sont distribuées à l'aveugle* », accentuant un processus dévastateur pour la population « *indigène* », sans que le processus d'appropriation se déroule comme prévu, installant les uns, enracinés localement, face aux autres, nouveaux venus, dans une situation où les rancœurs font le lit de la haine. Le titre d'un chapitre de l'ouvrage, « *La traversée de l'épreuve* », résume bien les multiples formes de résistance des Algériens, allant du « *mauvais vouloir d'évacuer les lieux* »,

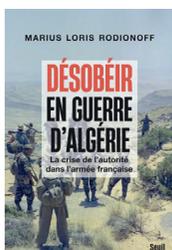
aux suppliques répétées, en passant par des attentes de dédommagement illusoire, jusqu'au retour à proximité.



Affiche administrative (1871). Mise sous séquestre des biens d'El Mokrani.
© CC0/WikiCommons

Dans un chapitre conclusif, Guignard souhaite saisir ce qui reste de ce moment dans la mémoire collective. On lui sait gré, avec les distances méthodologiques et théoriques qu'il prend, de périodiser les différentes expressions de la mémoire du séquestre, en distinguant ce qui a pu être intégré dans la mémoire nationaliste des réactions du moment, en soulignant également la difficulté de saisir « *les fils ténus et changeants de la transmission* ». Il retient deux moments, deux dates, 1890 et 1930, l'une marquée par un fait divers révélateur, qu'il analyse dans ses effets et représentations, l'autre marquée par les transformations induites dans la société. L'auteur, disséquant les effets de l'attaque d'une ferme et de l'exécution de ses auteurs au moyen d'une guillotine transportée sur la place du village, montre, à travers les détails socio-ethnographiques de la vie locale dans les années qui suivirent 1871, le poids toujours présent du traumatisme du séquestre dans les rapports entre les communautés. Les transformations socio-économiques des années 1930, dans un contexte où la viticulture génère des bénéfices énormes, et « *où la reconquête des terres confisquées se fait de plus en plus pressante à la marge* », approfondissent les inégalités d'accès à l'emploi et de rémunération des « *indigènes* ». Les années 1870, conclut l'auteur, « *peuvent toujours parler aux enfants et petits-enfants des victimes du séquestre* ».

L'ouvrage majeur de Didier Guignard rompt ainsi avec une Histoire qu'on n'a, le plus souvent, regardée que d'en haut – dénonciation, répression *versus* valorisation, civilisation, en faisant vivre les acteurs sur un territoire cartographié, « scanné » dans ses transformations morphologiques, démographiques et économiques. En cela, l'auteur fait œuvre, plus que d'historien, de géographe, d'anthropologue, de sociologue ; il remet le métier d'historien au cœur d'une interdisciplinarité bien comprise. Son livre ne dit pas seulement le passé, ses pages sur la région revisitée au début de son enquête mettent le passé au cœur du présent. Les nouveaux occupants, « *indus-occupants* », « *dynasties ouvrières, s'accrochent à cette exploitation [...] toujours propriété de l'État [...] en dépit de chocs successifs* », observe l'auteur. Il redonne ainsi une place centrale à la paysannerie dans ses luttes aussi bien passées que présentes, surtout dans ses capacités de résilience. Il produit là un travail informé et rigoureux qui met au jour les conflictualités nées du choc colonial, saisies autrement que par des traits culturels ou des identités figées, en situant les protagonistes dans leur cadre historique et leur évolution sur la longue durée.



Marius Loris Rodionoff

Désobéir en guerre d'Algérie. La crise de l'autorité dans l'armée française

Seuil, 232 p., 21,90 €

L'ouvrage de Marius Loris Rodionoff, *Désobéir en guerre d'Algérie. La crise de l'autorité dans l'armée française* (Seuil, 2023), conjugue également approches macro et micro. Il inscrit sa démarche dans un cadre classique d'évolution de « *l'histoire de la relation hiérarchique dans l'armée* » ; et dans le même mouvement, opérant par études de cas et de situations, il développe, à partir d'archives et de trajectoires, une analyse plus fine des faits précis de désobéissance dans différentes situations, particulièrement dans la période clé de la guerre d'Algérie.

Partant de l'appel du 18 Juin du général de Gaulle, moment fondateur du questionnement de la légitimité de l'autorité à laquelle il faut obéir – en temps de crise, de défaite, dans le moment –, il interroge dans une perspective de moyenne durée les déterminants de la désobéissance/versus obéissance, dans le contexte nouveau de la décolonisation.

Il distingue à cet égard trois grandes phases, celle qui suit la défaite de 1940, puis celle de la décolonisation, avec la guerre d'Indochine, où il observe une première mutation des conditions de l'exercice de l'autorité, et un deuxième moment central,

celui de la guerre d'Algérie, qui va transformer profondément la nature de cette relation ; il relève que si cette période, a connu, tout au long du conflit, des « *contre-conduites* », faites de résistances, de transgressions, plus généralement d'attitudes ambivalentes, à l'égard de l'autorité, on peut néanmoins y repérer cinq moments de transformations décisives : ce sera d'abord en 1955, avec le mouvement de rappelés au début de la guerre, puis en 1958, quand l'armée participera au retour du général de Gaulle au pouvoir, ensuite en 1960 au moment des barricades, suivi très vite, en avril 1961, du putsch des généraux qui a fait vaciller le pouvoir central, et enfin à la fin de la guerre, avec les mutineries de soldats contre le service militaire ; ces moments sont analysés, comme autant de situations de crise aiguë, qui vont manifester de manière plus tranchée des remises en cause de l'autorité et plus largement un changement qualitatif de la relation hiérarchique au sein de l'armée, et ce jusqu'en 1966, où une nouvelle doctrine referme en principe la période des interrogations et des crises nées de l'après-guerre.

Dans cette évolution, l'auteur montre, sans s'appesantir sur le moment de sortie de la Seconde Guerre mondiale, comment la réorganisation des rapports d'autorité dans l'armée, et plus globalement la réorganisation de celle-ci, oscillent entre une vision managériale (général Revers) et une vision privilégiant les hommes, les cadres et leur formation (général de Lattre). C'est bien cette dernière conception, appuyée sur la valorisation des jeunes cadres, sur le primat du contact humain entre chefs et soldats, marquée par une relative diminution du poids de la relation hiérarchique, qui va prévaloir dans une guerre de forme nouvelle, au moment de la nomination de de Lattre, comme haut-commissaire en Indochine en 1950. C'est dans l'induration de la guerre d'Indochine que le basculement vers une autre forme de relations dans l'armée s'opère. C'est avec « *la formation de compagnonnage* » et de réseaux de fidélité, d'esprit de clan, appuyés sur des figures charismatiques, « *que se forme une armée dans l'armée, difficile à contrôler* », écrit l'auteur. Face à un Vietminh conquérant, mû par une idéologie politique mobilisatrice, s'introduit l'idée que « *l'armée a perdu la bataille parce qu'elle ne faisait pas de politique* ». Aux fondements politiques de l'action révolutionnaire va alors répondre une conviction non moins politique, articulant action de communication tous azimuts, psychologique, de propagande et de justifications politiques « *du bien-fondé de la guerre* ».

Se formalise et s'institutionnalise alors ce qui va se déployer tout au long de la guerre d'Algérie, une théorie en pratique de la guerre contre-révolutionnaire, qui sera plus tard reprise comme modèle dans les répressions, les mouvements de libération des dominations impérialistes. Les relations et frontières entre politiques et

armée vont devenir de plus en plus poreuses. Les chefs militaires les plus emblématiques rentrés d'Indochine vont, à travers la mise en place d'institutions de formation dédiées (bureaux d'action psychologique, école d'Arzew du 5^e bureau, école Jeanne d'Arc, LSHA – Laboratoire des sciences humaines appliquées) et l'ouverture vers des connaissances plus larges de la société en guerre (en convoquant les sciences sociales, l'anthropologie, la sociologie et la psychologie sociale), viser à produire des chefs qui ne maîtrisent pas seulement l'art de la guerre, mais qui, armés des outils de l'action psychologique et politique, « *ont la foi, la conviction et l'ardeur nécessaire* » pour agir sur les populations civiles, enjeu central de la « *nouvelle* » forme de guerre. Cela accélère l'interpénétration armée et politique et achève de politiser la relation d'autorité, d'autant plus que certains chefs de l'armée sont eux-mêmes issus de la colonie.

Dans une guerre asymétrique qui va engager du côté colonial une « *armée de masse* » présente sur le terrain algérien, avec quelque cinq cent mille hommes, au moment le plus dur de la répression en 1959, lors de l'opération Challe, c'est d'abord au niveau des groupes de base, les sections au plus près du terrain, que la question de l'autorité se manifeste au quotidien. Ce sont d'abord les « *petits chefs* » qui sont « *difficilement contrôlables* », non sanctionnés, le plus généralement impunis, surtout dans les cas de tortures et de corvées de bois. De manière générale, l'auteur recense au niveau de la base, celle des appelés, un ensemble de faits relevant « *de critiques, de résistances discrètes [...] De révoltes invisibles* » qui lui semblent plutôt relever « *d'une soupape pour mieux accepter l'obéissance* ». Il reste cependant que les atteintes à l'autorité, qu'elles soient marquées par la distance sociale ou le refus plus ou moins déguisé de s'impliquer, sont importantes dans le cours des interactions quotidiennes entre les chefs et leurs hommes. Le mythe résistancialiste d'un contingent anti-guerre paraît à l'auteur exagéré, alors même que, reprenant les formes les plus caractéristiques de l'opposition à la guerre, comme la désertion, l'insoumission, et l'objection de conscience, il tente de déconstruire l'idée selon laquelle ces formes auraient été principalement individuelles.

L'auteur se tourne alors vers les statistiques pour en mesurer l'importance. C'est essentiellement chez les Algériens appelés, engagés et supplétifs de l'armée française et chez les légionnaires que l'auteur va au fond de l'approche statistique de ce qu'il caractérise comme procédant « *de la principale menace pour l'armée française* ». S'il relève l'importance des désertions des Algériens qui avoisinent selon lui 6 % des effectifs (soit 9 355 déserteurs pendant toute la guerre) des différentes catégories d'Algériens constitutives de l'armée française, l'auteur y agrège aussi bien les effectifs

de l'armée régulière (6 085) que les effectifs des supplétifs (3 270), chiffres qui ne sont pas autrement précisés par rapport aux périodes de désertion (n'est citée de manière comparatiste que l'année 1962, où les désertions ont été nombreuses : en mars, 1 065 Algériens ont déserté et 2 448 en avril ; parmi ces derniers on comptait 1 971 FSNA et 517 harkis, soit un total de 3 513 dans les deux mois qui ont suivi le cessez-le-feu, selon les sources de l'état-major interarmées, 1^{er} bureau, « *Pertes en Algérie* », cités par Tramor Quemeneur) ni par rapport aux catégories concernées (sinon sous la forme de l'hypothèse selon laquelle les supplétifs auraient moins largement déserté parce qu'ils pouvaient rompre leur contrat sans courir le risque d'être jugés pour désertion), ni par rapport aux grades (officiers, sous-officiers et soldats de base). Les légionnaires, quant à eux, représentent 61 % des déserteurs au début de la guerre ; ils sont plus nombreux que les Algériens à désertier. Si leur nombre diminue à la fin de la guerre, leur désertion ne découle pas de leur engagement idéologique, puisqu'ils se partagent équitablement entre ceux qui sont proches du FLN et sont exfiltrés par ses réseaux, et ceux qui sont Algérie-française et qui désertent au moment du putsch des généraux. Si les désertions de soldats français s'élèvent à environ 1 250 hommes sur toute la période de la guerre, et l'insoumission à un peu moins d'un millier, l'auteur observe que le contingent français « *désobéit dans des proportions plus importantes [que les Algériens ou les légionnaires], mais pour des crimes de désobéissance moins graves que la désertion* ».

Refuser l'obéissance revêt ainsi plusieurs formes, qui vont du refus d'obtempérer à l'outrage, insultes et voies de fait contre les supérieurs, en passant par le refus de prendre sa faction de sentinelle, ou même le vol. L'auteur relève par ailleurs que l'insoumission n'est pas très élevée, et c'est sans doute sa tentation quotidienne dans le contexte d'une guerre qui ne dit pas son nom qui la met au-devant du débat public avec l'appel des 121. Ces nombreuses transgressions disent plus sur une atmosphère, un climat général, d'une guerre déclarée officiellement « *événements* » ou opération de maintien de l'ordre, qui met en porte-à-faux toute une jeunesse, réticente à l'égard d'un combat obscur et douteux, qui lui paraît ne pas être le sien. Ce n'est pas le cas cependant de toutes les composantes de l'armée d'Algérie : il en va autrement, notamment, des cadres, « *qui se sentent, eux, trahis* » par les politiques.

S'appuyant alors sur les travaux d'historiens reconnus et sur des témoignages d'acteurs de terrain, l'auteur revient, dans une troisième partie, à une analyse par le haut, en se focalisant sur les interrelations, les interférences, entre la crise politique et la crise de l'autorité dans l'armée aux moments clés, où celle-ci intervient directement dans le champ politique : en 1958, en 1960 et 1961. Le 13 mai 1958 marque

ainsi, selon l'auteur, la fin de l'obéissance traditionnelle, caractéristique dominante jusque-là de la « *grande muette* ». L'auteur relève le paradoxe qui veut que ceux qui vont être derrière la politisation de l'armée et sa mobilisation en vue de la prise du pouvoir, les gaullistes, s'inscrivent en porte-à faux par rapport à la vision de leur mentor qui, lui, est fidèle à une conception traditionnelle de l'obéissance. La semaine des barricades approfondit les fractures au sein de l'armée et entre celle-ci et le pouvoir politique. Ce sont les troupes régulières et leur encadrement qui se radicalisent politiquement, alors que le contingent et sa base d'appelés restent globalement légitimistes. L'opposition du contingent au putsch des généraux d'avril 1961, relève à cet égard un appelé cité par l'auteur, devrait s'inscrire « *comme une fête* [...] *comme la fête des appelés* ».

Le putsch qui a fait vaciller l'État est ainsi l'aboutissement d'un processus de politisation de l'armée de métier, engagé à la fin de la guerre d'Indochine. Le contexte algérien en a accentué la radicalisation ; celle-ci va déboucher sur de nouvelles fractures, entre vieux commandements et jeunes « *centurions* », qui ont acquis, à l'épreuve du terrain, une plus grande autonomie de répression et la reconnaissance de la population européenne, devenue plus proche et complice. Le désarroi dans l'armée est complet en cette fin de guerre ; il procède selon l'auteur « *d'une déliquescence de la discipline dans l'armée* ». Ce délitement va s'affirmer à la fois dans le dévoiement d'une partie de l'armée dans l'organisation criminelle de l'OAS, dans la dissolution de nombreuses unités impliquées dans le putsch, dans la radiation et la démission de nombreux cadres (autour d'un millier de radiations entre officiers et sous-officiers et 2 300 officiers démissionnaires entre janvier 1960 et décembre 1962), dans le jugement de nombreux autres, le contingent, quelque peu atone, « *n'obéissant que pour finir la guerre* ». La sortie de guerre va être chaotique et la reprise en main ne se fera pas sans nouvelles résistances. Aussi peut-on, en considérant l'état de l'armée à la sortie de la guerre, tel que le décrit l'auteur, s'interroger sur la réalité de ce qui a été souvent revendiqué, par certains chefs militaires et leaders politiques, voire même certains historiens, comme une victoire militaire sur ce qui était considéré comme une « *rébellion* ».

Cette crise de l'armée sera relancée en 1962-1963, au moment du désengagement, à travers une multiplication des grèves des soldats qui concerneront autour de 5 % des effectifs des appelés. Cela touchera principalement les unités du transport chargées du déménagement des forces françaises. Ce seront également les grèves de la faim à caractère « *antimilitariste ?* », qui rappellent celles des objecteurs de conscience, grèves qui s'élargiront aux forces stationnées en Allemagne. Ces

mouvements appellent alors à « *de nouveaux compromis entre le contingent et l'armée* » et ouvrent, selon l'auteur, la voie à une transformation du service militaire, avec les lois de 1965 et 1966 ; lois qui parachèvent la sortie de la guerre d'Algérie, avec « *une nouvelle définition du lien entre les citoyens et la nation* ».

L'ouvrage de Marius Loris Rodionoff est exhaustif dans sa description et son analyse de l'évolution des rapports hiérarchiques au sein de l'armée française, particulièrement de la discipline, de l'autorité, de l'obéissance, dans le contexte de la guerre d'Algérie. L'auteur met au service de son hypothèse centrale – le moment de la guerre d'indépendance algérienne, qui correspond à une crise majeure dans l'armée, marque un basculement d'une conception traditionnelle de l'autorité vers une conception politique du rôle de l'armée – des faits généralement connus, repris de travaux d'historiens qui ont traité de manière plus ciblée et plus ponctuelle la question de la désobéissance, des autobiographies et des témoignages de seconde main d'acteurs. L'ouvrage donne ainsi à lire une synthèse tout à fait probante et éclairante des moments clés de cette transition. L'auteur, cependant, est bien conscient, dans la variabilité de la manifestation des faits de résistance qu'il décrit, qu'il n'a saisi là que les causes, allant des plus générales aux plus contextuelles, et que lui ont échappé les motivations profondes des différents acteurs. Il reste en effet à expliquer les ressorts profonds qui font basculer certains acteurs de la confrontation, à l'exemple de l'emblématique général Pâris de Bollardière et de certains autres officiers, sous-officiers et hommes de troupe, vers le refus de la « *destruction* » de l'autre, des pratiques de l'innommable, torture, viol, corvée de bois, et plus largement la transgression des ordres qui ne correspondaient pas à leur conception de l'humain.



Farah Khodja

***Récits d'Algérie Témoignages de nos aînés,
de la colonisation à l'indépendance***

Faces cachées, 292 p., 29,90 €

Le troisième ouvrage (*Récits d'Algérie Témoignages de nos aînés, de la colonisation à l'indépendance*, de Farah Khodja, Faces cachées, novembre 2022) est une publication qui tranche sur les travaux consacrés aux mémoires de la guerre d'Algérie. Il s'agit ici de la première étape d'un projet éditorial porté par un collectif de jeunes, issus de l'immigration coloniale, qui vise à donner la parole aux « *aînés* » afin de restituer ce qui a longtemps été refoulé et tu, après la fin d'une guerre qui a revêtu par moments la forme d'une guerre civile. Nombre de travaux en effet se sont

interrogés sur les silences des principaux acteurs de la confrontation ; ce qui est nouveau ici, c'est que les questionnements viennent des jeunes générations, petites-filles et petits-fils des protagonistes de la confrontation, qui ont été sevrés de cette histoire ; et qui se trouvent souvent en porte-à-faux par rapport à des assignations par le haut ; par rapport à une reconstruction politico-nationale lissée, par des politiques et des élites, qui gommant l'histoire propre de ces populations qui ont fait partie de l'histoire de la France ; comme si on avait affaire à des familles sans « *histoire* », « *martiennes* », venues de nulle part, sommées de se taire et de ne se faire voir qu'à l'occasion du travail.

La coordinatrice du projet, la jeune Farah Khodja, le dit d'emblée, dans la présentation de l'entretien qu'elle a avec son grand-père : elle n'a pas eu accès à cette histoire. Elle a été davantage encouragée par son grand-père « *à réussir ses études, qu'à parler de la guerre* ». Elle subodore, à juste titre, que son grand-père n'a pas souhaité parler de la guerre pour la préserver de cette histoire douloureuse. Elle souhaite, de plus, trouver des réponses au paradoxe, à la contradiction qui a fait que son grand-père a réalisé sa vie dans le pays qu'il a combattu. Elle est ainsi représentative de nombres de jeunes issus de l'immigration coloniale qui, quelque peu suspendus dans le vide, ne trouvent de réponses à leurs questionnements, à leur « *malaise* » identitaire, ni dans les institutions de la République ni dans leurs familles. Les travaux de recherche (voir notre ouvrage, Aïssa Kadri et Fabienne. Rio, *Enseignants issus des immigrations : l'effet génération*, Sudel, 2006) et les points de vue de spécialistes et d'associatifs en charge de ces catégories de jeunes sont unanimes pour relever, sinon une absence, du moins une prise en compte édulcorée, lissée, dans les institutions éducatives, et plus largement culturelles, aussi bien de l'histoire de l'immigration coloniale à travers sa participation à la construction de la France, que de l'histoire de la guerre d'Algérie, souvent étudiée à la marge ou évoquée et débattue dans l'espace public, dans la confrontation et le déni de l'exclusion et de la répression de ceux qui n'étaient pas des citoyens mais des sujets. L'ouvrage est de ce point de vue tout à fait bienvenu : on y lit deux histoires qui s'entrecroisent et s'éclairent l'une l'autre, celle des mémoires de la guerre d'indépendance algérienne et celle de l'immigration coloniale.

Les tragédies, les drames qui remontent à la surface ne provoquent ici aucun ressentiment ni aucune stigmatisation à l'égard des ennemis d'hier, souvent des voisins et connaissances. Il s'agit plutôt d'une volonté d'expliquer, de comprendre, de rationaliser, de faire le deuil des disparitions, de trouver des réponses à ce qui a procédé d'un affrontement qui les dépassait ; de ce qui a participé, jusque-là, de l'indicible, les viols, la torture, les exécutions sommaires, les disparitions, toutes pratiques que

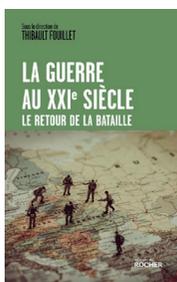
l'on a vécues dans sa chair ou que l'on a côtoyées et refoulées. Au-delà, la vingtaine d'entretiens – dont de nombreuses femmes que jusque-là on entendait peu – réunis ici témoignent de plus de proximité que de distance entre les acteurs de la confrontation, militaires, appelés et indépendantistes algériens. Proximités, pour certaines, fondées sur des liens du sang, comme le découvre le pied-noir « *d'origine maltaise* », Jacky Mallea, soldat dans les Aurès, qui apprend à la fin de la guerre « *que sa mère biologique [...] après huit ans de vie avec son père s'est remariée avec un Algérien [et qu'il se retrouve] à 37 ans avec deux demi-sœurs et un demi-frère algériens* ».

Mais également proximité dans l'incompréhension du maelstrom qui les emportait et des événements qu'ils subissaient ; incompréhension, du côté des militaires français, confrontés à une guerre, alors qu'on leur parle d'événements, comme le souligne Georges Gariè, appelé en Kabylie : « *j'ai la croix de la valeur militaire [...] je ne la porterai pas [...] donc si ce n'était pas une guerre, il n'y a aucune raison que j'aie une croix de guerre.* » Côté militants algériens, également une incompréhension de l'extrême violence de la répression, dans le même moment où on leur parlait de réformes et d'égalité, comme le relève une grand-mère, à propos de la réaction de son mari, défendant son enfant arrêté : « *moi j'ai envoyé mon fils travailler ici en France et vous, vous le mettez en prison* », ajoutant, parlant des militaires, qu'ils ont été tout de même attentifs quand il a dit : « *moi la France je me suis battu pour elle lors de la Première Guerre mondiale, et c'est comme ça que la France me remercie, en mettant mon fils en prison.* »

Conçus comme un projet de transmission intergénérationnelle de mémoires d'une guerre « *sans nom* », les récits d'Algérie réussissent, à leur échelle, à réconcilier les générations avec elles-mêmes et entre elles. La catharsis des protagonistes de l'affrontement, qu'on peut saisir à travers certains témoignages, leur permet de s'engager dans de nouveaux combats qui confinent à des formes de « *rédemption* ? » (voir les engagements de la 4ACG dont parlent ici certains appelés, ou les poèmes, peintures et écritures autobiographiques que livrent d'autres), au moment où les nouvelles générations trouvent dans ces dévoilements certaines réponses qui les rendent « *fiers* » et les aident à assumer leur identité plurielle. Cependant, la vivacité des blessures, toujours ouvertes, témoigne encore d'un contentieux mémoriel toujours là, d'un passé qui ne passe pas. Un exemple emblématique en est la confrontation entre deux petits-fils des acteurs de la confrontation, celui d'un maire colon, Félix Vallat, engagé dans la défense de l'Algérie française, assassiné avec son épouse le 8 avril 1958, qui a eu des obsèques nationales, et celui d'un « *indigène* » instituteur, Mokhtar Boucif, directeur d'école, arrêté par les militaires le 16

avril 1958 et disparu à jamais, parce que soupçonné d'être le commanditaire de l'assassinat du maire. Hasard extraordinaire, ces deux petits-enfants se retrouvent à l'occasion de la réunion du comité Audin, enfermés chacun dans sa souffrance, dans sa « *vérité* » historique irréconciliable. Aussi bien cette voie de libération de la parole que poursuit le projet éditorial de ces jeunes doit-il trouver une réponse au niveau politique le plus haut, par un acte autre que des réponses au coup par coup, fonctionnant au gré de ce qui est entrevu par le politique comme « *un marché de la souffrance* ».

Récits d'Algérie procède d'une démarche assumée comme subjective, et les encadrés historiques assez généraux ne sont donnés que pour situer les contextes. Émouvants, parfois durs à lire, dévoilant des espaces intimes et des interrogations de conscience, ces témoignages, accompagnés de productions iconographiques et textuelles personnelles, disent autant du présent que du passé. Ils montrent que ces trajectoires, ces histoires familiales et personnelles, dans leur entremêlement, sont bien consubstantielles non pas seulement d'une histoire franco-algérienne, tumultueuse et dramatique, mais bien d'une histoire de France, que la France n'assume pas totalement. Il y a là un outil pédagogique pour une large partie de la société française qui, si elle n'occulte pas cette histoire, n'en fait pas un déterminant de la crise identitaire de ces catégories sociales, et pour les institutions de socialisation – enseignants en premier lieu – de la jeunesse d'aujourd'hui. Il appelle à ce que l'école se saisisse de cette histoire autant dans les programmes que dans les pratiques.



Sous la direction de Thibault Fouillet

La guerre au XXI^e siècle : le retour de la bataille

Éditions du Rocher, 2023, 300 p.

Alors que le conflit en Ukraine a ramené de manière brutale le « *phénomène guerre* » en Europe, selon des modalités qui n'avaient plus été vues depuis 1945, il replace également, aux côtés des dimensions stratégiques et géopolitiques, la bataille dans toute sa complexité et sa diversité.

Cette guerre a marqué tout d'abord un tournant dans la manière de suivre et de documenter un conflit de haute intensité. La guerre de l'information, avec son cortège de fausses nouvelles, de manipulation, de « *fake news* » de propagande et de séduction a fait rage. Tous les instruments ont été employés, des plus anciens aux plus récents. Une toile a été tissée pour recouvrir les réalités concrètes, terrestres, celle du toucher et du vécu quotidien. D'emblée, nous avons été immergés, sans la moindre

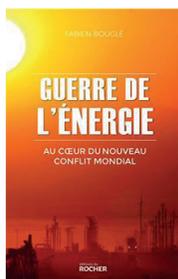
possibilité d'y échapper, dans le bain amitotique d'une communication continue, omniprésente, tentaculaire, comme une amibe pénétrant dans toutes les alvéoles de la vie et de la mort. Existe-t-il un conflit ayant déjà fait l'objet d'une telle pression informationnelle, au point que, par moments ou par endroits, elle soit devenue la vérité? Des satellites, gouvernementaux ou privés, aux réseaux sociaux, les sons, les images, ont envahi jour et nuit le village planétaire, comme anticipé par le sociologue canadien Mac Luhan, il y a un demi-siècle. Cette « *infowarfare* » était destinée à trois audiences aux attentes et exigences différentes: à son opinion publique, à la communauté internationale, à l'adversaire, pour l'intimider, le manipuler, l'amener à se découvrir. Mais le renseignement au sens anglo-saxon d'intelligence a joué un rôle déterminant dans la conduite des opérations stratégiques. Les avions et drones-espions américains survolent en permanence les pays voisins de l'Ukraine depuis le début de l'affrontement. Leurs satellites militaires comme commerciaux sont des sources constantes d'informations stratégiques et tactiques vitales, qui ont été partagées avec les forces ukrainiennes. C'est, ont confirmé divers officiels américains, la première fois que de telles données sont fournies aussi massivement et en continu à un pays non membre de l'OTAN en guerre. Une des explications des succès militaires ukrainiens. En sus des livraisons en continu, en nombre et en urgence d'armes et de matériels lourds ou de l'entraînement de troupes ukrainiennes, ce fut pour l'« *Occident élargi* » une manière indirecte d'entrer dans un conflit dont il n'est pas légalement cobelligérant. « *Nous fournissons des informations détaillées et datées aux Ukrainiens sur l'état du champ de bataille pour les aider à protéger leur pays contre l'agression russe, et nous allons continuer à le faire* », a confirmé un officiel du Pentagone. « *Cela a eu un impact à des niveaux stratégiques et tactiques* ». Ainsi les coordonnées des cibles visées par des missiles et de l'artillerie russes ont été envoyées aux armées ukrainiennes, leur autorisant d'abriter hommes et matériel avant que ne tombe cette pluie de feu. « *Les Russes ont bombardé des cratères vides à des endroits où se trouvaient précédemment des défenses antiaériennes ukrainiennes. Cela a eu un impact énorme sur les capacités de la Russie sur le terrain* ». Ces renseignements, transmis en temps réel, offrent aux Ukrainiens de déplacer leurs défenses antiaériennes comme les aéronefs qui leur restent, afin de conserver une relative mainmise sur l'ensemble des cieux du pays. Ce partage d'informations ne sert pas qu'à des manœuvres défensives. Il a également permis aux forces ukrainiennes, au tout début du conflit, d'abattre un avion russe de transport de troupes et de matériel se dirigeant vers l'aéroport d'Hostomel, près de Kiev, dont le pays cherchait à s'emparer. On ne sait combien de militaires ni quels types de matériel étaient charriés dans l'aéronef, mais leur perte a été un coup dur porté aux plans initiaux de la Russie. Privée de ces troupes et de ces armes, elle

a dû abandonner le très stratégique aéroport après une contre-attaque ukrainienne. La CIA et ses propres ressources sont également employées, pour défendre la vie de Volodymyr Zelensky, cible de nombreuses tentatives d'assassinat. Les officiels américains expliquent être surpris par l'intelligence avec laquelle l'Ukraine, qui dispose de ses moyens ainsi que de quantité d'informations du domaine public, en fait usage. L'Open Source Intelligence (Osint) ou renseignement d'origine sources ouvertes (Rosos) a joué un rôle tout particulier, tout en alimentant un débat sur la valeur ajoutée des services de sécurité et de renseignement.

Mais la réflexion des auteurs porte essentiellement sur la conduite des opérations au XXI^e siècle, en mettant l'accent sur le retour de l'engagement de haute intensité. Tout se trouve réuni : drones, missiles, technologies spatiales, ce qui pose de nouveau les problématiques de masse des armées, d'économie de guerre, d'attrition. De ce fait la tactique retrouve son expression de l'engagement de haute intensité par une manœuvre intégrale mobilisant l'ensemble de la gamme des forces conventionnelles – notamment le secteur lourd – et ses composantes, afin de produire la totalité des effets possibles. Les auteurs analysent en profondeur les différentes modalités de l'art de manœuvrer, c'est-à-dire la combinaison des diverses actions de combat en fonction des forces disponibles pour obtenir la victoire en accomplissant la mission obtenue par la stratégie. Pour mener à bien leurs réflexions, les auteurs, la plupart experts et chercheurs, mais aussi militaires, s'appuient.

Il reste cependant difficile d'y voir clair entre les armements, les mouvements de troupes, les divers théâtres d'opérations, l'évolution des doctrines, etc. Aussi, il peut être malaisé de comprendre pourquoi le succès d'un jour peut-être l'échec du lendemain. Dans ce contexte, il semble indispensable de revenir à l'étude de la tactique, la science du combat, qui explique les dynamiques de la bataille et les problématiques des opérations modernes. Mobilisant sous la direction de Thibault Fouillet, directeur scientifique de l'*Institut d'études de Stratégie et de Défense* (IESD) pour la première fois dans le même ouvrage des auteurs parmi les plus grands experts français de la pensée tactique contemporaine (chercheurs, mais aussi militaires) ce livre offre un éclairage théorique sur les évolutions de la bataille et les problématiques contemporaines de la tactique, pour caractériser son anatomie contemporaine, et exploiter les leçons des engagements des vingt dernières années. Il permet ainsi de combler en partie un vide dans la littérature stratégique focalisée avant tout sur le spectre haut de la conflictualité (géopolitique, stratégie), tout en offrant des clés de compréhension pour l'étude des conflits actuels et futurs. Mieux comprendre la bataille d'aujourd'hui, en milieu urbain, champ de bataille privilégié par la plupart

des experts et chercheurs, mais aussi militaires, des affrontements modernes, combat multi-milieus/multi-champs, en intégrant les nouvelles technologies, c'est anticiper celle de demain, et par ce biais appréhender la guerre au XXI^e siècle.



Fabien Bouglé

Guerre de l'énergie, au cœur du nouveau conflit mondial

Éditions du Rocher, 2023, 300 p.

La Troisième Guerre mondiale a commencé, estime Fabien Bouglé, expert en politique énergétique, qui a publié en 2021 *Nucléaire, les vérités cachées* et en 2019, *Éoliennes*, la face noire de la transition écologique. Il analyse les éléments de cette guerre de l'énergie, qui aurait éclaté le 26 septembre 2022 avec le sabotage des gazoducs *Nord Stream 1* et *2* qui reliaient la Russie et l'Allemagne par la mer Baltique. Les États qui contrôlent les ressources énergétiques disposent d'un puissant levier géopolitique. Vladimir Poutine a été plus loin : il a utilisé l'énergie, et en particulier le gaz, comme outil politique et arme de guerre économique. L'énergie a une importance vitale pour nos économies, notre santé, notre production industrielle ou alimentaire. Le monde consacre désormais 17,7 % de son PIB, c'est-à-dire de la richesse qu'il crée sur un an, à la consommation finale d'énergie, soit 17 700 milliards de \$. En 2020, il n'en dédiait que 9 % soit 9000 milliards. Ce chiffre, tiré des dernières perspectives économiques de l'OCDE, montre à quel point nous avons basculé, en quelques mois, dans un nouvel univers. Pour retrouver un tel niveau de richesse consacré à la consommation d'énergie, il faut remonter au deuxième choc pétrolier (17,8 % en 1980), soit 40 ans en arrière. Le contrôle de sa production est donc déterminant pour les nations qui veulent assurer leur souveraineté et leur indépendance politique. Une estimation préliminaire de l'*Agence internationale de l'énergie* (AIE) pour l'année 2022 montre que les subventions mondiales à la consommation de combustibles fossiles ont dépassé les mille milliards de dollars : de loin le montant annuel le plus élevé jamais enregistré. Dans l'ensemble, les subventions pour les combustibles fossiles ont doublé par rapport à l'année précédente, comme le montre notre graphique. Les aides à la consommation de gaz et d'électricité ont doublé, tandis que les aides à la consommation de pétrole ont augmenté d'environ 85 %.

Face à la déstabilisation des marchés de l'énergie liée à la guerre en Ukraine et aux prix « *extraordinairement élevés et volatiles* », les gouvernements ont préféré protéger les consommateurs et les entreprises, selon l'AIE. Des mesures qui pourraient

avoir un impact important sur les finances publiques et qui pourraient également réduire l'incitation à utiliser l'énergie de manière efficace ou à passer à une énergie propre, explique l'AIE. La lutte contre le réchauffement climatique a beau supposer de se passer des énergies fossiles, la demande mondiale de pétrole est repartie de plus belle. Elle se dirige même vers un niveau record en 2023, à 102,3 millions de barils par jour (Mb/j) en moyenne, d'après les projections mensuelles, actualisées en juin, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). S'il se confirme, ce total dépassera celui de 2019 qui excédait déjà les 100 Mb/j quotidiens.

Les pays dits émergents tirent la demande. À commencer par la Chine, premier importateur mondial d'or noir et deuxième plus gros consommateur derrière les États-Unis. En avril, la première puissance asiatique a enregistré un niveau inédit de demande pétrolière, de l'ordre de 16,3 Mb/j, qui s'explique par divers usages des produits pétroliers, notamment comme carburant pour les transports mais aussi comme produit pétrochimique. L'Inde n'est pas en reste, avec 5,5 Mb/j attendus au total pour 2023. Le pays, désormais le plus peuplé au monde (devant la Chine), a enregistré des records à son échelle pour le diesel et l'essence en mai, selon l'AIE.

De plus, la capacité des États-Unis à augmenter leur production est actuellement limitée. Les États-Unis abaissent fortement leurs perspectives d'augmentation de la production de pétrole de schiste en 2023 par suite du passage du pétrole conventionnel au pétrole non conventionnel. Alors qu'ils s'attendaient à une augmentation de 1 million de barils par jour au début de 2022, ces prévisions ont été divisées par trois. « *Le pétrole de schiste est un pétrole particulier, car quand on creuse un puits, la production baisse de 70 % au bout de 18 mois donc on doit sans arrêt faire de nouveaux puits* », expliquait le directeur des gestions de matières premières chez OFI Invest AM.

La guerre en Ukraine a aussi fait exploser le besoin en terminaux méthaniers et tankers. Preuve à l'appui avec l'Allemagne : le pays a inauguré en janvier pas moins de trois terminaux méthaniers. Berlin n'entend pas s'arrêter là et prévoit de lancer quatre autres terminaux méthaniers grâce à des milliards d'euros de fonds publics débloqués. D'autant plus impressionnant quand on sait que, avant la guerre en Ukraine, l'Allemagne ne disposait d'aucun terminal GNL. Quant aux commandes de tankers gaziers, elles ont plus que doublé (+130 % comparé à 2021) et atteint un record de 165 en 2022, selon des données Refinitiv citées par l'AIE qui précise que les chantiers navals chinois ont engrangé plus d'un tiers des commandes mondiales. La consommation mondiale du gaz (GNL et gazoduc) s'est contractée de 1,6 % en 2022 à 4,042 milliards de m³ selon l'AIE. Elle devrait stagner cette année

d'après l'agence, qui souligne les incertitudes pesant sur ce marché et notamment sur l'économie chinoise. Du côté de l'Europe, l'Union Européenne (UE) envisage de reconduire pour l'hiver 2023 son mécanisme fixant un objectif commun de réduction de la consommation de gaz pour les États membres, ont annoncé ce mardi les ministres européens de l'Énergie réunis à Stockholm. Face au choc énergétique provoqué par la guerre en Ukraine et à la chute des livraisons russes, les Vingt-Sept s'étaient entendus en juillet dernier pour réduire leur demande de gaz sur la période août 2022-mars 2023 de 15 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cet objectif « *volontaire* » a été largement dépassé grâce à une météo clémente et aux tarifs élevés qui ont poussé ménages et entreprises à faire des économies. Selon Eurostat, la consommation de gaz dans l'UE a diminué de 19,3 % entre août et janvier, par rapport à la consommation moyenne sur la même période entre 2017 et 2022.

Si l'Europe, est-il parfois expliqué, est un peu mieux préparée à ce qui l'attend qu'il y a plusieurs mois – l'Allemagne a par exemple réussi à reconstituer ses stocks un peu plus rapidement que prévu –, les turbulences à venir promettent d'être immenses. Explosion de la facture énergétique du continent à 2 000 milliards de dollars en 2023, selon Goldman Sachs, soit 15 % du PIB européen ; obligation pour l'UE et les gouvernements de la zone d'intervenir à l'aide de plans extrêmement coûteux pour aider leurs citoyens et sauver leurs économies ; turbulences à 1.500 milliards de dollars sur les marchés de l'énergie du fait des appels de marge : les secousses se poursuivent et risquent de s'accroître un moment encore. Jusqu'en octobre 2022, les États membres de l'Union européenne ont importé de Russie des marchandises d'une valeur de 181 milliards d'euros, soit une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente. Cela ne signifie pas pour autant que les sanctions imposées à la suite de la guerre d'agression russe en Ukraine n'ont pas eu d'effet, comme l'illustre la tendance à la baisse représentée dans notre graphique basé sur les données d'Eurostat. Le record d'importation de l'année dernière s'explique essentiellement par la forte hausse des prix des combustibles fossiles au cours du premier semestre. Mais depuis la fin de l'été, les cours du pétrole et du gaz sont retombés.

Au cours des dix premiers mois de 2022, les importations européennes de « *combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes* » provenant de Russie ont représenté 131,5 milliards d'euros, soit 73 % du total importé de ce pays, selon Eurostat. À titre de comparaison, en 2021 les recettes russes liées aux exportations de pétrole et de gaz vers l'Europe s'élevaient à 104 milliards d'euros et représentaient 64 % du total exporté vers l'UE. L'Europe va amplifier ses partenariats avec les États-Unis,

l'Algérie et le Moyen-Orient. Elle va aussi acheter du gaz en commun pour faire baisser les prix, comme elle l'a fait pour les vaccins anti-Covid19. Et accélérer sur les renouvelables. Enfin, l'Europe veut changer d'échelle dans les renouvelables. Ils fourniront 45 % de son énergie en 2030. Bruxelles veut deux fois plus de panneaux solaires dès 2025 et simplifier drastiquement les procédures pour déployer les éoliennes. Au total, couper avec l'énergie russe coûtera cher : 300 milliards d'euros. Cependant, Bruxelles rappelle que 225 milliards du plan de relance européen sont toujours disponibles.

L'OPEP et ses alliés, réunis sous l'appellation OPEP+, n'ont pas besoin de procéder à des réductions supplémentaires de la production de pétrole en dépit d'une demande chinoise plus faible que prévue, a fait savoir jeudi le ministre russe de l'Énergie, Alexandre Novak. La Russie a atteint son objectif de production ce mois-ci après avoir annoncé début avril un programme de réduction de sa production pétrolière de 500 000 barils par jour (bpj) jusqu'à la fin de l'année, avait ajouté le ministre. La production russe de pétrole et gaz condensés devrait reculer à environ 515 millions de tonnes cette année contre 535 millions en 2022.

Eugène Berg



Crépin Gyscard Gandou d'Isseret

Les fondements de l'Idée de paix perpétuelle

L'Harmattan, 2023, 214 p.

L'enchaînement et la logique des conflits qui agitent le monde échappent aux schémas prédéfinis. Les conflits surgissent un peu partout dans le monde à des intervalles plus ou moins réguliers. On peut considérer à titre d'exemple la situation au Proche-Orient entre l'Israël et la Palestine, les conflits en Irak, en Syrie, en Afghanistan, au Mali, au Soudan, en Centrafrique et à l'Est de la R.D. du Congo. On peut considérer aussi le climat de tension entre la Russie et les États séparatistes (Ukraine). Il faut ajouter à cela le climat d'insécurité provoqué par les actions terroristes dans le monde (Nigéria, Syrie) et les troubles politiques qui naissent des mécontentements ou des soulèvements des populations (Printemps arabe) ainsi que les crises sociopolitiques qui surviennent des coups de force (Côte d'Ivoire, Égypte, Libye, Mali, Burkina Faso) ou des affrontements entre les factions armées (Centrafrique). Tous ces conflits sont autant de situations qui rendent compte de l'état de détresse et d'instabilité dans le monde. Crépin Gyscard Gandou D'Isseret, philosophe, juriste et politiste auteur de plusieurs publications en droit international, en sciences politiques et en philosophie, ainsi que chercheur associé à ACEA et

au GIRES, reconsidère le projet kantien de « *paix perpétuelle* » comme une démarche nécessaire pour saisir les problèmes de l'heure et leur assigner si possible de nouvelles solutions. Nous retenons que sous la question de la paix perpétuelle, il se pose en fait la question de l'homme, question essentielle de la philosophie kantienne. Il s'agit de nous faire une nouvelle économie de cette question face aux nouveaux types de violence qui se posent aujourd'hui à la société en général. En comprenant ainsi la philosophie kantienne de l'histoire comme une anthropologie philosophique, cette réflexion s'efforce de saisir comment est-ce que la nature, mécanisme apparemment aveugle et indifférent, s'accorde avec la liberté. Et par une analyse transversale de l'architectonique kantienne, l'auteur dégage la spécificité de la conception kantienne de l'histoire comme système de fins.



Anne Sénéquier, avec la collaboration
Géopolitique de la santé, 40 fiches illustrées
pour comprendre le monde
 Éditions Eyrolles, 2023, 184 p.

La santé, est trop fréquemment traitée sous le prisme d'autres thématiques telles que le développement, l'économie, l'humanité, le social, retrouve ici une approche globale et transversale centrée sur la santé à l'échelle de la planète et sur les rapports entre les hommes qu'elle induit ou qui la modèlent. En fait elle se trouve au carrefour de l'hygiène, et de l'accès à l'eau ; le défi alimentaire à la croisée des enjeux sanitaires et climatiques ; les inégalités homme/femme qui trouvent leur expression également et originellement en santé ; l'accès à l'éducation qui constitue un déterminant majeur de la santé ; la question de la santé mentale souvent trop négligée ; une pandémie de maladies non transmissibles (MNT) rarement présentée comme telle, et pourtant... ; l'urbanisation galopante qui a des conséquences directes sur la qualité de la vie ; enfin, le changement climatique qui menace plus l'être humain que la planète, quo accélère les migrations. C'est cet ensemble de problèmes, d'aspects et de points de vue qui constituent une « géopolitique de la santé », notion qui paraît a priori surprenante. En 1952, l'OMS a défini la santé publique comme la science et l'art de prévenir les maladies, de rallonger la vie et prolonger la santé physique et mentale. Il n'en demeure pas moins qu'il encore prématuré de parler de gouvernance sanitaire mondiale, tant les États (surtout les plus autoritaires) sont attachés à préserver leur souveraineté sanitaire.

Eugène Berg

**Les revues Géostratégiques et les publications
de l'Académie de Géopolitique de Paris sont disponibles
aux adresses suivantes :**

Michelle Heras

Librairie Galignani
224, rue de Rivoli
75001 Paris

**Jean Touzot Librairie
Internationale**

38 Rue Saint Sulpice
75278 Paris Cedex
Tel. : 33 (0) 1 43 26 03 88
Fax: 33 (0) 1 46 34 77 11
E-mail : jtouzot@touzot.fr

Gifod Paris Est

12, rue Alexandre Parodi
75010 Paris

Librairie Erasmus

28, rue Basfrois
75011 Paris

L'Appel du Livre

99, rue de Charonne
75011 Paris
Tel. : 33 (0) 1 43 07 43 43
Fax: 33 (0) 1 43 07 50 80

CELF

9, rue de Toul
75012 Paris

Librairie Aux Amateurs De Livre

62, rue De Suffren
75015 Paris
Tel. : 01 45 67 18 38
01 45 66 50 70

France-Publication

40/42, rue Barbes
92541 Montrouge Cedex

Alize-Sfl - La Manufacture

4, rue Charles Christofle
93207 Saint-Denis Cedex

Lavoisier - Dpt Abonnements

14, rue De Provigny
94236 Cachan Cedex
Tel. : 01 47 40 67 00
Fax: 01 47 40 67 03

Librairie Alinea

12, rue Jean Roque
13500 Martigues
Tel. : 04 42 42 19 03
Fax: 04 42 80 59 47
Email : lalinea@wanadoo.fr

Librairie Chapitre.Com

Le Plessis
72320 Lamnay

DISTRIBUTEUR À L'ETRANGER

Horizon Education

5-6, Quai du Confluent
78700 Conflans Sainte-Honorine
Tel. : + 33 1 39 77 11 00
Fax: + 33 1 39 72 48 19
Email : info@horizon-education.com

N° 1

À l'aube du troisième millénaire	A. RASTBEEN
George W. BUSH : Vers une nouvelle politique étrangère?	S. R. EKOVIKH
L'économie américaine: un changement de nature?	T. COVILLE
L'OTAN : et l'union européenne: Les risques du « double élargissement »	H. GARDNER
USA-France: un couple en crise	L. DALMAS
Stratégie américaine en Eurasie et conséquences de la guerre au Kosovo	A. DELVALLE
Les conflits commerciaux entre les États-Unis et l'Union européenne	F. A. KHAVAND
Les relations récentes entre la Russie et les États-Unis	G. TROUDE
La Russie et la « nouvelle » Asie centrale	M. R. DJALILI et T. KELLNER
Turquie : dynamiques internes et externes	G. BERTRAND

N° 2

Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier	G. F. DUMONT
Une géostratégie pour la Paix mondiale	H. GARDNER
Les États-Unis et l'Allemagne : une longue relation profonde et parfois turbulente	S.R. EKOVIKH
La politique française face aux déficits africains	J.P. GOURÉVITCH
L'Allemagne et sa stratégie européenne de défense	C. RÉVEILLARD
Les relations Union européenne-Russie, de la guerre Froide à la guerre du Kosovo : approche géopolitique et stratégique	A. DELVALLE
Le Monde Arabe constat d'échec et mise sous tutelle?	A. SPEIR
La question irakienne : les limites de la spécificité française	K. ABOU DIAB
Irak versus America. Stratégie ou grandes manœuvres?	J. M. VERNOCHET
La Tchétchénie : vers une partition?	V. AVIOUTSKII

N° 3

La défense européenne: l'autre modèle pour l'Union européenne?	C. RÉVEILLARD
L'Europe et la défense: mystification et réalités	J.G SALVAN
La géopolitique méditerranéenne, hier et demain	G.F. DUMONT
Le futur des relations bilatérales entre Italie et États-Unis	R. MENOTTI
Commerce international: le régionalisme menace-t-il l'universalisme?	F.A. KHAVAND
La France face à la subversion islamiste en Algérie, un retour de l'histoire	R. TEBIB
Vers une nouvelle guerre froide Chine-USA	G. FOUCHET
Russie-Chine: du partenariat stratégique vers la réémergence d'un « espace-monde »	V. AVIOUTSKI
Les relations récentes entre la Russie et l'Inde	G. TROUDE

Numéros précédents

Syrie: un pôle de stabilité?	J.M. VERNOCHET
De la stratégie à la politique, à la géopolitique, quelques éléments d'une approche pluridisciplinaire	A. DELVALLE
Mondialisation: une controverse seulement conceptuelle	J.VERA CASTILLO

N° 4

Europe, Amérique, Occident	G. MILLIÈRE
Les États-Unis: de la défense du libéralisme au nécessaire libéralisme de la défense	S. EKOVIKOVICH
La Chine: de la révolution mondiale aux intérêts nationaux	H. GARDNER
Les Balkans: laboratoire stratégique du XXI ^e siècle	E. DE LA MAISONNEUVE
Evolutions géopolitiques et stratégiques du Pacifique insulaire à l'orée du XXI ^e siècle	J.P. DOUMENGE
L'Europe renonce, l'Asie s'impose	P.M. GALLOIS
Pour un corps européen de sécurité civile (C.E.S.C) Une contribution de la France	R. TEBIB
Qu'est-ce qu'une crise?	G.F. DUMONT
Guerre et paix. Un regard sur le XXI ^e siècle	A. FAURE-DUFOURMANTELLE
Requiem allemand sur l'Europe	P. HILLARD
La Macédoine face à l'irréductibilisme albanais: un conflit identitaire sur la route de l'Otan et de la mafia albanaise	A. DELVALLE
Du territoire au peuple	L. DALMAS
Recomposition géostratégique au Moyen-Orient	F. ENCEL
L'économie tunisienne: de bonnes performances mais le plus dur reste à faire	T. COVILLE
Maroc: entre continuité et changement	J.M. VERNOCHET

N° 5

La CIA et le monde en 2015	J.P. BLED
De la guerre économique à la guerre de l'information	C. HARBULOT
Défense antimissile: la question des intentions	C. RÉVEILLARD
L'énergie nucléaire: un enjeu mondial et un débat irrationnel	A. RASTBEEN
Pétrole et politique internationale	A. PERTUZIO
Le pétrole définit la lutte pour le pouvoir en Iran: le rôle de l'Italie dans le secteur de l'énergie iranienne	F. SABAHI
Géostratégie et autres concepts stratégiques... une opposition?	H. PARIS
Stratégie: la rupture	E. DE LA MAISONNEUVE
L'ethnisme: émergence et parcours d'un concept idéologique	M. PERGNIER
Repentance d'aujourd'hui, repentance de demain	C. LE BORGNE

Numéros précédents

Le problème berbère et la protection d'une culture foncièrement méditerranéenne	R. TEBIB
Israël risque-t-il de disparaître?	
Réflexion géostratégique sur la nouvelle Intifada	C. FOUCHET
Turquie : la crise annoncée	T. COVILLE
Globalisation du conflit tchétchène	V. AVIOUTSKI

N° 6 - Quel avenir pour le Moyen-Orient ?

Vers l'État unique mondial!	A. RASTBEEN
Le Moyen-Orient espace géographique et géopolitique	C.F. DUMONT
Destructurations au Moyen-Orient	J.P. CHARNAY
La guerre du pétrole	H. PARIS
Des économies du Moyen-Orient marquées par la malédiction de la rente pétrolière	T. COVILLE
Perspectives pétrolières et l'Orient	A. PERTUZZIO
Le Grand Moyen-Orient et les défis socio-culturels : Beaucoup de questions et pas de réponses	M. MAKHLOUF
La pensée politique musulmane contemporaine	R. TEBIB
Quel avenir pour l'Égypte ?	A. LEVALLOIS
Impacts de la guerre en Irak	J.M. SALGON
Cinquante ans de guerre et de méfiance entre Israël et ses voisins arabes	M. TROUDI
L'ingénierie démocratique et son application au processus de paix Israélo-Palestinien	T. DAVIS
Les États-Unis, l'Inde et le Pakistan, des enjeux géostratégiques	S. KACHLEF
L'instabilité actuelle et maintien de la paix dans le Caucase	P. TORRES

N° 7 - Quel avenir pour l'Irak ?

La diplomatie bonapartiste de Bush et l'avenir du monde	A. RASTBEEN
Histoire et géopolitique des territoires irakiens	G.F. DUMONT
Prospectives de la présence militaire américaine en Irak	H. PARIS
Irak : les différentes échelles de l'analyse stratégique	C. RÉVEILLARD
Embrouille et prévoyance en Irak	H. GARDNER
La crise de la protection civile en Irak	R. TEBIB
L'économie irakienne : une libéralisation économique « imposée » ?	T. COVILLE
L'Irak à la croisée des chemins	F.G. DREYFUS
Eau et pouvoir : la relation stratégique Irak/Turquie	M. DAOUDY
L'Irak : violence, absence de l'État et élections	M. MAKHLOUF
L'avenir des Kurdes irakiens	B. DORIN

Numéros précédents

La nouvelle dynamique politique et religieuse en Irak	M. GALLETTI
La dynamique de la renaissance chiïte en Irak	W. POSCH
La mosaïque des chrétiens en Irak	G.-F. DUMONT
Irak : Laboratoire de la nouvelle démocratie moyen-orientale	M. TROUDI
L'ingénierie démocratique appliquée à l'Irak de l'avant et de l'après-guerre	T. DAVIS
Les rois saoudiens - Vision épique d'après et après Jacques Benoist-Mechin	J.P. CHARNAY

N° 8 - La politique des États de l'Europe et de la Russie au Moyen-Orient

Le rôle déterminant de l'Europe à cette période historique	A. RASTBEEN
La diagonale tragique de l'Europe	J.P. CHARNAY
Unité européenne, unité du Moyen-Orient	
Du paradigme nationaliste au paradigme du développement	G.-F. DUMONT
La politique de l'Union européenne au Moyen-Orient	C. RÉVEILLARD
Partenariat Euro-Méditerranéen ou Partenariat Euro-Arabe	K. BICHARA
Le partenariat euro-méditerranéen	A. AIT-CHAALAL
Europe et Moyen-Orient	
Relations et perspectives pétrolières	A. PERTUZIO et M. RUCHE
L'Orient et la politique internationale de la France	R. TEBIB
La vision britannique de l'avenir de l'Iran	N. HOPTON
La Russie, le Moyen-Orient et la constitution de nouveaux blocs	H. PARIS
Le retour de la Russie au Moyen-Orient ?	G. TROUDE
Le Triangle nucléaire Europe - Iran - États-Unis	P. MOJTAHED-ZADEH
Les échanges économiques entre l'Italie et l'Iran	
La coopération dans le secteur automobile	F. SABAH
Quel rôle pour l'Europe dans le règlement du conflit israélo-palestinien ?	M. TROUDI
Israël et le partenariat euro-méditerranéen	F. GERMAIN-ROBIN
L'Europe et le Terrorisme islamiste globalisé	K. BICHARA

N° 9 - La politique américaine au « Grand Moyen-Orient »

Quelle politique américaine au Moyen-Orient ?	A. RASTBEEN
La politique américaine dans la guerre subversive au Moyen-Orient	R. TEBIB
Mobilisation américaine et gestion européenne au Moyen-Orient	C. REVEILLARD
La politique des États-Unis en Afghanistan	K. FAZELY
Les implications de l'Allemagne dans la reconstruction de l'Afghanistan	J. THOREL
L'Oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, facteur notable d'instabilité	H. PARIS
La Russie en ses Glacis continentaux	J.P. CHARNAY
Le Moyen-Orient nouveau baromètre de la relation transatlantique	S. ABIS & B. MIKHAEL

Numéros précédents

Le retrait de Gaza : vers la réconciliation israélo-palestinienne, troisième Intifada ou différends intra-Palestiniens ?	H. GARDNER
La politique palestinienne des États-Unis	M. TROUDI
Les composants de la politique étrangère d'Iran	A. NAGHIBZADEH
Le mercenariat moderne et la privatisation de la guerre	Y. H. TEKFA
Le Moyen-Orient entre télé-évangélisme et destinée manifeste	B. KHADER
La problématique énergétique des États-Unis	A. PERTUZZIO
La question de la sécurisation pétrolière	G.H. Bricet des VALLONS
L'Entretien de Géostratégiques : La démocratisation dans les pays arabes Avec B. KHADER	

N° 10 - L'avenir de l'Iran : enjeux stratégiques et économiques

Les éléments étatiques en Iran	A. RASTBEEN
Quelle voie pour la démocratie en Iran et son environnement stratégique ?	P. LAFRANCE
Paradoxe de l'exercice du pouvoir en Iran : le Président est élu, le Guide décide	M. ANSARI
L'évolution des femmes en Iran : enjeux et perspective	C. CHAFIQ
La modernité et la République islamique d'Iran	P. BALTA
Démocratisation et concession : le défi iranien et l'ordre régional	H. HASSAN-YARI
L'Arabie Saoudite, l'Iran et les Émirats Arabes Unis : perspectives de développement dans l'optique d'un « Grand Moyen-Orient »	T. COVILLE
Les relations économiques internationales de l'Iran	F. KHAVAND
La stratégie de coopération de l'Union européenne avec l'Iran	C. RÉVEILLARD
La France et l'Iran, des nations si lointaines et si proches	G.-F. DUMONT
La vision britannique de l'avenir de l'Iran	N. HOPTON
Les Relations irano-arabes	M. TROUDI
États-Unis - Iran : La longue quête de valeurs et d'intérêts communs	S. EKOVIK
Avoir affaire au léviathan : la politique américaine au Moyen-Orient et l'Iran	N. ENTESSAR
Thèses sur l'Iran et l'électronucléaire	H. GARDNER
Le Triangle nucléaire Europe - Iran - États-Unis	P. MOJTAHED-ZADEH
La Technologie nucléaire : perspectives et difficultés	D. H. BAVAND
L'ambition du nucléaire au Moyen-Orient Avec Jean-Paul CHARNAY	

N° 11 - L'avenir de l'Amérique Latine : enjeux stratégiques et économiques

Les États-Unis et l'Amérique latine : Les avatars de la doctrine de Monroe	R. TEBIB
Les systèmes d'intégration latino-américain et européen :	

Numéros précédents

différences géopolitiques	C. REVEILLARD
La guerre des hydrocarbures sud-américains	le Général H. PARIS
La problématique énergétique des États-Unis	A. PERTUZIO
Les États-Unis versus l'Amérique latine	I. WALLERSTEIN
Mythes et paradoxes de l'Amérique latine au XX ^e siècle	J. BUFFY
Le régionalisme de l'Amérique latine à l'origine d'un nouvel ordre international?	A. NAGHIBZADEH
Conditions, formes et bilans du retour de la gauche en Amérique latine	B. DUTERME
Révolution dans l'arrière-cour d'Amérique : Vision bolivarienne du Venezuela	H. GARDNER
Les relations latino-arabes : pour l'ébauche d'un axe économique et politique Sud-Sud	M. F. TROUDI
L'intelligence arabe de l'Europe : une faille géoculturelle	J.-P. CHARNAY
L'Entretien de Géostratégiques : Quel avenir pour l'Amérique latine dans la globalisation? Avec le recteur Gérard-François DUMONT	

N° 12 - La Géosociologie de l'Asie centrale du Sud

Géosociologie : note méthodologique	J.-P. CHARNAY
Les révolutions de couleur en Asie	le Général H. PARIS
L'Iran acteur stratégique de l'Asie centrale	A. RASTBEEN
L'Iran géopolitique	C. REVEILLARD
L'Asie centrale et les hydrocarbures	A. PERTUZIO
L'Inde, esquisse pour une géopolitique des populations du géant du XXI ^e siècle	G-F. DUMONT
La Russie et l'Asie centrale	F-G. DREYFUS
Société civile et libertés publiques en Asie centrale post-soviétique	S. PEYROUSE
L'Islam en Asie centrale	M. SANAIE
Les mouvements subversifs en Asie centrale	R. TEBIB
Le Pan-islamisme et la rivalité russo-américaine dans la « Shatterbelt » de l'Asie centrale et du « Grand Moyen-Orient »	H. GARDNER
Histoire et enjeux de l'islamisme pakistanais	M-F. TROUDI
La politique allemande dans le processus de reconstruction en Afghanistan	O. SCHULZ
La géosociologie de la diaspora arménienne	S. EKOVIKH
Point de situation dans le Caucase et en Asie centrale	P. TORRES
L'Entretien de Géostratégiques : Le Pakistan : acteur stratégique de l'avenir de l'Asie centrale Avec son excellence, Monsieur Aneesuddin AHMED	

N° 13 - La Géosociologie de l'Asie occidentale

Droit et légitimité du nucléaire iranien	A. RASTBEEN
La Menace nucléaire en Asie Centrale et au Moyen-Orient	le Général H. PARIS
Les implications régionales et internationales de la Crise nucléaire iranienne	C. REVEILLARD
Eau et géostratégie au Moyen-Orient	F-G DREYFUS
La Turquie et sa politique internationale	R. TEBIB
Nœud gordien dans la Méditerranée orientale?	
Esquisse du conflit chypriote dans l'histoire et au présent	O. SCHULZ
La Syrie: un pays mûr pour l'islamisme	M.F. TROUDI
Mutations géopolitiques et socio-économiques au Liban: Une instabilité chronique?	E. DUPUY
Al-Jazeera, une chaîne pas comme les autres!	
Une géopolitique de l'information au Moyen-Orient	A. SEDJAL
Les défis à relever et les perspectives d'avenir du Qatar	A. BERGAOUI
Le Kazakhstan ou les défis d'une économie pétrolière	T. COVILLE
L'Europe dans ses neutralités géohistoriques	J.P. CHARNAY
L'entretien de Géostratégiques:	
La Politique étrangère iranienne: ambitions et enjeux Avec Ahmed NAGHIBZADEH	

N° 14 - Quels avenir pour l'O.N.U.

L'Organisation des Nations unies: quel avenir?	A. RASTBEEN
Les États-Unis et la réforme de l'ONU: idéalisme et réalisme	S. EKOVIK
Pour une « Refonte » de l'ONU	C. ZORGBIBE
Quelle réforme de l'ONU et des organisations internationales	R. TEBIB
La valeur de l'article 51 et les mandats du Conseil de sécurité	Le Général (cr) H. PARIS
Vers « les Communautés régionales de sécurité »:	
l'OTAN, l'ONU, et la résolution 1948 de Vandenberg	H. GARDNER
Les opérations de maintien de la paix	C. REVEILLARD
Les rapports des forces et l'avenir de l'ONU	A. SAIE
L'ONU et le Droit des gens	A. PERTUZIO
L'ingénierie démocratique appliquée à la réforme de l'ONU	T. DAVIS
La gestion onusienne du conflit israélo-palestinien: la défaite du droit	M-F. TROUDI
Hors armes ou hors passions? La Neutralité	J.P. CHARNAY
Comment l'Union européenne arme la Russie?	P. VERLUISE
Puritanisme et Internationalisme:	
les sources religieuses de la SDN et de l'ONU	F-G. DREYFUS
L'Entretien de Géostratégiques:	
Vers quelle réforme de l'ONU?	
Avec Son Excellence M. Boutros Boutros GHALI	

N° 15 - L'Europe et les crises au Moyen-Orient

Quel rôle pour l'Europe dans la gestion des crises au Moyen-Orient?	A. RASTBEEN
L'Europe et le Moyen-Orient jusqu'à la disparition de l'Empire ottoman	F.-G. DREYFUS
Le changement de paradigme au Moyen-Orient	G.-F. DUMONT
L'Europe et l'avenir du Moyen-Orient	Son Excellence Y. GAZZO
La Grande-Bretagne et le Moyen-Orient	So32n Excellence J. HOLMES
Pour une confédération du Moyen-Orient (C.M.O.)	R. TEBIB
Les États-Unis, l'Europe et les crises au Moyen-Orient	S. EKOVIKCH
La politique américaine et la question palestinienne	B. KHADER
Les conséquences de la construction du mur à Jérusalem	M.F. TROUDI
La Guerre d'Iran sera mondiale, ou elle n'aura pas lieu	X. HOUZEL
L'Accord de Commerce et de Coopération Iran UE intérêts et limites	T. COVILLE
Irak : de la dictature à un avenir prometteur	Son Excellence M. ABBOUD
La France, l'Afrique et le déclenchement de la guerre en Irak	M. Aicardi de SAINT-PAUL
L'Europe et les crises au Moyen-Orient : de nombreuses raisons d'espérer !	E. DUPUY
Les dilemmes de la guerre israélo-libanaise, un jeu à double niveau ?	M. DAOUDY
Le rôle de l'Europe dans le règlement de la crise libano-israélienne	J.M. VERNOCHE
Les relations entre l'Europe et le Moyen-Orient :	
Perspectives en cas de crises pétrolières	A. PERTUZIO
L'Entretien de Géostratégiques :	
L'Europe acteur régional et international : stratégies	
de la diplomatie collective européenne au Moyen-Orient.	
Avec François OSETE	

N° 16 - Les O.N.G.

La crise de l'État-nation et le développement des ONG et de la société civile	R. TEBIB
Les ONG et leur influence dans les relations internationales	F. RUBIO
Géostratégie des ONG	C. REVEILLARD
Les transformations de la diplomatie: le rôle des ONG	M. TÖRNQUIST-CHESNIER
Les ONG et la politique étrangère des États-Unis	S. EKOVIKCH
Le renouveau du mercenariat dans les relations internationales	Général (cr) H. PARIS
L'action humanitaire de l'Union européenne à l'épreuve du décalage entre temps mondial et temps européen	D. LOUPSANS
L'intervention humanitaire canadienne entre l'instrumentalisation et le soutien aux populations en détresse	P. BEAUDET
Les ONG dans le système onusien: vers un partenariat multi-acteurs?	I. AGAZZI
Géopolitique de la diplomatie informelle: l'exemple de la communauté de Sant'Egidio	E. DUPUY

Numéros précédents

Les ONG arabo-musulmanes : la nature de leur fonctionnement et les dessous de leurs logiques	F. M. TROUDI
ONG de droits humains activant dans les pays du Sud : une autre perspective	I. TAOUTI
Les ONG kurdes en Europe	A. FERLESCH
Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) une ONG au service des paysans du Sud	R. BILLAZ
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i>	
Quelles approche et stratégie pour une ONG de paix et de solidarité de femmes? Le cas de MEWA - Solidarité Panjshir avec Madame Patricia LALONDE	

N° 17 - La Chine

L'évolution stratégique du XXI ^e siècle : la Chine et l'Iran	A. RASTBEEN
La géopolitique chinoise au risque de la mondialisation	C. REVEILLARD & B. CHARPENTIER
Maîtriser le dragon	M. FOUQUIN
Les relations russo-chinoises depuis le XVI ^e siècle	F.-G. DREYFUS
Chine et Russie : les « retrouvailles » de deux géants	G. TROUDE
La politique de sécurité de la Chine : aspects généraux et évolution	R. TEBIB
Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ?	G.-F. DUMONT
L'énergie en Chine	M. RUCHE
Chine : hydrocarbures et géopolitiques	A. PERTUZIO
Les dessous du jeu chinois au Moyen-Orient	M. F. TROUDI
Le duel sino-américain	Général H. PARIS
Union européenne-Chine, un redéploiement stratégique bilatéral	N. LYGEROS
Taiwan entre l'indépendance et l'annexion	G.-F. DUMONT
La question des ventes d'armes à Taiwan	H. GARDNER
La guerre de Corée (1950-1953), un conflit chaud dans la Guerre froide?	A. BACONNET
L'anneau des amis (Ring of Friends) la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne	B. KHADER
Considérations symboliques sur le complexe israélo-juif	J.-P. CHARNAY
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i>	
L'Arménie face à un certain enclavement géopolitique avec Serge SARKISIAN, Premier ministre d'Arménie	

N° 18 - La crise iranienne: mythe ou réalité

L'Iran et la géostratégie du XXI ^e siècle	A. RASTBEEN
Les relations franco-iraniennes : histoire d'un espoir tenace	Ambassadeur P.LAFRANCE
Annapolis contre Persepolis	X. HOUZEL
La perspective iranienne de la question nucléaire	H. HASSAN-YARI

Numéros précédents

Le risque stratégique en Iran	J.-F. CUIGNET
Malbrough s'en va-t-en guerre... en Iran!	Général H. PARIS
Options et contraintes des États-Unis face à l'Iran	S. EKOVICH
Vers une uniformisation de l'information sur l'Iran en Occident?	C. REVEILLARD
Stratégie américaine et la place de l'Iran dans le Grand Moyen-Orient	E. EZZATI
Iran : pourquoi une diplomatie de négociations sans conditions?	H. GARDNER
L'Iran et le croissant chiite	recteur G.-F. DUMONT
L'Iran face à ses minorités	J.-M. VERNOCHET
Les inquiétudes arabes et le dossier nucléaire iranien	F. TROUDI
La politique de l'Iran pour une communauté régionale	R. TEBIB
Iran : énergie et géopolitique	A. PERTUZIO
Le marché de l'énergie et la confiance entre l'Est et l'Ouest	A. MALEKNEJAD
Ethique de la neutralité : neutralité pervertie? Neutralité perverse?	J.-P. CHARNAY
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i>	
L'Iran politique et géostratégique	
avec Monsieur le Ministre Roland DUMAS	

N° 19 - L'avenir géostratégique de la puissance indienne

Inde-Iran : pour quelle coopération stratégique?	A. RASTBEEN
Aspects du sous-continent indien contemporain	R. TEBIB
Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne	Recteur G.-F. DUMONT
Les limites et contrecoups du rapprochement indo-américain dans le domaine de la sécurité	G. MONSONIS
L'Inde, dans sa nouvelle vision entre l'Organisation de coopération de Shanghai et les États-Unis	Le Général H. PARIS
L'Emergence vue de l'Inde : visions et points de vue des médias du sous-continent	J.-B. COTREUIL
Le conflit du Cachemire : un demi-siècle d'affrontements indo-pakistanaï	F. TROUDI
La problématique énergétique en Inde	A. PERTUZIO
Là où l'Asie du Sud et du Sud-Est se rencontrent, l'ombre de la Chine	Le Général A. LAMBALLE
Le rapport de force géopolitique sino-indien	C. REVEILLARD
La compétition énergétique indo-chinoise en Birmanie	L. AMELOT
La Guerre civile à Sri Lanka, genèse, mode d'actions et implications internationales d'un conflit à base ethnique	A. BACONNET
<i>Dossier complémentaire :</i>	
Paradoxes : une paix durable est-elle souhaitable?	J.-P. CHARNAY

N° 20 - Les crises en Europe

L'unification de l'Europe et les réalités décevantes	A. RASTBEEN
L'Europe politique dans la matrice du Traité de Lisbonne	J.-M. VERNOCHET & P. ARONDEL
Les conséquences géopolitiques de « l'hiver démographique » en Europe	recteur G.-F. DUMONT
Les revendications régionalistes en Europe	P. HILLARD
Identité, puissance et gouvernance : les conflits dans l'Union européenne	C. REVEILLARD
Les terrorismes et la sécurité intérieure de l'Europe	R. TEBIB
L'Europe, soft power ou mini-OTAN ?	J. KOECHLIN
Approfondir les schismes politiques entre les États-Unis et l'Union européennes – et la Russie	H. GARDNER
Quelle sécurité énergétique pour l'UE ? Le cas du pétrole et du gaz	B. KHADER
Les « futures » crises environnementales en Europe : vers un système d'alerte précoce	E. DUPUY
Le Kosovo, les Balkans et l'Europe	F.-G. DREYFUS
L'autonomie territoriale et la résolution des crises minoritaires en Europe	B. CHATRE
Le processus de paix en Irlande du Nord	Y. H. TEKFA
La Belgique en sursis ?	L. BEYER DE RYKE
L'Espagne et ses particularismes	A. PERTUZIO
Le Kosovo et les couloirs européens	G. TROUDE
Anticiper les crises. Scénarios géostratégiques des relations UE-Turquie à l'horizon 2020	B. MONTABONE
Quel dialogue entre l'Iran et l'Europe ?	S. M. TABATABAEI
L'Europe et la question tchétchène : une politique de courte vue !	M. F. TROUDI
Etudes stratégiques : Les Systèmes socio-stratégiques en Occident	Jean-Paul CHARNAY

N° 21 - Quelle union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée : une initiative précipitée	Ali RASTBEEN
L'union méditerranéenne, pièce maîtresse du puzzle stratégique euro-méditerranéen	J. DUFOURCQ
De l'« Union Méditerranéenne » au « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » : européanisation d'une idée française	B. KHADER
La question méditerranéenne sous la guerre froide	C. ZORGBIBE
La Méditerranée, un espace migratoire majeur dans le monde	Le Recteur G.-F. DUMONT
La Méditerranée, proie des impérialismes depuis des siècles Quelle sécurité pour demain ?	R. TEBIB
Retour sur quelques éléments géopolitiques en Méditerranée	C. REVEILLARD

Numéros précédents

Du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : une gouvernance introuvable	J.-Y. MOISSERON
De Barcelone à l'union pour la Méditerranée : quelques éléments d'économie politique	M. CHBOUKI
Union européenne géopolitique des crises	J.-M. VEROCHET
La revalorisation de la position géopolitique de la Grèce	
Perspectives et opportunités en lien avec le transport de l'énergie et le projet de l'« Union pour la Méditerranée »	M. KOTTARI
L'Union pour la Méditerranée : le rêve et la réalité	M. F. TROUDI
États et sociétés au Maghreb, des indépendances à nos jours	B. CALLIES DE SALIES

N° 22 - La géostratégie des crises au « Grand Moyen-Orient »

Le Grand Moyen-Orient : la boîte de Pandore de la Maison Blanche!	A. RASTBEEN
Les paramètres géopolitiques du Moyen-Orient	recteur G.-F. DUMONT
L'Afghanistan d'un isolement paradoxal entre deux vieux empires à la répercussion des crises récentes du Moyen-Orient arabe	Y. LACOSTE
Géopolitique des puissances et Droit des peuples au Proche- Orient : le cas palestinien	H. KHOURY
« Le triangle GCC-Iran-Ouest : ingrédients bouillants d'une crise annoncée »	H. HASSAN-YARI
Le sens de l'espace au Proche-Orient à travers l'exemple palestinien	G. VAREILLES
L'OTAN face à la crise du Moyen-Orient	P. RAZOUX
Partenariat transatlantique et Proche-Orient : un destin commun ?	P. HILLARD
L'Afghanistan à la croisée des chemins, situation, défis et chances	A. BRIE
La Russie, facteur d'équilibre dans les crises qui secouent le « Grand Moyen-Orient » ?	G. TROUDE
Les crises Pétrolières au Grand Moyen-Orient	A. PERTUZIO
Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient	F.-G. DREYFUS
Une stratégie innovante pour résoudre le conflit israélo-palestinien	T. DAVIS
Interventions internationales et montée du terrorisme	A. GIUDICELLI
La guerre Iran-Irak à travers le cinéma iranien	A. BRUNET
Gaza : Israël en tant qu'acteur et narrateur	B. KHADER
Renovatio imperii et royaumes temporels - De la déposition de Romulus-Augustule à l'attentat d'Anagni (476-1303)	J.-P. CHARNAY

N° 23 - Les enjeux géostratégiques entre les États-Unis et l'Iran

Les perspectives géopolitiques de la nouvelle administration américaine et les affrontements régionaux de l'Iran	A. RASTBEEN
---	-------------

Numéros précédents

Drroit international et réalisme politique dans la politique étrangère américaine	Ch. ZORGBIBE
De la Perse de Cyrus à l'Iran des Ayatollahs : constantes et ruptures géopolitiques	J. BARRAT
La diversification du peuplement et la géopolitique interne des États-Unis	Le Recteur G.-F. DUMONT
Relations irano-américaines : qui décide en Iran ?	H. HASSAN-YARI et A.G. DIZBONI
La question du nucléaire iranien	A. ETEMAD
La puissance américaine: déclin ou ajustement ? Assisterait-on à un déclin des États-Unis d'Amérique ?	S. EKOVIKH
Comprendre le processus de prise de décision nucléaire de l'Iran : des leçons pour l'administration Obama	N. ENTESSAR
Les options de Obama après le fiasco de l'administration Bush	H. GARDNER
Les trente années perdues de la diplomatie irano-américaine	K. VADIEI
Quel sera l'impact économique d'un rapprochement entre l'Iran et les États-Unis ?	T. COVILLE
Les États-Unis et leur armée de type entreprise	R. TEBIB
Les géostratégies occidentales, et le problème iranien	J.-F. CUIGNET
Du Moyen-Orient au Sous-continent indien, les limites de la politique étrangère américaine	M. F. TROUDI
Quelle place pour quel rêve américain au troisième millénaire ?	L. LADOUCE
L'internationalisation de la crise cubaine : la conséquence d'un décalage normatif entre Américains et Européens	D. LOUPSANS

N° 24 - La géostratégie de la Russie

La Russie et la nouvelle stratégie de Obama	A. RASTBEEN
Plaidoyer pour une géopolitique de terrain : le cas de la géopolitique de la Russie vue de ses périphéries	recteur G.-Fr. DUMONT
Retour sur la présidence Eltsine - Les débuts de la nouvelle diplomatie russe	Ch. ZORGBIBE
La stratégie de la renaissance. Retour sur certaines évolutions de la situation géostratégique Russe	Ch. RÉVEILLARD
La Russie énergétique	A. PERTUZIO
La Russie et l'OTAN	Général (cr) H. PARIS
La Russie, obstacle majeur sur la route de « l'Amérique-monde »	A. CHAUPRADE
La crise dans les relations OTAN-Russie : Vers un nouveau système de sécurité Européenne	H. GARDNER
Un parfum de guerre froide en Amérique latine : l'arrivée de la Russie dans le « pré carré » des États-Unis	B. MUXAGATO
L'Orthodoxie et la Russie Les politiques islamiques de l'URSS et de la Russie	Fr. G. DREYFUS R. TEBIB
Les relations irano-russes : vers une alliance contre l'influence américaine Approche historique	M. F. TROUDI

Damas et Téhéran : une alliance de trente ans renforcée et indéfectible?	P. BERTHELOT
Union européenne & Fédération de Russie. Des relations ambiguës ou des rapports à risque?	J.-M. VERNOCHE

N° 25 - Géopolitique de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique, terre de rivalités	A. RASTBEEN
Le pétrole et le gaz naturel en Afrique : une part croissante dans l'approvisionnement énergétique mondial	H. LE LEUCH
États fragiles (notamment en Afrique)... ou états autres?	C. DUVAL & F. ETTORI
Religion et Politique en Afrique subsaharienne	F. G. DREYFUS
L'Afrique noire mise hors jeu dans le challenge UPM L'Afrique et l'UPM : carton jaune pour la France?	J.-P. GOURÉVITCH
La France et la coopération culturelle avec l'Afrique	R. TEBIB
La démocratie en Afrique	Général (cr) H. PARIS
Le Sénégal : une géopolitique exceptionnelle en Afrique	Recteur G.-F. DUMONT & S. KANTÉ
Le « Pacte Sassou n'guessou » et la théorie des alliances	C. ZORGBIBE
Le Kenya : une locomotive régionale en panne	M. MÉRINO
La « Chinafrique » : un tigre de papier?	Pr. J. BARRAT
La Russie en Afrique : le grand retour?	G. TROUDE
Sécurité Humaine et Responsabilité Humaine en Afrique	L. LAOUCHE
Les conflits de type infra-étatique en Afrique	C. RÉVEILLARD
Les enjeux de l'islamisme au Maghreb : le cas algérien	M. F. TROUDI
Maghreb : des nouvelles élites issues de la mouvance islamiste	J.-M. SALGON
Quel enseignement supérieur et recherche, en Afrique, à l'horizon 2015	Pr. J. F. NDONGO
Les médias burkinabè en 2009	N. LAMBRET
Les relations Taiwan - Afrique : entre continuité et rupture	M. AICARDI DE SAINT-PAUL

N° 26 - Géopolitiques japonaises

Le Japon : vers le retour aux sources	A. RASTBEEN
Japon : les enjeux géopolitiques d'un « soleil démographique couchant »	recteur G.-F. DUMONT
L'identité du Japon : un rapport au monde en mutation	N. BAUMERT
L'énergie au Japon	A. PERTUZIO
Du néant à la Force de réserve policière, puis à la Force armée	Général (cr) H. PARIS
La destruction atomique d'Hiroshima et de Nagasaki	S. EKOVIICH
Le Japon, sa politique de sécurité et ses actions internationales	R. TEBIB
Les rapports entre le Japon et ses proches voisins	M. F. TROUDI
Japon-Corée : l'interminable après-guerre	L. BABICZ
Des relations Corée du Sud-Japon à la fois interdépendantes et délicates	H. L. JO

Numéros précédents

Un conflit géopolitique persistant entre le Japon et la Russie	Y. YAMADA
Le Japon et les travaux d'Hercule en « Méditerranée d'Asie »	L. LADOUCE
Japon-Afrique : genèse d'une relation pérenne	M. AICARDI DE SAINT-PAUL
Les systèmes sociostratégiques	J.-P. CHARNAY

N° 27 - La géostratégie de l'Afghanistan

L'Afghanistan : une situation sans issue	A. RASTBEEN
Quelques originalités géopolitiques de l'Afghanistan Universitaire, diplomate	Professeur J. BARRAT
Afghanistan, un Couloir Stratégique	A. PERTUZIO
Échec soviétique en Afghanistan	Général (cr) H. PARIS
Afghanistan : une géopolitique des populations « séculière » et « régulière »	Recteur G.-F. DUMONT
Afghanistan: An Ever Widening War?	H. GARDNER
Guerre asymétrique d'Afghanistan : vers un échec inéluctable?	C. CARON
La solidarité tribale entre talibans afghans et pakistanais : enjeu majeur de la guerre d'Afghanistan	M. F. TROUDI
L'autre versant de l'Afpak. La « bombe islamique » ou le tigre de papier pakistanais	N. TÊNÈZE
La place des partis politiques et des mouvements islamistes en Afghanistan	P. DOMBROWSKY
Afghanistan, la nécessité de la réflexion stratégique	C. RÉVEILLARD
Les services de renseignements en Afghanistan et dans la région	R. TEBIB
Les services de renseignements et de sécurité afghans : bref historique	C. FERRO
La position et les initiatives de la République d'Ouzbékistan	<i>Son Excellence monsieur B. ALOEV</i>
Les relations entre la France et l'Afghanistan	Z. Haquani
Entretien avec Serge Sur. À propos de son dernier livre : <i>Un monde en miettes</i>	
Le vingt-troisième système sociostratégique de l'Occident	J.-P. CHARNAY
Des conséquences de la guerre d'Afghanistan en République Islamique du Pakistan :	
Islamabad et l'instrumentalisation du bilan politique de l' <i>alliance</i> occidentale	N. REYNOLDS

N° 28 - La réémergence de l'Asie centrale

La réémergence de l'Asie centrale	Pr. J. BARRAT
Le front de l'Asie centrale et ses complexités	A. RASTBEEN
Asie centrale ex-soviétique	Recteur G.-F. DUMONT
L'Asie centrale – pôle énergétique	A. PERTUZIO
La politique russe en Asie centrale	Général (cr) H. PARIS
Asie centrale : vers un combat triangulaire	G. TROUDE
Quelle stabilité politique pour demain ?	P. DOMBROWSKY
Le Grand Jeu en Asie occidentale de l'Amérique-monde	J.-M. VERNOCHE

Numéros précédents

Le Pakistan de Barack Obama	S. EKOVIICH
L'Asie centrale vue d'Afghanistan	Z. HAQUANI
Le Kirghizstan au cœur d'enjeux internationaux	C. FERRO
L'Organisation de coopération de Shanghai : contexte et perspectives	C. RÉVEILLARD
Asie centrale, où l'Ouest rencontre l'Est : OCS-OSCE	H. HASSAN-YARI
Les conflits ethniques et religieux	R. TEBIB
Jalons pour une géopolitique des protestantismes	Pr. F.G. DREYFUS
Les systèmes sociostratégiques de l'Occident en perspective	J.-P. CHARNAY

N° 29 - Où va l'Amérique de Barack Obama?

Où vont les États-Unis?	Pr. Jacques BARRAT
Les États-Unis et l'Europe face à l'Iran sur le chemin escarpé de la mondialisation	A. RASTBEEN
La politique internationale des États-Unis	A. PERTUZIO
Vers un nouvel isolationnisme américain	Général (cr) H. PARIS
Une question éminemment géopolitique : le recensement décennal aux États-Unis	Recteur G.-F. DUMONT
La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht	C. RÉVEILLARD
La longue durée et la politique étrangère des États-Unis	S. EKOVIICH
Les États-Unis et la lutte contre le terrorisme international depuis le 11 septembre 2001	C. ANDRÉ-DESSORNES
Le renseignement américain : un colosse aux pieds d'argile?	C. FERRO
Les États-Unis et l'UNESCO Je t'aime... moi non plus	J.-M. DETHOOR
Les nouveaux malentendus transatlantiques	P. DOMBROWSKY
Politique étrangère des États-Unis : Barack Obama et le Moyen-Orient	H. HASSAN-YARI
Les relations turco-américaines à l'aune de nouvelles relations internationales	M.-F. TROUDI
Obama face au conflit israélo-palestinien : entre espoirs et réalités	P. BERTHELOT
Les États-Unis et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les sociétés militaires privées (SMP) aux États-Unis face aux nouvelles guerres	R. TEBIB
Évolutions récentes de l'énergie aux États-Unis et leurs conséquences géostratégiques	H. LE LEUCH
Religions et politique aux États-Unis	Pr. F. G. DREYFUS
Immigration et l'escalade de la crise américano-mexicaine	H. GARDNER
Études stratégiques : les désenchantés de la stratégie de la dissuasion nucléaire globale au terrorisme de destruction massive	J.-P. CHARNAY

N° 30 - La Turquie : Occident ou Orient?

Occident ou Orient?	J. BARRAT
La place de la Turquie dans le monde	A. RASTBEEN

Numéros précédents

La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité?	Recteur G.-F. DUMONT
L'héritage kémaliste dans la Turquie de 2011	Général (cr) H. PARIS
La Turquie, château d'eau et couloir pétrolier	C. DUVAL
À la recherche de l'introuvable arrière-pays géopolitique... Les problèmes de sécurité en Turquie	P. DOMBROWSKY R. TEBIB
La Turquie et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les Ottomans dans les Balkans (XIII ^e au XX ^e siècle)	Pr. F. G. DREYFUS
La Turquie et le monde arabe au travers de l'exemple syrien	M.-F. TROUDI
Les relations turco-iraniennes : un mariage de raison	H. HASSAN-YARI
La démocratie islamisée ou le paradoxe turc À propos de <i>L'adieu à Moustapha Kemal</i>	C. RÉVEILLARD

N° 31 - Complexités balkaniques

Complexités balkaniques	J. BARRAT
Les Balkans et la balkanisation	A. RASTBEEN
Le peuplement balkanique, un kaléidoscope géopolitique	Recteur G.-F. DUMONT
Limites et frontières dans les Balkans, de l'Empire romain à nos jours	Pr. F. G. DREYFUS
Les Balkans, carrefour stratégique	A. PERTUZIO
La mort ou l'échec de la défense européenne dans les Balkans?	Général (cr) H. PARIS
Les musulmans de Yougoslavie – Un point de vue – XIII ^e au XX ^e siècle	Y. BOGDONVEIC
L'islamisme, une persistance minoritaire dans les Balkans	M. F. TROUDI
L'incertaine frange méridionale	P. DOMBROWSKY
La Grèce : trois décennies d'anesthésiant européen	G. PRÉVÉLAKIS
Heurs et malheurs des géopolitiques albanaises	A. FUGA
Kosovo, enclaves : quel État pour quel territoire?	A. CATTARUZZA
Le Kosovo et le rôle du facteur démographique sur les évolutions géopolitiques	L. CHALARD
Bosnie : une indépendance justifiée? Une unité durable?	L. ROBIN-HUNTER
À propos des conflits post-yougoslaves : rencontre de l'éthique et de la géopolitique	J.-M. DETHOOR
Le retour de la Russie sur la scène balkanique	G. TROUDE
La stratégie chinoise dans le monde : le cas des Balkans	J. NGUYEN Thai Son
Les services de renseignements et les problèmes de sécurité dans les pays balkaniques	R. TEBIB
Balkans : une route, une « zone grise », le crime	X. RAUFER
Le néosoldat	J.-P. CHARNAY
Entretien avec Milos Jovanovic	

N° 32 - Turbulences maghrébines

Turbulences maghrébines	J. BARRAT
Introduction à l'histoire du Maghreb	F.-G. DREYFUS
L'Afrique du Nord sur la voie d'une nouvelle transition	A. RASTBEEN
Le Maghreb, une géopolitique éclatée	Recteur G.-F. DUMONT - Y. MONTENAY
Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme modes de gouvernance au Maghreb	H. HASSAN-YARI
Les organisations internationales et régionales et les révoltes arabes	N. GARABAGHI
Quel avenir peut-on envisager pour ledit « Printemps Arabe » ?	A. NAGHIBZADEH
Les Relations entre les États de l'Union du Maghreb arabe et l'Union africaine : coopération ou confrontation ?	P. BERTHELOT
Développement et pétrole en Afrique du Nord	C. DUVAL - A. PERTUZIO
Géopolitique des frontières de l'Union européenne – Maroc : quel climat des affaires ?	P. VERLUISE
Les coulisses de la révolution tunisienne : au cœur de la cyber-guerre	K. BOUZOUITA
La révolution tunisienne entre attente et déception, fragilité et maturité	M. F. TROUDI
La Libye : quelles issues ?	J. NGUYEN THAI SON
Libye : vers une intervention terrestre ?	H. GARDNER
Démocratie parlementaire et islamisme au Maghreb	Général (2S) H. PARIS
Ennahda : les mutations de l'islamisme tunisien	J.-M. SALGON
Les Frères Musulmans en Égypte et en Tunisie : qu'en est-il de la confrérie dans les deux pays clés des dites « Révolutions du jasmin » ?	C. ANDRE-DESSORNES
Essai d'analyse des services de renseignement et de sécurité en Afrique du Nord (Égypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc) depuis l'époque de la décolonisation	R. TEBIB
Quelle évolution possible pour le système politique algérien ?	C. REVEILLARD
Les guerres du désert saharien	P. DOMBROWSKY
La pesanteur du Sahara occidental au Maghreb - Note d'actualité	Z. HAQUANI
La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb	M. TAJE

N° 33 - La Chine à la croisée des chemins

La Chine à la croisée des chemins	J. BARRAT
Nouvelle dénomination du ^{xx} e siècle : le siècle de la Chine ?	A. RASTBEEN
Les six enjeux de l'évolution démographique chinoise	Recteur G.-F. DUMONT
La stratégie économique et monétaire chinoise	C. REVEILLARD
La problématique énergétique de la Chine	A. PERTUZIO
La politique étrangère de la Chine en Asie : vers un axe Pékin-New Delhi-Moscou ou un axe Pékin-Tokyo ?	G. TROUDE
L'évolution de la politique militaire de la Chine	R. TEBIB

Numéros précédents

L'ASEAN (Association of South East Asian Nations) divisée face à la Chine conquérante	The Hung PHAM
Indomptable, mais indispensable Xinjiang	P. DOMBROWSKY
La mer de Chine du Sud - Biendong : La mère des conflits du futur ou des opportunités de coopération dans la paix ?	J. NGUYEN THAI SON
Le projet géostratégique de la Chine en Afrique	S. TCHOKONTE
Présence chinoise en Afrique : contribution à son développement ou... à ses problèmes ?	C. DUVAL
La stratégie arabe de la Chine	M. F. TROUDI
Les acteurs du boom économique de la télévision chinoise : le câble et la publicité	
Approche géopolitique de l'Internet en Chine	C. XIAOTAO WANG
La culture française en Chine, quels enjeux, quel avenir ?	M. NOTTEAU
Chine et Afghanistan	Z. HAQUANI
Philosophie de la Stratégie : Les anamorphoses guerrières de Léonard de Vinci	J.-P. CHARNAVY

N° 34 - La géopolitique de Nadjaf

L'Évolution de l'éducation et de la théologie chiïtes	A. RASTBEEN
Nadjaf, une ville-monde émergente ?	Recteur G.-F. DUMONT
Des Étapes dans l'histoire de la ville de Nadjaf Al-Ashraf	Pr. H. A. AL-HAKIM
Les Manières d'appliquer la vision de Sayyed Ali Al-Sistani, pour reconstruire la ville de Nadjaf Al-Ashraf, capitale de la Culture islamique en 2012	Pr. H. A.-R. KAMOONA
Le Patrimoine historique et architectural de la ville de Nadjaf	Pr. H. A.-R. KAMOONA
Nadjaf Al-Ashraf : Espace spirituel et temporel	L. BOUTAHAR
Al-Nadjaf Al-Ashraf et les défis du monde contemporain	A. A. H. AL-FAHHAM
Nadjaf, ville éducatrice	M. L. HAOUAT
La Coexistence réussie : par le dialogue ou par la force de l'épée	S. M. A.-K. AL-JASHAM
L'Enfance de Nadjaf Al-Ashraf, entre réalité et perspectives	H. HAMID JAĀFAR
Un regard sur la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Kufa	
Le Centre d'Arbitrage Commercial International de Nadjaf	

N° 35 - Fatalités européennes

IN MEMORIAM - L'hommage de la revue Géostratégiques à Hervé Coutau - Bégarie (1956-2012)	
ÉDITORIAL - Fatalités européennes	J. BARRAT
Le monde en attente d'une évolution. L'idéal infructueux de la création des États-Unis d'Europe	A. RASTBEEN
L'Europe à la dérive	Général (2S) H. PARIS

Numéros précédents

Europe, Union européenne et société civile. Une question géopolitique aussi	F. RUBIO
Pour une politique de sécurité euro-atlantique	R. TEBIB
L'UE depuis le traité de Lisbonne: un droit positif et une pratique profondément renouvelés	C. REVEILLARD
Bref aperçu portant sur la cohérence des politiques pour le développement de l'Union européenne (UE)	C. DUVAL
L'Union Européenne en quête de sens? Mise en perspective d'un multilatéralisme régional au service d'une gouvernance mondiale humainement et écologiquement harmonieuse	N. GARABAGHI
La participation des pays émergents au Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF): l'illustration d'une recombinaison géopolitique?	A. NEU
L'énergie en Europe	A. PERTUZIO
Les relations entre l'Union Européenne et les pays en développement ACP	Z. HAQUANI
L'Europe face au printemps arabe: entre silence embarrassant et encouragements modérés	M. F. TROUDI
L'effondrement des pourparlers sur le bouclier de défense anti-missiles (Missile Défense Talks) et du Traité EFC? Ou vers l'entente OTAN-Russie?	H. GARDNER
Philosophie de la Stratégie: Dürer, Du Chevalier de Melancolia aux Lansquenets de Maximilien	J.-P. CHARNAY

N° 36 - La francophonie: une géopolitique

Où en est la Francophonie après le Sommet de Montreux?	E. JOUVE
Francophonie et géopolitique: la troisième francophonie	M. GUILLOU
La francophonie, géodémographie et géostratégie	Recteur G.-F. DUMONT et Y. MONTENAY
La place de la langue française au sein de l'Union européenne	C. RÉVEILLARD
Portée de la contribution de la « Francophonie » à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement	C. DUVAL
L'enseignement Du Français Dans Le Monde. Une Richesse Pour Les Nations	R. TEBIB
L'Institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation et la chaire Senghor de la francophonie de Lyon	M. GUILLOU et P.-L. Thi Hoai TRANG
Géopolitique de la Francophonie: le tournant du 21 ^e siècle	P.-L. Thi Hoai TRANG
La France fait-elle encore rêver?	L. LADOUCE
La francophonie en Afrique: une idéologie profonde ou un système d'influence?	Général (2S) H. PARIS
Quel impact de la Francophonie sur le rêve Africain !	M. L. HAOUAT
Après les révolutions arabes en Afrique du Nord: le déclin inéluctable de la francophonie? Enjeux politiques et stratégiques	P. BERTHELOT
Francophonie et recombinaison identitaire dans les les pays en transition: pour une approche géoculturelle	J. GEORGES VUJIC
Le français en Tunisie d'hier à aujourd'hui: état des lieux	M. F. TROUDI

Numéros précédents

La langue française dans le monde arabe : une multitude de francophonies?	M. NOTTEAU
La francophonie à petits pas en Afghanistan	Z. HAQUANI
Réflexions géostratégiques - À partir de la réussite de la Francophonie en Indochine. Vers L'Espace Géoculturel Francophone en Asie Pacifique?	J. NGUYEN THAI SON
Philosophie de la Stratégie: L'ordre dissuasif	J.-P. CHARNAVY
Plaidoyer pour la puissance	P. GAUCHON
Hymne de la Francophonie	G. RAJJI

N° 37 - Incertitudes syriennes

Incertitudes syriennes	J. BARRAT
La Syrie: Le chemin vers la construction du Grand Moyen-Orient	A. RASTBEEN
Syrie: de la géopolitique des populations à des scénarios prospectifs	Recteur G.-F. DUMONT
L'enjeu syrien entre les États-Unis et l'alliance sino-russe	Général (2S) H. PARIS
Vers la fin de l'influence régionale syrienne?	P. BERTHELOT
Le conflit syrien et la guerre discriminatoire à la lumière des enseignements de Carl Schmitt et Francisco de Vitoria	J. G. VUJIC
La Syrie dans l'Orient Pétrolier	A. PERTUZIO
L'ingénierie démocratique appliquée à la Syrie en 2012	T. DAVIS
Brève portant sur le conundrum syrien: pertinence de la notion de développement économique et social pour l'appréhender?	C. DUVAL, A. TRZECIAK
La Turquie dans la tempête syrienne	Z. HAQUANI
La crise syrienne et les médias	C. RÉVEILLARD
Les Armes de destruction massive syriennes: composantes de la Guerre froide, danger dans la guerre civile	N. TÉNÈZ
« En finir avec le Baasisme » : le rôle trouble des pays du Golfe dans la crise syrienne	Q. de LA TULLAYE
Géopolitique de l'eau en Syrie	P. DOMBROWSKY
Les services de renseignement et de sécurité en Syrie - Évolution et actions	R. TEBIB
Le printemps syrien: enjeux et perspectives	M. F. TROUDI
Une intervention en Syrie: protection du peuple syrien ou tentative d'imposition d'un modèle universel?	É. POMÈS
Le complexe nucléo-conventionnel – Complexe: - ce qui est compliqué - ce qui imbrique des éléments hétérogènes - ce qui est perturbant	J.-P. CHARNAVY

N° 38 - La géographie des conflits

Un monde en crise	A. RASTBEEN
Dangereuse corne de l'Afrique	P. DOMBROWSKY
Le Pétrole et la Géographie des Conflits	A. PERTUZIO

Numéros précédents

L'Ouzbékistan : une zone et un facteur de stabilité en Asie centrale	J. BARRAT, C. FERRO
Haut-Karabagh : géopolitique d'un conflit sans fin	Recteur G.-F. DUMONT
L'Oncle Sam et le Mandarin	Général (2S) H. PARIS
L'eau : de la crispation à la coopération régionale	C. FERRO
Conflit afghan, conflit interne et conflit régional	Z. HAQUANI
Le cyberspace, un nouveau champ de conflictualité	C. FERRO, O. BARAT-GINIES
La nouvelle carte spectrale des conflits : une géographie introuvable	J. G. VUJIC
Le Kosovo au cœur de la question des frontières dans les Balkans	A. TROUDE
Courses à l'armement et trafics des armes	R. TEBIB
Phénoménologie de la dissuasion	J.-P. CHARNAY

N° 39 - Le Japon et l'Asie Pacifique

Hommage à Jean-Paul Charnay	
Asie Pacifique : mouvements démographiques et géopolitique	Recteur G.-F. DUMONT
Les contentieux insulaires du Japon et de ses voisins	P. DOMBROWSKY
La politique de défense du Japon	Général (2S) H. PARIS
La Problématique Energétique du Japon et de la région Asie Pacifique	A. PERTUZIO
L'énergie Nucléaire au Japon	A. RASTBEEN
Le réseau urbain japonais - Cœur de la puissance et reflet des fragilités de l'Archipel	Ch. RÉVEILLARD
Le Japon et l'asymétrie géopolitique dans la région Asie-Pacifique	J. G. VUJIC
Le Japon et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les services de renseignements et de sécurité du Japon	R. TEBIB
L'« <i>US Asia Pivot</i> » ou la quête d'une « profondeur stratégique » : le dilemme de sécurité en Asie	T. HAMEL

N° 40 - Les sanctions visant à préserver la non-prolifération nucléaire

La stratégie du dialogue, plus sage que la confrontation	Le sénateur A. de MONTEQUIOU
Le respect du droit et l'équité, fondement indispensable de la société internationale	Son Excellence M. BOUTROS BOUTROS-GHALI
Entre demandes de suspension et retraitement inexistant, laisser une chance à la paix	A. RASTBEEN
Pour un dialogue constructif et vigilant avec l'Iran	J. MYARD
Y a-t-il un bon usage des sanctions ?	L'ambassadeur F. NICOUILLAUD
Ressources stratégiques, réserves minières, positionnement géopolitique et géoéconomique. Quelle place pour l'Iran dans le monde de demain ?	D. MASCRÉ
Les sanctions de l'Union européenne contre le système financier iranien face au droit européen	T. COVILLE
Les sanctions extra-territoriales et l'indépendance des États tiers	Maître E. HATEM

Numéros précédents

Le cadre normatif international des sanctions unilatérales : le droit international contemporain	P.-E. DUPONT
Exigences humanitaires relatives à la mise en place des sanctions	M. HAPPOLD
France/Iran Quelle marge de manœuvre pour Paris ?	J.-M. VERNOCHE
Impact et efficacité des sanctions	L'Ambassadeur J.-P. VETTOVAGLIA
The Impact of the EU's Unilateral Economic Sanctions on the UN Collective Security Framework	A. ORAKHELASHVILI
Les Sanctions contre l'Iran - Dans quels buts ? Comment en mesurer l'efficacité ?	F. GÉRÉ
Les effets géostratégiques des sanctions	L'Amiral J. DUFOURCQ
Les sanctions contre l'Iran : Les multiples impacts néfastes	A. FATHOLLAH-NEJAD
Sanctions and The Origin of Social Changes in Destination Countries: the Iranian Case	A. REZA JALALI
Les effets des sanctions sur l'économie des pays ciblés et leurs conséquences politiques et stratégiques	P. BERTHELOT
Annexes : Rappel des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies votées par les membres permanents	

N° 41 - Les évolutions stratégiques de l'Amérique du Sud

Hommage au Professeur Jacques Barrat	A. RASTBEEN
Colombie : dix paradoxes géopolitiques en Amérique du Sud	Recteur G.-F. DUMONT
Le Brésil et les BRICS	Général (2S) H. PARIS
Le Brésil et l'objectif d'accroissement de sa capacité de défense	C. RÉVEILLARD
Le Brésil, un acteur proactif dans le domaine de la coopération pour le développement	Cl. DUVAL, A. TRZECIAK
Les Amériques entre intégration hémisphérique et tentation globale	J. G. VUJIC
Quel Venezuela après Chavez ?	P. DOMBROWSKY
Les Hydrocarbures en Amérique Latine	A. PERTUZIO
Les services de renseignement et de sécurité en Amérique latine	R. TEBIB
Cuba - États-Unis entre <i>statu quo</i> et difficile normalisation	M. F. TROUDI
L'Argentine Kirchnériste	Q. LIMOUZIN
La recherche de la stabilité chilienne	R. MAGUÉ

N° 42 - CHINE - EUROPE Perceptions croisées

La Chine, une puissance mondiale ouverte à un renouveau du dialogue avec la France	sous la Dir. de D. BARJOT et Y. LU
Les perspectives du nucléaire chinois	A. RASTBEEN
La Chine et l'union Européenne : réalités et limites d'un partenariat commercial	D. BARJOT
La Chine dans le multilatéralisme de 1971 à nos jours	R. PERRON

Numéros précédents

L'internationalisation comme facteur de développement économique : des dragons à l'envol de la Chine	J. PARC et R.-R. PARK-BARJOT
Le passé et le présent des études sur l'histoire de la Révolution française en Chine	Y. LÜ
Les étudiants de l'Institut franco-chinois de Lyon – 1921-1950 et 1980-2008	W. WANG
Deng Xiaoping et la Refonte de l'Industrie de la Construction en Chine	Z. XIAOLAN
La Chine : un géant démographique face au vieillissement de sa population	Recteur G.-F. DUMONT
L'identité intellectuelle de deux écoles historiques La nouvelle histoire en Chine et les Annales en France	Z. LIHONG
La Francophonie du XXI ^e siècle	Pr. M. GUILLOU et T. PHAN
À la recherche d'un dialogue sino-occidental efficace à partir de la défaite littéraire de Le Clézio en Chine	L. GUO
Les processus historiques et la dynamique de l'intégration économique régionale dans le delta du Yangtsé	C. JIANJUN
Les problèmes de l'agriculture, des régions rurales et des paysans : le choix d'un chemin chinois dans une perspective historique	J.-M. LIANG
La politique scientifique et industrielle de la Chine en matière d'exploitation des terres rares depuis 1980	D. MASCRÉ
La relation stratégique sino-européenne - Les relations extérieures des institutions européennes	C. RÉVEILLARD
L'entretien de Géostratégiques	B. WICHT

N° 43 - UKRAINE Une crise géopolitique

Que faire pour résoudre la crise en Ukraine ?	A. RASTBEEN
Le problème énergétique Ukraine-Russie	A. PERTUZIO
La paix en Ukraine passe par la nouvelle route de la soie	Ch. BIERRE
Russie-Ukraine - Les enjeux gaziers du conflit	D. MASCRÉ
La crise ukrainienne de 2014 : ses sources et ses conséquences	Général (2S) H. PARIS
L'Ukraine, une terre étrangère pour la Russie ?	Recteur G.-F. DUMONT
Géopolitique de l'Ukraine en crise majeure	J.-M. Vernochet
Ukraine : l'examen pour l'indépendance	V. OMELCHENKO
Crise ukrainienne, la fin de l'Occident	X. MOREAU
L'entretien de Géostratégiques	Th. FLICHY DE LA NEUVILLE

N° 44 - SYRIE - IRAK La territorialisation du terrorisme

LE THÉÂTRE « SYRAK »	
Le terrorisme radical	A. RASTBEEN
L'Irak face aux questions religieuses et ethniques	Recteur G.-F. DUMONT

Numéros précédents

L'État islamique, anatomie du nouveau Califat	Th. FLICHY DE LA NEUVILLE
L'enjeu kurde	Général (2S) H. PARIS
Les doubles jeux turcs et kurdes dans la guerre de Syrak	N. TÉNÈZE
Le fédéralisme irakien à l'épreuve des événements actuels	A. AL YAQOOBI
Géopolitique de l'hyper-réalité - Califat virtuel et grand Marché rédempteur au Moyen-Orient	J. G. VUJIC
TERRORISME	
Islam : le point de jonction Tiers monde - Occident - puissances émergentes	B. DRWESKI
L'avenir de la guerre contre-terroriste entre risque légal et syndrome sécuritaire	J. G. VUJIC
L'Arabie Saoudite et les attentats du 11 septembre	Ch. BIERRE
Les Organisations internationales et régionales et le progrès du genre humain Quel avenir pour la culture de la paix et l'éthique de la non-violence ?	N. GARABAGHI
L'Islamisme en Russie et les menaces en Asie Centrale, de la Russie	M. REMIZOV
Les racines britanniques du terrorisme international	J. CHEMINADE
De l'« Euromaïdan » à la guerre civile, Terreur et terrorisme en Ukraine (2013-2014)	F. SAILLOT
La Francophonie : un grand dessein occulté	A. DUREZ, Recteur M. GUILLOU
L'entretien de <i>Géostratégiques</i>	X. MOREAU

N° 45 - LE YÉMEN - Victime collatérale de la crise systémique arabe

La crise yéménite au sein de l'échiquier arabe	A. RASTBEEN
Daech, Yémen et Moyen-Orient	Général (2S) H. PARIS
Guerre au Yémen, quelles en sont les véritables causes ?	O. HANNE, T. Flichy de La NEUVILLE
Yémen, théâtre d'opposition des puissances régionales	Y. HINDI
Yémen. Erreur stratégique de l'Arabie saoudite et faute contre le berceau de l'arabisme	Colonel A. CORVEZ
Les aspects juridiques de l'intervention militaire au Yémen	E. HATEM
L'intervention saoudienne au Yémen et le droit international	P.-E. DUPONT
La demande d'Hadi d'une intervention saoudienne au Yémen se fonde-t-elle sur une base constitutionnelle ou légitime ?	A. AL-YAQOOBI
« L'Arabie Saoudite, prochaine victime du renversement du monde : vers une guerre de mille ans pour la Mecque ? »	J.-M. CORNEILLE
Les crimes de guerre et la situation humanitaire au Yémen	M. AL-SHAMI
Le silence des occidentaux face à la guerre de l'Arabie Saoudite et d'Al-Qaïda contre la nation yéménite	J.-M. VERNOCHE
Yémen : à quand l'« Arabie heureuse » ?	C. DUVAL, A. TRZECIAK
Le zaydism Mouvement théologique et politique	L. BOUTAHAR

Numéros précédents

Le mouvement Ansar Allah Houthis : quel projet politique pour le Yémen ?	F. JALLOUL
Du Yémen à la Libye : quelle solution au conflit Libyen ?	R. NANA NGASSAM
L'entretien de Géostratégiques	Ambassadeur M. RAIMBAUD
Une évolution positive des cultures libérales et des politiques démocratiques dans des États musulmans du monde méditerranéen	R. TEBIB

N° 46 - Où va l'Arabie Saoudite ?

Où va l'Arabie Saoudite ?	J. MYARD
L'Iran et ses voisins du Golfe Persique	A. RASTBEEN
La politique de l'Arabie Saoudite au Moyen Orient	M. F. TROUDI
La géopolitique pétrolière saoudienne	H. LE LEUCH
Les relations entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite est en voie de désintégration ?	H. GARDNER
Les droits de l'Homme en Arabie Saoudite	P. LALONDE
Le wahhabisme et ses ramifications régionales et internationales	K. IFRAK
Guerre saoudienne en Syrie et au Yémen : enjeux et plan d'un changement qui redessine le Moyen Orient	F. JALLOUL
L'Arabie Saoudite et l'Israël	Général FARHAT
Les rapports géostratégiques entre l'Arabie Saoudite et le Liban	E. HATEM
La société civile dans les processus de démocratisation au Moyen Orient	J.-A. DUPRAT
L'Islam et la société civile en Asie de l'Ouest	
Cas de figure : la République islamique d'Iran	M. RÉZA MAJIDI
La Société Civile en Iran et en Arabie Saoudite	A. NAGHIBZADEH
Turquie : Les fractures de la société civile face au pouvoir totalitaire ; Quelle sera la réponse de la génération des réseaux sociaux ?	Ph. KALFAYAN
La société civile moyen orientale : un regard européen	R. LABEVIÈRE
« Pétromonarchies, société et immigration »	B. DREWSKI
Le tourisme religieux – le cas du pèlerinage à La Mecque	S. AL SATARI-ALHAMAYDEH

N° 47 - La nouvelle diplomatie française au Moyen-Orient

La nouvelle diplomatie française au Moyen-Orient	A. RASTBEEN
Quelle politique indépendante pour la France au Moyen-Orient ?	Ph. de SAINT ROBERT
France-Moyen-Orient, 1967-2017. Un demi siècle d'infléchissements successifs	
De la politique arabe à la politique sunnite et à la politique wahhabite	R. NABA
La diplomatie française et le retour de la France au berceau atlantique	M. RAIMBAUD
La diplomatie française au Moyen-Orient	J.-P. CHEVÈNEMENT
De quelques idées simples pour un Orient compliqué	J. MYARD
La France au Moyen-Orient : France-Syrie	G. BAPT

Numéros précédents

Les conséquences de la politique française en Syrie	Dr. E. LAHHAM
La politique de la France au Moyen-Orient	Général (2S) H. PARIS
La France et l'Union Européenne. Quelle diplomatie au Moyen-Orient ?	A. GOMES
La nouvelle diplomatie française au Moyen-Orient	J.-L. PUJO
France – Moyen-Orient – (dés)équilibres et rééquilibrages à venir ?	B. DRWESKI
Le Moyen-Orient et la guerre des paradigmes géopolitiques : vers un Sonderweg moyen-oriental ?	J. G. VUJIC
La France... et... la Palestine	B. GUIGUE
La politique étrangère de la France à l'égard du Liban	K. ADEL
Pour une politique Française plus équilibrée dans le Golfe Persique	T. ATRISSI
La Realpolitik à l'épreuve enfin de la relation France-Iran ?	E. DUPUY
La diplomatie parlementaire de l'Iran et de la France	M. R. MAJIDI et Z. JOZAGHI
Les relations franco-saoudiennes du point de vue de la défense et de la sécurité	F. BELLIOU
Cinq ans de politique étrangère lors des « Printemps arabes »	F. JALLOUL
L'entretien de Géostratégiques	J. BAUD

N° 48 - Le financement du terrorisme

Le terrorisme	J.-L. DUVIGNEAU
Le financement du terrorisme islamiste : l'approche des services secrets	R. SIDAOUI
Le financement du terrorisme	A. RASTBEEN
Les organisations terroristes et leurs ressources financières	A. YAVUZ
Terrorisme, argent et services secrets : le cas de la CIA et du Qatar	Maître E. HATEM
Pétrole, banques et trafic d'armes... comment nous échouons contre le terrorisme	Docteur P. PILZ
Économie formelle et économie informelle : le double financement du terrorisme islamiste	J.-P. GOURÉVITCH
La difficile lutte contre le financement du terrorisme	R. N. NGASSAM
Globalisation, orientalisme et les bases idéologiques du terrorisme islamiste	K. GEVORKIAN
Turquie-Monde arabe : le retour fugace de l'Histoire	M. DAOUD
La Turquie et le Djihad Syrien : financement du terrorisme ou Realpolitik ?	S. BAYKENT
Les financements saoudiens des médias, des ONG et des partis politiques dans le monde arabe en vue d'imposer le Wahhabisme	S. ALSAAR
Les Wahhabites et la prolifération terroriste des cinq dernières décennies - aetiology and financing of terrorism	Docteur M. al RUBAIE
Le « nouveau terrorisme » sous le prisme des « nouvelles guerres »	T. HAMEL
À propos de... La Grande Syrie : des premiers empires aux révoltes arabes Histoire, mémoire et avenir de la Syrie	P.-E. Barral
L'entretien de Géostratégiques	A. LATSA

N° 49 - Enjeux de l'islamisme politique

Le Djihad – Un piège infernal entretenu par l'Occident	J. BAUD
Islam politique et globalisme	
Vers une nouvelle tentation radicale de l'universel ?	J. G. VUJIC
Daesh et sa puissance médiatique - Les mots de l'ennemi	O. HANNE
Radicalisation et déradicalisation : le sens des mots	O. HANNE
La révolution islamiste en Égypte	
et les métamorphoses des Frères Musulmans	Ph. VALMENIER
Frères musulmans, Islam politique et système global	E. HATEM
Le pouvoir saoudien face aux islamistes :	
une relation dictée par le contexte régional	K. MEUNIER
L'absence du débat démocratique sur l'Islam profite à Daesh	
Le débat théologique au cœur des enjeux politiques	L. ATASSI
La capacité d'adaptation de l'Union européenne aux évolutions de l'Islam politique	Ch. RÉVEILLARD
La diversité de l'islam moderne et ses conséquences sur les connaissances et la société islamique	A. RASTBEEN
L'entretien de Géostratégiques	J.-P. GOURÉVITCH

N° 50 - La géopolitique des frontières

La géopolitique des frontières	CH. RÉVEILLARD
Le rôle stratégique des frontières...	J.-P. GOUREVITCH
L'Arctique, nouvel « axis mundi » ou nouvelle frontière ?	J. G. VUJIC
Contentieux territoriaux et faiblesses sécuritaires en Afrique :	
tendances globales et perspectives politiques	R. NANA NGASSAM
Afrique : frontières étatiques, territoires et conflits	J.-P. VETTOVAGLIA
À la recherche des frontières dans les confins de la péninsule arabique	D. RIGOULET-ROZE
Géopolitique des frontières maroco-algériennes	M. F. TROUDI
L'eau comme déterminant du tracé des frontières coloniales :	
le cas de la Palestine mandataire	P. BERTHELOT
Robotisation des frontières et surveillance	E. POMES
Toujours plus libres dans un monde toujours plus sûr	L. LADOUCE
À propos de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée...	L. BOUTAHER
2030, Nato is tranformed into a global Network dedicated to the Preservation of Homeland Security	T. FLICHY DE LA NEUVILLE
L'entretien de Géostratégiques	O. HANNE

N° 51 - L'exemple syrien

Extensions du domaine de lutte syrien	J. G. VUJIC
Bachar el-Assad a-t-il gagné la guerre ?	A. RODIER
Poutine maître du jeu en Syrie ?	P. BERTHELOT
L'appel de Kobani	L. LADOUCE
Asîti	M. LARIVE
L'entretien de Géostratégiques	B. WICHT
Existe-t-il un risque d'enlèvement russe en Syrie ?	X. MOREAU

N° 52 - La nouvelle émergence de la Russie

La nouvelle émergence de la Russie	A. RASTBEEN
L'émergence de la Russie et sa situation en Europe	Son Excellence l'Ambassadeur de Russie en France monsieur A. MESHKOV
Russie, quelle vision politique pour la Russie au xxi ^e siècle ?	E. LEROY
La présence d'une banque centrale est-elle compatible avec la souveraineté étatique	V. BUGAULT
La Russie en Asie, la Russie et l'Asie	Son Excellence J. PERRIN
Relations entre l'UE et la Russie	P. LALONDE
Le passé et l'avenir de la Russie dans sa relation avec l'Occident	G. CONIO
Médias russes et médias français : accusations et déontologie	D. de KOCHKO
La Russie dans l'ordre mondial : évolution et perspective	E. BERG
La Russie retourne militairement en Afrique	Général M. A. SALIMOU
Retour stratégique de la Russie en Israël	A. L. CHENON RAMLAT
Intellectuel organique sans frontière, questions d'éthique	N. GARABAGHI
A.E. Snessarev et la philosophie de la guerre en Russie	A. SOLOVIEV

N° 53 - Sanctions internationales et extra-territorialité

Le droit international vis-à-vis des sanctions unilatérales	A. RASTBEEN
Quels moyens pour contrer les sanctions extra-territoriales ?	Maître É. HATEM
Comment gérer les problèmes de l'extraterritorialité, et défendre les indépendances nationales de la France ?	O. MARLEIX
Impérialisme juridique américain et capitulation européenne	P. LELLOUCHE
Extra-territorialité et souveraineté nationale et industrielle	J. MYARD
L'extraterritorialité à la lumière du choix entre ordre international et ordre mondial	J. G. VUJIC
Sanctions extraterritoriales américaines... Une arme pour l'UE ?	P. LALONDE

Numéros précédents

Sanctions contre la Russie : quelles conséquences pour la France ?	E. LEROY
Sanctions économiques américaines et dollarisation de l'économie mondiale	J.-L. BASLÉ
La diplomatie pénale des grandes puissances en Afrique	T. T. SÉVÉRIN
Le mode impérial des sanctions économiques étasuniennes	R. CHARVIN, A. BEKKOUCHE
La machine de guerre juridique américaine et contre-mesures	O. de MAISON ROUGE
Les sanctions unilatérales des Américains – contre l'Iran : une guerre économique globale ?	Dr. B. TORKZAD
Le concept iranien d'économie de résistance : une économie politique sous embargo (2009-2018) ?	J. P. DÉSAGAPES

N° 54 - L'Arabie saoudite et la crise régionale

Les effets de la politique étrangère de l'Arabie saoudite	A. RASTBEEN
Puissances stagnantes et puissances dynamiques - l'Arabie saoudite entre Eurasie et Atlantique nord	B. DRWESKI
Les défis socio-économiques sans précédent de l'Arabie saoudite au début du xxi ^e siècle	D. RIGOULET-ROZE
« La modernisation sans le changement ! »	P. CONESA
Aramco le géant saoudien : enjeu économique majeur ou fardeau sécuritaire pour le royaume ?	E. KARAM
L'armement en Arabie saoudite : défis et risques	E. FARHAT
Arabie/Syrie : que faire de l'Iran ?	S. KLEIB
Le fiasco saoudien au Yémen se confirme : Ibn Salman en payera le prix	M. NEHMÉ
L'Arabie saoudite et son Vietnam yéménite	F. JALLOUL
Défis et perspectives des relations saoudo-syriennes	A. MEREI
Philby vs Lawrence d'Arabie = Ibn Saoud	G. MUNIER
Quand la France lorgnait vers les wahhabites	G. MUNIER

N° 55 - L'accord du siècle

Le Droit humanitaire en Palestine	Ch. OBERLIN
Palestine historique : inventer deux citoyennetés sur un même territoire comme étape vers une citoyenneté commune	B. DRWESKI
La fin du commencement du sionisme	Maître M. BUTTIN
L'évolution de la question palestinienne	Maître E. HATEM
Accord du siècle ou plan du mépris occidental	M. SAKHRI
La Palestine et l'Accord du siècle	S.E.M S. ELHERFI
Quelles perspectives de paix pour la cause palestinienne ?	A. RASTBEEN
L'évolution de la crise politique et sociale en Palestine	J. RAJOUB
Perspectives d'avenir de la Palestine conformes au droit international	J.-G. GREILSAMER
La politique de la Russie en Palestine	A. STUDENNIKOV

Numéros précédents

Le retour de la politique religieuse américaine au Moyen-Orient	J. G. VUJIC
Les réactions face au Deal du siècle ou la dislocation du monde arabe	M. TROUDI
Le Golan : quel avenir pour un plateau annexé ?	F. JALLOUL
Rapprochements entre les États du Golfe et le mépris de la question palestinienne	N. ABOUD
L'entretien de Géostratégiques...	M. GUÉRIN

N° 56 - Les mutations stratégiques de l'ordre international contemporain

Les mutations stratégiques de l'ordre international contemporain	A. RASTBEEN
DOSSIER - Le Géoconstructivisme - L'art de faire et de défaire les États	J. G. VUJIC
DOSSIER - L'ancrage des particularismes en Europe	Cl. MILLON
L'ancrage historique et linguistique du particularisme catalan en questions	M.-B. MARTINEAU
L'ancrage étatique du particularisme catalan dans l'histoire récente de l'Espagne	Cl. MILLON
La construction d'un ancrage des particularismes dans les pays germaniques	Cl. MILLON
Régionalisme et identitarisme en Europe	G. BERNARD
L'ancrage des demandes particularistes en droit international	E. POMÈS
Incompréhensions franco-russes	P. BRUNOT
L'entretien de Géostratégiques...	A. Salon
L'entretien de Géostratégiques...	X. Moreau

N° 57 - Une vision stratégique du Moyen-Orient

Vers une politique de dialogue et de développement	A. RASTBEEN
Entre chaos et recomposition	D. BAUCHARD
Bilan stratégique pour la région du Moyen-Orient 20 ans après le 11 septembre 2001 et l'invasion anglo-saxonne de l'Irak de mars 2003	D. RIGOLET-ROZE
Pas de paix au Moyen-Orient sans le retour à un monde multipolaire civilisé, régi par le Droit – Contestée, l'hégémonie occidentale est-elle soluble dans le nouvel ordre en gestation ?	M. RAIMBAUD
Politique étrangère américaine : un logiciel suranné et dangereux	J.-P. VETTOVAGLIA
Émirats arabes unis, une politique offensive au Moyen-Orient : raisons et conséquences	F. JALLOUL
La vision stratégique de la Turquie en Syrie : de l'ambition à l'échec	M. TROUDI
Du rôle des obligations internationales pour les droits socio-économiques des iraniens, face aux sanctions américaines	M. AGHAJANLOO
La guerre de Syrie est-elle une guerre civile ou une stratégie « islamo-atlantique » pour stopper son ascension économique et anéantir son tissu social ?	J. BADDOUR
L'impact du conflit soviéto- américain sur l'ordre régional au Proche et Moyen-Orient : une rétrospective historique	E. BERG

Jérusalem, les premiers engagements	J.-A. GALEYRAND
Jérusalem entre présent et futur à l'aune des changements géopolitiques	Maître A. CHAMY
Syrie, une guerre internationale pour changer le régime ou démembrer le pays ?	F. JALLOUL
L'éviction de la France de Terre sainte lors de la Première Guerre mondiale	P. PRÉVOST

N° 58 - L'Algérie, 60 ans après l'indépendance

L'Algérie, regards croisés à l'aune du soixantième anniversaire de l'indépendance	A. RASTBEEN
The State of Democracy in Algeria	A. IGHEMAT
La stratégie algérienne d'indépendance : la « Révolution Armée » et la « Révolution Diplomatique »	
La « guérilla diplomatique » : le bras droit de la « guérilla révolutionnaire »	A. IGHEMAT
Le Système politique algérien face au soulèvement populaire	M. BENCHIKH
60 ans d'indépendance en Algérie - La « puissance » de l' <i>habitus</i> politique	M. MEBTOUL
Le Patrimoine comme ciment de l'identité algérienne	F. MARTORELLO et F. KHIMA
Fin du service de formation des jeunes et arabisation de l'enseignement	G. JOURDAIN
Les aspirations de la jeunesse algérienne	L. BENHAMI
Algérie : un nationalisme de mutilation	T. KHALFOUNE
Algérie face aux nouvelles reconfigurations géopolitiques : opportunités et défis	B. OUMANSOUR
L'Algérie et les États-Unis face à la guerre au Sahara occidental	D. GARÍ
La diaspora algérienne, une aubaine non exploitée par l'Algérie	T. MOULOUD
La presse et l'Algérie	N. KETTANE
Les femmes algériennes, soixante ans après l'indépendance, où en sont-elles ?	M. MESSAOUDI
Observations sur les processus de légitimation en Algérie	T. MIRA
L'entretien de <i>Géostratégiques</i>	D. BAUCHARD

N° 59 - Les sanctions coercitives et unilatérales

Les sanctions coercitives unilatérales contre l'Iran	A. RASTBEEN
Quatre ans après les sanctions contre l'Iran : bilan et perspectives	A. DOUHAN
L'Iran contre l'empire : de l'avantage d'avoir une stratégie intelligente	M. RAIMBAUD
Alignement de la politique internationale européenne sur celle des États-Unis	B. DREWSKI
Les sanctions internationales à la lumière de l'idéologie punitive de l'ordre mondial	J. G. VUJIC
Les sanctions coercitives et unilatérales contre l'ordre international : nouveaux types de sanctions 2022	J.-P. VETTOVAGLIA
Sanctions et vision manichéenne de l'ordre international	M. Grandpierron, E. Pomès

Numéros précédents

Les sanctions coercitives et unilatérales contre le système juridique international	N. MEBTOUCHE
Les sanctions internationales contre l'Iran	J. MYARD
La Corée du Nord : analyse d'une idéologie unique, d'une politique extérieure agressive et déterminée	M. TROUDI
L'épuisement des énergies fossiles et leur remplacement : un grand chambardement !	X. HOUZEL
Les sanctions internationales mettent-elles en cause le droit international public ?	Maître É. HATEM
<i>Varia</i> : Daesh - Les femmes et les enfants français du Califat	I. LE BOT

N° 60 - Les difficiles promesses de l'Afrique

Les difficiles promesses de l'Afrique	A. RASTBEEN
Afrique-Chine : des ressources naturelles, des marchés et des votes	T. PAIRAUT
Afrique : géopolitique des populations d'un continent au poids démographique démultiplié	G.-F. DUMONT
Le désordre somalien	P. BRUNOT
La principale chaîne de déterminants des conflits en Afrique	J.-P. VETTOVAGLIA
Enjeu du conflit au Sahara occidental	H. DIMAN
Afrique : la nouvelle donne	N. MEBTOUCHE
Qu'est-il advenu des rêves de l'unité Maghrébine et de l'unité Africaine ?	A. IGHEMAT
L'espace sahélo-saharien : aux origines du chaos	A. ATTAYOUB
Guerre en Ukraine : enjeux et menaces sécuritaires en Afrique	J. B. GWET
L'Afrique face à la compétition des super-puissances qui cherchent à y répandre leur influence	A. IGHEMAT
Kateb Yacine et la nécessité pour l'Afrique de retrouver son « Nord »	H. ADNANI
Le continent Africain : Une instabilité entretenue ?	R. H. A. CARTER
Une vulnérabilité chronique de la structure étatique	Ch. RÉVEILLARD

N° 61 - L'impact global de la guerre en Ukraine

L'impact global du conflit	A. RASTBEEN
L'Ukraine face à la guerre et la géopolitique des populations	G.-F. DUMONT
Aspects de l'impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité énergétique de l'Europe	F. D. FERRETTI
La réalité géopolitique cachée par le narratif occidental	J.-P. VETTOVAGLIA
Quel avenir pour les régions d'Ukraine contrôlées par la Russie ?	S. REHALI
L'appréhension africaine des enjeux de la guerre en Ukraine	J. B. GWET
Le piège de l'absurde guerre en Ukraine	J. DUFOURCQ
Ukraine, équilibre des forces et évolution stratégique	Général (2S) N. RICHOUX

Numéros précédents

Les dilemmes d'Israël face à la guerre en Ukraine : l'impossible choix	D. RIGOULET-ROZE
La nouvelle grammaire géopolitique à la lumière de Thucydide	G. J. VUJIC
Ivan Ilyine et la question ukrainienne	I. PLATOV
La guerre en Ukraine, un jalon vers un nouvel ordre mondial	E. BERG
La guerre en Ukraine révélateur de l'opposition russe à l'ordre libéral	M. GRANDPIERRON et É. POMÈS
Le conflit ukraino-russe comme expression du monde multipolaire émergent	Dr. hab. G. CIMEK D. BAUCHARD
Le Moyen-Orient face à la guerre en Ukraine	
L'extension du système occidental de sécurité depuis 1990 Les archives et l'analyse géopolitique	Ch. RÉVEILLARD
L'entretien de <i>Géostratégiques</i> : Questions à... Nikola Mirkovic	

GÉOSTRATÉGIQUES



BULLETIN D'ABONNEMENT

M., Mme, Mlle Prénom

Institution ou Entreprise

Adresse

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

Code postal Pays

Ville

Je souscris abonnement(s) à la Revue Géostratégiques
à partir du n° :

et vous adresse un chèque d'un montant de : euros.

Date : Signature

Tarif annuel entreprise : 250 euros

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Académie de Géopolitique de Paris

CIC Crédit Industriel et Commercial - CIC Saint Denis - 93 rue de la République 93200 St Denis
Tél 08 20 01 02 71 - Fax 01 48 13 33 58 - E-mail : 10271@cic.fr - BIC : CMCIFRPP
IBAN : FR76 3006 6102 7100 0204 1300 143

GÉOSTRATÉGIQUES

5 Rue Conté, 75003 Paris

Tél. : 01 42 71 57 80

Site internet : <http://www.academiedegeopolitiquedeparis.com>

E-mail : academiedegeopolitiquedeparis@gmail.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À RENVOYER

Nous vous remercions de bien vouloir retourner
la fiche de renseignements ci-dessous à :
AGP - 5 Rue Conté, 75003 Paris

**L'Académie de Géopolitique de Paris organise des colloques et
des séminaires sur les sujets internationaux les plus importants**

Nom Prénom

Adresse

.....

Titre/Fonction

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Université - recherche - administration publique - média - consultant -
emploi - association - diplomatie - étudiant - autre

Les colloques (journées d'études, séminaires, ...) organisés par l'AGP vous
intéressent-ils à titre professionnel ou individuel ?

.....

CENTRES D'INTÉRÊT

Quels thèmes préférez-vous : économie, politique internationale, transnationale,
théories des religions internationales, militaires, sécurité, points chauds, études du
futur, écologie ?

OCÉANIE

- Australie
- Pacifique

MOYEN-ORIENT

- Arabie Saoudite
- Égypte
- Iran
- Irak
- Israël
- Turquie

ASIE

- Chine
- Japon
- Centrale
- Orientale
- Sud
- Sud-est

EUROPE

- Union européenne
- Ex-URSS
- Centrale & Orientale
- Occidentale
- Nord

AFRIQUE

- du Nord
- Sub-saharienne

AMÉRIQUE

- du Nord
- Centrale
- du Sud
- Latine

Cochez votre choix s'il vous plaît.

